



Le banquier du développement local

DEXIA

Crédit Local



Profil du groupe Dexia

Un acteur majeur du secteur financier européen

Dexia est né du rapprochement, en 1996, des deux principaux acteurs européens du financement public local : le Crédit Local de France et le Crédit Communal de Belgique. Ces deux institutions ainsi que la Banque Internationale à Luxembourg (BIL) ont été unifiées en 1999 sous la même bannière Dexia, constituant ainsi l'un des tout premiers groupes bancaires européens intégrés, qui figure aujourd'hui parmi les quinze premiers de la zone euro.

Dexia, la banque du développement durable

La nature même des activités de Dexia, ses racines et les valeurs auxquelles il marque son attachement font la signature distinctive du groupe dans l'univers des entreprises financières en tant que banque du développement durable.

Historiquement, l'horizon à long terme des interventions de Dexia, la proximité avec ses clients et sa culture d'entreprise socialement responsable fondent son engagement dans le développement durable.

Par nature même, son premier métier – le financement des équipements collectifs – porte sur les services essentiels au cadre de vie, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, de la santé, du logement social, de l'énergie et de l'environnement.

Cet engagement se manifeste aussi dans le métier de banque de proximité, qui s'exerce dans un mode respectueux de l'intérêt collectif, tant dans ses rapports avec les clients que dans la déclinaison de ses produits.

Le développement durable constitue enfin pour le groupe une dimension essentielle dans sa démarche de création de valeur, et il représente un objectif omniprésent dans les relations que Dexia développe avec ses collaborateurs, ses clients et ses actionnaires.

Au service de deux marchés

L'histoire même du groupe et les compétences de tous ses collaborateurs sont donc tournées vers deux marchés :

- d'une part, celui des institutions publiques locales et des entreprises parapubliques et privées qui lui sont liées, que Dexia connaît bien et vers lesquelles le groupe développe une grande part de son activité dans le monde entier ;
- d'autre part, celui des particuliers, professionnels et petites entreprises, auprès desquels Dexia est un acteur majeur au Benelux.

Aujourd'hui, tous les moyens sont déployés pour apporter aux clientèles de ces deux marchés les produits et services innovants, par le biais de canaux de distribution adaptés et performants.



Les activités et le mode de management de Dexia sont organisés autour de quatre métiers de base qui transcendent les entités composant le groupe.

Les services financiers au secteur public local

Depuis sa création, en 1996, le groupe occupe la première place dans le marché du financement au secteur public local en Europe. En 2000, l'acquisition par le groupe de Financial Security Assurance (FSA) aux États-Unis – où cette filiale est le premier intervenant du marché de la garantie financière des obligations municipales – lui confère maintenant une position de leader dans ce secteur au niveau mondial. Ce métier, qui signe l'identité de Dexia, occupe la première place en termes de contribution aux résultats du groupe.

Les services financiers de proximité

Dexia dispose d'un important réseau d'agences de proximité. Cette forte présence commerciale a été enrichie par l'acquisition, en 2001, du groupe Artesia Banking Corporation et, en particulier, du réseau de BACOB Banque. À la suite de cette acquisition, Dexia figure aujourd'hui parmi les trois premières banques en Belgique, et offre à la clientèle des ménages, des professionnels et des petites et moyennes entreprises une gamme complète de services de

proximité de banque et d'assurance. Le groupe dispose également d'un réseau d'agence de proximité au Luxembourg.

La gestion d'actifs financiers

Depuis sa création, le groupe a développé de nombreuses spécialités dans les métiers de la gestion financière : banque privée, gestion administrative de fonds d'investissement, gestion institutionnelle et collective, incluant notamment une gamme de fonds éthiques distribués à l'échelon européen.

La trésorerie et les marchés financiers

Du fait de l'importance de ses émissions obligataires, majoritairement notées AAA, Dexia a également une présence mondiale dans les domaines de la trésorerie et des marchés financiers qui lui assure, ainsi qu'à ses clients, le meilleur accès possible aux produits de marchés. Dexia fait partie des institutions financières les mieux notées du monde, les principaux émetteurs du groupe bénéficiant des notations AA ou AAA. Par ailleurs ce métier est responsable de la gestion du portefeuille obligataire du groupe. ■





Sommaire

- ● — Profil du groupe Dexia
- 01 — ● — Profil de Dexia Crédit Local
- 02 — ● — Messages des présidents
- 04 — ● — Conseil de surveillance
- 04 — ● — Directoire
- 05 — ● — Chiffres clés
- 06 — ● — Organisation
- 08 — ● — Principales filiales et participations
- 09 — ● — Rapport financier
- 10 — ● — Rapport de gestion
- 65 — ● — Comptes consolidés
- 147 — ● — Comptes sociaux
- 174 — ● — Assemblée générale ordinaire
- 178 — ● — Informations complémentaires
- 191 — ● — Lexique





Dexia Crédit Local

Le banquier du développement local

Dexia Crédit Local est la filiale de Dexia dédiée au premier métier du groupe, le financement des équipements collectifs et les services financiers au secteur public local. Numéro 1 mondial dans cette activité, la banque a bâti son expertise en France – où elle détient 42% de part de marché – et pilote le développement d’entités spécialisées dans le monde, en adaptant son offre aux contextes locaux. Son réseau, rassemblant plus de 3 000 experts, est présent dans la quasi-totalité des pays de l’Union européenne, en Europe centrale et aux États-Unis. La banque intervient également en Amérique latine, en Asie-Pacifique, en Australie et dans le pourtour du bassin méditerranéen.

La recherche constante des synergies avec les différentes entités du groupe renforce la position de leader de Dexia Crédit Local et enrichit ses savoir-faire dans ses domaines de compétences, le financement du secteur local et le financement des grands projets d’infrastructure. Ainsi les opérations menées avec sa filiale Financial Security Assurance, spécialiste américain du rehaussement de crédit des obligations municipales et des créances titrisées, traduisent cette dynamique. Savoir associer les expertises représente un atout essentiel pour la banque, qui lui permet de proposer une ingénierie financière innovante et une offre élargie de services, en France comme dans ses implantations internationales : financements d’actifs, assurance et produits de prévoyance, gestion bancaire et gestion d’actifs...



Message des présidents

Pour le groupe Dexia, l'année 2003 restera marquée à la fois par le renforcement de ses positions dans un environnement concurrentiel toujours plus exacerbé à l'échelle mondiale et par le développement des synergies entre toutes nos équipes au service de la satisfaction de nos clientèles.



PIERRE RICHARD

*Administrateur délégué du groupe Dexia
Président du conseil de surveillance
de Dexia Crédit Local*

Plus que jamais, Dexia s'affirme ainsi comme le leader mondial du financement du développement durable, tant par sa capacité à développer les produits et services financiers en harmonie avec les attentes des responsables territoriaux, que par sa contribution aux débats qui préparent les évolutions institutionnelles des pouvoirs locaux dans tous les pays.

Dexia Crédit Local, sa filiale dédiée au financement du développement local, aura réalisé d'excellentes performances, montrant le dynamisme de ses équipes.

Le marché des institutions publiques est le premier marché de Dexia. Dans ce domaine, notre notoriété est désormais mondiale. Nous disposons en effet d'atouts fondamentaux pour nous développer dans toutes les régions du monde, et d'abord en Europe et aux États-Unis : outre la force de notre bilan et de nos fonds propres, nous pouvons compter sur la compétence et l'expertise que nos équipes ont, de longue date, mises au service des acteurs locaux.

Cette expertise reconnue nous renforce dans notre souci permanent d'appuyer les processus en cours de décentralisation et de promouvoir les valeurs du développement durable.

Le renforcement des pouvoirs locaux concerne peu ou prou tous les pays européens – ceux de l'Union actuelle, et encore plus ceux qui nous rejoignent en mai 2004. Dexia est attaché à son

*Dexia s'affirme ainsi comme le leader
mondial du financement
du développement durable...*

rôle de centre d'expertise et d'échanges d'expériences au profit de tous leurs responsables nationaux et locaux.

S'agissant du développement durable, Dexia a adhéré en 2002 au « Pacte mondial » initié par le secrétaire général des Nations unies, puis en 2003 aux « Equator Principles »,

élaborés par la Banque mondiale, qui constituent un ensemble de règles d'actions que l'entreprise s'engage à appliquer dans le respect de l'environnement et l'équité sociale.

Pour l'année 2004, Dexia Crédit Local, en conformité avec les valeurs de l'ensemble du groupe Dexia, compte développer encore l'éventail des produits et services qu'il peut offrir aux acteurs du secteur local afin de les aider au mieux dans leurs missions essentielles de bâtisseurs et de gestionnaires du cadre de vie de nos concitoyens.



En 2003, alors que l'environnement géopolitique était très incertain, notamment au premier semestre, Dexia Crédit Local a une nouvelle fois battu ses records d'activité, tant en France qu'à l'international, sur le secteur public comme sur celui des financements structurés.

Cette croissance remarquable permet au groupe de renforcer sa position de leader mondial sur son métier du financement des équipements collectifs et du rehaussement de crédit, tout en veillant à se développer de manière équilibrée entre ses marchés historiques – comme la France – et ses terres de conquête – comme les pays de l'Union européenne et les États-Unis.

L'échange d'expérience entre nos équipes implantées dans les pays où nous intervenons fait naître une innovation permanente et des synergies renouvelées. C'est ainsi que Dexia Crédit Local développe activement son offre et élargit sa palette de produits et de services financiers. L'accompagnement des évolutions du secteur local en Europe se réalise notamment dans le partenariat public-privé, pour lequel notre groupe entend jouer un rôle majeur.



JACQUES GUERBER
Président du directoire de Dexia Crédit Local

En France, tous nos principaux segments de marché ont vu leur activité progresser nettement. Parallèlement, nos équipes participent aux débats sur l'évolution du secteur local et elles interviennent directement aux côtés des pouvoirs publics : citons en particulier notre contribution au plan « Hôpital 2007 ».

À l'international, l'ensemble de nos implantations s'est développé avec un dynamisme remarquable, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis, et nous avons veillé à encourager les échanges d'expérience entre élus : signalons en particulier l'organisation d'un sommet international des maires qui a réuni à Paris en septembre 250 acteurs majeurs du secteur local venus du monde entier. Ils ont pu échanger leurs points de vue, aussi bien sur le rôle des collectivités locales dans le développement urbain que sur le poids des institutions locales dans la nouvelle Europe des vingt-cinq.

*L'échange d'expérience entre nos équipes
fait naître une innovation permanente
et des synergies renouvelées.*

2004 s'annonce encore comme une bonne année pour le groupe Dexia Crédit Local, avec la poursuite du mouvement de décentralisation des compétences en faveur des collectivités locales engagée en France, mais également avec les opportunités de développement offertes par les dix pays « entrant » dans l'Union. 2004 verra aussi se concrétiser de nouvelles initiatives menées auprès des collectivités locales en faveur du développement durable et de la maîtrise de l'environnement.



Conseil de surveillance

Président

PIERRE RICHARD

Administrateur délégué et président
du comité de direction de Dexia

Vice-président

REMBERT VON LOWIS

Membre du comité de direction de Dexia

Membres du conseil de surveillance

La Fédération Nationale des Travaux Publics
représentée par **DANIEL TARDY**, président

La Fédération Française du Bâtiment
représentée par **CHRISTIAN BAFFY**, président

JEAN-PIERRE BRUNEL

Administrateur de la Société Centrale
pour l'Équipement du Territoire

JEAN-POL HENRY

Député, conseiller communal de Charleroi

PATRICK LACHAERT

Député, échevin à Merelbeke

CLAUDY LEBRETON

Président du conseil général des Côtes-d'Armor

LOÏC LE MASNE DE CHERMONT

Vice-président du conseil général de Loire-Atlantique

CLAUDE PIRET

Membre du comité de direction de Dexia

FRANÇOIS REBSAMEN Maire de Dijon

ANTOINE RUFENACHT Maire du Havre

FRANCINE SWIGGERS

Membre du comité de direction d'Arco

RENÉ THISSEN Sénateur, conseiller communal de Waimes

Directoire

JACQUES GUERBER, président

PHILIPPE VALLETOUX, vice-président

DANIEL CAILLE, directeur général

BRUNO DELETRÉ, directeur général



De gauche à droite :
Daniel Caille, Philippe Valletoux,
Jacques Guerber et Bruno Deletré.

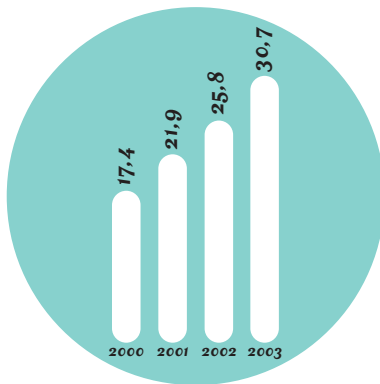


Chiffres clés consolidés

5

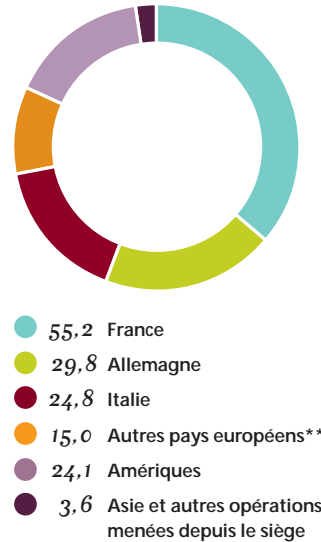
FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS *

(engagements nouveaux, hors Allemagne, y compris filiales mises en équivalence)
en milliards d'euros



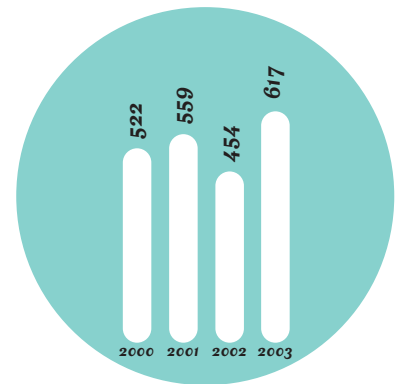
ENCOURS DE CRÉDIT À MOYEN ET LONG TERME PAR PAYS*

(y compris Allemagne et filiales mises en équivalence)
152,6 milliards d'euros



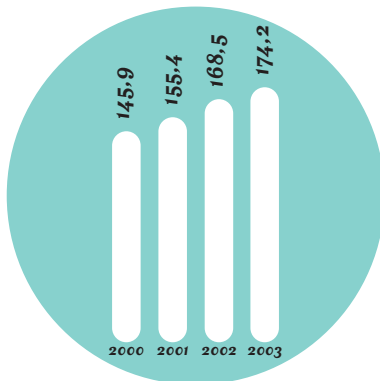
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (PART DU GROUPE)

en millions d'euros



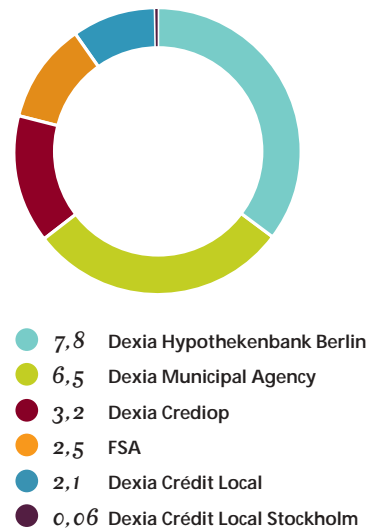
TOTAL DU BILAN

en milliards d'euros



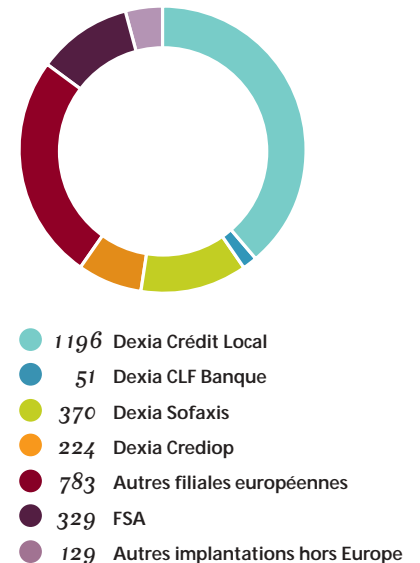
LA COLLECTE DE RESSOURCES

en milliards d'euros



LES 3 082 COLLABORATEURS DU GROUPE DEXIA CRÉDIT LOCAL

au 31 décembre 2003



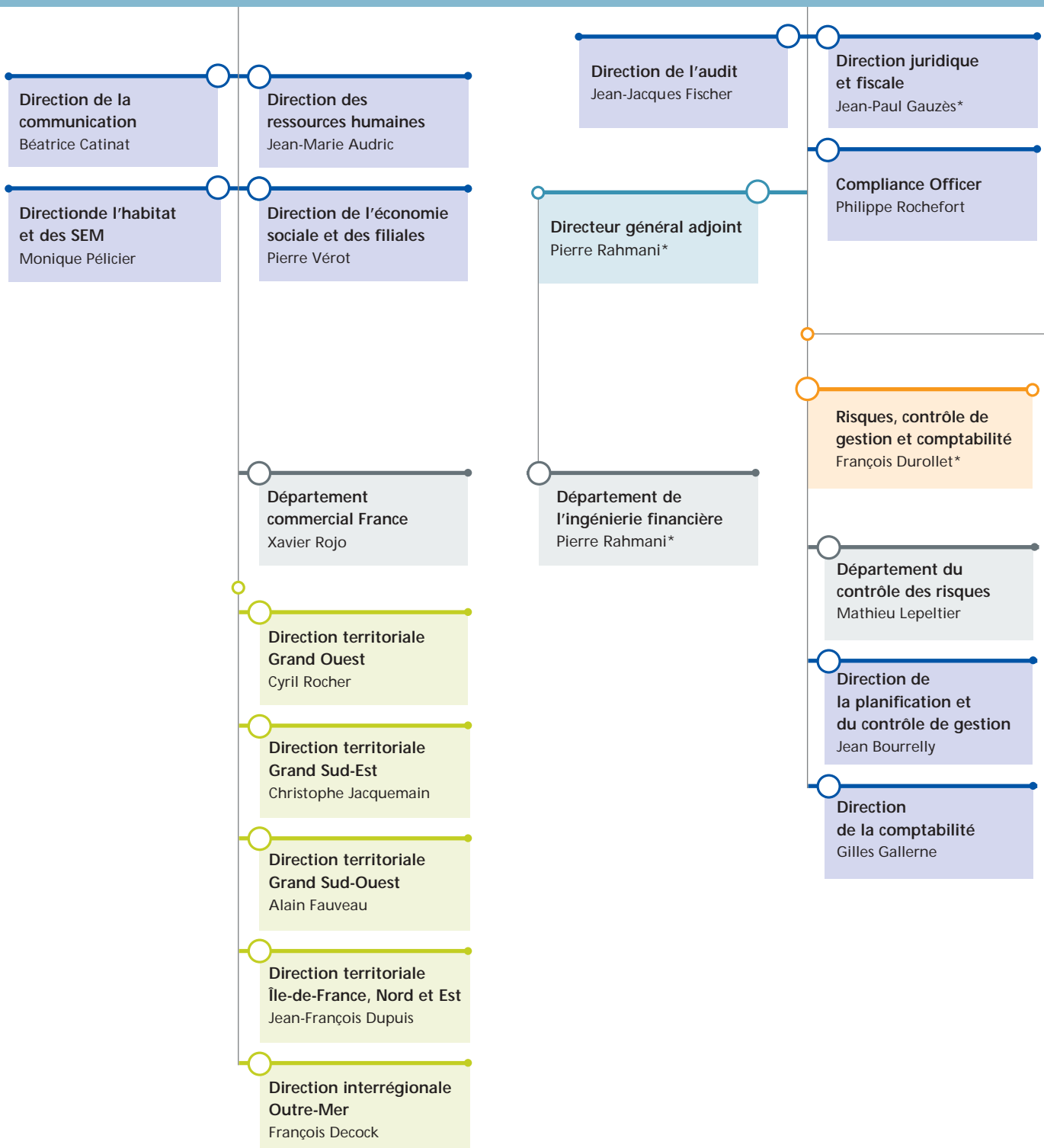
* Données commerciales hors FSA
** (Autriche, Suède, Israël, Slovaquie, Grande-Bretagne, Espagne)

Organisation



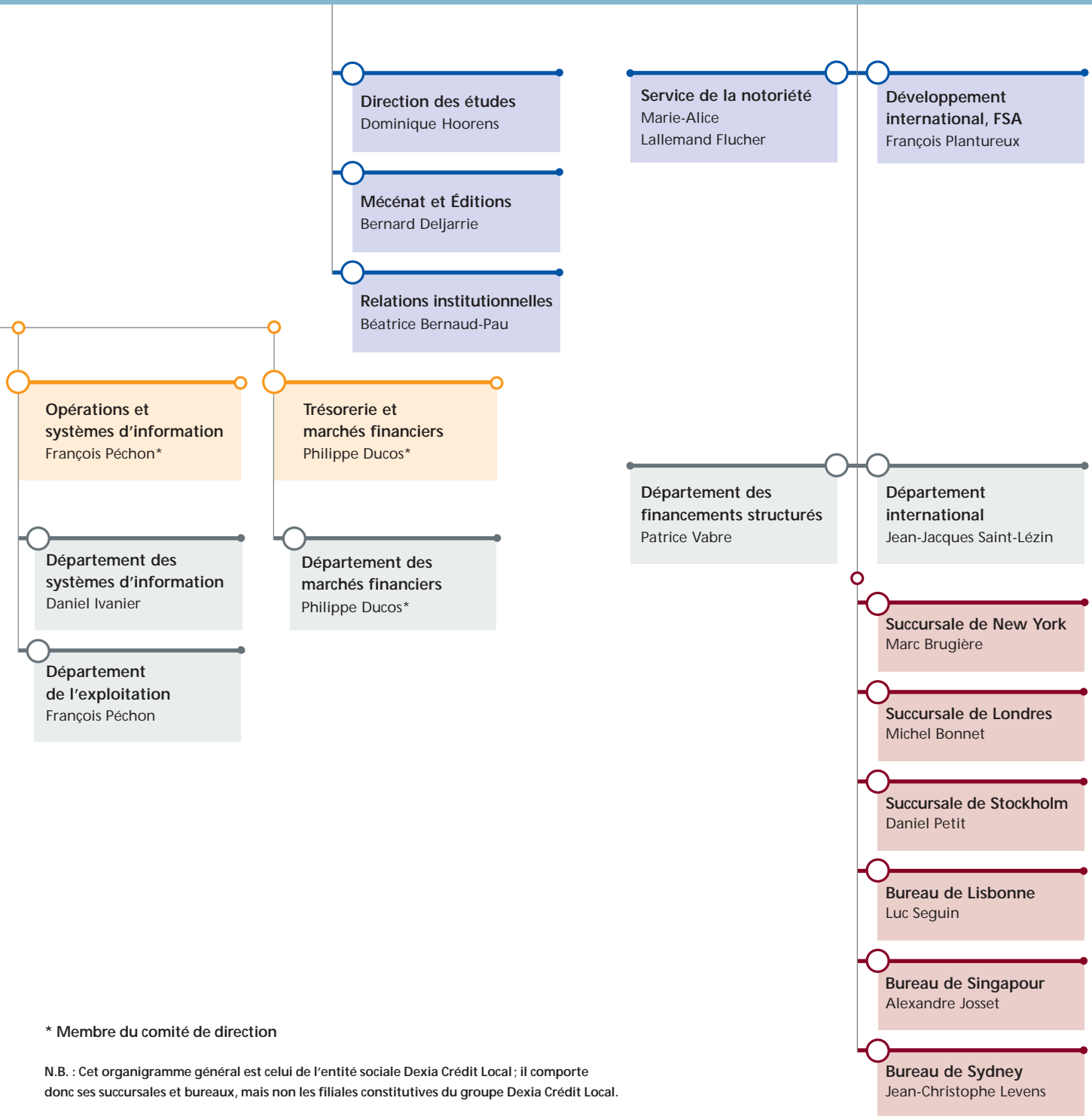
Membre du directoire
Directeur général
DANIEL CAILLE*

Président du directoire
JACQUES GUERBER*



Vice-président du directoire
PHILIPPE VALLETOUX*

Membre du directoire
Directeur général
BRUNO DELETRÉ*



* Membre du comité de direction

N.B. : Cet organigramme général est celui de l'entité sociale Dexia Crédit Local ; il comporte donc ses succursales et bureaux, mais non les filiales constitutives du groupe Dexia Crédit Local.

Principales filiales et participations

Filiales et participations en France

Filiales

Dexia Bail

Le financement par crédit-bail mobilier

Président : Jacques Le Franc
Directeur général :
Florence Bugault

Dexia CLF Banque

Le service bancaire du secteur public local

Président : Daniel Caille
Directeur général :
Jean-Yves Bousseau

Dexia CLF Régions Bail

La réalisation d'opérations de crédit-bail immobilier public

Président-directeur général :
Pierre Vérot
Directeur général délégué :
Jacqueline Cappe

Dexia Finance

L'ingénierie financière

Président-directeur général :
Pierre Rahmani
Directeur général délégué :
Jean-Luc Petitpont

Dexia Flobail

Le financement par crédit-bail des investissements locaux

Président : Pierre Vérot
Directeur général : Jacques Le Franc

Dexia CLF Lease Services

La location longue durée et la gestion des flottes automobiles publiques

Président : Pierre Vérot
Directeur général :
François-Xavier Castille

Dexia Sofaxis

L'assurance et le conseil en gestion du risque employeur des collectivités locales (Soſcap) et des hôpitaux (Soſcah)

Président du directoire :
Jean-Luc Guitard

Dexia Municipal Agency

La société de crédit foncier de Dexia Crédit Local

Président du directoire :
Philippe Ducos
Directeurs généraux : Sylvie Vadé,
Jean-Claude Synave

Participations

Crédit du Nord

Fédération de banques régionales, second réseau du groupe Société Générale

Président-directeur général :
Alain Py

Achatpublic.com

Site internet dédié à la commande publique

Président du directoire :
Thierry Lajoie

Créatis

Toutes opérations de banque, finance, crédit et conseil

Président du directoire :
Jean-Luc Delannoy

Autres sociétés du groupe Dexia en France

Dexia Épargne Pension

La compagnie d'assurance pour l'optimisation patrimoniale et l'ingénierie sociale

Président : Guy Roelandt
Directeur général : Yves Bidel

Dexia Prévoyance

Les produits de prévoyance complémentaire pour le personnel des entreprises privées et parapubliques

Président-directeur général :
Guy Roelandt
Directeur général délégué :
Xavier Viala

Dexia Asset Management

La gestion d'OPCVM

Président : Hugo Lasat
Directeur général :
Henri-Michel Tranchimand

Dexia Banque Privée France

Le private banking
Président du directoire :
Philippe Haquenne
Directeur général :
Jean Danckaert

Filiales et implantations à l'international

Filiales

Dexia Hypothekbank Berlin

Allemagne

Président du directoire :
Giselbert Behr
Membres du directoire :
Ernst W. Dorschel,
Arnold Sedlmayr, Patrick Giacobbi

Dexia Crediop

Italie

Président : Mauro Cicchiné
Administrateur délégué :
Gérard Bayol

Dexia Sabadell Banco Local

Espagne

Président : Bruno Deletré
Administrateur délégué :
José Luis Castillo

Dexia banka Slovensko

Slovaquie

Président du directoire :
Marc Lauwers
Vice-président du directoire :
Gernot Daumann

Dexia Kommunalkredit

Pologne

Président du directoire :
Jacek Rynski

Financial Security

Assurance Inc

États-Unis

Président-directeur général :
Robert Cochran
Vice-président : Roger Taylor
Directeur général :
Séan Mc Carthy

Astris Finance

États-Unis

Président : Marc Brugièrre
Directeur exécutif :
Terry A. Powers

Dexia Global Structured

Finance LLC

États-Unis

Président : Bruno Deletré
Directeur général : Léo Naughton

Otzar Hashilton Hamekomi (OSM)

Israël

Président : Roland Hecht
Directeur général : David Kapah

Succursales

Dexia Public Finance Bank - London

Grande-Bretagne

Directeur général : Michel Bonnet

Dexia Crédit Local

New York Agency

États-Unis

Directeur général : Marc Brugièrre

Dexia Public Finance Norden

Suède

Directeur général : Daniel Petit

Dexia Crédit Local

Dublin Branch

Irlande

Directeur : Stéphane Marchi

Bureaux de représentation

Dexia Crédit Local Portugal

Représentant : Luc Seguin

Dexia Crédit Local Singapour

Représentant général :
Alexandre Josset

Dexia Crédit Local Australie

Représentant général :
Jean-Christophe Levens

Participations

Kommunalkredit Austria

Autriche

Membres du directoire :
Reinhard Platzer, Gerhard Gangl,
Pascal Becker

Infrastructure Finance

Corporation (INCA)

Afrique du Sud

Président : I. M. Ayob
Directeur général : Johan Kruger



10 Rapport de gestion

- 45 *Rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne*
- 64 *Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance*

65 Comptes consolidés

- 66 *Bilan consolidé*
- 67 *Engagements de hors-bilan consolidés*
- 68 *Compte de résultat consolidé*
- 70 *Annexe aux comptes consolidés*
- 145 *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés*

147 Comptes sociaux

- 148 *Bilan social*
- 149 *Engagements de hors-bilan sociaux*
- 150 *Compte de résultat social*
- 151 *Annexe aux comptes sociaux*
- 172 *Rapport général des commissaires aux comptes*

174 Assemblée générale ordinaire

- 175 *Rapport du directoire sur les projets de résolutions*
- 175 *Avis du conseil de surveillance*
- 176 *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées*
- 177 *Propositions de résolutions*

178 Informations complémentaires

- 179 *Renseignements concernant la dette obligataire*
- 183 *Commissaires aux comptes*
- 183 *Ventilation des honoraires des commissaires aux comptes en 2003*
- 184 *Informations juridiques et administratives*
- 187 *Document de référence*

191 Lexique



Rapport de gestion

- 45 *Rapport du président du conseil de surveillance
sur les procédures de contrôle interne*
- 64 *Rapport des commissaires aux comptes
sur le rapport du président du conseil de surveillance*

1. L'activité commerciale du groupe Dexia Crédit Local

A. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX (SYNTHÈSE)

La production de financements long terme de l'année 2003 s'élève, hors Allemagne et hors Autriche, à EUR 29,6 milliards, soit une progression de 13,8% par rapport à la production de l'année 2002 ; cette croissance s'observe tant sur le secteur public que sur celui des financements structurés, qui ont enregistré un volume d'activité remarquable en 2003.

- **Sur le secteur public**, l'activité hors Allemagne s'élève à EUR 26 577 millions, soit une progression de 13,6% par rapport à l'année 2002. Les volumes d'activité réalisés au cours de l'année 2003 ont été très élevés dans l'ensemble des pays, plus particulièrement en Italie, en Grande-Bretagne et en France*. Il faut également noter que, malgré l'affaiblissement de la devise américaine, la production aux Amériques de l'année 2003 (mesurée en euros) est proche de celle pourtant déjà très élevée de l'année 2002 (mesurée en dollars, l'activité aux Amériques est en progression de 14,9% par rapport à celle de l'année 2002). La production américaine représente ainsi plus de 34% de la production totale de l'année 2003.
- **Sur le secteur des financements structurés**, le volume de production s'établit à EUR 2 992 millions, soit une progression de 15,9% par rapport au volume enregistré au cours de l'année 2002. Dexia a progressé dans les League Tables et cinq transactions réalisées en 2003 ont été élues « Deal of the Year » par Euromoney. La plus emblématique est l'arrangement avec une autre banque d'un financement selon le mode PFI de EUR 370 millions pour l'usine de traitement d'eaux usées de La Haye dont le promoteur principal est Veolia Environnement. À noter également, le montage structuré du financement de trente-cinq rames de TER pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en France.

L'année 2003 a été une année de développement très important pour Dexia Finance, puisque neuf pays différents ont été concernés pour un volume d'opérations de EUR 12,8 milliards (flux nouveaux et réaménagements), soit le double du volume traité en 2002.

L'encours à fin décembre 2003 s'établit à EUR 148,9 milliards, en progression de 7,1% par rapport à fin décembre 2002. Cette progression est particulièrement significative en Italie et aux Amériques. En France, la progression est de 3,0% dans un contexte marqué par la stabilisation de l'endettement des collectivités locales.

FSA réalise une production de USD 895 millions de marges d'intérêt et primes brutes actualisées en 2003, ce qui représente une progression de 1,4% par rapport à l'année dernière qui était la meilleure année de production de FSA. L'activité municipale a atteint USD 613 millions de primes (+ 12,4% par rapport à 2002), grâce au dynamisme très important du marché municipal US et à la bonne tenue de l'activité internationale. L'activité dans le secteur des ABS s'est élevée à USD 282 millions, en retrait de 16,2% par rapport à l'activité enregistrée dans ce secteur en 2002.

B. SECTEUR PUBLIC LOCAL

B.1. Activité de financement à long terme

Commentaire général (hors Allemagne)

L'activité globale s'élève à EUR 26,6 milliards à fin décembre 2003, dont EUR 7,5 milliards sous forme d'engagements hors-bilan (principalement aux États-Unis).

Malgré un effet change défavorable (notamment sur le dollar), la croissance de l'activité par rapport à celle de l'année 2002 est de EUR 3,8 milliards (+ 13,6%) ; hors effets change, la progression serait de près de 21,9%.

* REMARQUE : afin d'harmoniser la mesure de production de la France avec celle des autres zones géographiques, l'activité long terme de cette dernière est comptabilisée depuis le 1^{er} janvier 2003 en engagements et non plus en versements.



Une partie importante de la production (EUR 5 506 millions, en progression de 128,9% par rapport à 2002) a été générée avec l'appui des équipes de Dexia Finance, notamment en France (EUR 2 073 millions), en Italie (EUR 2 420 millions), en Espagne (EUR 204 millions), en Suède (EUR 83 millions) et sur le siège international (EUR 25 millions). L'activité Dexia Finance démarrée en Allemagne au début de l'année s'est rapidement développée (EUR 701 millions).

Évolution par implantation

FRANCE

L'activité de l'année 2003 a atteint un niveau exceptionnel avec EUR 8,0 milliards, à comparer avec une activité en versements de EUR 6,6 milliards (cf. remarque de la page 11) sur la période comparable de 2002. Elle se caractérise par :

- un volume de production sur les collectivités locales en croissance supérieure à celui du marché, tiré par une reprise marquée des investissements communaux après l'attentisme de début de mandat (2001 et 2002). La croissance a été concentrée sur les grandes collectivités qui ont lancé sur le dernier trimestre plus de EUR 10 milliards d'appel d'offres. Dexia Crédit Local, dans un contexte de concurrence exacerbée, a maintenu sa part de marché et gagné plusieurs consultations de premier plan, comme celle de la ville de Paris ;
- une très forte progression sur les autres acteurs locaux, les trois principaux segments de ce marché ayant vu leur activité tirée par les opérations de rachat de patrimoine des grands acteurs dans le domaine du logement social, le lancement du plan « Hôpital 2007 » et plusieurs grandes opérations de financement d'organismes étatiques, avec en particulier l'opération Dexia Finance réalisée avec la Direction générale de l'aviation civile (EUR 126 millions).

AMÉRIQUE

La production de l'année 2003 est de USD 10,5 milliards, en progression de 14,9% par rapport à fin décembre 2002.

- Bénéficiant d'un marché en croissance en 2003, la production annuelle hors-bilan s'est élevée à USD 8,5 milliards, soit une progression de 6,4% par rapport à l'année 2002 déjà exceptionnelle. Les synergies avec FSA se sont poursuivies de manière très active en 2003, avec 37 opérations conjointes sur les 85 opérations de hors-bilan réalisées en 2003, représentant un total de USD 4,3 milliards, en progression de 23,2% par rapport à l'année 2002.
- Les achats de titres obligataires (*US taxable municipal bonds* et titres canadiens), à USD 2 milliards, sont en progression de 71,3% par rapport à ceux réalisés au cours de l'année 2002 en raison notamment de l'allocation exceptionnelle (10%, soit la plus grosse du syndicat) obtenue au second trimestre 2003 par Dexia Crédit Local dans l'émission obligataire de USD 10 milliards lancée en juin par l'État de l'Illinois pour financer le déficit actuariel des systèmes de retraite des fonctionnaires de l'État. Sur ce montant, USD 830 millions ont été achetés directement par la succursale Dexia Crédit Local New York Agency, et le solde (USD 170 millions) par Dexia Municipal Agency. Hormis cette opération d'une envergure exceptionnelle, Dexia Crédit Local New York Agency s'emploie à diversifier son portefeuille en multipliant les contreparties.

Il faut également noter la conclusion d'une première opération dans le secteur public au Mexique avec le lancement d'une émission obligataire en monnaie locale pour le système d'eau municipal de Tlalnepantla (agglomération de Mexico) qui a remporté le prix du « Latin America Municipal Finance Deal of the Year » par les magazines *Latin Finance* et *Project Finance*.

ITALIE

L'année 2003 a été exceptionnelle, avec une production de EUR 6,5 milliards en progression de 37,0% par rapport à l'année 2002 qui constituait déjà une référence élevée. Dexia Crediop a accru sa présence auprès des grands clients en veillant à accompagner le mouvement de désintermédiation engagé en 2002, qui s'est poursuivi et amplifié en 2003. Sa part de marché est ainsi passée de 20% à 30% sur les émissions internationales, domaine dans lequel ont par ailleurs été obtenus des mandats de premier plan : sur les neuf émissions principales effectuées sur le marché, six



mandats ont été gagnés par Dexia Crediop, dont trois mandats de « *joint bookrunner* », parmi lesquels celui de l'émission de la ville de Rome, une des opérations marquantes de l'année. Dexia Crediop a par ailleurs tiré parti de l'important développement des opérations de titrisation, en se positionnant comme « *joint lead-manager* » de l'opération la plus importante réalisée sur le marché italien dans ce secteur : il s'agit d'une titrisation d'actifs dans le domaine de la santé publique réalisée avec la région du Latium, sous la forme d'une émission d'« *Asset Backed Securities* » (ABS), à laquelle Dexia Crediop a souscrit à hauteur de EUR 341 millions. Dexia Crediop a également été investisseur unique de l'ABS émis par le Trésor italien adossé à un portefeuille de créances sur le secteur public local italien pour un montant de EUR 539 millions. Des achats d'actifs du secteur public local ont aussi été réalisés au cours de l'année, tels que l'achat à Banca Intesa d'un portefeuille de créances sur le secteur public local de EUR 317 millions. Enfin, l'année 2003 a été marquée en décembre par une très importante opération structurée d'optimisation de la gestion de dette d'un grand client italien, qui a conduit au versement par Dexia Crediop de EUR 1,6 milliard (pondération cooke 0).

ESPAGNE

La production nouvelle de Dexia Sabadell Banco Local s'est élevée à EUR 1,01 milliard en 2003, en progression de 2,7 % par rapport à 2002. Ce résultat est d'autant plus remarquable que l'année 2003 a été marquée par de nombreuses élections locales en Espagne, contexte peu favorable à l'activité du secteur public. La part de marché supérieure à 5 %, mesurée sur l'encours de prêts et crédits aux collectivités locales, est en progression sensible. Le niveau d'activité a été exceptionnel en début d'année sous l'effet d'une activité dynamique dans le domaine des prêts sur la lancée de fin 2002, et d'un contexte de marché favorable permettant de procéder à des achats de titres de manière sélective. Par la suite, l'activité s'est maintenue à un niveau satisfaisant, en dépit d'un contexte devenu moins porteur en raison des échéances électorales.

GRANDE-BRETAGNE

Après une année 2002 extrêmement difficile en raison de la prédominance de l'organisme public PWLB, l'année 2003 se révèle excellente suite à la commercialisation du produit Lender's Option, Borrower's Option (LOBO). L'activité réalisée en 2003 (EUR 680 millions) – grâce à ce produit, dont les caractéristiques permettent, dans certaines configurations de la courbe des taux, l'offre aux clients de taux plus intéressants que ceux offerts par le PWLB au cours des premières années du prêt – est très nettement supérieure à celle de l'année 2002 (EUR 67 millions). Il faut noter le rachat d'un portefeuille de LOBOs de EUR 160 millions au cours du premier semestre 2003.

SLOVAQUIE

La production de crédits long terme sur l'année 2003 a progressé de 81,2 % par rapport à celle enregistrée au cours de l'année 2002. Cette production qui s'élève à EUR 163 millions, résulte pour une bonne part (EUR 110 millions) de l'achat de titres d'État. Le solde, EUR 53 millions, en progression de 16 % par rapport à l'année 2002, consiste principalement en des prêts octroyés à de petites et moyennes collectivités. Parmi les opérations les plus significatives, on peut noter la participation, au sein d'un pool bancaire mené par Istrobanka, au refinancement de la dette de Bratislava pour EUR 4 millions sur cinq ans.

SIÈGE INTERNATIONAL

L'activité globale de crédit à long terme sur la zone couverte par le siège international s'élève à EUR 376 millions, en progression de 6,6 % par rapport à l'année 2002. Il faut noter en particulier le contrat de prêt de EUR 150 millions d'une durée de 15 ans signé avec la ville d'Athènes servant à financer l'amélioration des infrastructures de la ville. Il s'agit du premier emprunt à long terme contracté par la ville d'Athènes auprès d'une banque étrangère. Il convient également de noter l'achat sur le marché primaire de EUR 50 millions d'obligations émises par la ville de Prague pour un montant total de EUR 170 millions avec une durée de dix ans. Les synergies intra-groupe ont par ailleurs permis à Dexia Capital Markets et Kommunalkredit Austria d'être « *dealer* » du programme EMTN d'un montant de EUR 1 milliard, destiné à la ville de Prague.



ISRAËL

L'amélioration significative de l'activité observée lors du dernier trimestre 2003 permet à la production de crédits à long terme enregistrée au cours de l'année 2003 de s'élever à EUR 105 millions, soit une progression de 15,6 % par rapport à fin décembre 2002. La progression mesurée en shekels est encore plus importante (32,6 %).

SUÈDE

À EUR 452 millions, l'activité commerciale de l'année 2003 est faible, en retrait de 43,5 % par rapport à celle de l'année 2002. La hausse quasi générale des impôts locaux pour 2003, associée à la faiblesse des investissements, ont amélioré la situation des finances des communes suédoises. Il faut toutefois noter la réalisation avec Dexia Finance au cours de l'année 2003 de six opérations en Suède et, pour la première fois, de deux opérations en Finlande.

AUTRICHE (filiale non consolidée)

La production globale enregistrée au cours de l'année 2003 s'élève à EUR 2 137 millions, en progression de 28,2 % par rapport au volume enregistré en 2002.

ALLEMAGNE

Le volume brut total de courtage réalisé par l'équipe de Francfort pendant l'année 2003 a atteint EUR 4,7 milliards (en progression de 80,8 % par rapport à l'année 2002), parmi lesquels EUR 1,5 milliard d'opérations à long terme et EUR 0,6 milliard d'opérations à court terme réalisés pour le compte de Dexia Hypothekenbank Berlin. Sur ces EUR 2,1 milliards, les produits structurés (de type Dexia Finance) ont représenté un montant de EUR 975 millions, ce qui constitue une production remarquable pour une première année pleine de commercialisation de ce type de produits en Allemagne.

B.2. Encours

Évolution de l'encours

L'encours long terme « Secteur public » s'élève à EUR 138,9 milliards, en croissance de 7,2 % par rapport à l'encours à fin décembre 2002. Hors effets change, cette croissance s'élèverait à 10,8 %. Il faut noter que, malgré l'affaiblissement significatif du dollar sur la période, la part relative de l'encours des Amériques continue de croître et représente 15,8 % de l'encours global « Secteur public » à fin 2003 (contre 14,3 % au 31 décembre 2002).

Activité de gestion d'encours

En France, près de 4 000 opérations de gestion d'encours ont été mises en œuvre pour un montant de EUR 7,3 milliards (en progression de 28,1 % par rapport à l'année 2002) sur tous les compartiments de clientèles, soit un volume comparable à l'activité de prêts nouveaux. Parmi ces opérations, plus de EUR 4 milliards ont été réalisés en collaboration avec Dexia Finance. On peut citer à titre d'exemple une très importante opération réalisée avec le Département du Rhône pour EUR 280 millions et deux opérations d'EUR 81 millions et EUR 82 millions avec les villes de Nantes et de Marseille.

En Italie, les clients ont privilégié en 2003 la restructuration de leur endettement à travers des opérations de swaps, pour un montant total de EUR 1,9 milliard. Parmi les opérations marquantes, on peut relever notamment le réaménagement de la dette de la région Campanie (EUR 250 millions) ainsi que de très importantes opérations réalisées avec Dexia Finance Italia pour la ville de Milan (EUR 271 millions) et la ville de Turin (EUR 265 millions).

B.3. Financements court terme

L'encours court terme s'élève à EUR 8,7 milliards à fin décembre 2003. En France, où près de 94 % de cet encours est logé, l'activité court terme a vu son rythme se ralentir au cours du dernier trimestre à la suite de la décision de l'État de modifier la réglementation relative aux moyens de paiement des ouvertures de crédit. À l'international, l'encours court terme est principalement logé en Allemagne, en Espagne et en Israël.



C. LES FINANCEMENTS STRUCTURÉS

C.1. Activité

Commentaire – Évolution par implantation

L'activité globale s'élève à EUR 3 milliards à fin décembre 2003, en progression de 15,9 % par rapport à celle enregistrée au cours de l'année 2002 ; hors effets change (essentiellement sur la livre), elle serait en progression de + 12,1 %.

FRANCE

L'activité de 2003 s'élève à EUR 657 millions, soit une progression de 25,3 % par rapport à celle enregistrée au cours de l'année 2002. L'opération la plus importante de l'année 2003 est l'arrangement d'un financement structuré de EUR 207 millions pour un programme d'acquisition de trente-cinq rames TER pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

AMÉRIQUE

Dans un contexte de grande prudence dans le secteur de l'électricité, la production réalisée au cours de l'année 2003 s'élève à USD 390 millions, en retrait de 25,1 % par rapport à celle de l'année 2002. L'activité de financement de projets, qui était fortement concentrée sur la production thermique d'électricité, s'est diversifiée sur les secteurs du transport et du stockage de gaz et de l'énergie éolienne.

ITALIE

L'activité enregistrée au cours de l'année 2003 est en ligne avec celle de l'année 2002 exception faite de l'opération TAV de EUR 350 millions réalisée cette année-là. La transaction italienne la plus importante réalisée en 2003 a été la participation de EUR 300 millions dans le financement de l'acquisition par la holding du groupe Benetton de 54 % des actions de la société concessionnaire autoroutière Autostrade Spa.

ESPAGNE

La production de EUR 194 millions en 2003 est en progression de 30,4 % par rapport à l'année 2002. Cette très bonne performance résulte du bon positionnement de l'équipe de Dexia Sabadell Banco Local dans un contexte économique favorable où le gouvernement a lancé un programme de EUR 10 milliards pour le développement accéléré des infrastructures de transport.

GRANDE-BRETAGNE

L'activité, avec un montant global de EUR 645 millions, est en progression de plus de 80,6 % par rapport à celle enregistrée en 2002. Cette excellente performance s'explique par la réalisation de très grosses opérations dans le secteur des Transports en commun (réhabilitation du métro de Londres et autres), et par une activité soutenue sur le marché du PFI.

SLOVAQUIE

La production sur le marché des *utilities* s'élève à EUR 35 millions, en baisse de 42,7 % par rapport à 2002, où avait figuré un financement exceptionnel de EUR 27 millions pour les chemins de fer. Plusieurs transactions ont été arrangées dans les secteurs de l'eau, de l'environnement, de l'électricité et des transports publics.

SIÈGE INTERNATIONAL

La production en 2003 s'élève à EUR 601 millions, soit plus de quatre fois le niveau atteint en 2002. La principale opération concerne le coarrangement avec Rabobank de EUR 370 millions pour la réalisation en mode PFI de l'usine de traitement des eaux usées de La Haye (transaction désignée « Europe Water PPP Deal of the Year 2003 » par Euromoney) dont le principal promoteur est Veolia Environnement.



SUÈDE

L'activité en 2003 a atteint EUR 45 millions, en ligne avec celle observée en 2002. Outre les opérations réalisées dans le secteur des transports publics et du logement, on notera en particulier la participation pour EUR 18 millions au financement de l'autoroute E39 à l'ouest de la Norvège.

ASIE-PACIFIQUE

L'année 2003 a été celle de la mise en place du bureau de représentation à Sydney. Ceci a permis non seulement d'augmenter de 42,8 % la production de cette zone pour atteindre EUR 64 millions, mais surtout de réaliser le premier rôle d'*underwriter* en Australie.

AUTRICHE (filiale non consolidée)

L'activité en 2003 est plus de dix fois supérieure à celle de 2002 grâce à la participation de Kommunalkredit Austria à quatre transactions d'US lease pour un montant total de EUR 263 millions.

COMMISSIONS

Le montant des commissions enregistrées atteint EUR 27,5 millions à fin décembre 2003, en progression de 6,6 % par rapport au montant enregistré en 2002.

C.2 Encours long terme — Évolution

L'encours long terme du secteur « Financements structurés », à EUR 10 milliards, est en progression de 6,4 % par rapport au niveau atteint un an plus tôt.

D. ACTIVITÉ D'ASSURANCES

Dans un contexte marqué par une hausse des tarifs due à une plus forte attention des assureurs à la rentabilité de leurs contrats, l'activité commerciale de courtage de Dexia Sofaxis a été très soutenue et se traduira pour la totalité de l'exercice 2003 par un élargissement significatif de sa base clientèle et une hausse du montant des primes collectées. Par ailleurs, la commercialisation en France des produits d'assurance vie du groupe sur les clientèles institutionnelles a réalisé une première année très encourageante, avec plus de 120 contrats signés sur l'ensemble de l'année 2003 et un encours de collecte de plus de EUR 120 millions.

E. DÉPÔTS & GESTION D'ACTIFS

L'encours en gestion pour le premier métier poursuit sa progression et s'établit à EUR 5 855 millions à fin décembre 2003, en progression de 37,4 % par rapport au niveau atteint à la fin de l'année 2002.

En France, dans un climat de marché peu propice, l'encours de gestion d'actifs à fin 2003 se situe à EUR 3,4 milliards, en progression de 35 % par rapport à fin 2002. Le nombre de clients actifs est, quant à lui, passé de 640 à 830.

En Italie, Dexia Crediop a obtenu en 2003 le mandat pour la gestion de la totalité du patrimoine de l'INAIL (institut en charge des indemnisations des accidents du travail) qui s'élève à EUR 650 millions (Dexia Crediop ne gérait que EUR 47 millions auparavant).

F. REHAUSSEMENT DE CRÉDIT : FSA

FSA réalise une production de USD 895 millions de marges d'intérêt et primes brutes actualisées en 2003, ce qui représente une progression de 1,4 % par rapport à l'année dernière qui était la meilleure année de production de FSA. L'activité municipale a atteint USD 612 millions de primes (+12,4 % par rapport à 2002), grâce au dynamisme très



important du marché municipal US et à la bonne tenue de l'activité internationale. L'activité dans le secteur des ABS s'est élevée à USD 282 millions, en retrait de 16,2% par rapport à l'activité enregistrée dans ce secteur en 2002. En ce qui concerne les capitaux nets assurés à fin décembre, ils s'élèvent à USD 409 milliards et sont supérieurs de 12,1% à ceux de fin décembre 2002.

F.1. Analyse de l'activité municipale

Au cours de l'année 2003, FSA a enregistré un montant de USD 612 millions de primes brutes actualisées, marquant une progression de 12,4% par rapport à l'année dernière.

Aux États-Unis, malgré une baisse de volume observée au cours du dernier trimestre (inférieur de 13,2% au quatrième trimestre 2002), le marché des émissions municipales pour l'ensemble de l'année se situe à un niveau très élevé : le montant nominal de l'ensemble des émissions a atteint le chiffre record de USD 383 milliards (+ 6,7% par rapport à 2002). Le taux de pénétration du rehaussement a été de 50% (identique à celui de l'année dernière). FSA a assuré des émissions pour un nominal (brut) de USD 53 milliards, avec une part de marché égale à 27% (comme en 2002), donnant lieu à USD 483 millions de primes brutes actualisées.

À l'international, la production de l'année a atteint USD 129 millions de primes brutes actualisées, marquée par une opération exceptionnelle qui a généré USD 66 millions de primes : le rehaussement des obligations émises par le consortium Metronet, d'un montant de GBP 515 millions, destinées à financer les travaux de rénovation du métro de Londres. Une autre opération, très importante, a été réalisée en fin d'année, dans le cadre du refinancement du Norfolk and Norwich University Hospital, l'une des plus anciennes opérations de PFI : FSA a garanti une émission de GBP 341 millions.

Le secteur des *US leases* a été également très actif en 2003 : une vingtaine d'opérations ont été réalisées au cours de l'année, en Europe et aux États-Unis, générant au total USD 17 millions de primes brutes actualisées.

F.2. Analyse de l'activité ABS

Avec un montant, pour l'année 2003, de marges d'intérêt et primes brutes actualisées de USD 282 millions dans l'activité ABS, FSA réalise une production modeste, en ligne avec les critères de risque plus stricts mis en place mi-2002, inférieure de 16,2% à celle de l'année dernière.

Aux États-Unis, la production réalisée en 2003 s'est élevée à USD 222 millions. Les nouvelles règles d'engagement dans le secteur ABS « corporate » ont sensiblement réduit le champ d'actions de FSA et, en ce qui concerne le secteur des crédits à la consommation, la dégradation de la qualité du crédit a incité à une grande prudence. En revanche, un grand nombre de transactions ont été réalisées dans le secteur de l'immobilier résidentiel, portant sur le rehaussement de tranches AAA ou des opérations de *Net Interest Margin (NIM)*, l'ensemble générant USD 45 millions de primes sur l'année 2003.

L'activité de produits financiers (*Guaranteed Investment Contracts - GICs*) a poursuivi son développement après que FSA a obtenu au mois d'avril une exemption au regard de l'Investment Companies Act (contraignant les sociétés d'investissement n'ayant pas de licence à ne pas gérer plus de cent contrats) : USD 44 millions de marges d'intérêt actualisées ont été engrangées en 2003 (contre 66 millions en 2002).

À l'international, la production s'élève à USD 60 millions. Une très grosse opération de titrisation synthétique (*Credit Default Swaps - CDS*) a été réalisée cette année avec KBC : Threadneedle (USD 2,5 milliards de nominal et USD 13 millions de primes).



G. COLLECTE DES RESSOURCES AU 31 DÉCEMBRE 2003

Sur l'année 2003, le groupe Dexia Crédit Local a emprunté EUR 22,3 milliards sur les marchés à long terme, à comparer à EUR 21,3 milliards en 2002. Ce programme de financement s'est déroulé comme suit :

- la réalisation d'opérations publiques AAA pour EUR 7,2 milliards. L'essentiel de ces ressources a été levé au cours du premier semestre dans un contexte porteur de resserrement des prix. Dexia Municipal Agency est le premier émetteur du groupe sur ce segment avec EUR 5,3 milliards sur une maturité moyenne de 6,3 ans. Trois nouveaux benchmarks ont été créés à 2, 5 et 10 ans, avec des encours respectifs qui s'établissent aujourd'hui à EUR 1 milliard, 2,25 milliards et 1,5 milliard. L'activité de Dexia Hypothekbank Berlin s'est concentrée sur une maturité moyenne inférieure à 3 ans pour des émissions non syndiquées sur le marché domestique allemand ;
- le développement des placements privés pour un montant de EUR 9,4 milliards représentant 47 % du programme global de financement du groupe. Dexia Hypothekbank Berlin a été très actif avec EUR 5,5 milliards (+ 87 % par rapport à 2002), soit 73 % de son programme compte tenu d'une base d'investisseurs allemands très profonde. Dexia Crédit Local a réalisé la totalité de son refinancement marché (EUR 1,5 milliard, +18 % par rapport à 2002) en placements privés. En revanche, Dexia Crediop a vu son activité reculer de 10 % par rapport à 2002 à EUR 1 milliard en raison de la concurrence accrue des banques italiennes. Enfin, les placements privés de Dexia Municipal Agency sont restés stables en volume (15 % des besoins) concentrés sur des maturités longues (11 ans). En termes de structures, l'activité s'est principalement développée sur les produits simples, indexés sur l'inflation ou indexés sur la courbe des taux. Les références aux marchés actions ont perdu de leur attrait après une année 2002 difficile en termes de performance ;
- le segment des émissions *retail* a enregistré un développement important avec EUR 1,6 milliard, sous l'impulsion de Dexia Crediop qui a réalisé 44 % de son programme de refinancement sur ce segment et ceci compte tenu de la signature d'un partenariat avec une banque italienne. Dexia Municipal Agency a également émis deux emprunts (EUR 150 millions) sous la direction de Dexia Capital Markets ;
- les ressources spécifiques octroyées notamment par la BEI et le Fonds de développement du Conseil de l'Europe ont atteint un montant de EUR 1,6 milliard.

Plusieurs tirages ont été faits par Dexia Crediop dans le cadre d'importants projets spécifiques (EUR 730 millions, soit une progression de 25 % par rapport à 2002). Dexia Crédit Local a maintenu son volume d'emprunt auprès de la BEI à EUR 600 millions. Enfin Dexia Municipal Agency a émis pour la troisième année consécutive un emprunt sous format EMTN dédié à la BEI (opération en USD pour EUR 300 millions équivalent).

Par ailleurs, FSA a émis dans le cadre de son programme GIC (*Guaranteed Investment Contracts*) un volume de USD 3,1 milliards sur une maturité moyenne de 4,1 ans.

En 2003, les conditions de refinancement des signatures AAA se sont globalement améliorées malgré une légère tension sur les maturités les plus longues depuis cet été. Par ailleurs, les conditions d'émission des signatures AA sont restées stables.

2. Le développement durable

Fort de son appartenance à « Dexia, la banque du développement durable » et de sa position de leader sur le secteur des collectivités locales en Europe et dans le monde, Dexia Crédit Local conduit, depuis plusieurs années, une politique de soutien au développement des territoires.

Sur le montant global de EUR 26,57 milliards correspondant aux financements nouveaux accordés par Dexia Crédit Local en 2003 au secteur public (hors Allemagne), une étude réalisée en interne permet d'évaluer à environ 45 % la part des financements contribuant au développement durable des territoires.



Un nouvel engagement en 2003 : la signature des *Equator Principles*.

En septembre 2003, Dexia a adhéré aux *Equator Principles* (EP), un ensemble de règles élaborées par le groupe Banque mondiale prônant le respect de l'environnement et de l'équité sociale. Ces règles rejoignent celles que Dexia respectait déjà de manière implicite dans ses propres activités de financement du développement local et s'inscrivent naturellement dans sa stratégie en faveur du développement durable. L'application des EP concerne tous les prêts destinés au financement de projets d'un montant total de USD 50 millions et plus. L'adhésion implique une démarche supplémentaire de la banque pour approfondir et expliciter ses méthodes d'évaluation des projets au regard de leur impact sur l'environnement et la société, et pour en rendre compte aux parties concernées. À cet effet, Dexia a défini une nouvelle procédure de traitement des dossiers de financement de projets et engagé un programme de formation de toutes les personnes impliquées directement ou indirectement dans le processus d'approbation et de suivi des projets.

Faciliter l'accès aux biens essentiels

Dans la continuité du Sommet de Johannesburg de l'été 2002, Dexia appuie la transposition au niveau international de la « Charte des services publics locaux » à travers un projet d'instrument juridique qui garantirait l'accès pour tous aux services publics essentiels. À ce titre, Dexia a mis au point dans les pays émergents un produit innovant visant à développer le financement des investissements des collectivités locales en monnaie locale, par la mise en place de garanties partielles sur les émissions obligataires qu'elles vont réaliser. Une première transaction a été conclue au Mexique avec la SFI (groupe Banque mondiale) en juin 2003.

En septembre 2003, Dexia a organisé le « Sommet international des maires » à Paris, organisé autour de deux thèmes : les politiques de développement local et les techniques et moyens mis en œuvre par les secteurs privé et public en faveur du développement urbain.

Les enjeux environnementaux dans les nouveaux pays de l'Union européenne

Dix nouveaux pays d'Europe centrale et orientale devraient adhérer à l'UEM en 2004. Dexia entend les aider à améliorer la qualité de leurs infrastructures et à financer leurs besoins. Ainsi, par exemple, en Slovaquie, pays dont les besoins urgents de projets environnementaux ont été estimés à quelque EUR 7,2 milliards, Dexia banka Slovensko participe activement au financement de ces investissements en accompagnement des fonds de l'Union européenne (Phare, ISPA).

Participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Dans le domaine du changement climatique, Dexia souhaite accompagner les collectivités locales sur l'enjeu majeur de la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

En France, lors des Assises nationales de la haute qualité environnementale qui se sont tenues à Bordeaux les 24 et 25 novembre 2003, Dexia Crédit Local a signé un protocole d'accord avec l'Association nationale de la HQE, dont l'objectif est de faciliter la diffusion de la démarche dans les bâtiments des collectivités locales françaises.

Le financement de projets en partenariat public-privé

Dexia Crédit Local est devenu un des acteurs clés dans le domaine des partenariats public-privé (PPP). Mis au point en Grande-Bretagne au début des années 1990 à travers le PFI (*Private Finance Initiative*), ce type de montage s'est étendu dans d'autres pays européens, comme l'Italie, le Portugal et l'Autriche, en permettant aux institutions publiques de déléguer la conception, la construction, la gestion et l'entretien d'équipements à des entreprises privées dans des domaines tels que la santé, l'éducation, les transports, l'environnement, etc., sur des durées pouvant aller jusqu'à vingt ou trente ans. En France, différentes dispositions législatives récentes devraient relancer les contrats de PPP dans le domaine notamment des hôpitaux publics, des bâtiments de police ou de gendarmerie.

- Les énergies renouvelables connaissent une forte croissance en Europe. Dexia a ainsi participé au 5^e Forum annuel du financement des énergies renouvelables qui s'est tenu à Londres les 22 et 23 septembre 2003. À ce jour, Dexia



a participé au financement de vingt-cinq projets dans huit pays (Espagne, Italie, France, Belgique, Royaume-Uni, États-Unis, Maroc, Australie). L'encours de Dexia sur ce secteur a récemment dépassé EUR 200 millions, ce qui correspond à un total d'investissement de plus de EUR 2 milliards (dont les trois quarts sont financés par les banques). En Italie, Dexia Crediop est l'un des chefs de file du financement de plusieurs parcs éoliens en Sardaigne et en Sicile pour un montant de EUR 170 millions. Ce projet est l'un des premiers en Italie à bénéficier du régime des « certificats verts ». L'Espagne est également un pays dynamique sur l'éolien. Dexia Crédit Local y est intervenu en tant qu'unique *mandated lead arranger* sur une opération située en Galice.

Par ailleurs, la revue *Infrastructure Journal* a attribué à Dexia Crédit Local le prix « Renewables Arranger of the Year 2003 ». Ce prix récompense les efforts déployés par le groupe Dexia dans la structuration de la dette bancaire dans le domaine notamment des énergies renouvelables.

- Le traitement de l'eau est un secteur qui nécessite également des financements importants. Dans ce domaine, la plupart des projets sont réalisés en partenariats public-privé. Ceci s'explique par la nature même des infrastructures d'acheminement de l'eau qui relèvent de la compétence des collectivités locales, mais dont le coût et les conditions techniques de gestion conduisent les collectivités locales à faire appel au secteur privé.
- Dans le secteur des transports, des projets importants de trains express régionaux (TER) ont été financés en France avec notamment le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la base d'un crédit-bail classique.

Promouvoir le développement durable dans l'habitat

Les organismes de logement sont largement impliqués dans une problématique de développement durable à travers notamment le renforcement de la proximité avec leurs locataires, la qualité de la construction et l'objectif d'adaptation de leur parc. Ainsi, Dexia Crédit Local a expérimenté un dispositif innovant de location avec option d'achat (LOA), permettant de répondre aux attentes des bailleurs sociaux en termes de mixité sociale. Ce montage concerne tout particulièrement les collectivités locales qui souhaitent par l'intermédiaire des organismes d'habitat social élargir l'offre de logements sur leur territoire tout en y favorisant la mobilité sociale et économique.

Accompagner sur le long terme les collectivités publiques

Dexia accompagne l'ensemble des décideurs locaux en Europe dans la compréhension et le suivi des réglementations et des normes, ainsi qu'en mobilisant sa capacité d'expertise et de prospective financière. Parmi les principales actions de sensibilisation menées en 2003, on peut signaler la publication de la note annuelle de conjoncture des finances locales dans l'Union européenne (tendances 1997-2002), la troisième édition publiée par Dexia Éditions de l'ouvrage *Les Finances locales dans l'Union européenne* (octobre 2003), la première édition publiée par Dexia Éditions de l'ouvrage *Les Hôpitaux dans les quinze pays de l'Union européenne* (décembre 2003). L'analyse de l'environnement financier participe concrètement de l'accompagnement des projets, aussi bien pour les collectivités locales que pour les hôpitaux.

Encourager les meilleures pratiques

En France, Dexia Crédit Local et ses partenaires ont organisé, en octobre 2003, la première édition des « Rubans du développement durable » dont l'objectif est d'encourager les meilleures pratiques des collectivités locales.

Qualité et certification

Dexia Crédit Local et certaines de ses filiales mettent en œuvre une démarche de qualité et de certification. En France par exemple, Dexia Crédit Local a lancé le « projet qualité » qui devrait permettre d'obtenir en 2004 la certification ISO 9001 pour une première partie de son activité clientèle.



3. L'organisation de Dexia Crédit Local

A. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dexia Crédit Local est une société à directoire et conseil de surveillance. Le conseil de surveillance s'est doté d'une charte prenant en compte les préconisations du code de déontologie. La charte prévoit ainsi que les membres du conseil de surveillance ne peuvent acquérir ou vendre des actions de la société cotée Dexia pendant le mois précédant la publication des résultats trimestriels, semestriels ou annuels du groupe. En dehors de ces périodes, les membres du conseil de surveillance doivent recueillir l'approbation préalable du *Compliance Officer*. Par ailleurs, la charte dispose que les jetons de présence versés aux membres du conseil sont pour partie liés à l'assiduité aux réunions du conseil.

Le conseil de surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2003. Il a nommé un comité d'audit composé de trois membres indépendants.

A.1. *Composition du conseil de surveillance et mandats exercés par ses membres en 2003*

Président du conseil de surveillance

Monsieur Pierre Richard

Administrateur délégué de Dexia

Administrateur vice-président de Dexia Banque

Administrateur vice-président de Dexia BIL

Administrateur vice-président de Financial Security Assurance Holdings Ltd

Administrateur du Crédit du Nord

Membre du conseil de surveillance du Monde SA

Président de l'organe collégial de direction du Monde Investisseurs

Administrateur d'Air France

Administrateur de la BEI

Administrateur de Generali France Holding

Vice-président du conseil de surveillance

Monsieur Rembert von Lowis

Administrateur de Dexia BIL

Administrateur de Dexia Banque

Vice-président du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency

Administrateur de Financial Security Assurance Holdings Ltd

Administrateur de Dexia Holdings Incorporated

Président du conseil d'administration de Dexia Habitat

Membres du conseil de surveillance

La Fédération Nationale des Travaux Publics représentée par Monsieur Daniel Tardy*

Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics

Président de INGEBAT

Président et Directeur Général de CIFE

Administrateur de ETPO

Représentant permanent d'INGEBAT, administrateur d'ETPO



Président de FWE Co, Inc
Président de la FWE Fund Co, Inc
Gérant de la Société Civile Alfred-de-Musset
Gérant de la SCI Alindez
Gérant de la SCI de la Carrière de Saint-Herblain
Vice-président du conseil de surveillance de Altair-Nantes
Président du conseil d'administration de l'Immobilière des Travaux Publics
Administrateur de SMA BTP
Administrateur de SMA VIE
Administrateur du Château des Deux Rives
Membre du conseil de surveillance d'Ouest Entreprises
Représentant permanent du Syndicat Professionnel des Entreprises de Travaux Publics de France et d'Outre-Mer,
Gérant de la SCI des Travaux publics du 90 Champs-Élysées

La Fédération Française du Bâtiment représentée par Monsieur Christian Baffy*

Président de la Fédération Française du Bâtiment
Gérant de la SARL Sanitaire, Thermique, Électricité (SANITEL)
Administrateur délégué (à titre personnel) et représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, vice-présidente de la SMA VIE
Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, administrateur de la Banque du Bâtiment et des Travaux publics
Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, administrateur de Dresdner RCM Entreval
Administrateur (à titre personnel) et représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, administrateur de SMA BTP
Président-directeur général représentant de droit de la Société Financière Baffy
Gérant de Baffy Invest SARL
Gérant de la Société d'Isolation Plafonds Suspendus et Acoustique (ISOPLAC)
Gérant de B J Immobilier SARL
Cogérant de BD
Gérant de la SNC Cour des Godrans
Gérant de la SCI Laurem
Président-directeur général de Baffy SA
Gérant de L'Orle d'Or
Gérant de PIC Transactions
Cogérant de la SCI Espace Cracovie

Monsieur Jean-Pierre Brunel*

Administrateur de la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire (SCET)
Administrateur d'Iéna Environnement

Monsieur Jean-Pol Henry*

Administrateur de la Société Le Val d'Heme

Monsieur Patrick Lachaert*

Monsieur Claudy Lebreton*



Monsieur Loïc Le Masne de Chermont*

Administrateur de Dexia Banque
Président-directeur général de la Société d'Équipement de Loire-Atlantique (SELA)
Président de la SAS La Juliennais
Gérant de la SCI Locla 1-2-3-4-5-6
Cogérant de la SCI Lorod
Associé gérant de la SCI Racan

Monsieur Claude Piret

Président du conseil d'administration de la Société Espace Léopold SA
Administrateur de SCRL Management 14
Administrateur de Dexia Sabadell Banco Local

Monsieur François Rebsamen*

Monsieur Antoine Rufenacht*

Président-directeur général de la Société Financière Interocéanique
Président du conseil d'administration de SELER
Président du conseil d'administration d'ARMOR
Administrateur d'Ascendi

Madame Francine Swiggers

Administrateur d'Arcofin
Administrateur d'Arcopar
Administrateur d'Arcoplus
Administrateur d'Arcosyn
Administrateur d'Auxipar
Administrateur d'Interfinance
Administrateur de Sofato
Administrateur de Procura
Administrateur d'Aquafin
Administrateur de VDK-Caisse d'Épargne
Administrateur de Dexia Insurance
Administrateur de DVV Verzekeringen / Les AP Assurances

Monsieur René Thissen*

Administrateur délégué de la Sagi
Administrateur délégué de la Macoma

* Membre du conseil de surveillance indépendant.

Représentants du Comité d'entreprise

Madame Régine Fournier et Monsieur Philippe Abaziou

A.2. Rémunérations versées aux membres du conseil de surveillance

Ont été versés au cours de l'année 2003, à titre de jetons de présence : EUR 20000, à MM. Daniel Tardy, Jean-Pierre Brunel, Claudy Lebreton, Loïc Le Masne de Chermont et François Rebsamen ; EUR 15 000*, à MM. Jean-Pol Henry, Patrick Lachaert et René Thissen ; EUR 10000, à MM. Alain Sionneau et Christian Baffy ; EUR 11 250* à Mme Francine Swiggers ; EUR 5000, à M. Antoine Rufenacht. Aucun jeton n'a été versé à M. Claude Piret, ni à MM. Pierre Richard et Rembert von Lowis. Ces deux derniers ont perçu par ailleurs de Dexia, respectivement EUR 1 410 000 et EUR 568 000.

* Compte tenu de la retenue à la source appliquée aux résidents belges.



A.3. Composition du directoire et mandats exercés par ses membres en 2003

Monsieur Jacques Guerber, Président

Administrateur, président du conseil d'administration d'Ifax
Administrateur du Crédit du Nord
Administrateur de Dexia Insurance
Administrateur de Financial Security Assurance Holdings Ltd
Membre et président du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency
Représentant permanent de Dexia Crédit Local, administrateur de Dexia Finance
Membre du conseil de surveillance de Financière Centuria

Monsieur Philippe Valletoux, vice-président

Président du conseil d'administration et directeur général de Floral
Représentant permanent de Dexia Crédit Local, administrateur du Guide Pratique de la Décentralisation

Monsieur Bruno Deletré

Représentant permanent de Dexia Crédit Local, membre du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency
Administrateur de Dexia Finance
Administrateur de Financial Security Assurance Holdings Ltd
Président de Dexia Holdings Incorporated
Administrateur de Financial Security Assurance UK Ltd
Administrateur de Dexia Crediop
Président du conseil de surveillance de Dexia Hypothekbank Berlin
Membre du conseil de surveillance et vice-président du conseil de surveillance de Kommunalkredit Austria
Président de Dexia Global Structured Finance LLC
Président du conseil d'administration de Dexia Sabadell Banco Local

Monsieur Daniel Caille

Président de Daniel Caille SAS
Administrateur de Progress
Administrateur de Domus Vi Holding
Administrateur de la Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique (SADE)
Membre du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency
Président du conseil d'administration de Dexia CLF Banque
Président du conseil de surveillance de Sofca
Administrateur de Dexia Habitat
Membre du conseil d'administration de Fomento de Construcciones y Contratas SA
Membre du conseil d'administration de Générale de Santé Services SA

A.4. Rémunérations des membres du directoire

Ont été versés à M. Jacques GUERBER, EUR 540 943 ; à M. Philippe VALLETOUX, EUR 254 303 ; à M. Bruno DELETRÉ, EUR 333 549 ; à M. Daniel CAILLE EUR 234 758.

A.5. Informations sur les options d'achat ou de souscription d'actions

Options attribuées durant l'exercice 2003

- aux membres du conseil de surveillance : M. Pierre RICHARD, 120 000 options ; M. Rembert von Lowis, 70 000 options.
- aux membres du directoire : M. Jacques GUERBER, 75 000 options ; M. Philippe VALLETOUX, 40 000 options ; M. Bruno DELETRÉ, 40 000 options ; M. Daniel CAILLE, 30 000 options.



Ces options ont été attribuées le 25 juillet 2003 à un prix d'exercice de EUR 11,37 ;

– aux dix salariés de Dexia Crédit Local dont le nombre d'options est le plus élevé : 370 000 options. Ces options ont été attribuées le 25 juillet 2003 à un prix d'exercice de EUR 11,37.

Options levées durant l'exercice 2003

– par les mandataires sociaux : aucune ;

– par les dix salariés de Dexia Crédit Local qui ont globalement levé le plus grand nombre d'options : 50 609 options à un prix moyen de EUR 7,41.

B. LA GESTION DU RISQUE

1. Organisation du suivi du risque de contrepartie

Le suivi du risque de contrepartie est assuré par le département du contrôle des risques (RM), à l'aide des outils qu'il développe et dans le cadre des guidelines fixées par le groupe Dexia et des contraintes réglementaires et prudentielles.

1.1. Organisation

L'ensemble des risques, de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels tels que définis par les règlements 97-02 et 2001-01 de la Commission bancaire, sont suivis par le département du contrôle des risques, rattaché hiérarchiquement au directeur financier (CFO) membre du comité de direction.

Ce dernier représente Dexia Crédit Local au comité CFO Dexia, présidé par le directeur financier, membre du comité de direction de Dexia, ayant par ailleurs autorité sur le Risk Management Group.

La mission confiée au département du contrôle des risques est de garantir à la direction générale un faible profil de risque de la banque, permettant de bénéficier d'un rating élevé, condition indispensable pour lever des ressources aux meilleures conditions possibles.

Le département du contrôle des risques se conforme strictement aux prescriptions définies par le Risk Management Group sur les méthodes de mesure des risques, les limites, les modalités de reporting ou approuvées au niveau du groupe par le Credit Risk Policy Committee.

Le département du contrôle des risques rapporte aux membres du comité de direction et n'a aucune relation hiérarchique avec les unités opérationnelles. Sa fonction s'exerce en toute indépendance de la filière commerciale.

Le suivi consolidé des risques s'appuie sur une filière risque organisée au niveau de chaque succursale ou filiale, rapportant directement au responsable du département.

1.2. Procédures et délégations

L'organisation tient compte du fait que la très grande majorité des décisions d'engagement portent sur une clientèle issue du secteur public local, à faible risque et soumise par ailleurs à des contrôles particuliers liés à son caractère public ; de ce fait, le dispositif de décision :

- repose sur de larges délégations de décision sur la clientèle du secteur public local dans les pays de la zone euro et d'Amérique du Nord ;
- s'inscrit dans les limites fixées par le Risk Management Group concernant les prêts aux banques et aux souverains ;
- fait obligatoirement appel au comité de crédit de Dexia Crédit Local pour les financements aux corporates, aux financements de projets, aux financements d'actifs et aux clientèles du secteur public local hors zones déléguées ;
- ce comité, présidé par un membre du comité de direction, se tient hebdomadairement ; ses décisions sont collégiales.



1.3. Le dispositif de notation interne

Ce dispositif, relevant de la responsabilité discrétionnaire du département du contrôle des risques, revêt une importance primordiale pour Dexia Crédit Local qui a fait le choix de la méthode la plus avancée préconisée par les régulateurs au titre de la réforme du ratio de solvabilité et de l'adéquation des fonds propres. Les développements qu'entraîne la réforme de Bâle sont en cours de test sur les deux éléments essentiels que sont la probabilité de défaut (PD) et la perte en cas de défaut (LGD).

S'appuyant pour le secteur public local sur des méthodes expert ou sur des scorings actualisés annuellement, cette notation permet pour les meilleures classes de risque de déléguer le pouvoir de décision aux équipes commerciales de proximité et pour les moins bonnes classes à soumettre le dossier soit au département du contrôle des risques, soit au comité de crédit de Dexia Crédit Local.

Dexia Crédit Local joue au sein du groupe Dexia, le rôle de cellule centrale d'analyse, pour les segments de clientèle secteur public local, financement de projets et corporates liés au secteur local et attribue les notations internes.

S'agissant des prêts aux corporates, financements de projets et autres financements spécialisés, la notation interne relève d'une analyse individuelle détaillée effectuée par le département du contrôle des risques prenant en compte le risque de contrepartie et le risque de transaction.

L'échelle des notes de contreparties, définie au niveau du groupe Dexia comprend dix-huit niveaux, dont deux pour les contreparties en défaut ; des passerelles de correspondance ont été établies permettant à chaque contrepartie de trouver sa place dans l'échelle ; à ce titre, par exemple, une grande part des contreparties du secteur public local sont classées dans un échelon équivalent à AA.

1.4. Le dispositif de fixation et suivi des limites

Le dispositif s'applique à tout type de contrepartie selon des modalités techniques particulières à chaque type ; il est encadré par les *guidelines* fixées au niveau du groupe par le Risk Management Group (RMG), approuvées par le Credit Risk Policy Committee et mises en œuvre au niveau de Dexia Crédit Local.

D'une façon générale, le dispositif tient compte des fonds propres Tier One de Dexia, pour aboutir à des montants décroissants en fonction de la notation interne et de la taille des contreparties.

Les limites de contreparties sur les banques et les souverains sont réparties chaque année par le R.M.G. entre les trois entités Dexia Banque, Dexia BIL et Dexia Crédit Local qui peuvent procéder, entre elles, à des transferts.

Des règles particulières ont été fixées au niveau du groupe Dexia sur les *corporates*, prenant en compte la notation interne et la durée des opérations, dans un souci de réduire, en cas de défaut, l'exposition en fonds propres.

Les limites sont individualisées par le comité de crédit Dexia Crédit Local à chaque transaction pour les financements de projets et financements d'actifs et par le comité de crédit Dexia pour les plus importants d'entre eux.

Il existe enfin, selon les dispositions du moment, des limites dites de secteur, telles, par exemple, sur les télécommunications ou les banques hypothécaires allemandes.

1.5. Le dispositif de surveillance et de reporting

Le premier niveau de surveillance incombe aux équipes commerciales du siège, des succursales et des filiales dans le cadre du suivi permanent des activités de leurs contreparties. Le respect des limites est vérifié à l'occasion de chaque nouvelle décision d'engagement en comité de crédit ou par délégation.

Le deuxième niveau incombe au département du contrôle des risques qui reçoit trimestriellement et consolide les expositions, les impayés, les créances douteuses consolidées et les provisions consolidées.

L'évolution de la qualité des engagements et le respect des limites donnent lieu à un examen trimestriel (mensuel pour les limites bancaires) et sont rapportés au comité de direction au titre du document exigé par le règlement 97-02 et 2001-01 de la Commission bancaire.

Trimestriellement, se tiennent des comités de suivi d'encours examinant l'évolution des dossiers sensibles, leur provisionnement et leur cession éventuelle ainsi que le comité de suivi des affaires contentieuses rapportées par la direction juridique et fiscale.



Enfin se tiennent désormais, depuis le premier trimestre 2004, des comités de défauts présidés par le département du contrôle des risques qui examinent chaque dossier répondant aux critères de défaut fixés par les régulateurs aux fins de résorption des défauts réels enregistrés et des reclassements en encours sains.

1.6. La politique de provisionnement

Un comité des provisions, présidé par le département du contrôle des risques, examine trimestriellement l'évolution des créances douteuses et des provisions affectées et surveille le coût du risque.

Conformément à la réglementation bancaire, il arrête le niveau des provisions pays et procède à l'arrêté des provisions pays décidées par le RMG.

Enfin, un provisionnement statistique *ex ante* reflétant l'*expected loss* de la banque est instauré depuis plusieurs années, permettant de constituer des réserves destinées à protéger la banque contre des sinistres attendus.

2. Le projet de réforme de Bâle

La réforme du ratio de solvabilité des banques, lancée par le comité de Bâle, est un projet majeur pour le groupe Dexia et pour Dexia Crédit Local et il mobilise l'ensemble des unités de Dexia Crédit Local, coordonnées par une équipe dédiée. Les principales avancées de 2003 sont :

- les décisions structurantes en matière de système d'information,
- la conception et la mise au point des premiers outils intégrés de mesure des risques (notamment *ratings* internes par segment de clientèle).

Chaque transaction fait actuellement l'objet d'une mesure de risque par un *rating* interne. Dans le cadre du projet Bâle, les divers instruments de mesure de risque existants sont recalibrés et inscrits dans une échelle unique au niveau du groupe. Les autres paramètres du risque de crédit, notamment la perte en cas de défaut et les facteurs de réduction d'expositions sont eux aussi recalibrés et homogénéisés pour l'ensemble du groupe. L'ensemble de cette démarche, actuellement très avancée, sera terminé fin 2006.

3. Organisation du suivi des risques financiers

3.1. Risques ALM

PÉRIMÈTRE

L'ALM recouvre la gestion de l'ensemble des risques structurels de taux, de change et de liquidité du bilan et du hors-bilan de Dexia Crédit Local. Les risques structurels peuvent être définis comme i) les risques de variation du résultat net de la banque suite à l'évolution d'un paramètre de marché (taux d'intérêt, cours de change ou coût de la liquidité), à l'exception des risques spécifiques aux activités de marché (définies au 1.4), et ii) le risque d'illiquidité de la banque.

Les différents éléments entrant dans les actifs, les passifs et le hors-bilan de Dexia Crédit Local ne possèdent pas les mêmes caractéristiques en termes de taux, de devises ou d'amortissement : l'objectif de l'ALM est de couvrir partiellement ou totalement les risques liés à cette structure de bilan. Les risques résiduels peuvent être conservés et gérés sur la base de décisions du comité ALM, lesquelles se caractérisent par un horizon de gestion à long terme. Seuls les risques de taux et de change liés au métier « marchés financiers », ne relèvent pas de la compétence du comité ALM. Hormis cette exception, tous les risques significatifs de taux, de change et de liquidité sont de la compétence du comité ALM.

LES ORGANES DE DÉCISIONS

Le comité ALM Dexia se réunit trimestriellement afin de vérifier la cohérence globale de la gestion actif/passif du groupe. Ce comité statue également sur les méthodologies et les conventions de mesure du risque. En revanche, il n'intervient pas, sauf exception, sur les décisions individuelles de gestion, qui sont du ressort de chaque entité.

Dexia Crédit Local est donc également doté d'un comité ALM souverain à l'intérieur des contraintes fixées par le groupe.



MESURE DU RISQUE GLOBAL DE TAUX D'INTÉRÊTS

Le principal est le calcul de la sensibilité de la valeur d'intérêts, qui fait l'objet d'un suivi différencié et de limites de risques spécifiques :

- L'ALM long terme regroupe toutes les opérations indexées à taux fixe dont la durée de vie initiale est supérieure à deux ans,
- L'ALM court terme regroupe toutes les opérations indexées sur un taux révisable, quelle que soit leur maturité, et les opérations à taux fixe dont la durée de vie initiale est inférieure à deux ans,
- les index « atypiques » : TME/ TMO, Euribor moyenné, TAM.

La mesure du risque de taux d'intérêts ALM est normée au niveau du groupe Dexia, et se fonde principalement sur trois indicateurs.

- Le principal est le calcul de la sensibilité de la valeur actuelle nette des actifs et passifs du périmètre ALM :
 - pour le périmètre taux fixe, le scénario retenu est une translation homogène de 100 points de base de la courbe des taux. Dans le cas d'un excédent d'actifs taux fixes (cas de base), le risque pour Dexia Crédit Local est une hausse de la courbe de taux ; la sensibilité X calculée est alors signée positivement.
 - pour le périmètre TME/TMO, le scénario est un pivotement autour du sept ans et demi entre le JJ et le 15 ans de 150 points de base. Dans le cas d'un excédent d'actifs TME refinancé au JJ (cas de base), le risque pour Dexia Crédit Local est un aplatissement de la courbe de taux ; la sensibilité Y est alors signée positivement.
 - en supposant que la corrélation entre les mouvements de translation à la hausse de taux et les mouvements d'aplatissement est a , la sensibilité totale ALM est donc égale à $\sqrt{X^2 + Y^2 + 2aXY}$. Calculé sur un historique de deux ans, le niveau de corrélation actuellement utilisé est de 0,256.
- Le Gap de taux moyen sur un an glissant (le Gap étant la différence entre les actifs et les passifs du périmètre ALM calculée à chaque date).
- Une *Value at Risk*. Le calcul de la VaR repose sur la méthode Riskmetrics avec un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de 20 jours.

3.2. Risques de marchés

PÉRIMÈTRE

Les métiers « marchés financiers » désignent les activités *Treasury and Financial Market* (TFM) présentes au sein du groupe Dexia Crédit Local. Le périmètre géographique couvre les comptes sociaux (France, succursales de Dublin et Stockholm), ainsi que Dexia Crediop.

Les activités TFM sont soumises à deux types de risques :

- un risque de crédit, ou risque de défaut de la contrepartie d'un instrument dérivé contracté ou de l'émetteur d'un actif acheté. En pratique, l'essentiel du risque de crédit lié aux activités TFM est concentré dans la ligne métier CSP.
- des risques de marché, qui peuvent être définis comme les risques de variation du résultat net ou de la variation de valeur des positions prises suite à l'évolution d'un paramètre de marché (taux d'intérêts, cours de devises, action etc.).

LES ORGANES DE DÉCISION ET DE SUIVI DU RISQUE

Le suivi des risques des métiers marchés financiers de Dexia Crédit Local est organisé autour de deux comités :

- le comité des risques de marché TFM, responsable de la définition de la politique de risque (normes, méthodes de calcul et d'encadrement du risque), de l'allocation des fonds propres économiques, de la fixation des limites en VaR,
- le comité des marchés de Dexia Crédit Local, qui permet localement de suivre la mise en œuvre des normes et décisions du comité des risques de marché TFM, et assure une correcte diffusion de l'information au management de Dexia Crédit Local. Le comité Finance de Dexia Crediop (« Comitato Finanza e liquidità ») joue localement le même rôle.



LES MÉTHODES DE SUIVI DES RISQUES

Le dispositif d'encadrement des risques consiste à attribuer, à chaque entité et pour chacune des activités de marché, les éléments suivants :

- une liste des devises et structures susceptibles d'être traitées,
- une limite, par devise, sur chacun des indicateurs de risques (Delta, Gamma, Vega, Thêta),
- une limite en VaR,

4. Risques juridiques

L'activité de Dexia Crédit Local ne présente pas de risque juridique spécifique. Il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement le patrimoine, la situation financière ou les résultats consolidés de l'ensemble constitué par la société et ses filiales.

5. Organisation du suivi du risque opérationnel

La gestion du risque opérationnel a été mise en place depuis 2002 dans le cadre du projet de la réforme de Bâle et en coordination avec les autres entités du groupe. Chaque responsable du risque opérationnel du groupe Dexia anime un réseau de correspondants dans chaque unité (département ou filiale) pour la collecte, l'analyse et le traitement des incidents enregistrés à l'aide d'un outil commun pour le groupe.

L'opération comporte deux aspects :

- enregistrement et analyse des incidents effectivement survenus
- cartographie des risques, pour les incidents potentiels

Le dispositif est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2004.

5.1. Mise en œuvre de la base des incidents et pertes opérationnels

Un outil informatique dédié à la collecte des données relatives aux incidents et pertes opérationnels a été développé en 2003, commun à l'ensemble du groupe. Tout en répondant aux exigences de Bâle II relatives à la constitution d'un historique de pertes, l'objectif poursuivi est avant tout d'acquérir une meilleure connaissance des problèmes opérationnels par activité, afin de parfaire l'appréhension du profil de risque de Dexia.

Le recensement des pertes et incidents sur cette base commune peut conduire, si nécessaire, à la mise en place d'actions correctrices dont le suivi sera effectué par les correspondants risques opérationnels.

5.2. Cartographie des risques

Outre le recensement et l'analyse des événements passés, il est indispensable de compléter ces données historiques par une analyse des événements potentiels, générateurs d'impacts significatifs pour le groupe.

Les mêmes principes que ceux utilisés pour la base des pertes et incidents seront respectés :

- définition d'une méthodologie unique pour le groupe,
- choix d'un outil commun pour l'ensemble des activités et entités.

Un travail important de définition préliminaire et de tests sur sites pilotes a déjà été réalisé en 2003. Le choix de l'outil informatique permettant de réaliser le déploiement dans l'ensemble des activités sera effectué au premier semestre 2004.

Compte tenu de la limitation des ressources disponibles, et de la priorité donnée à la mise en œuvre de la base incidents et pertes opérationnels, il est dès maintenant anticipé que la réalisation concrète de la cartographie des risques s'étalera également sur l'année 2005.



5.3. Calcul des fonds propres à affecter aux risques opérationnels

Dexia n'a pas encore fait de choix quant à la méthode de calcul par le comité de Bâle, sachant que seules les méthodes « standard » et « avancées » sont envisageables :

Les termes exacts des exigences réglementaires en matière de calcul selon une méthode « avancée » ne sont pas encore connus, le texte définitif de l'accord de Bâle n'étant disponible qu'au cours de l'année 2004. La seule contrainte déjà connue concerne la constitution d'un historique de pertes d'un minimum de trois ans au 1^{er} janvier 2007, ce que prend en compte la mise en œuvre de la base de collecte au 1^{er} janvier 2004.

Les critères d'application qualitatifs des méthodes dites « standard » et « avancées » sont extrêmement proches et Dexia met en place l'ensemble des éléments nécessaires à l'application de l'une ou l'autre méthode.

6. Les modalités et instances de gestion du risque

La gestion du risque s'exerce à travers plusieurs comités :

- le comité de crédit de Dexia Crédit Local (hebdomadaire) qui peut établir des limites inférieures à celles qui résultent de l'application des guidelines groupe ;
- le comité ALM de Dexia Crédit Local (mensuel) qui fixe notamment la limite de VAN ALM et de sensibilité et suit la couverture du gap de liquidité et la couverture des positions de change pour Dexia Crédit Local et ses filiales ;
- le comité marchés de Dexia Crédit Local (mensuel) qui adapte la mise en œuvre des décisions du comité TFM ;
- le comité nouveaux produits (mensuel), qui valide les produits de Dexia Crédit Local et de ses succursales, chaque filiale étant dotée d'un comité propre ;
- les comités de suivi d'encours (trimestriel), qui valident la mise en œuvre des procédures de suivi et de notation interne ;
- le comité des défauts (trimestriel) a été mis en place et commencera à fonctionner début 2004.

Le fonctionnement de l'ensemble de ces instances et de ces procédures fait l'objet d'un reporting trimestriel en comité de direction.

7. La supervision des risques dans les filiales et succursales

Chaque filiale ou succursale est dotée d'une structure locale de Risk Management (RM).

Ces structures sont :

- strictement indépendantes des front-offices ;
- liées au RM de Dexia Crédit Local par une relation hiérarchique (succursale) ou fonctionnelle (filiale).

Chaque RM local comporte un (ou plusieurs) correspondant(s) pour la gestion du risque opérationnel et pour la mise en œuvre de la réforme de Bâle et, d'une manière générale, l'ensemble des dispositifs de gestion du risque existant au niveau de Dexia Crédit Local existe également dans chaque filiale ou succursale.



8. Le portefeuille de Dexia Crédit Local

Le portefeuille de crédit évolue de EUR 174 612 millions à EUR 186 677 millions entre 2002 et 2003 avec une assez grande stabilité dans sa répartition (en %) :

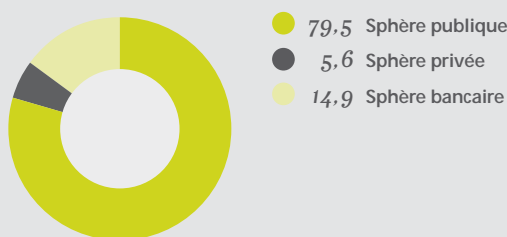
Répartition par type de contrepartie



Répartition par zone géographique



Répartition par nature de contrepartie



9. Les risques sectoriels particulièrement suivis

Comme les années précédentes, Dexia Crédit Local suit de très près les expositions de crédit dans les secteurs qui ont traversé des difficultés particulières depuis plusieurs années. Dans tous les cas, des *guidelines* d'engagement très restrictives ou un gel des nouvelles opérations ont été mis en place et leur respect a été strictement contrôlé.

L'exposition dans ces secteurs est :

Télécommunications

EUR 787 millions au 31.12.2003 contre EUR 1 040 millions en 2002

Énergie

EUR 2 631 millions au 31.12.2003 contre EUR 2 884 millions en 2002

Transport aérien

EUR 377 millions au 31.12.2003 contre EUR 482 millions en 2002

Pays émergents (<=BB+)

EUR 127 millions au 31.12.2003 contre EUR 175 millions en 2002



Total expositions 31.12.2003

Pays	Rating <= BB+	(en millions d'euros)
Argentine	D	53
Égypte	BB+	20
République dominicaine	CCC	16
Maroc	BB	11
Bulgarie	BB	8
Colombie	BB	6
Turquie	B	5
Costa Rica	BB	3
Côte-d'Ivoire	D	3
Roumanie	BB-	1
Inde	BB	1
Liban	B-	0
TOTAL		127

10. Le suivi des risques de FSA

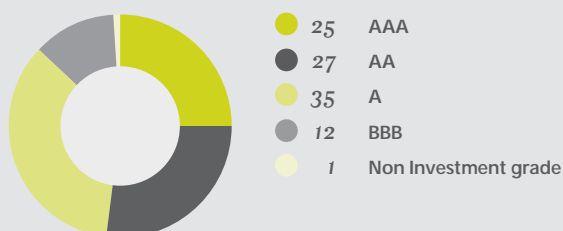
FSA limite son activité à des secteurs caractérisés par une faible probabilité de sinistre avec un niveau peu élevé de sévérité et une possibilité de récupération élevée au cas – improbable – où sa garantie serait appelée. Pour que FSA les assure, toutes les opérations doivent au moins être *Investment Grade*, respecter des exigences légales et structurelles et s'inscrire dans des limites de risques prédéterminées.

Avant d'assurer une obligation municipale, FSA demande le nantissement de recettes fiscales ou une créance sur un flux de revenus dédiés provenant de services publics essentiels. Sur le marché des ABS (Asset Back Securities), FSA garantit les tranches seniors structurées pour résister à des détériorations substantielles de la performance de l'actif sous-jacent. La plupart de ses opérations ABS sont structurées de manière à offrir une protection collatérale qui s'accroît avec le temps et à intégrer des mécanismes autocorrecteurs qui se déclenchent pour rétablir la protection si la performance des opérations se dégrade. Par exemple, des cash-flows peuvent être transférés de tranches subordonnées vers des tranches seniors assurées ou accumulées dans un fonds de réserve. Si les circonstances l'exigent, FSA a généralement la possibilité de remplacer le gestionnaire de la structure assurée.

La due diligence absolue est la règle dans le cadre du processus d'assurance de FSA. La société effectue des visites sur place et analyse le dossier pour vérifier les informations de l'émetteur. Des juristes internes étudient les documents et demandent souvent l'opinion de conseils extérieurs pour s'assurer que les structures fonctionnent comme prévu. Une fois la transaction garantie, FSA contrôle l'opération pendant toute sa durée pour détecter les problèmes potentiels et prendre des mesures correctrices.

La réassurance intervient également dans le programme global de gestion des risques. De même que les banques se tournent vers la syndication de prêts pour tempérer les risques individuels, FSA réassure les opérations auprès d'un groupe de compagnies de réassurance ayant une notation AA ou AAA.

Grâce à son approche disciplinée, FSA a constitué un portefeuille extrêmement peu risqué comme le montre sa qualité sous-jacente : 87 % du montant nominal assuré est noté A ou plus, et 52 % AA ou plus.





Enfin, le contrôle des risques de l'activité de FSA s'effectue à deux niveaux :

- d'une part, FSA est doté d'un département du contrôle des risques indépendant des fonctions commerciales et dont le responsable est membre du comité de direction de FSA,
- d'autre part, Dexia Crédit Local a mis en place un dispositif de contrôle des risques qui s'articule autour de trois principes :
 1. Un contrôle trimestriel par l'intermédiaire du conseil d'administration et de comités spécialisés animés par des membres de Dexia Crédit Local. Les deux comités spécialisés sur les risques sont :
 - l'« *underwriting committee* », qui procède notamment à la revue détaillée des engagements et examine toutes les questions relatives à la politique de risque ;
 - l'« *investment committee* » qui fixe le cadre de la politique d'investissement et évalue la performance de la gestion.
 2. Un encadrement strict de l'activité au travers de règles de délégations entre Dexia Crédit Local et FSA qui spécifient les lignes d'activité autorisées et les plafonds d'engagement par type de contrepartie.
 3. Un contrôle opérationnel rapproché assuré par le département du contrôle des risques de Dexia Crédit Local.

C. L'AUDIT ET LE CONTRÔLE INTERNE

La fonction d'audit interne est assurée, au sein de Dexia Crédit Local, par la direction de l'audit et par les directions d'audit interne des filiales et succursales :

Dexia Crediop, Dexia Hypothekenbank Berlin (DHB), Dexia banka Slovensko (DBS), Financial Security Assurance (FSA), Dexia Crédit Local New York Agency et Dexia Sofaxis ont ainsi des équipes dédiées à l'audit interne composées de trois à quatorze auditeurs, selon la taille et l'activité (hormis Dexia Sofaxis, où l'activité ne justifie que la présence d'un seul auditeur).

En 2003, les ressources consacrées à l'audit interne ont été à nouveau renforcées, passant de 30 à 31 * auditeurs au total, auxquels s'ajoutent huit inspecteurs (essentiellement à Dexia banka Slovensko, exerçant une activité de banque de détail). Les renforcements de ces dernières années ont été surtout sensibles dans les deux entités situées à New York. La direction de l'audit interne est rattachée hiérarchiquement au président du directoire de Dexia Crédit Local et fonctionnellement à l'auditeur général groupe, conformément à la charte d'audit.

Parallèlement, les responsables des directions d'audit des filiales et succursales sont désormais rattachés hiérarchiquement soit au président de l'exécutif local soit au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et fonctionnellement à l'auditeur général de Dexia Crédit Local. Les modalités de mise en œuvre de cette filière fonctionnelle ont été approuvées par les organes d'administration et de surveillance des filiales en 2003.

La filière audit interne applique une méthodologie commune dont les grands principes ont été arrêtés dans la charte d'audit, approuvée par le conseil de surveillance.

Les procédures de contrôle interne mises en place à Dexia Crédit Local sont désormais rapportées de façon plus détaillée dans le rapport du président du conseil de surveillance, annexé au rapport de gestion, en application de la loi du 1^{er} août 2003, dite « Loi de Sécurité Financière » (LSF).

* Au 1^{er} janvier 2004.

D. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Accord salarial et accord de participation

L'accord salarial 2003 et l'accord de participation applicable en 2003 et en 2004 ont été signés avec l'ensemble des organisations syndicales de l'entreprise.



Plan d'épargne groupe

Deux nouveaux fonds communs de placement (FCP) sont venus compléter en 2003 le plan d'épargne groupe offert aux salariés :

- le FCP « Dexia Diversifié Durable », composé d'actions européennes labellisées Ethibel (placements éthiques) et d'obligations d'État en euros, met l'épargne salariale en cohérence avec le positionnement de Dexia sur le développement durable ;
- le FCP monétaire « Monéfonds », support multi-entreprises investi en produits court terme, répond essentiellement à un objectif de sécurisation des encours sur une courte durée.

Plan d'action développement durable

Le plan d'action développement durable du groupe Dexia a été adopté en juin 2003 ; il comporte notamment un volet relatif aux ressources humaines reposant sur les principes de gestion sociale qui se traduira par un plan d'action spécifique à la fonction ressources humaines.

Démarche qualité

La démarche lancée en 2003 concerne, dans un premier temps, l'ensemble des processus relatifs aux clients locaux et mobilise environ 15 % des collaborateurs de l'entreprise, tant au siège que dans le réseau France.

Atout commercial et facteur de motivation et de gestion des personnels concernés, la démarche qualité constitue en outre un outil efficace de maîtrise des risques opérationnels, conforme en cela aux orientations générales du groupe Dexia et aux exigences du comité de Bâle.

Mise en place du code de conduite des marchés financiers

Le code a été établi dans le cadre de la politique d'intégrité définie par le groupe Dexia. Il s'applique à tout collaborateur de Dexia Crédit Local et Dexia CLF Banque intervenant sur les marchés financiers.

Mise en place d'une direction des achats

Cette nouvelle structure, créée au sein du département de l'exploitation rassemble les compétences relevant précédemment de différents services, afin d'optimiser l'efficacité de la gestion, du suivi et des partenariats internes et externes de la fonction achats.

Évolution de l'organisation de la fonction contrôle des risques

Afin d'être en complète conformité avec les principes définis par les autorités de régulation, l'ensemble des fonctions de contrôle des risques (risques de crédit, risques de marché et de gestion actif-passif, risques opérationnels) ont été placées au sein d'un unique département du contrôle des risques.

Dans le même esprit, la décision a été prise de transférer de la direction de l'audit au département du contrôle des risques le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI).

Enfin, et selon la même logique, le back office-marchés, auparavant localisé au sein du département des marchés financiers, a rejoint le département de l'exploitation.

Évolution de l'organisation du réseau commercial France

Le projet « Performances 2002 » relatif au renforcement de l'efficacité commerciale du réseau France s'est traduit au cours de l'année 2003, par deux types d'évolutions organisationnelles :

- mise en place, dans chacune des quatre directions territoriales, d'une direction commerciale exclusivement dédiée aux clients locaux ;
- renforcement de la cohésion et de la lisibilité de l'organisation régionale reposant sur le principe d'une direction régionale par région, celle-ci pouvant, si nécessaire, compter une ou plusieurs agences locales. Cette évolution a concerné les régions Aquitaine, Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le maintien en qualité d'agence des sites de Pau, Quimper et Nice ; elle sera appliquée en 2004 à la région Rhône-Alpes, la région Île-de-France restant, pour sa part, organisée de manière spécifique.



Principales données sociales : périmètre de l'UES (Dexia Crédit Local et Dexia CLF Banque)

Effectif présent au 31 décembre 2003 : 1 247

Dont effectif en CDD : 152 ; embauches : 106 en CDI ; licenciements : 10.

Temps de travail

Accord cadre 35 heures conclu le 14 novembre 2000, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Taux d'absentéisme : 3,56 % (toutes catégories confondues)

Salariés à temps partiel : 7,2 % de l'effectif total.

Rémunérations

Masse salariale brute distribuée : EUR 67 610 321 ; charges sociales patronales : EUR 39 625 702 ;

salaire moyen annuel hommes : EUR 59 432 ; salaire moyen annuel femmes : EUR 41 930.

Formation

4,3 % de la masse salariale et 3 022 jours (toutes formations confondues).

Conditions d'hygiène et de sécurité

Le CHSCT s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2003.

Œuvres sociales

Contribution au financement du comité d'entreprise : EUR 958 928.

4. Les comptes consolidés de Dexia Crédit Local

4.1. L'ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Au 31 décembre 2003, le périmètre de consolidation comporte 64 entités (52 consolidées par intégration globale et 12 mises en équivalence) contre 66 l'an dernier.

Les principales variations de périmètre du groupe sont indiquées ci-dessous :

Entrées dans le périmètre de consolidation :

aucune entrée majeure.

Sorties du périmètre de consolidation :

Dexia BIL (5,83 % – MEE)

Modifications du pourcentage de détention :

IFAX - Holding du groupe Sofaxis (de 70 à 100 % – IG)

FSA Holdings Ltd (de 97,98 à 98,10 % – IG)

Dexia Hypothekenbank Berlin (de 50,48 à 100 % – IG)

Dexia Crediop (de 60 à 70 % – IG)

Otzar Hashilton Hamekomi (de 45,31 à 65,31 % – IG)

(IG : intégration globale, MEE : mise en équivalence)

Le détail du périmètre et de ses variations figure dans l'annexe aux comptes.

4.2. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de Dexia Crédit Local sont présentés conformément aux règlements CRC 2000-02, 2000-03 et 2000-04 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2001.

Les règles de présentation et d'évaluation n'ont pas subi de modification notable au cours de l'exercice 2003. On peut cependant noter que l'application du règlement CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 a conduit à présenter, dans les notes annexes, une ventilation nouvelle des créances sur la clientèle, afin de faire apparaître, le cas échéant, les encours restructurés à des conditions hors marché et les encours douteux compromis. Cette évolution est présentée dans l'annexe aux paragraphes 1.3.A et 1.3.B.1 – créances sur la clientèle.



4.3. LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les éléments essentiels concourant à la formation du résultat figurent dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	2001	2002	2003	Variations 2003/2002 (en %)
Produit net bancaire	1 407	1 402	1 606	+ 14,6
Charges d'exploitation	(435)	(471)	(473)	+ 0,4
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	972	931	1 133	+ 21,7
Coût du risque	(117)	(134)	(52)	- 61,2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	855	797	1 081	+35,6
Résultat des entreprises mises en équivalence	46	71	23	- 67,6
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	61	(8)	8	N.A.
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	962	860	1 112	+ 29,3
Charges d'impôts sur les sociétés	(220)	(229)	(314)	+ 37,1
Amortissement des écarts d'acquisition	(98)	(93)	(89)	- 4,3
Intérêts minoritaires	85	84	92	+ 9,5
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	559	454	617	+ 35,9
Résultat par action	6,42	5,22	7,09	
Résultat dilué par action	6,42	5,22	7,09	

A. *Le produit net bancaire*

Le produit net bancaire consolidé de l'exercice 2003 est en nette progression, atteignant EUR 1 606 millions contre EUR 1 402 millions en 2002, soit + 14,6%.

Le produit net bancaire est découpé en trois rubriques : les revenus d'intérêts nets, les autres revenus et la marge technique et financière de l'activité d'assurance (cette dernière permettant d'intégrer l'activité de FSA).

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation	Variation (en %)
Revenus nets d'intérêts	782	951	+ 169	+ 21,6
Autres revenus	233	202	- 31	- 13,3
Marge technique et financière des activités d'assurance	387	453	+ 66	+ 17,1
PRODUIT NET BANCAIRE	1 402	1 606	+ 204	+ 14,6

On rappellera que le respect des règles de présentation des comptes induit les distorsions suivantes : les revenus d'intérêts nets supportent le coût de financement de certains actifs dont les produits sont enregistrés dans d'autres rubriques du compte de résultat (gains sur portefeuille de transaction, marge des sociétés d'assurance, résultat des sociétés mises en équivalence ou dividendes par exemple). Pour cette raison, on analysera ensemble les revenus nets d'intérêts et les autres revenus.



A.1. Évolution des revenus nets (hors marge d'assurance)

Les revenus nets d'intérêt et autres revenus sont en hausse de EUR 138 millions par rapport à l'exercice précédent, passant de EUR 1 015 millions à EUR 1 153 millions.

Toutefois, quelques événements importants avaient marqué l'exercice 2002, avec un effet globalement négatif de EUR 34 millions sur les revenus. Il s'agissait des événements suivants :

- dégradation de la situation de l'assureur Swisslife, ayant conduit le groupe à déprécier de EUR 39 millions sa participation ;
- dégradation de la situation des marchés financiers ayant conduit le groupe à provisionner certaines opérations de crédits dérivés en position isolée à hauteur de EUR 20 millions (correspondant aux évolutions de *spread* des crédits sous-jacents, sans toutefois qu'il y ait de risque de défaut avéré) ;
- règlement favorable d'un dossier litigieux en Italie permettant la prise en PNB des intérêts 2000 et 2001 de ce client, qui avaient été « gelés », pour EUR 13 millions ;
- remboursement anticipé des obligations remboursables en actions Dexia Crediop permettant un gain de EUR 12 millions.

Pour 2003, on trouve des éléments de même nature pour un montant de EUR + 23 millions, correspondant à :

- amélioration de la situation sur les marchés ayant permis de reprendre la quasi-totalité de la provision constituée l'an dernier sur les crédits dérivés, soit EUR + 19 millions ;
- gain de change de EUR 12 millions sur le remboursement de capital d'une filiale de Dexia Crediop ;
- remboursement anticipé d'un titre d'investissement, à l'initiative de l'émetteur, entraînant le paiement d'une indemnité de résiliation du swap de couverture pour EUR 7 millions (un gain de EUR 15 millions sur le remboursement du titre figure dans le poste « Gains sur actifs immobilisés »).

Si l'on exclut ces événements atypiques, les revenus auraient progressé de EUR 81 millions, soit + 8,0%.

A.2. Évolution de la marge de l'activité d'assurance

La marge de l'activité d'assurance s'élève à EUR 453 millions, contre EUR 387 millions l'an dernier, soit une progression de 17%. À dollar constant, la marge d'assurance aurait progressé de EUR 157 millions, soit + 41%. En effet, l'évolution de la parité euro/dollar en 2003 a eu un effet négatif de EUR 91 millions sur ces revenus.

Toutefois, les résultats de l'année 2002 avaient aussi été influencés négativement pour un montant proche par :

- la résiliation par FSA d'une transaction particulière sur un crédit dérivé moyennant le paiement d'une soulte de EUR 45 millions ;
- la dégradation de la situation des marchés financiers qui avait conduit FSA à provisionner certaines opérations de crédits dérivés en position isolée à hauteur de EUR 49 millions (correspondant aux évolutions de *spread* des crédits sous-jacents, sans toutefois qu'il y ait de risque de défaut avéré). Une reprise partielle de ces provisions a pu être réalisée en 2003, à hauteur de EUR 20,0 millions.

B. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont restées stables en 2003 avec un montant de EUR 473 millions contre EUR 471 millions en 2002.

À dollar constant, ces frais se seraient élevés à EUR 498 millions, en augmentation de 5,7%.

Cette progression (EUR + 25 millions) est en grande partie due à FSA (pour EUR 13 millions) et, dans une moindre mesure, à Sofaxis, dont l'exercice a eu une durée exceptionnelle de 14 mois (soit EUR + 4 millions de frais supplémentaires).

Le coefficient d'exploitation, incluant l'effet des variations de change et les éléments présentés ci-dessus, s'améliore, passant de 33,6% à 29,5%.



(en millions d'euros)	2002	2003
Frais de personnel	231	237
Autres frais généraux administratifs	143	144
Corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	40	40
Frais d'acquisition de contrats d'assurance	57	52
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	471	473
Produit net bancaire	1 402	1 606
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	33,6 %	29,5 %

Évolution des frais de personnel

Les frais de personnel progressent de EUR 6 millions. À change constant, ils auraient augmenté de EUR 16 millions, soit + 6,9%, dont EUR 7 millions provenant de FSA.

Évolution des autres frais généraux administratifs

Les frais administratifs s'élèvent à EUR 144 millions (EUR 148 millions à dollar constant) contre EUR 143 millions en 2002, soit + 3,5 % hors effet change. Cette progression provient essentiellement de FSA (EUR + 4 millions).

Amortissement des frais d'acquisition de contrats d'assurance

Cette rubrique a été créée pour intégrer l'activité de FSA : une partie des frais généraux, relative au coût d'acquisition des contrats d'assurance, est différée et amortie sur la durée de vie de ces contrats. De la même façon, les primes d'assurance correspondant aux mêmes contrats sont amorties sur la durée de ces derniers. Hors effet change, ces frais se seraient élevés à EUR 61 millions, soit une hausse de 7,0 %.

C. Le coût du risque

Le coût du risque se situe à un niveau peu élevé, tant en France qu'à l'international. Sa diminution de EUR 82 millions en 2003 a les origines suivantes :

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation
France	11	17	+ 6
International (hors FSA)	(76)	(38)	+ 38
FSA	(69)	(31)	+ 38
TOTAL	(134)	(52)	+ 82

Activité France : le niveau très bas des impayés sur la clientèle française a permis, comme l'an dernier, de reprendre des provisions excédentaires (essentiellement des provisions sectorielles).

Activité internationale (hors FSA) : des provisions significatives avaient été constituées en 2002 pour faire face à des risques individualisés dans des opérations de financement de projets. Les clients concernés appartenaient à des secteurs de l'économie en difficulté (essentiellement l'aéronautique, l'énergie et le câble/télécom). Ces dotations aux provisions affectées s'élevaient à EUR 83 millions, et avaient été compensées par des reprises de provisions sectorielles ou statistiques constituées au fil du temps à cet effet pour tenir compte du caractère cyclique de l'activité de financement de projets (reprise nette de EUR 10 millions). Au titre de 2003, le coût du risque est essentiellement constitué de provisions statistiques dotées pour un montant net de EUR 13 millions, et d'un provisionnement renforcé du portefeuille de créances hypothécaires de la filiale allemande pour EUR 12 millions.

Activité FSA : la variation du provisionnement statistique de FSA provient de la dotation exceptionnelle de EUR 43 millions réalisée en 2002, pour faire face à la dégradation du risque dans le secteur des *Collateralized Debt Obligations* (CDOs).



La qualité du portefeuille de créances sur la clientèle et la politique de couverture des créances incertaines et irrécouvrables sont retracées dans les ratios ci-dessous :

	31.12.2001	31.12.2002	31.12.2003
Taux de créances incertaines et irrécouvrables ⁽¹⁾	0,55 %	0,57 %	0,36 %
Taux de couverture ⁽²⁾	36,21 %	43,81 %	42,08 %
Loan loss ratio ⁽³⁾	0,20 %	0,25 %	0,15 %

(1) Créances douteuses/créances clientèle.

(2) Provisions affectées/créances incertaines et irrécouvrables.

(3) Provisions affectées/créances clientèle.

Le taux de couverture reste à un niveau élevé (42%). Certaines créances fortement provisionnées dans les secteurs précités ont été cédées ou restructurées en 2003, et ne figurent donc plus ni dans les créances douteuses, ni dans les provisions, ce qui explique la baisse des ratios 1 et 3 correspondant.

D. Quote-part nette dans le résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part nette des sociétés mises en équivalence s'établit à EUR 23 millions contre EUR 71 millions en 2002. Cette diminution de EUR 47 millions a pour origine la cession de la participation dans Dexia BIL, qui contribuait pour EUR 18 millions au résultat l'an dernier, et la chute des résultats de Fairbanks (filiale de FSA) et de Dexia Banque Privée France pour respectivement EUR – 26 millions et EUR – 12 millions. La dégradation des résultats de Fairbanks provient des frais à régler au titre d'un litige avec la Federal Trade Commission (FTC), alors que Dexia Banque Privée France a dû constituer des provisions sur des actifs provenant de l'ex-Banque Vernes-Artesia.

E. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Ce poste inclut les résultats de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, d'immobilisations financières, et de titres du portefeuille d'investissement. En 2002, la perte nette provenait d'une provision de EUR 8 millions passée dans le cadre d'un montage fiscal Loi Paul, qui trouvait une contrepartie positive dans l'impôt courant de l'exercice. En 2003, le gain provient, à hauteur de EUR 15 millions de la cession d'un titre d'investissement (mentionné plus haut au § A.1.). Par ailleurs, la plus-value de cession de la participation dans Dexia BIL, qui figure dans cette rubrique pour EUR 41 millions est compensée par la provision pour dépréciation des titres Véolia Environnement (EUR 38,6 millions). Enfin, une provision de EUR 7,9 millions a été constituée sur les titres de la filiale non consolidée Dexia Global Structured Finance, correspondant à 50% de leur valeur, pour couvrir le risque d'un changement de la loi américaine encadrant les opérations d'*US Lease*, principal secteur d'activité de la société.

F. Impôt

Ce poste s'élève à EUR 314 millions contre EUR 229 millions en 2002. Cette progression de 37% est cohérente avec la hausse de 38% du résultat avant impôt. La charge annuelle comprend une provision pour risques de EUR 13 millions concernant un désaccord avec l'administration fiscale faisant suite à un contrôle effectué en 2003 chez Dexia Crédit Local et Dexia Municipal Agency. Le groupe conteste la position de l'administration fiscale, mais a passé une provision conservatrice. Les informations sont données dans l'annexe comptable.

Cette charge trouve une compensation dans le gain de EUR 21 millions réalisé en 2003 par Dexia Crediop lors du transfert en FRBG de certaines provisions : cette opération a donné lieu à un paiement libératoire de l'impôt correspondant à taux réduit (19%), inférieur aux provisions pour impôts différés antérieurement constituées.

G. Amortissement des écarts d'acquisition

L'évolution de ce poste (EUR + 4 millions) correspond essentiellement à la reprise en résultat de façon échelonnée du *badwill* dégagé lors de l'acquisition des intérêts minoritaires dans la filiale allemande en 2003. Cet écart d'acquisition de EUR 20 millions sera repris en résultat sur une durée courant de la date d'acquisition jusqu'à fin 2004. Les principaux *goodwills* sont ceux de FSA et Dexia Crediop, qui contribuent respectivement pour EUR 71 millions et EUR 8 millions à la charge annuelle.



H. Résultat net

Le résultat net – part du groupe s'établit à EUR 617 millions contre EUR 454 millions en 2002, soit une hausse de 35,9%. Les intérêts minoritaires passent de EUR 84 millions à EUR 92 millions ; cette évolution s'explique notamment par les bonnes performances de FSA et Dexia Crediop.

Compte tenu du résultat part du groupe, l'évolution du ratio ROE est la suivante :

	2001	2002	2003
Return on equity	15,01 %	12,28 %	16,43 %

Le *return on equity* (ROE) est le rapport entre le résultat net et la moyenne des fonds propres (hors fonds pour risques bancaires généraux, part du groupe et après affectation du résultat).

Les fonds propres moyens sur chacun des trois exercices sont assez stables à EUR 3,7 milliards ; seul le résultat net fait varier le ROE.

4.4. LE BILAN ET LES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2003

Le total du bilan consolidé a atteint EUR 174,2 milliards à fin 2003 contre EUR 168,5 milliards fin 2002, soit une progression de 3,4%.

A. Opérations interbancaires

Au 31 décembre 2003, le groupe est emprunteur net sur le marché interbancaire pour un montant de EUR 34,0 milliards contre EUR 33,6 milliards au 31 décembre 2002.

B. Créances sur la clientèle

Au 31 décembre 2003, l'encours global des créances sur la clientèle progresse de 2,8% pour s'établir à EUR 88,4 milliards (contre EUR 86,0 milliards).

C. Portefeuille de titres

Le total des placements en effets publics, en obligations et autres titres à revenu fixe, ainsi qu'en actions et autres titres à revenu variable, a progressé de 1,1% par rapport à décembre 2002, passant de EUR 61,5 milliards à EUR 62,2 milliards.

D. Fonds propres et ratios

Les fonds propres du groupe Dexia Crédit Local, hors part des tiers et hors fonds pour risques bancaires généraux, mais incluant le résultat de l'exercice, représentent EUR 4,23 milliards fin 2003 contre EUR 4,03 milliards fin 2002, soit une croissance de EUR 0,20 milliard (+ 4,96%).

Cette évolution provient d'une part (augmentation) du résultat de l'exercice de EUR 617 millions, et d'autre part (diminution) de la distribution du dividende annuel de EUR 336 millions. La baisse de l'écart de conversion de EUR 100 millions et l'inscription d'un écart d'acquisition négatif (*badwill*) net de EUR 15 millions sont les autres mouvements de la période.

Le détail de l'évolution des fonds propres est présenté dans l'Annexe.

Au plan prudentiel, les fonds propres consolidés de Dexia Crédit local, calculés conformément au règlement 95-02 du Comité de la réglementation bancaire, ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2001	2002	2003
Fonds propres totaux	3 254	3 503	4 447
dont fonds propres de base	3 295	3 395	3 380



Considérant que FSA n'était pas un établissement financier, la Commission bancaire a décidé (séance du 12 janvier 2000) que pour l'établissement du ratio de solvabilité consolidé, le montant de la participation dans la compagnie d'assurances doit être déduit des fonds propres prudentiels. En contrepartie, les risques portés par FSA (activité d'assurance) ne sont pas intégrés dans le calcul des ratios de solvabilité auxquels le groupe est soumis en tant qu'établissement de crédit. Compte tenu d'une progression des engagements pondérés du groupe de 4,9%, le ratio Tier one passe de 8,79% à 8,35% et le ratio de solvabilité total de 9,07% à 10,98%.

4.5. LE PASSAGE AUX NORMES IFRS

La Commission européenne a annoncé en juin 2000 son intention de rendre obligatoire l'application des IFRS (*International Financial Reporting Standards* – Normes Internationales de Reporting Financier) afin de faciliter la mise en place d'un grand marché européen des capitaux. Cette intention a été confirmée par le règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui enjoint aux sociétés faisant appel public à l'épargne d'utiliser les IFRS pour leurs comptes consolidés publiés pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005.

Dexia Crédit Local mène depuis janvier 2001 un projet de mise en place de ces nouvelles normes, comprenant trois phases. Une première phase d'analyse préliminaire, de janvier à avril 2001, a permis d'identifier les principaux domaines dans lesquels une étude plus poussée des différences entre les normes actuelles et les IFRS était nécessaire. La deuxième phase d'analyse détaillée, qui s'est poursuivie jusqu'en avril 2002, a permis d'identifier plus précisément les conséquences de cette nouvelle réglementation.

La troisième phase de mise en œuvre pratique, informatique et opérationnelle, se poursuivra jusqu'aux premières publications de comptes en IFRS en 2005. Conformément aux modalités prévues par les textes, Dexia Crédit Local publiera en 2005 des comptes 2004 pro-forma IFRS à l'exception des normes IAS 32 et 39 pour lesquelles la date de transition sera le 1^{er} janvier 2005. La comptabilisation des activités du groupe Dexia Crédit Local sera effectuée suivant les normes actuelles en 2004, et selon les IFRS à compter du premier trimestre 2005.

Le projet IFRS est mené en étroite coordination avec le projet Bâle II pour veiller à la préservation d'une forte cohérence entre les données et les traitements de l'information requis par les deux projets, dans le respect des réglementations et des objectifs propres à chacun.

5. Les comptes annuels

5.1. LE COMPTE DE RÉSULTATS

(en millions d'euros)	2001	2002	2003	Variations (en %)
				2003/2002
Produit net bancaire	655	581	650	+ 11,9
Charges d'exploitation	(195)	(182)	(178)	- 2,2
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	460	399	472	+ 18,3
Coût du risque	(123)	(64)	(19)	- 70,3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	337	335	453	+ 35,2
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	40	8	12	+ 50,0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	377	343	465	+ 35,6
Charges d'impôts sur les sociétés	(82)	(35)	(130)	+ 271,4
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	295	307	335	+ 9,1
Résultat par action	3,39	3,53	3,85	
Résultat dilué par action	3,39	3,53	3,85	



Le résultat net de Dexia Crédit Local au titre de l'exercice 2003 s'élève à EUR 335 millions contre EUR 307 millions en 2002, en progression de 9,1 %.

Le produit net bancaire progresse de 11,9 %; cette hausse provient en totalité des résultats des succursales étrangères. L'activité en France a généré des revenus stables par rapport à 2002, bénéficiant notamment de la reprise des provisions sur crédits dérivés qui avaient été dotées l'an dernier pour EUR 19 millions.

Le coût du risque est revenu à un niveau sensiblement moins élevé que les deux exercices précédents. Hors provisions réglementées (EUR – 17 millions en 2002 et 2003), le coût du risque est passé de EUR – 47 millions à EUR – 2 millions.

Il faut rappeler qu'en 2002 une dotation nette de EUR 85 millions avait été effectuée, qui portait sur des créances de financement de projet à l'international dans des secteurs en difficulté (aéronautique, énergie, câble-telecoms essentiellement) et avait été en partie compensée par des reprises de provisions sectorielles (ou statistiques) constituées au fil du temps à cet effet pour tenir compte du caractère cyclique de l'activité de financement de projet. En revanche, cette année n'a pas vu apparaître de risques nouveaux de cette importance. La répartition du coût du risque pour l'exercice écoulé est de EUR – 18 millions pour l'activité internationale (contre EUR – 57 millions l'an dernier) et EUR + 16 millions pour l'activité française (contre EUR + 10 millions l'an dernier).

La charge d'impôt progresse sensiblement, passant de EUR 35 millions à EUR 130 millions, soit EUR + 95 millions. Cette hausse provient de la forte augmentation du résultat avant impôts, mais aussi des éléments suivants : résultats de la succursale de New York moins favorablement taxés (EUR + 43 millions), provision constituée pour faire face à un litige avec l'administration fiscale en France (EUR + 8 millions) et opération Loi Paul en 2002 (EUR + 9 millions).

5.2. LE BILAN DE DEXIA CRÉDIT LOCAL

Le total de bilan au 31 décembre 2003 s'élève à EUR 84 milliards contre EUR 79,7 milliards en 2002, soit une progression de 5,5 %.

A. Actif

Encours de crédits à la clientèle

L'encours de crédit à la clientèle, hors établissements de crédit, atteint EUR 27 milliards contre EUR 30,2 milliards à fin 2002. La majeure partie de l'activité nouvelle avec la clientèle est aujourd'hui réalisée par Dexia Municipal Agency, filiale à 100 % de Dexia Crédit Local.

Titres de transaction, de placement et d'investissement

La valeur totale des titres détenus atteint EUR 25,1 milliards contre EUR 22,5 milliards à fin 2002. L'évolution des différents portefeuilles est présentée dans l'Annexe. Ils sont pour l'essentiel constitués d'obligations françaises et étrangères, de titres de créance négociables et d'effets publics, et pour le solde, de parts de fonds communs de placement.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et activités de portefeuille

Les titres de participation s'établissent à EUR 4,6 milliards contre EUR 4,5 milliards en 2002. Les prises de participation significatives et prises de contrôle sont rappelées ci après :



Prises des participations intervenues en 2003	Nom, forme et capital de la société
Représentant plus de 5% du capital	<ul style="list-style-type: none"> ● HLM Val de Somme SA au capital de EUR 528 075 ● Val de Seine Aménagement SAEM au capital de EUR 600 000
Représentant plus de 10% du capital	
Représentant plus de 20% du capital	
Représentant plus de 33% du capital	
Représentant plus de 50% du capital	<ul style="list-style-type: none"> ● Otzar Hashilton Hamekomi Ltd au capital de ILS 168 624 398 (participation passant de 45% à 65%)
Représentant plus de 66% du capital	<ul style="list-style-type: none"> ● Dexia Hypothekenbank Berlin AG au capital de EUR 162 500 000 (participation passant de 50% à 100%) ● Dexia Crediop Spa au capital de EUR 450 210 000 (participation passant de 60% à 70%) ● Ifax SA au capital de EUR 18 605 000 (participation passant de 70% à 100%)

B. Passif

Banques et établissements financiers

L'endettement de Dexia Crédit Local auprès des établissements de crédit (EUR 33,3 milliards au 31 décembre 2003) est principalement à moyen et long terme. Avec un montant de EUR 5,8 milliards, la Banque européenne d'investissement constitue le principal partenaire extérieur de Dexia Crédit Local.

Dettes représentées par un titre

L'importance des dettes représentées par un titre dans le total du passif est un élément caractéristique du bilan de Dexia Crédit Local. Au 31 décembre 2003, ce poste s'établit à EUR 36 milliards (contre EUR 35 milliards fin 2002). Par ailleurs, les émissions à long terme du groupe sont maintenant, pour l'essentiel, réalisées par Dexia Municipal Agency.

6. Le capital de Dexia Crédit Local

	1999 (en euros)	2000 (en euros)	2001 (en euros)	2002 (en euros)	2003 (en euros)
Capital	1 160 764 000	1 327 004 846	1 327 004 846	1 327 004 846	1 327 004 846
Nombre d'actions	76 141 084	87 045 757	87 045 757	87 045 757	87 045 757
Nominal	/	/	/	/	/

Le capital n'a pas été augmenté au cours de l'exercice.

Détention du capital :

Le capital de Dexia Crédit Local est détenu en quasi-totalité par la société holding Dexia.

Au 20 février 2004, chacun des membres du conseil de surveillance détenait 1 action nominative de la société.



7. Affectation du résultat

Le conseil de surveillance propose à l'assemblée des actionnaires de prélever sur le résultat de l'exercice s'élevant à 334.957.558,20 euros, une somme de 330.773.876,60 euros pour servir le dividende annuel et de reporter le solde au compte « report à nouveau », soit 4.183.681,60 euros.

A chaque action, correspond un dividende de 3,80 euros, avoir fiscal en sus.

Le dividende sera mis en paiement le 7 mai 2004.

Au titre de l'exercice 2002 a été versé, à chaque action, un dividende de EUR 3,86.

Au titre de l'exercice 2001 a été versé, à chaque action, un dividende de EUR 3,14.

Par ailleurs, sur décision de l'assemblée générale mixte réunie le 27 décembre 2001, un dividende exceptionnel de EUR 2,30, avoir fiscal de EUR 1,15 en sus, a été versé à chaque action.

Au titre de l'exercice 2000 a été versé, à chaque action, un dividende de EUR 2,44.

8. Perspectives de la société et faits marquants intervenus depuis la clôture

8.1. PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ

Le secteur local est au premier plan dans l'Union européenne élargie : son poids économique représente aujourd'hui 11,6% du produit intérieur brut (PIB), en accroissement par rapport aux années passées. Le mouvement de décentralisation se poursuit tant en France que dans d'autres pays comme par exemple l'Espagne. Ces éléments contribueront à soutenir la demande d'emprunts des collectivités locales.

Aux États-Unis, il est vraisemblable que le marché de l'emprunt des collectivités locales, qui est à un niveau historiquement élevé, se ralentisse, et ceci d'autant plus qu'une tendance à la hausse des taux longs courant 2004 devrait se manifester.

Dans ce contexte, Dexia Crédit Local poursuivra l'élargissement de son offre, en particulier vers l'Allemagne et l'Europe centrale. Son expérience devrait par ailleurs lui permettre d'être bien placé pour accompagner le développement des infrastructures en Europe, en particulier sous forme de partenariat public-privé.

Ainsi Dexia Crédit Local devrait voir le dynamisme de son activité et de ses résultats se poursuivre en 2004, confirmant son caractère peu sensible à la conjoncture.

8.2. FAITS MARQUANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Cession des participations dans Dexia Banque Privée France et Dexiam France

Dans le cadre de la simplification des structures du groupe Dexia et de l'organisation par métiers, Dexia Crédit Local cède à Dexia BIL ses participations dans Dexiam France et dans Dexia Banque Privée France.

La cession de Dexiam France aura un impact nul sur les comptes sociaux 2004, le prix de cession étant égal à la valeur au bilan.

L'impact négatif de la cession en 2004 de Dexia Banque Privée France, de EUR 7,9 millions, a été anticipé dans les comptes sociaux 2003.

Rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne

I. RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La Loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 vise à renforcer la sécurité des épargnants et des assurés, notamment en améliorant la qualité de l'information financière. Dans le cadre de cet objectif, une attention particulière est portée au contrôle interne, notamment au travers de l'article 117 de cette loi.

Aux termes de celui-ci, le président du conseil de surveillance doit rendre compte à l'assemblée générale des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

L'article 120 de cette loi prévoit également que les commissaires aux comptes présentent leurs observations sur le rapport du président du conseil de surveillance, pour les informations relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Leurs observations font l'objet d'un rapport spécifique à leur rapport général en page 64.

II. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dexia Crédit Local s'attache à appliquer les bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. C'est notamment le cas dans le fonctionnement du conseil de surveillance et des comités spécialisés qui en émanent.

Le conseil de surveillance

La mission du conseil de surveillance est de contrôler la gestion de Dexia Crédit Local telle qu'elle est effectuée par son directoire. Son action est guidée par l'intérêt de la société, considéré au regard de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel.

Le conseil de surveillance est composé de quatorze membres élus par l'assemblée générale des actionnaires en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à la surveillance de la société. Il comprend quatre représentants de son actionnaire quasi unique Dexia, ou des actionnaires de cette dernière, dix membres indépendants dont quatre élus locaux français et trois élus locaux belges. Le critère d'indépendance retenu s'inspire des recommandations du rapport sur le gouvernement d'entreprise dit rapport « Bouton ».

Les membres du conseil de surveillance sont tous tenus d'adhérer à une charte qui définit leurs devoirs, en déclinant dans ce cadre les principes du code de déontologie de Dexia Crédit Local. Cette charte rappelle notamment l'importance de leur participation active aux travaux du conseil. Les jetons de présence attribués aux membres du conseil de surveillance prennent en compte leur assiduité aux séances du conseil.

La charte précise également que les membres du conseil de surveillance sont considérés comme des personnes exerçant des fonctions sensibles et sont soumis, à ce titre, aux obligations les plus strictes concernant les transactions sur titres Dexia. Toute transaction doit être préalablement portée à la connaissance du « *Compliance Officer* » de Dexia Crédit Local et obtenir son autorisation.

Le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par trimestre. En 2003, le taux moyen d'assiduité des membres aux quatre réunions du conseil était de 78,6%. Le président du conseil de surveillance et le président du directoire mettent à disposition des membres du conseil de surveillance l'ensemble des informations, en particulier d'ordre stratégique, nécessaires au bon exercice de leurs fonctions. Ses membres reçoivent donc, préalablement à la réunion, un ordre du jour ainsi qu'un dossier comportant des notes ou documents relatifs à l'ordre du jour.



Les nominations statutaires sont soumises au conseil de surveillance. À chaque session, le directoire présente l'activité et les comptes de la période écoulée. Le conseil se penche également de façon récurrente sur le contrôle interne, la surveillance des risques et l'avancement des grands projets, tels que Bâle II en 2003.

Les comités spécialisés émanant du conseil de surveillance

Le conseil peut créer en son sein des comités spécialisés ; ces comités sont alors composés de deux à cinq membres du conseil de surveillance dont un président. Ils peuvent se tenir en dehors de la présence du président du conseil de surveillance. Le président du comité spécialisé présente au conseil un rapport sur les travaux effectués.

Un comité d'audit a été constitué par le conseil de surveillance du 9 septembre 2003. Il se compose de trois membres issus du conseil de surveillance et se réunira au moins deux fois par an. Compte tenu de l'importance de son rôle en matière de contrôle et de surveillance de l'établissement des comptes, ses missions et ses moyens d'actions sont détaillés dans la deuxième partie de ce rapport consacrée au contrôle interne.

La première réunion de ce comité a eu lieu le 12 décembre 2003. Il s'est notamment intéressé à l'organisation et aux moyens de l'audit interne de Dexia Crédit Local, et a approuvé le programme d'audit pour 2004.

III. OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

1. Les missions du contrôle interne

Comme pour l'ensemble des établissements de crédit, les objectifs et l'organisation du contrôle interne de Dexia Crédit Local s'inscrivent dans le cadre défini par le Règlement 2001-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière, dont la correcte application est périodiquement vérifiée par la direction de l'audit et la Commission bancaire. L'objectif général du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques majeurs d'erreur et de fraude. Comme tout système de contrôle, il est conçu pour réduire ce type de risque à un niveau compatible avec les exigences de l'entreprise mais ne peut garantir leur totale absence.

Plus spécifiquement, les missions assignées au contrôle interne en vigueur chez Dexia Crédit Local peuvent être regroupées en quatre axes principaux :

Vérifier que le dispositif de maîtrise des risques mis en place est solide et efficace

La gestion de risques est à la base de l'activité bancaire. Dexia Crédit Local, de par la nature de son activité et sa volonté de privilégier les règles de prudence, de diversification et de qualité des encours a fait de son approche du risque une caractéristique clé de sa perception par les marchés financiers. Le dispositif de contrôle interne a pour objectif de garantir au directoire que les risques pris par le groupe sont en accord avec cette caractéristique, et compatibles avec les objectifs de performance fixés.

S'assurer que l'information comptable et financière produite est fiable et pertinente

L'objectif principal de l'information financière est de donner une image fidèle de la situation de Dexia Crédit Local de manière régulière, complète et transparente. Le système de contrôle interne est centré sur la réalisation de cet objectif.

Veiller au respect de la réglementation et, plus généralement, des règles d'éthique et de déontologie, en interne comme en externe.

Le bon fonctionnement du groupe Dexia Crédit Local implique le strict respect des obligations législatives et réglementaires, ainsi que des normes du groupe Dexia. De plus, l'engagement du groupe en matière de développement durable se traduit par le développement de lignes de conduite qui vont au-delà de ces obligations. Le système de contrôle interne doit permettre de s'assurer du respect de ces principes.



Améliorer le fonctionnement du groupe tout en veillant à une gestion efficace des moyens disponibles.

Les décisions prises dans ce but par le directoire de Dexia Crédit Local doivent pouvoir être mises en pratique rapidement dans l'ensemble du groupe. Les procédures de contrôle interne assurent l'intégrité des flux d'information, la conformité des actions mises en place et le suivi des résultats.

2. Architecture générale du dispositif

Le système de contrôle interne du groupe Dexia Crédit Local repose sur une séparation claire des fonctions. Il est conçu pour maintenir et assurer une distinction nette entre les opérateurs qui engagent les opérations et ceux chargés de leur validation, leur suivi ou leur règlement.

Dans cette logique, l'architecture générale du système de contrôle interne de Dexia Crédit Local se fonde sur une organisation en quatre niveaux :

Le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité qu'il exerce et des instructions communiquées par sa hiérarchie.

Le deuxième niveau de contrôle est exercé par la hiérarchie, dans le cadre du processus normal de supervision, tel que défini par les procédures en vigueur. Les dirigeants des services opérationnels sont donc partie prenante au bon fonctionnement du système de contrôle interne.

Le troisième niveau de contrôle est du ressort de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement au comité de direction. Ce troisième niveau peut également être de la responsabilité de comités transversaux, composé de collaborateurs issus de fonctions opérationnelles, de support et de contrôle, et présidés par un membre du comité de direction.

Le quatrième niveau de contrôle est constitué par l'audit général du groupe Dexia Crédit Local et a pour mission de veiller en permanence au caractère performant et à l'application effective des trois niveaux de contrôles définis ci-dessus, dans la maison mère et toutes ses filiales et succursales.

À chaque fois que cela est possible, les systèmes d'information sont utilisés pour automatiser ces contrôles.

Les références internes

Afin de s'assurer que l'ensemble des acteurs du contrôle interne parlent le même langage, le groupe Dexia Crédit Local a progressivement complété un référentiel commun d'instructions.

Ces documents de référence peuvent être regroupés en quatre grandes catégories :

Les chartes définissent pour un métier ou une fonction donnée les objectifs et politiques de référence que le groupe s'est lui-même donné, et établissent un cadre conceptuel d'organisation et de fonctionnement. C'est le cas par exemple de la charte d'audit interne définie par le groupe Dexia.

Les codes regroupent pour une activité donnée des règles de conduites, ou des bonnes pratiques qui s'imposent à l'ensemble des collaborateurs concernés, indépendamment de leur rattachement hiérarchique ou fonctionnel. Le groupe a ainsi adopté en 2002 un code de déontologie qui a été diffusé à l'ensemble des salariés.

Les lignes de conduites, aussi appelées directives, sont le premier niveau de déclinaison opérationnelle des chartes ou des codes. Elles fixent en pratique les standards de qualité, définissent les limites et organisent le système de délégation. Les lignes de conduites établies par l'équipe de gestion des risques du groupe Dexia permettent ainsi de fixer l'ensemble des limites de contrepartie attribuées au groupe Dexia Crédit Local.



Enfin, les procédures définissent, en application des chartes, codes et directives, l'organisation, le travail à effectuer et les contrôles à exercer pour l'accomplissement d'une tâche donnée. Chaque collaborateur, au sein de son service ou de sa direction, doit pouvoir disposer d'un manuel de procédures applicable à la fonction qu'il occupe. Pour les mêmes raisons, des contrats de service permettent de formaliser les relations entre deux directions ayant des rapports clients-fournisseurs, en fixant le niveau de service attendu.

IV. LES PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE (ORGANISATION, RÔLE, MOYENS)

1. Les départements et directions opérationnels

En accord avec les principes du groupe Dexia, les responsables et collaborateurs des départements et directions opérationnels sont les garants de l'adaptation et du bon fonctionnement du contrôle interne dans leurs domaines d'activité. Ils sont notamment chargés d'analyser les risques de chaque transaction qu'ils initient et de vérifier qu'ils sont compatibles avec le système de contrôle interne de leur département. En cas d'évolution de l'environnement, interne ou externe, ayant un impact sur le système, ils doivent proposer ou mettre en place, en fonction de leur niveau de responsabilité, les adaptations nécessaires au maintien de la bonne maîtrise des risques pris.

2. Le département du contrôle des risques

La mission confiée au département du contrôle des risques est de garantir au directoire un faible profil de risque de la banque, permettant de bénéficier d'un rating élevé, condition indispensable pour lever des ressources aux meilleures conditions possibles et atteindre les objectifs de rentabilité attendus.

Le responsable du département rapporte au « *Chief Financial Officer (CFO)* », membre du comité de direction, en charge des risques, de la comptabilité et du contrôle de gestion. Le CFO est directement rattaché au président du directoire. Le département du contrôle des risques n'a aucune relation hiérarchique avec les autres unités. Sa fonction s'exerce en toute indépendance de la filière opérationnelle.

Le département du contrôle des risques exerce une compétence très étendue puisqu'elle recouvre l'ensemble des risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels tels que définis par les règlements 97-02 et 2001-01 de la Commission bancaire, soit les principaux risques générés par l'activité bancaire.

Le département se conforme strictement aux prescriptions du groupe Dexia sur les méthodes de mesure des risques, les limites et les modalités de reporting, qui sont définies par l'équipe de gestion des risques du groupe ou approuvées à ce niveau par le comité de politique des risques de crédit.

Par ailleurs, le CFO du groupe Dexia Crédit Local représente ce dernier au comité CFO Dexia, présidé par le directeur financier, membre du comité de direction Dexia, ayant par ailleurs autorité sur l'équipe de Gestion des risques groupe. Le suivi consolidé des risques au sein du groupe Dexia Crédit Local s'appuie sur une filière risque organisée au niveau de chaque succursale ou filiale, rapportant fonctionnellement au responsable du département du contrôle des risques.

3. Les comités interdépartements

Un certain nombre de comités sont partie intégrante du contrôle interne de Dexia Crédit Local et contribuent notamment à la définition et au bon fonctionnement du système. Le but de ces comités est de permettre la consultation simultanée de différents départements ou directions dans la gestion des différentes activités, afin de prendre en compte les contraintes de chacun, de bénéficier d'un partage d'expérience et de favoriser la diffusion des bonnes pratiques. Les décisions sont prises de manière collégiale. En cas de désaccord persistant, le président, membre du comité de direction, arbitre la décision finale.



Leur champ de compétence recouvre plusieurs domaines du contrôle interne :

La gestion du risque de crédit avec :

- Le comité de crédit, hebdomadaire, qui prend les décisions d'engagement sur les dossiers de crédit relevant de sa compétence, déterminée en fonction de critères de complexité et de limites.
- Le comité de suivi d'encours, trimestriel, qui valide la mise en œuvre des procédures de suivi et de notation interne.
- Le comité des défauts, trimestriel, a été mis en place début 2004. Son rôle est d'évaluer la gravité des défauts en fonction de la typologie du groupe Dexia et de déterminer les actions à entreprendre.
- Le comité des provisions, trimestriel, suit l'évolution des créances douteuses et litigieuses et décide des provisions affectées.

La gestion du risque de marché avec :

- Le comité ALM, mensuel, qui fixe notamment les limites de prise de risque (VAN ALM et sensibilité), à l'intérieur des contraintes fixées par le groupe Dexia, et pilote la couverture du gap de liquidité, du gap de taux et des positions de change pour Dexia Crédit Local et certaines de ses filiales et succursales.
- Le comité marchés, mensuel, suit le respect des limites fixées au niveau du groupe Dexia ou de Dexia Crédit Local, analyse l'activité et définit les orientations opérationnelles et stratégiques.

Le suivi de l'activité en France avec :

- Le comité France, hebdomadaire, qui a pour but de définir les orientations commerciales et de suivre le fonctionnement du réseau des directions territoriales et régionales.

Le suivi de l'activité internationale avec :

- Le comité de direction international, hebdomadaire, qui a pour but de piloter et de contrôler l'activité des succursales à l'étranger ou les dossiers internationaux gérés au siège, ainsi que de suivre le fonctionnement des filiales étrangères.

La diversification de l'activité avec :

- Le comité nouveaux produits, mensuel, qui vérifie en amont du lancement de toute nouvelle activité ou produit que les risques liés ont été correctement analysés, mesurés et maîtrisés et que les systèmes de gestion adaptés sont en place. Des comités équivalents ont également été mis en place dans les filiales.

Les grands projets informatiques, réglementaires ou organisationnels avec :

- Les comités de pilotage projet, généralement mensuels, qui suivent l'avancement des projets, prévoient les ressources nécessaires, prennent les décisions finales et organisent la communication vers le comité de direction du groupe Dexia Crédit Local.
- Le comité de pilotage informatique, mensuel, qui propose la politique générale et le budget au comité de direction et effectue les adaptations, arbitrages et déclinaisons utiles au pilotage de la fonction informatique.
- Le comité de sécurité informatique, bimestriel, a pour but de piloter la stratégie du groupe en matière de sécurité des systèmes d'information, de définir des plans d'action en cas d'évolution des systèmes ou de leur environnement et de veiller à la mise en place de ces actions. La responsabilité de cette mise en place incombe plus spécifiquement au responsable de la sécurité des systèmes d'information. Ce dernier est rattaché au département du contrôle des risques, ce qui garantit son indépendance. Par ailleurs, une fonction de responsable de la sécurité informatique a été créée au sein de la direction des systèmes d'information pour la mise en place opérationnelle des actions de sécurité.

Le fonctionnement de l'ensemble de ces instances et de ces procédures fait l'objet d'un reporting trimestriel en comité de direction.



4. **Le suivi des filiales et succursales**

Le groupe Dexia Crédit Local dispose de nombreux outils pour suivre et contrôler l'activité de ses filiales et succursales, en fonction de leur degré d'autonomie vis-à-vis de la maison mère. Les filiales françaises créées pour gérer une activité spécifique (filiales outils) ont un degré d'autonomie très faible et emploient peu ou pas de personnel propre. Elles s'appuient sur les différentes fonctions du siège, et bénéficient du système de contrôle interne de ce dernier. Le suivi est donc très intégré. C'est le cas par exemple des sociétés de crédit-bail, ou de Dexia Municipal Agency. D'autres filiales françaises, comme Dexia Sofaxis et Dexia CLF Banque, ont un champ d'activité plus étendu, et fonctionnent avec leur propre personnel. Elles ont donc mis en place, au sein de leur organisation, leur système de contrôle interne. Celui-ci est basé sur les meilleures pratiques développées au niveau du siège, tout en étant adapté aux spécificités de l'activité de ces filiales.

Les filiales et succursales étrangères disposent toutes de leur propre personnel et se consacrent à une large palette d'activités, en fonction de leur marché local. Suivant leur taille, elles disposent d'un degré d'autonomie variable et s'appuient plus ou moins sur les fonctions du siège. Comme pour les filiales françaises, les filiales et succursales étrangères ont mis en place un système de contrôle interne adapté à leur dimension, leur activité et les particularités de leur marché local.

Un département du siège, le département international *, se consacre spécifiquement à leur contrôle et à leur suivi. Ce département est organisé en zones géographiques et regroupe les correspondants de chacune des filiales et succursales. Ces correspondants sont chargés du suivi au quotidien de ces entités, et de la liaison avec les services concernés du siège. Ils participent à l'organisation du comité de direction international et s'assurent de la mise en place effective de ses décisions.

Comme le groupe Dexia pour les entités qui lui sont directement rattachées, le groupe Dexia Crédit Local a mis en place une filière pour les fonctions de gestion des risques, audit et *compliance*. Dans le cadre de ces filières, le responsable d'une fonction de la filiale ou succursale est rattaché fonctionnellement (filiales), voire hiérarchiquement (succursales), au responsable de la même fonction du siège. Ce dernier participe alors au processus de recrutement, d'évolution, de rémunération et de définition des objectifs de son équivalent au sein de la filiale ou succursale.

Dans tous les cas, le suivi est basé sur un système de délégations, de rapports réguliers aux services du siège concernés ainsi qu'au comité de direction du groupe Dexia Crédit Local, et la participation des membres de celui-ci aux différents organes d'administration et de décision de ces filiales. Lorsque leur taille et leur activité le justifient, les filiales se sont dotées des mêmes organes de gouvernance d'entreprise que le siège.

5. **La fonction « compliance »**

Le groupe Dexia Crédit Local intervient dans des secteurs très réglementés. Il doit donc en permanence être en mesure de contrôler qu'il respecte l'ensemble des exigences légales, réglementaires et les règles de place. En plus de ces exigences, le groupe a développé ses propres règles. Les règles de bonne conduite ont été rassemblées dans une politique d'intégrité, une charte *compliance* et un code de déontologie distribué à l'ensemble des collaborateurs en 2002. Des codes spécifiques à certaines activités, marchés financiers notamment, sont en cours d'élaboration ou de distribution.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement la lutte contre le blanchiment d'argent, le groupe Dexia se conforme aux règles françaises ou aux règles locales dans chacune de ses implantations internationales. Au-delà de ces fondements, le groupe a mis en place des critères normalisés plus exigeants en matière d'acceptabilité et de respectabilité de sa clientèle. L'objectif est de ne nouer des relations qu'avec des contreparties dont l'identité est parfaitement établie et partageant nos critères d'intégrité et de responsabilité. Une procédure générale antiblanchiment a été distribuée à l'ensemble des collaborateurs, qui ont à ce titre participé à des séances de formation obligatoires.

La fonction *compliance* est organisée en filière, de la holding du groupe Dexia aux filiales étrangères de Dexia Crédit Local. Elle est indépendante et rattachée *in fine* à l'administrateur délégué, président du comité de direction de Dexia.

* Hormis la succursale de Dublin qui, compte tenu de son activité spécifique, est suivie par le département des marchés financiers.



Chacune des entités composant le groupe Dexia Crédit Local dispose d'un *Compliance Officer*, ou du moins, pour les plus petites, d'un correspondant *compliance*. Leur rôle est de veiller au contrôle du respect de la politique d'intégrité et de la charte *compliance* du groupe dans chacune des entités, d'actualiser les règles en fonction de l'évolution de l'activité et de l'environnement (légal ou économique) et d'informer et de sensibiliser les directions et membres du personnel.

6. L'audit interne

L'audit interne a pour mission de promouvoir le contrôle interne dans le groupe et de veiller en permanence au caractère performant et à l'application effective du système de contrôle interne en vigueur.

Dans ce cadre, l'audit interne évalue notamment par ses missions si les risques encourus par le groupe Dexia Crédit Local dans le cadre de ses diverses activités et dans toutes les entités qui le composent, sont perçus et couverts de manière adéquate.

Il doit également veiller à l'amélioration constante du fonctionnement du groupe.

Une charte d'audit commune énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'audit interne dans le groupe Dexia Crédit Local en décrivant ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement.

La direction de l'audit de Dexia Crédit Local exerce ses activités d'évaluation du fonctionnement du contrôle interne sur l'ensemble du périmètre de Dexia Crédit Local : siège, réseau France, succursales et filiales en France et à l'étranger. Elle est responsable de l'accomplissement de sa mission envers le conseil de surveillance et le président du directoire de Dexia Crédit Local.

Elle est placée sous la responsabilité d'un auditeur général, rattaché hiérarchiquement au président du directoire de Dexia Crédit Local et fonctionnellement à l'auditeur général groupe, conformément à la charte d'audit. L'auditeur général dispose également d'un accès direct au président du conseil de surveillance.

Les responsables des directions d'audit des filiales sont rattachés hiérarchiquement, soit au président de l'exécutif local, soit au conseil d'administration ou conseil de surveillance (ou au comité d'audit), et fonctionnellement à l'auditeur général de Dexia Crédit Local. Les modalités de mise en œuvre de cette filière fonctionnelle ont été approuvées par les organes d'administration et de surveillance des filiales en 2003.

Les directions d'audit des succursales dépendent hiérarchiquement des auditeurs généraux des entités de rattachement. Au total, les fonctions d'audit interne et d'inspection disposent de 38 auditeurs et inspecteurs, soit un ratio proche de 1,6 auditeur ou inspecteur pour 100 employés, ce qui constitue une proportion considérée comme adéquate dans le secteur bancaire.

La méthodologie employée est normalisée, dans l'analyse de l'univers de risque comme dans la réalisation des missions. Elle a été développée en collaboration avec le groupe Dexia et est commune à l'ensemble des entités du groupe. L'analyse des risques pour chaque activité à auditer permet de déterminer la fréquence des audits (annuelle, bimensuelle ou quadri annuelle pour Dexia Crédit Local, au maximum triennale aux États-Unis et dans certaines filiales). C'est à partir de ces fréquences qu'est déterminé le plan d'audit de l'année en cours. Les plans d'audit sont présentés aux comités de direction des entités concernées, puis soumis pour approbation à leurs comités d'audit.

Chaque mission donne lieu à l'élaboration de recommandations déclinées en plans d'actions. Ceux-ci ont pour objet de remédier aux points de faiblesses révélés par les missions d'audit, afin de consolider le système de contrôle interne. Chaque plan d'action est approuvé par le comité de direction et fait l'objet d'un suivi régulier de sa réalisation.



7. **Le directoire et le comité de direction**

Afin d'assurer le bon fonctionnement et le développement du groupe Dexia Crédit Local, son directoire est responsable en dernier ressort de la mise en place et du maintien d'un système de contrôle interne approprié. Il définit et coordonne la politique du groupe Dexia Crédit Local en la matière. Il alloue des moyens et attribue des délais de mise en place aux actions décidées dans le cadre de cette politique. Il vérifie que les objectifs donnés sont atteints et que le système de contrôle interne est en adéquation avec l'ensemble des besoins. Enfin, il ajuste ces besoins en fonction des évolutions internes et externes constatées.

Pour assurer cette mission, le directoire s'appuie sur le comité de direction dont les membres sont en permanence impliqués dans le système de contrôle interne, par l'intermédiaire de leurs fonctions opérationnelles, leur participation aux différents comités de suivi, et les rapports, notamment d'audit, qui sont systématiquement portés à leur connaissance.

8. **Le groupe Dexia**

L'organisation du groupe Dexia Crédit Local est le miroir de l'organisation du groupe Dexia. Pour l'assister dans son rôle de pilotage global du groupe, le comité de direction de Dexia s'appuie sur quatorze équipes qui ont un rôle très étendu. Elles sont notamment en charge, pour leur domaine de compétence, de définir et de coordonner les modalités de mise en place des politiques décidées par le comité de direction du groupe, de poursuivre la mise en place et d'animer les différentes filières, et de rechercher des synergies au sein du groupe. Elles effectuent ce travail en collaboration avec les équipes des différentes entités constituant le groupe Dexia. Les équipes plus spécifiquement concernées par le contrôle interne sont les suivantes :

L'audit groupe, rattaché directement à l'administrateur délégué, président du comité de direction, définit la méthodologie utilisée dans le groupe, coordonne et participe à la réalisation des audits de fonctions transversales entre plusieurs entités, audite les fonctions groupes et les fonctions d'audit des différentes entités.

L'équipe de la gestion des risques, rattachée au *Chief Financial Officer* de Dexia, supervise sous sa direction la politique de gestion des risques. Elle établit les lignes de conduite pour les limites et les délégations, contrôle et mesure les risques agrégés au niveau du groupe, et met en place des méthodes harmonisées dans les différentes entités.

Pour le risque de contrepartie, elle est assistée dans cette fonction par deux comités, le comité de politique des risques de crédit et le comité de crédit. Le premier comité définit le profil de risque du groupe et les règles d'encadrement des risques, alors que le second se prononce sur les dossiers qui excèdent les délégations accordées aux entités opérationnelles. Le risque de marché est suivi au niveau groupe par le comité des risques de marché Treasury et Financial Market (TFM), et le risque ALM par le comité ALM Dexia.

Le *Chief Compliance Officer*, rattaché directement à l'administrateur délégué, président du comité de direction, dirige le réseau des *Compliance Officers* des différentes entités et s'attache au respect de la politique d'intégrité et au développement de la culture d'éthique et de déontologie qui constitue un point fort de la signature du groupe Dexia depuis sa création.

V. **L'ÉLABORATION ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

1. **Les états financiers**

L'objectif principal des comptes annuels est de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'une société. C'est une tâche particulièrement exigeante dans le cas d'un établissement financier, où l'unité de compte, la monnaie, se confond avec l'objet même de l'activité.

Le règlement 2001-01 (ex 97-02) du Comité de la réglementation bancaire et financière, relatif au contrôle interne, met en avant, dans son titre comptable, que l'organisation mise en place doit garantir l'existence d'un ensemble de procédures appelé « piste d'audit ». Cette piste d'audit doit notamment permettre de faire le lien entre toute information comptable et un justificatif d'origine, et réciproquement. C'est ce principe qui fonde l'organisation de la fonction comptable du groupe Dexia Crédit Local.



Missions et organisation de la direction de la comptabilité

La direction de la comptabilité de Dexia Crédit Local joue un rôle central. Elle est rattachée au directeur financier de la société (*CFO – Chief Financial Officer*), membre du comité de direction. Le directeur de la comptabilité a une responsabilité fonctionnelle de fait sur les services comptables décentralisés dans les back-offices. La direction de la comptabilité assure la production des états financiers sociaux de Dexia Crédit Local, ainsi que celle de filiales ne disposant pas de services comptables propres. Elle est également responsable de la production des états financiers consolidés du groupe Dexia Crédit Local. Une équipe dédiée suit le respect des normes réglementaires ou prudentielles. La direction de la comptabilité a aussi un rôle de suivi et de contrôle des données comptables des filiales et succursales à l'étranger, dans le cadre du processus de consolidation. Elle vérifie notamment que les informations fournies sont homogènes et conformes aux règles du groupe.

Plus généralement, la direction de la comptabilité dispose de moyens d'information variés pour assurer sa mission de suivi de la fonction comptable au sens large. Elle est associée dans les comités qui peuvent intéresser sa mission, ou destinataire des comptes rendus. Ses équipes se déplacent régulièrement dans les filiales et succursales à l'étranger. Elle participe aux évolutions de systèmes informatiques, de façon à s'assurer que ses besoins spécifiques sont pris en compte et est naturellement partie intégrante du pilotage du projet visant à l'adoption en 2005 par le groupe Dexia des normes comptables internationales (IFRS).

ÉLABORATION DES COMPTES SOCIAUX

Pour l'élaboration des comptes sociaux, le système d'information comptable de Dexia Crédit Local est en très grande partie alimenté de façon automatisée par les systèmes de gestion amont qui gèrent les opérations réalisées avec la clientèle ou les contreparties de marché, ainsi que les frais généraux. La saisie d'une opération dans l'un de ces systèmes de gestion, au fil de l'eau, va automatiquement générer une écriture comptable, par l'intermédiaire de schémas comptables automatisés. L'exhaustivité et l'exactitude des saisies sont garanties par le système de contrôle interne des services de gestion. Une équipe en charge du respect des normes valide les schémas comptables automatisés, ainsi que le traitement des opérations complexes ou inhabituelles. Ces dernières font parfois l'objet d'une comptabilisation non automatisée, mais sont alors prises en charge par des procédures spécifiques de contrôle interne. Un premier niveau de contrôle est effectué par les équipes comptables décentralisées des back-offices, notamment via l'analyse des rapprochements bancaires et des comptes d'attente techniques. Chaque mois, les stocks d'opérations enregistrées en comptabilité sont rapprochés des stocks de gestion, et des contrôles de symétrie sont réalisés sur les opérations micro-couvertes. Afin de vérifier la cohérence des charges et produits d'intérêt d'une période à l'autre, ces données sont rapprochées des encours moyens afin de produire des taux moyens plus facilement comparables entre périodes. Enfin, ces services rédigent également une note de synthèse des travaux réalisés et des points nécessitant une attention particulière ou une amélioration de procédure lors des arrêtés suivants.

Des contrôles complémentaires sont effectués par les équipes de la comptabilité générale lors des arrêtés de comptes, mensuels, trimestriels ou annuels. Les travaux déjà effectués dans les back-offices font l'objet de revues périodiques afin de s'assurer que les contrôles recensés dans une liste formalisée ont été correctement effectués. La note de synthèse émise par les back-offices est aussi revue. Les résultats comptables sont rapprochés des résultats de gestion à un rythme trimestriel, et leur cohérence d'une période à l'autre est vérifiée au moyen de contrôles analytiques. Les principales évolutions doivent être expliquées.

Les écritures comptables générées lors de ces processus vont ensuite être regroupées et agrégées, selon un processus automatisé et normé, de façon à constituer les états financiers sociaux de Dexia Crédit Local, ou de l'une de ses filiales dont la comptabilité est tenue au siège. À partir de ces états, et dans certains cas de données fournies par les systèmes de gestion, la comptabilité générale va établir les tableaux d'annexes, partie intégrante des états financiers annuels. La direction de la comptabilité effectue ensuite des contrôles croisés entre les états de synthèse et leurs annexes. Durant tout ce processus, des revues et des contrôles de cohérence et d'application de procédures sont effectués suivant les délégations hiérarchiques établies.

Le même travail se répète dans chacune des entités constituant le groupe Dexia Crédit Local, selon des degrés de complexité variables, en fonction de la taille et de l'activité de ces entités.



ÉLABORATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les entités internationales retraitent leurs comptes sociaux établis en normes locales afin de les mettre en accord avec les principes comptables du groupe Dexia Crédit Local. Ces principes, déclinés à partir des règles françaises de comptabilisation, sont regroupés dans un manuel de consolidation transmis à chacune des entités du groupe Dexia Crédit Local. Ils sont complétés, à chaque date d'arrêté, par des notes d'instructions opérationnelles qui sont fournies aux entités par le service consolidation de la comptabilité générale du siège. Ces notes d'instruction présentent les améliorations à apporter au processus au vu des constats effectués sur les périodes précédentes et détaillent les évolutions à prendre en compte (systèmes, données nouvelles à fournir...) sur la période.

Les entités françaises disposent des mêmes éléments de documentation qui leur servent de cadre de référence pour l'établissement de leurs comptes.

En cas de difficulté d'interprétation de ces principes, toutes les entités peuvent faire appel au service consolidation. Ce dernier, en collaboration avec le service des normes comptables, leur fournit une réponse adaptée. Les membres de ces équipes effectuent périodiquement des déplacements en France et l'étranger afin de faire un point régulier et d'identifier les changements internes ou externes pouvant avoir une incidence comptable.

À partir de ses comptes sociaux retraités selon les principes du groupe, chacune des entités du groupe Dexia Crédit Local remplit une liasse de consolidation qui est intégrée automatiquement dans le système de consolidation. Des contrôles sont opérés sur les informations recueillies trimestriellement (ou mensuellement pour les entités les plus significatives) et relatives aux opérations intra-groupe, aux comptes et aux annexes.

Ces contrôles visent à s'assurer de la cohérence des informations produites et de leur conformité aux règles du groupe, ainsi qu'à comprendre les principales évolutions par rapport aux périodes précédentes. Le service consolidation effectue des retraitements spécifiques visant notamment à l'élimination des opérations intra-groupe, et à la prise en compte des variations de périmètre.

PROCESSUS D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Lorsque les comptes consolidés ont été finalisés par la direction de la comptabilité, celle-ci les présente pour revue au *Chief Financial Officer* de Dexia Crédit Local, ainsi qu'au directeur général qui assurera la présentation de ces comptes au comité d'audit et au conseil de surveillance. Les comptes sont alors examinés par le comité de direction. Conformément à la loi, les comptes sociaux et consolidés sont ensuite arrêtés par le directoire de Dexia Crédit Local et le rapport de gestion du groupe est établi. Les comptes sont présentés au comité d'audit, puis au conseil de surveillance. Ce dernier examine alors les comptes et le rapport de gestion du directoire, après avoir pris connaissance des remarques éventuelles du comité d'audit. Le conseil de surveillance prend également connaissance du rapport de son président sur le contrôle interne. Le conseil fait ensuite part de ses observations à l'assemblée générale des actionnaires, sous forme d'un avis.

PUBLICATION DES COMPTES DE DEXIA CRÉDIT LOCAL

Les états financiers de synthèse sont ensuite intégrés au rapport annuel (qui vaut « document de référence », conformément au règlement COB 98-01). À partir de ces états, ainsi que des éléments recueillis tout au long du processus d'arrêté, la direction de la comptabilité générale assure également la rédaction de la partie du rapport de gestion consacrée à la présentation et à l'analyse des comptes.

La publicité de l'ensemble de ces informations comptables et financières est assurée au travers de différentes actions :

- les états financiers font l'objet d'une publication au *BALO* ;
- le rapport annuel fait l'objet d'un dépôt à l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de la procédure du « Document de référence » sur support papier et support électronique, d'un dépôt au greffe du tribunal de commerce et d'une mise en ligne sur site Internet ;
- les comptes consolidés font par ailleurs l'objet d'une présentation détaillée aux analystes financiers, à l'issue immédiate du conseil de surveillance, et d'un communiqué de presse.

La direction de la comptabilité et la direction de la communication mettent en œuvre des procédures de contrôles croisés afin de s'assurer de la cohérence des informations comptables et financières publiées et mise à disposition du public.



LE RÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le commissariat aux comptes de Dexia Crédit Local est assuré par un collège de deux commissaires aux comptes qui effectuent une revue croisée de leurs dossiers.

Les commissaires aux comptes sont associés à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Leur examen n'a pas pour objet de porter un avis spécifique sur l'efficacité et la fiabilité des systèmes de contrôle interne ; néanmoins à cette occasion, ils peuvent faire part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières produites.

Leur évaluation du contrôle interne repose notamment sur des procédures substantives, comme l'obtention de confirmations d'une sélection de contreparties externes. Ils émettent des instructions à l'intention des auditeurs des filiales et assurent la centralisation de leurs travaux. Ils organisent des réunions de synthèse sur les résultats de leurs audits et apprécient l'interprétation des textes faite par le service des normes. Ils sont également destinataires des manuels de procédures comptables et de consolidation, ainsi que des notes d'instructions émises par la direction de la comptabilité. Enfin, ils vérifient la sincérité et la concordance entre le rapport de gestion et les états financiers comptables, ainsi que la cohérence de l'ensemble avec les éléments audités. Dans le cadre de leur audit, selon leurs normes professionnelles applicables en France, la mise en œuvre des diligences liées au contrôle interne contribue à leur permettre d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes qu'ils certifient ne comportent pas d'anomalies significatives.

2. L'information de gestion et sectorielle

Les états financiers (bilan, hors-bilan, compte de résultat et annexes) ne sont pas les seuls éléments d'analyses chiffrées que communique Dexia Crédit Local à ses actionnaires et au public. Ils sont complétés par des rapports d'activités, des résultats par métiers, des perspectives et des évaluations de risques, qui sont intégrés dans le rapport annuel ou communiqués lors des présentations faites aux analystes financiers.

Une partie de ces éléments est fournie directement par les directions opérationnelles, ou le département du contrôle des risques. Leur exactitude est alors garantie par le système de contrôle interne des directions concernées.

La plupart de ces indications, qui nécessitent un croisement ou une agrégation de données de différentes origines, la ventilation de chiffres disponibles globalement, ou un retraitement de données comptables en fonction de paramètres de gestion, sont fournis aux rédacteurs du rapport annuel (qui vaut document de référence pour l'AMF) par la direction de la planification et du contrôle de gestion. Cette direction, comme la direction de la comptabilité, est rattachée au directeur financier de Dexia Crédit Local (CFO- *Chief Financial Officer*), membre du comité de direction. Sa contribution dans le domaine de l'information financière prend deux formes principales :

L'ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU DE BORD D'ACTIVITÉ PREMIER MÉTIER

Ce tableau de bord, établi mensuellement, reprend une série d'indicateurs clés (production & encours de financements long et court terme, commissions, volumes de dépôts et d'encours sous gestion, primes actualisées et capitaux assurés de l'activité de rehaussement de crédit...). Il est élaboré sur la base des informations fournies par le département commercial France, à partir de son système d'information, ainsi que par les entités internationales. Les différents chiffres font l'objet d'un commentaire rédigé en collaboration avec la direction concernée.

La direction de la planification et du contrôle de gestion procède également à des contrôles destinés à vérifier la cohérence des informations fournies, à comprendre les principales variations par rapport aux périodes précédentes et à vérifier la conformité de la présentation aux normes établies pour toutes les entités du groupe Dexia.

Ce tableau de bord est dans un premier temps validé par un comité composé du CFO et des différents responsables opérationnels concernés. Il est ensuite présenté pour validation au comité de direction. Tous les trimestres, il fait l'objet d'une transmission au département planification & information de gestion du groupe Dexia. Ce tableau présentant des éléments « fin de période », et des commentaires remis à jour chaque mois, est utilisé lors de la clôture des comptes pour fournir les données reprises dans le rapport annuel.



LA DÉTERMINATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIER

Les métiers sont définis au niveau du groupe Dexia. Dexia Crédit Local est essentiellement présent sur le premier métier (financement de l'équipement collectif et rehaussement de crédit), sur lequel il représente toute la contribution de Dexia hors Benelux, et sur le quatrième métier (trésorerie et marché de capitaux), métier représenté par nature dans toutes les entités du groupe Dexia.

Afin de permettre aux investisseurs de suivre plus finement la rentabilité ces métiers, la direction de la planification et du contrôle de gestion est chargée de préparer un résultat propre pour chacun d'eux.

L'élaboration des revenus par métier s'appuie essentiellement sur deux types d'informations analytiques.

Les marges commerciales (premier métier) sont élaborées par la direction de la planification et du contrôle de gestion. Elle agrège pour cela des informations présentes dans le système d'information comptable, telles que l'encours moyen et le taux de marge, qui sont alimentées de façon automatisée de la même manière que pour les données purement comptables.

Les marges financières (quatrième métier et transformation) sont calculées par la direction du contrôle des activités financières, rattachée au département du contrôle des risques, sur la base du système de refacturation interne qui existe entre chaque centre de profit de la sphère financière.

Les marges commerciales et financières sont complétées par les autres types de revenus (commissions, etc.) pour former le PNB de chaque métier. L'agrégation des PNB de l'ensemble des métiers fait l'objet d'un rapprochement avec le PNB comptable élaboré par la direction de la comptabilité.

Les autres éléments du compte de résultat font également l'objet d'une allocation par métier. C'est en particulier le cas pour les postes « frais généraux » et « corrections de valeur », alloués à chacun des métiers qui les génèrent. L'agrégat de ces comptes de résultat est rapproché du compte de résultat comptable au niveau de chaque solde intermédiaire. En synthèse, l'ensemble de ces processus contribue à l'élaboration d'un compte de résultat complet pour chaque métier permettant ainsi d'en apprécier la rentabilité et la contribution au résultat global de Dexia Crédit Local.

LE PROCESSUS D'AGRÉGATION

Dans les entités françaises et étrangères disposant d'une équipe propre de contrôle de gestion, ces deux processus sont pilotés localement suivant les mêmes normes et les mêmes principes, déclinés en fonction de la taille, des organisations et des systèmes de chaque entité. Ce référentiel d'instructions, appelé *Manuel des procédures et normes du contrôle de gestion*, est commun à l'ensemble du groupe Dexia.

L'ensemble est animé, suivi et supervisé par la direction de la planification et du contrôle de gestion de Dexia Crédit Local. Cette dernière met à disposition de toutes les entités des outils de collecte standardisés et sécurisés, afin de fiabiliser et d'optimiser le mécanisme de remontée d'information. Enfin, elle assure également l'agrégation de l'ensemble. Le processus d'agrégation de l'information par métier s'effectue en parallèle du processus de consolidation piloté par la direction de la comptabilité.

À chaque étape de l'élaboration des données consolidées, la direction de la planification et du contrôle de gestion et la direction de la comptabilité ont mis en place des contrôles de cohérence basés sur le rapprochement des informations analytiques et comptables.

VI. LES PRINCIPAUX RISQUES ET DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES DE CONTRÔLE INTERNE

L'activité bancaire génère quatre grands types de risques, le risque de crédit, le risque de marché, le risque structurel (de taux, de change et de liquidité), et le risque opérationnel.

Le suivi de l'ensemble de ces risques est assuré conjointement par des comités adaptés et par le département du contrôle des risques, à l'aide des outils qu'il développe, en accord avec les contraintes réglementaires et prudentielles, et dans le cadre des limites fixées par le groupe Dexia.

En ce qui concerne la supervision des risques dans les filiales et succursales, chaque entité est dotée d'une structure locale de gestion des risques. Ces structures sont strictement indépendantes des front-offices et sont liées au département du contrôle des risques de Dexia Crédit Local par une relation hiérarchique (succursale) ou fonctionnelle (filiale). Chaque fonction locale de gestion des risques comporte un (ou plusieurs) correspondant(s) pour la gestion du risque



opérationnel et pour la mise en œuvre de la réforme de Bâle. D'une manière générale, l'ensemble des dispositifs de gestion du risque existant au niveau de Dexia Crédit Local existe également dans chaque filiale ou succursale. Au-delà des principes généraux présentés ci-dessus, les moyens mis en place par Dexia Crédit Local pour gérer ces risques en pratique, au quotidien comme dans des circonstances exceptionnelles, sont détaillés ici.

1. **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte lié à l'incapacité des clients ou d'autres contreparties de la banque de faire face à leurs obligations financières.

LE PROCESSUS D'APPROBATION

Tout engagement pouvant donner lieu à un risque de crédit doit être approuvé selon un dispositif de décision organisé en fonction du volume, du type de contrepartie et de la complexité de l'engagement.

L'organisation tient compte du fait que la très grande majorité des décisions d'engagement portent sur une clientèle issue du secteur public local, à faible risque et soumise par ailleurs à des contrôles particuliers liés à son caractère public. De ce fait, le dispositif repose sur de larges délégations de décision sur la clientèle du secteur public local dans les pays de la zone euro et d'Amérique du Nord. Ces délégations sont accordées au réseau commercial en France (directions régionales et territoriales) et aux filiales et succursales à l'étranger, dans le cadre de règles très strictes matérialisées par des procédures de notation propres à chaque marché et actualisées annuellement sous le contrôle du département du contrôle des risques.

Cependant, il est fait obligatoirement appel au comité de crédit de Dexia Crédit Local pour les financements aux entreprises privées, les financements de projets, les financements d'actifs et les crédits aux clientèles du secteur public local hors zones déléguées. Ce processus de décision s'inscrit également dans les limites fixées par l'équipe de gestion des risques du groupe concernant les prêts aux banques et les crédits aux États souverains.

LA DÉTERMINATION DES LIMITES

Les limites s'appliquent à tout type de contrepartie selon des modalités techniques particulières à chaque type. Le dispositif est encadré par les lignes de conduite fixées au niveau du groupe par l'équipe de gestion des risques du groupe, approuvées par le comité de politique des risques de crédit de Dexia et mises en œuvre au niveau de Dexia Crédit Local. D'une façon générale, la détermination des limites tient compte des fonds propres Tier One de Dexia, pour aboutir à des pourcentages variables en fonction de la notation interne et de la taille des contreparties.

Les limites de contreparties sur les banques et les débiteurs souverains sont réparties chaque année par l'équipe de gestion des risques du groupe entre les trois entités Dexia Banque, Dexia BIL et Dexia Crédit Local qui peuvent procéder, entre elles, à des transferts.

Des règles particulières ont été fixées au niveau du groupe Dexia sur les entreprises privées, prenant en compte la notation interne et la durée des opérations, dans un souci de limiter l'exposition en fonds propres, en cas de défaut. Les limites sont individualisées par le comité de crédit Dexia Crédit Local à chaque transaction pour les financements de projets et financements d'actifs et par le comité de crédit Dexia pour les plus importants d'entre eux.

Il existe enfin, selon les dispositions du moment, des limites dites de secteur, telles que, par exemple, celles relatives aux télécommunications ou aux banques hypothécaires allemandes.

LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET DE REMONTÉE D'INFORMATION

Le premier niveau de surveillance incombe aux équipes commerciales du siège, des succursales et des filiales dans le cadre du suivi permanent de la santé financière de leurs contreparties. Le respect des limites est vérifié à l'occasion de chaque nouvelle décision d'engagement en comité de crédit ou par délégation.

Le deuxième niveau incombe au département du contrôle des risques qui reçoit trimestriellement et consolide les expositions, les impayés, les créances douteuses consolidées et les provisions consolidées.

L'évolution de la qualité des engagements et le respect des limites donnent lieu à un examen trimestriel (mensuel pour les limites bancaires) et sont rapportés au comité de direction au titre du document exigé par le règlement 2001-01 (ex-97-02) de la Commission bancaire. Trimestriellement, se tiennent des comités de suivi d'encours exami-



nant l'évolution des dossiers sensibles, leur provisionnement et leur cession éventuelle ainsi que le comité de suivi des affaires contentieuses rapportées par la direction juridique et fiscale.

Enfin, se tiennent désormais depuis le début de l'année 2004, des comités de défauts présidés par le département du contrôle des risques qui examinent chaque dossier répondant aux critères de défaut fixés par les régulateurs, aux fins de résorption des défauts réels enregistrés et des reclassements en encours sains.

Le suivi consolidé des risques, au niveau des filiales et succursales, s'appuie sur la filière risque déjà décrite.

LE DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE

En accord avec les règles applicables dans l'ensemble du groupe Dexia, à chaque contrepartie est attachée une notation interne de risque. Cette notation est déterminée à l'origine d'une relation ou d'une opération puis fait l'objet d'une évaluation régulière et formalisée, en principe annuelle sauf pour les contreparties classées en « *watchlist* » pour lesquelles elle est trimestrielle. S'appuyant pour le secteur public local sur des méthodes expert ou sur des « *scoring* » actualisés annuellement, cette notation permet pour les meilleures classes de risque de déléguer le pouvoir de décision aux équipes commerciales de proximité et pour les moins bonnes classes à soumettre le dossier soit au département du contrôle des risques, soit au comité de crédit de Dexia Crédit Local. Dexia Crédit Local joue au sein du groupe Dexia le rôle de cellule centrale d'analyse, pour les segments de clientèle secteur Public local, Financement de projets et entreprises privées liés au secteur local et attribue les notations internes applicables dans l'ensemble du groupe Dexia. S'agissant des prêts aux entreprises privées, financements de projets et autres financements spécialisés, la notation interne relève d'une analyse individuelle détaillée effectuée par le département du contrôle des risques prenant en compte le risque de contrepartie et le risque de transaction.

L'échelle des notes de contreparties, définie au niveau du groupe Dexia comprend dix-huit niveaux, dont deux pour les contreparties en défaut. Cette échelle est comparable à celles des agences de notation externes et des passerelles de correspondance ont été établies permettant à chaque contrepartie de trouver sa place dans l'échelle ; à ce titre, par exemple, une grande part des contreparties du secteur public local sont classées dans un échelon équivalent à AA.

Ce dispositif, relevant de la responsabilité du département du Contrôle des Risques, revêt une importance primordiale pour Dexia Crédit Local qui a fait le choix de la méthode la plus avancée préconisée par les régulateurs au titre de la réforme du ratio de solvabilité et de l'adéquation des fonds propres. Les développements qu'entraîne la réforme de Bâle sont en cours de test sur les deux éléments essentiels que sont la probabilité de défaut (PD) et la perte en cas de défaut (LGD).

LA POLITIQUE DE PROVISIONNEMENT

Un comité des provisions, présidé par le département du contrôle des risques, examine trimestriellement l'évolution des créances douteuses et des provisions affectées et surveille le coût du risque.

Il arrête le niveau des provisions pays en accord avec les niveaux déterminés par l'équipe de gestion des risques du groupe Dexia. Dexia Crédit Local constitue aussi sur une base statistique des provisions générales. Cette pratique, mise en place depuis plusieurs années, a pour but de refléter dans les comptes les pertes inhérentes à tout portefeuille d'encours mais qui ne se révéleront qu'au cours de la vie de celui-ci.

2. Risques de marché

PÉRIMÈTRE

Il s'agit du risque de perte lié aux variations dans les prix et taux de marché, leurs interactions et leurs niveaux de volatilité. De par la nature de son activité, le groupe Dexia Crédit local n'a pas vocation à s'exposer de manière importante aux risques de marché. Il ne réalise pas d'activité de *market maker* et se trouve donc essentiellement exposé sur une gestion monétaire à court terme et sur un portefeuille de produits dérivés avec la clientèle qui est géré en valeur de marché. Dexia Crédit Local administre également un portefeuille obligataire pour compte propre, dit portefeuille de « *credit spread* » visant à constituer une réserve de liquidité ou à générer une marge de crédit stable. Ce portefeuille est géré sans exposition au risque de taux d'intérêt, au moyen de couvertures adaptées, mais reste soumis à un risque de prix lié à l'appréciation par le marché de la situation de l'émetteur.



ORGANISATION DU SUIVI

Le suivi des risques liés aux marchés financiers est organisé autour de deux comités :

Le comité des risques de marché *Treasury and Financial Market* (TFM) se réunit au niveau du groupe Dexia. Il est responsable de la définition de la politique de risque (normes, méthodes de calcul et d'encadrement du risque), de l'allocation des fonds propres économiques et de la fixation des limites.

Le comité des marchés de Dexia Crédit Local, qui permet localement de suivre la mise en œuvre des normes et décisions du comité des risques de marché TFM, et assure une correcte diffusion de l'information au management de Dexia Crédit Local.

La mesure du risque est réalisée de manière régulière par la direction du Contrôle des activités financières, rattachée au département du contrôle des risques. Cette dernière établit trimestriellement un rapport sur les risques de marché qui est présenté au comité de direction de Dexia Crédit Local.

Ce rapport se base sur différents indicateurs qui permettent le suivi des limites affectées aux différents risques.

Le principal indicateur de risque chez Dexia Crédit Local, comme dans l'ensemble du groupe Dexia, est la *Value at Risk* (VaR). La VaR calculée par Dexia mesure la perte potentielle dans un intervalle de confiance de 99% pour une période de référence de dix jours. Outre la VaR, les risques sont mesurés et limités par d'autres indicateurs (volumes nominaux, sensibilité au taux et aux spreads, sensibilité des options par rapport au sous-jacent et au temps), calculés par devise. Les risques de contrepartie associés à ces opérations de marché font l'objet d'un suivi spécifique réalisé par la direction du contrôle des activités financières.

3. Risques structurels de taux, de change et de liquidité

Ces risques sont regroupés sous la dénomination de risques de gestion actif/passif ou ALM (*Assets/Liabilities Management*). Les différents éléments constituant les actifs (prêts, titres...) et les passifs (dette obligataire...) et le hors-bilan (instruments financiers...) de Dexia Crédit Local ne possèdent pas les mêmes caractéristiques en termes de taux, de devises, d'amortissement ou de maturités. Sur tout ou partie des échéances futures subsistent structurellement des excédents ou déficits résiduels. Ces différences constituent des positions de taux ou de change qui génèrent un risque de marché. Ils constituent également un déséquilibre entre les emplois et les ressources futures, en générant un risque de liquidité. L'objectif de l'ALM est de couvrir partiellement ou totalement les risques liés à cette structure de bilan. À l'exception des risques de taux et de change liés au métier « marchés financiers », tous les risques significatifs de taux, de change et de liquidité de Dexia Crédit Local sont de la compétence du comité ALM.

ORGANISATION DU SUIVI

Le suivi des risques liés à l'ALM est organisé autour de deux comités

- Le comité ALM Dexia se réunit trimestriellement afin de vérifier la cohérence globale de la gestion actif/passif du groupe. Ce comité statue également sur les méthodologies et les conventions de mesure du risque. En revanche, il n'intervient pas, sauf exception, sur les décisions de gestion, qui sont du ressort de chaque entité compte tenu de leurs spécificités en matière de structures du bilan.
- Le comité ALM de Dexia Crédit Local, mensuel, fonctionne à l'intérieur des contraintes fixées par le groupe. Les risques résiduels peuvent être conservés et gérés sur la base de décisions du comité ALM, lesquelles se caractérisent par un horizon de gestion à long terme. Il assure une double fonction :

Sur un périmètre incluant les entités françaises présentant un risque ALM, ainsi que les succursales de Dublin, New York et Stockholm :

Il définit la politique de risque et les modalités de couverture des risques. Les orientations fixées par le comité ALM se traduisent par des décisions de couverture individuelles, mais peuvent également faire l'objet de délégations de gestion accordées à la direction de la Gestion ALM de Dexia Crédit Local. Ces délégations sont notamment accordées sur des segments de risques « secondaires », pour lesquelles des sous-limites spécifiques sont fixées, ou sur des risques qui nécessitent une gestion quotidienne (remboursements anticipés des prêts, risques de base sur les émissions à taux variable).



Sur les autres entités du groupe Dexia Crédit Local présentant un risque ALM :

Le comité ALM ventile les limites de risques allouées à Dexia Crédit Local par le groupe Dexia entre les différentes entités de ce périmètre. Il s'assure de l'utilisation cohérente de ces limites en fonction de ses propres scénarios d'évolution des taux d'intérêts. La mise en œuvre des recommandations éventuellement formulées reste de la responsabilité des filiales (principalement Dexia Crediop et Dexia Hypothekenbank), qui disposent d'une autonomie opérationnelle et sont dotées de leur propre comité ALM. Cette autonomie demeure néanmoins encadrée par le comité ALM de Dexia Crédit Local, qui, accordant les délégations et fixant les limites, garde les moyens de contrôler la politique mise en œuvre dans les filiales.

Dans tous les cas, il procède à un suivi mensuel de l'évolution du risque et à un contrôle des limites fixées en fonction d'indicateurs normés au niveau du groupe Dexia.

Le principal est basé sur la sensibilité de la valeur actuelle nette des actifs et passifs du périmètre ALM (VAN ALM) à une variation donnée (100 points de base) des taux d'intérêts du marché.

Sont également pris en compte le gap de taux moyen sur un an glissant (le gap étant la différence entre les actifs et les passifs du périmètre ALM calculée à chaque date) ainsi que la VaR, établie selon la même méthode que celle décrite pour les risques de marché.

4. Risques opérationnels

Les risques opérationnels se définissent comme les risques de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes (catastrophes, incendies...). Ils comprennent les risques liés à la sécurité des systèmes d'information, les risques juridiques et de réputation.

Les risques opérationnels font l'objet d'un examen attentif et constant dans le cadre du dispositif de contrôle interne, et notamment au travers des activités de l'audit interne. Les points faibles font l'objet de plans d'action pour en permettre l'amélioration.

LE PROCESSUS D'APPRÉCIATION DES RISQUES OPÉRATIONNELS :

Dans le cadre de la réflexion lancée par le comité de Bâle lors de ses travaux sur la réforme du ratio de solvabilité, le comité de direction du groupe Dexia a adopté en 2002 la « politique générale de gestion des risques opérationnels ». Les principales entités du groupe, dont Dexia Crédit Local, ont nommé un responsable du risque opérationnel qui s'est associé un réseau de correspondants nommés dans chaque direction ou entité, afin de bien ancrer les principes de gestion dans l'entreprise.

Les premiers travaux se sont orientés selon trois grands axes : la collecte, l'analyse, l'enregistrement et le traitement des incidents.

Une bonne connaissance des problèmes opérationnels récents qui ont entraîné une perte financière est la clé pour parfaire l'appréhension du profil de risque de Dexia. Un outil informatique commun à l'ensemble du groupe Dexia et dédié à la collecte des données relatives aux incidents et pertes opérationnels a donc été développé en 2003. Cet outil permet également de répondre aux réformes proposées par le comité de Bâle, en permettant au groupe de constituer un historique de pertes. Le recensement et l'analyse des incidents sont effectués par les correspondants risques opérationnels. Si l'analyse de l'incident conduit à la mise en place d'actions correctrices, le suivi de celles-ci sera également de la responsabilité de ces correspondants.

La cartographie des risques

Outre le recensement et l'analyse des événements passés, il est indispensable de compléter ces données historiques par une analyse des événements potentiels, générateurs d'impacts significatifs pour le groupe.

Les mêmes principes que ceux utilisés pour la base des pertes et incidents seront respectés avec la définition d'une méthodologie unique et le choix d'un outil commun pour l'ensemble du groupe Dexia

Un travail important de définition préliminaire et de tests sur sites pilotes a déjà été réalisé en 2003. Le choix de l'outil informatique permettant de réaliser le déploiement dans l'ensemble des activités sera effectué au premier semestre 2004. La réalisation de la cartographie des risques sera entreprise en 2004 et complétée en 2005.



Le développement durable

Les problématiques liées à cet engagement du groupe Dexia sont intégrées dans ce processus d'évaluation des risques opérationnels. Depuis avril 1998, Dexia est signataire de la déclaration des Nations unies des institutions financières sur l'environnement et le développement durable du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE). En décembre 2002, un nouvel engagement complémentaire a été concrétisé avec la signature du Pacte mondial des Nations unies (« Global Compact »).

En septembre 2003, le groupe Dexia a adhéré aux « *Equator Principles* ». Il s'agit d'un ensemble de dispositions élaboré par un groupe de banques internationales en vue d'une gestion saine des problèmes sociaux et environnementaux liés au financement des projets de développement. Le groupe Dexia s'engage à appliquer ces principes au financement des projets sur le plan international dans tous les secteurs industriels.

Plus spécifiquement, Dexia Crédit Local accompagne les décideurs locaux européens dans la compréhension et le suivi des réglementations et des normes et encourage, au travers de diverses opérations, les actions des collectivités locales en matière de développement durable.

LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Il s'agit de l'ensemble des dispositions qui visent à protéger l'information contre toute menace pouvant porter atteinte à sa confidentialité, son intégrité ou sa disponibilité.

En harmonie avec le groupe Dexia, la politique de Dexia Crédit Local en la matière s'appuie sur le « British Standard 77-99 » ainsi que sur un ensemble de directives, politiques spécifiques de sécurité, règles et procédures opérationnelles abordant notamment les thèmes essentiels que sont la sécurité physique, les contrôles d'accès aux systèmes, aux bases et aux applications, le respect des contraintes réglementaires et déontologiques ou la continuité des activités.

Sur ce dernier point, un plan de continuité a été élaboré avec la collaboration de l'ensemble des services opérationnels, sous la supervision d'un comité de pilotage dédié. Dans ce cadre, les conséquences d'un sinistre touchant aux locaux ou aux systèmes d'information, d'une défaillance des dispositifs de sécurité ou d'une perte de service sont analysées sous un angle « métier ». Des contrôles préventifs sont mis en place afin de réduire à un niveau acceptable les risques d'une interruption d'activité. Des procédures de continuité d'activité ont été définies afin de s'assurer que les activités essentielles peuvent être restaurées dans des délais satisfaisants aux impératifs de l'entreprise. Ce plan et ces procédures sont maintenus et testés régulièrement.

De plus, les systèmes critiques de production informatique ont été localisés dans un centre unique chez un prestataire disposant d'un environnement physique hautement sécurisé et liés à Dexia Crédit Local par l'intermédiaire de liaisons à haut débit. Afin de parer à une défaillance de ces systèmes, un site miroir a également été déployé. La sauvegarde des données est assurée périodiquement et ce site peut, en cas de besoin, se substituer au site maître dans des délais très brefs.

La conduite de cette activité est répartie entre trois acteurs

- Le comité de sécurité informatique a pour rôle de proposer les orientations de la politique de sécurité au comité de direction, de fixer les directives propres à chaque domaine, et de s'assurer de leur mise en œuvre. Il rassemble les différentes parties prenantes : « métiers », ressources humaines, juridique, informatique, logistique, audit.
- Le responsable de la sécurité des systèmes d'information est en charge de proposer au comité de sécurité la définition de la politique de sécurité et des directives. Il valide les politiques spécifiques, règles et procédures de sécurité, sensibilise les collaborateurs et conseille les différentes directions. Il valide l'attribution des droits d'accès aux systèmes. Il est rattaché au département du contrôle des risques, ce qui garantit son indépendance vis-à-vis des services opérationnels.
- Les services informatiques sont en charge de la conception et de la mise en œuvre des dispositifs matériels et logiciels de sécurité, ainsi que de la mise en place des règles et procédures opérationnelles associées. Ils effectuent également des contrôles de premier et de second niveau de la bonne application des règles de sécurité.



LES RISQUES JURIDIQUES ET DE RÉPUTATION

La réputation de Dexia Crédit Local repose sur le respect d'une attitude intègre et professionnelle dans l'exercice de son métier. Ce respect est une des conditions premières pour conserver la confiance de la clientèle. Les principes applicables par l'ensemble des collaborateurs afin de garantir ce respect ont été formalisés dans les chartes et codes en vigueur.

Ils doivent aussi être reflétés dans les contrats émis ou signés par Dexia Crédit Local. C'est l'un des rôles de la direction juridique et fiscale, qui intervient pour l'ensemble du groupe, directement ou par l'intermédiaire d'un contrat de service (filiales étrangères). Son responsable est membre du comité de direction et dépend du président du directoire. Il participe également au comité de crédit. Cette direction remplit six missions principales :

- le conseil interne,
- la rédaction ou le contrôle des actes et documents à effet juridique,
- la gestion des contentieux,
- la veille dans les domaines de sa compétence,
- le secrétariat juridique de la société et de ses filiales,
- le suivi administratif des participations.

Cette direction joue donc un rôle clé dans la prévention des litiges, l'anticipation des évolutions du droit ainsi que dans le respect des principes du gouvernement d'entreprise.

L'ASSURANCE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Le groupe Dexia Crédit Local souscrit des contrats portant sur des domaines très étendus, tels que :

- les risques de dommages aux biens meubles et immeubles (incendie, explosion, etc.);
- de fraude ou de malveillance (détournement, escroquerie, abus de confiance, etc.);
- de responsabilité civile professionnelle (en cas d'erreurs, d'omissions ou de fautes professionnelles, etc.);
- de responsabilité civile exploitation (en cas de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers, etc.);
- de pertes d'exploitation (perte de PNB ou de CA, frais supplémentaires d'exploitation et additionnels, etc.);
- de vols de valeurs dans les locaux ainsi que dans les salles fortes;
- de responsabilité civile de ses mandataires sociaux (en cas d'erreurs ou d'omissions, etc.).

VII MODE D'APPRÉCIATION DU CONTRÔLE INTERNE

1. *Le directoire et le comité de direction*

Le directoire, assisté du comité de direction, joue un rôle essentiel dans l'appréciation du contrôle interne. Il dispose donc de plusieurs sources d'information lui permettant de remplir l'ensemble de ses missions dans ce domaine.

Les membres du comité de direction sont tous personnellement investis de responsabilités opérationnelles par métier ou par fonction. Ils ont donc une parfaite connaissance des contraintes et opportunités de leur domaine d'activité et sont à même de définir puis de juger de l'efficacité du contrôle interne. Les comités interdépartements les plus significatifs sont présidés par un membre du comité de direction qui peut ensuite en synthétiser les travaux à l'ensemble des membres. Le comité de direction a également mis en place un système de délégation et de reporting qui impose aux directions opérationnelles la présentation et l'approbation d'indicateurs clés qui lui permettent, entre autres, de juger de la qualité et du bon fonctionnement du système de contrôle interne.

L'audit interne est aussi une source d'information privilégiée pour le directoire et le comité de direction. Ce dernier est destinataire de l'ensemble des rapports d'audit, qui sont débattus et commentés en séance. Le comité de direction fixe notamment la fréquence de suivi des recommandations, et fait régulièrement des points sur ce sujet. Par ailleurs, le directoire peut également demander à l'audit interne d'effectuer des missions non prévues dans le plan d'audit annuel, sur des sujets qui lui paraissent requérir une attention immédiate.

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission de révision des comptes, et les régulateurs, dans le cadre de leurs missions d'inspection, font ponctuellement des recommandations d'amélioration sur des points précis de contrôle interne. Le comité de direction met alors en œuvre les actions qui permettront la mise en place de ces recommandations dans les meilleurs délais.



2. **Le comité d'audit**

Dans sa séance du 9 septembre 2003, le conseil de surveillance de Dexia Crédit Local a décidé la création d'un comité d'audit pour l'assister dans l'exercice de sa mission de surveillance des affaires et de la gestion de Dexia Crédit Local, en application des principes de gouvernement d'entreprise.

Le rôle du comité d'audit est très étendu. Il veille à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de Dexia Crédit Local, ainsi qu'à la qualité des procédures permettant leur établissement.

Il s'assure que les risques de tout ordre auxquels Dexia Crédit Local est exposé dans le cadre de ses activités, tant au passif qu'à l'actif et en hors-bilan, sont l'objet d'un suivi approprié par des procédures fiables et appliquées.

Le comité d'audit rend compte de ses travaux et observations au conseil de surveillance.

Pour l'exercice de ses missions, le comité d'audit a libre accès aux commissaires aux comptes, à l'auditeur général et au *Compliance Officer* de Dexia Crédit Local. Il informe simultanément le président du directoire de ces contacts.

Il a connaissance des conclusions des missions des autorités de régulation et des missions d'audit interne et peut demander communication des rapports d'audit. Il peut suggérer des missions complémentaires.

Il peut requérir la communication de toute information qu'il juge utile.

Toutes les filiales internationales exerçant une activité bancaire, ainsi que FSA, se sont dotées d'un comité d'audit ayant le même rôle et les mêmes prérogatives.

3. **Le groupe Dexia**

Le groupe Dexia a un rôle majeur dans le suivi du contrôle interne du groupe Dexia Crédit Local. L'organisation managériale de ce dernier est un miroir de celle du groupe, ce qui facilite la diffusion d'un référentiel commun de contrôle interne et la diffusion des bonnes pratiques.

Par ailleurs, la configuration actuelle des acteurs du gouvernement d'entreprise du groupe Dexia Crédit Local et du groupe Dexia est également une source d'opportunité pour les dirigeants de ce dernier d'apprécier le fonctionnement de ce système.

Le président du conseil de surveillance de Dexia Crédit Local est l'administrateur délégué, président du comité de direction du groupe Dexia. Il est à ce titre destinataire de l'ensemble des rapports présentés à ce comité de direction. Ces rapports incluent ceux de l'audit interne groupe, des commissaires aux comptes et des régulateurs. Il peut régulièrement interroger au sujet du contrôle interne le président du directoire de Dexia Crédit Local, qui est membre du comité de direction groupe. Enfin, il peut diligenter, s'il l'estime nécessaire, une mission de l'audit groupe sur une fonction de Dexia Crédit Local.

En outre, le vice-président du conseil de surveillance de Dexia Crédit Local est le président du comité d'audit. Il est également *Chief Financial Officer* du groupe Dexia, et, à ce titre, il est en charge du suivi des risques, de la comptabilité et du contrôle de gestion.

4. **Préparation du rapport**

Le présent rapport a été établi par le président du conseil de surveillance de Dexia Crédit Local.

L'ensemble des analyses et descriptions présentées sont basées sur des éléments obtenus par :

- entretien avec le vice-président du conseil de surveillance, président du comité d'audit de Dexia Crédit Local,
- entretiens avec le directoire de Dexia Crédit Local,
- consultation des rapports d'audit effectués par l'audit du groupe Dexia et l'audit interne de Dexia Crédit Local,
- discussions au sein du comité de direction du groupe Dexia.

Pierre RICHARD

Président du conseil de surveillance



Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Dexia Crédit Local et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du conseil de surveillance, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer, les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons, conformément à la doctrine professionnelle applicable en France, pris connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 11 mars 2004

Les commissaires aux comptes

CADERAS MARTIN

Daniel BUTELOT Olivier AVRIL
Associé Associé

MAZARS & GUÉRARD

Guillaume POTEL Anne VEAUTE
Associé Associée



Comptes consolidés

66	<i>Bilan consolidé</i>
67	<i>Engagements de hors-bilan consolidés</i>
68	<i>Compte de résultat consolidé</i>
70	<i>Annexe aux comptes consolidés</i>
145	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</i>

Bilan consolidé au 31 décembre 2003

(en millions d'euros)

Actif		Note	Montant au 31.12.2001	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
I	Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	2.0	414	644	325
II	Effets publics admissibles au refinancement auprès de la Banque centrale	2.1	3504	5503	3461
	A. Activité bancaire et autre		3375	3330	3253
	B. Activité d'assurance		129	2173	208
III	Créances sur les établissements de crédit		9288	7431	9755
	A. À vue		1414	526	670
	B. Autres créances	2.2	7874	6905	9085
IV	Créances sur la clientèle	2.3	84400	86029	88434
V	Obligations et autres titres à revenu fixe	2.4	44038	55726	58511
	A. Activité bancaire et autre		41007	44768	51175
	1. Des émetteurs publics		14587	17579	19945
	2. D'autres émetteurs		26420	27189	31230
	B. Activité assurance		3031	10958	7336
VI	Actions et autres titres à revenu variable	2.5	593	291	194
	A. Activité bancaire et autre		582	291	194
	B. Activité assurance		11		
VII	Immobilisations financières	2.6	636	855	671
	A. Entreprises mises en équivalence		424	442	303
	B. Autres entreprises		212	413	368
	1. Activité bancaire et autre		193	400	359
	2. Activité assurance		19	13	9
VIII	Actifs incorporels		1670	1600	1532
	A. Frais d'établissement et actifs incorporels	2.9	36	47	46
	B. Écarts de consolidation	2.8	1634	1553	1486
IX	Actifs corporels	2.10	132	156	147
X	Capital souscrit appelé non versé		0	0	0
XI	Capital souscrit non appelé		0	0	0
XII	Actions propres		0	0	0
XIII	Autres actifs	2.12	1584	2979	3981
	A. Activité bancaire et autre		1196	2617	3655
	B. Activité assurance		388	362	326
XIV	Comptes de régularisation	2.11	9158	7279	7153
TOTAL DE L'ACTIF			155417	168493	174164

Bilan consolidé au 31 décembre 2003

(en millions d'euros)

<i>Passif</i>	Note	Montant au 31.12.2001	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
I Dettes envers les établissements de crédit		42 472	41 582	44 084
A. À vue		5 409	5 911	2 583
B. À terme ou à préavis	3.1	37 063	35 671	41 501
II Dettes envers la clientèle	3.2	4 296	7 833	10 235
A. Dépôts d'épargne				
B. Autres dettes		4 296	5 612	5 353
1. À vue		742	995	1 230
2. À terme ou à préavis		3 554	4 617	4 123
C. Activité assurance		0	2 221	4 882
III Dettes représentées par un titre	3.3	90 689	100 662	99 157
A. Activité bancaire et autre		89 668	91 601	98 696
1. Bons et Obligations en circulation		67 675	69 419	66 000
2. Autres		21 993	22 182	32 696
B. Activité assurance		1 021	9 061	461
IV Autres passifs	3.12	3 049	2 625	1 941
A. Activité bancaire et autre		2 246	1 687	978
B. Activité assurance		803	938	963
V Comptes de régularisation	3.4	6 667	7 277	9 512
VI Provisions pour risques et charges, impôts différés et latences fiscales		799	935	918
A. Provisions pour risques et charges	3.5	278	298	279
B. Impôts différés et latences fiscales	3.6	424	451	484
C. Activité assurance	3.5	97	186	155
VII Fonds pour risques bancaires généraux	3.7	478	478	478
VIII Passifs subordonnés	3.8	2 093	2 144	2 925
IX Intérêts des tiers	3.10	927	924	686
Capitaux propres part du groupe	3.10	3 947	4 033	4 228
X Capital souscrit	3.10	1 327	1 327	1 327
XI Primes d'émission et d'apport	3.10	1 087	1 087	1 087
XII Réserves (et résultats reportés)	3.10	945	1 231	1 348
XIII Réserves de réévaluation		0	0	0
XIV Écarts de consolidation	2.8	0	0	15
XV Écarts de conversion	3.10	29	-66	-166
XVI Résultat net part du groupe	3.10	559	454	617
XVII Acompte sur dividende		0	0	0
TOTAL DU PASSIF		155 417	168 493	174 164

Engagements de hors-bilan consolidés

I Passifs éventuels	4.1	13 529	16 236	19 598
II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	4.2	14 355	23 506	25 384
III Valeurs et créances confiées au groupe	4.3	0	0	0
IV À libérer sur actions et parts de sociétés		0	0	0
V Engagements reçus		99 539	103 717	93 608
A. Engagements de financement	4.8	5 970	7 265	7 041
B. Engagements de garantie		8 005	8 590	9 732
C. Engagements reçus par des entreprises d'assurance	4.12	85 564	87 862	76 835
VI Opérations de change en devises		113 394	111 282	97 202
A. Montants à recevoir		56 271	55 275	47 527
B. Montants à livrer	4.4	57 123	56 007	49 675
VII Engagements sur instruments financiers à terme	4.4	423 686	513 075	547 038
VIII Opérations sur titres	4.10	1 060	4 385	2 320
IX Autres engagements donnés		343 833	348 560	317 424
A. Activité bancaire et autre		11 916	7 336	7 501
B. Activité assurance	4.12	331 917	341 224	309 923



Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2003

(en millions d'euros)

	Note	Montant au 31.12.2001	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
I Intérêts et produits assimilés	5.0	18 523	16 205	14 390
A. Sur opérations avec les établissements de crédit		3 307	2 481	2 583
B. Sur opérations avec la clientèle		13 178	11 647	9 950
C. Sur obligations et titres à revenu fixe		2 038	2 077	1 857
II Intérêts et charges assimilées	5.0	(17 975)	(15 423)	(13 439)
A. Sur opérations avec les établissements de crédit		(4 542)	(3 492)	(3 243)
B. Sur opérations avec la clientèle		(8 628)	(8 125)	(6 965)
C. Sur obligations et titres à revenu fixe		(4 805)	(3 806)	(3 231)
III Revenus des titres à revenu variable		35	18	18
A. D'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable		21	2	1
B. De participations, actions et parts constituant des immobilisations financières	5.1	14	16	17
IV Commissions perçues	5.2	55	67	77
V Commissions versées	5.2	(13)	(13)	(16)
VI Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction	5.3	319	175	86
VII Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.3	47	(42)	11
VIII Autres produits d'exploitation bancaire		124	136	125
IX Autres charges d'exploitation bancaire		(100)	(108)	(99)
X Marge technique & finance-activité Assurance	5.12	392	387	453
PRODUIT NET BANCAIRE		1 407	1 402	1 606
XI Frais généraux administratifs		(400)	(431)	(433)
A. Frais de personnel	5.4	(206)	(231)	(237)
1. Salaires et traitements		(134)	(156)	(157)
2. Charges sociales		(72)	(75)	(80)
B. Frais administratifs		(148)	(143)	(144)
1. Impôts et taxes		(20)	(20)	(17)
2. Autres frais administratifs		(128)	(123)	(127)
C. Frais d'acquisition différés		(46)	(57)	(52)
XII Dotations aux amortissements et aux provisions sur les immobilisations corporelles et incorporelles		(35)	(40)	(40)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		972	931	1 133



	Note	Montant au 31.12.2001	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
XIII Coût du risque	5.5	(117)	(134)	(52)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		855	797	1 081
XIV Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		46	71	23
A. Bénéfice des sociétés mises en équivalence		52	72	32
B. Perte des sociétés mises en équivalence		(6)	(1)	(9)
XV Gains ou pertes sur actifs immobilisés		61	(8)	8
A. Sur immobilisations incorporelles et corporelles		(1)	0	1
B. Sur immobilisations financières	5.6	62	(8)	7
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		962	860	1 112
XVI Résultat exceptionnel	5.7	0	0	0
XVII Impôts sur les bénéfices	5.9	(220)	(229)	(314)
A. Impôts des sociétés		(219)	(221)	(284)
B. Impôts différés et latences fiscales		(1)	(8)	(30)
XVIII Correction de valeur sur écarts de consolidation		(98)	(93)	(89)
A. Des entreprises intégrées		(88)	(83)	(80)
B. Des entreprises mises en équivalence		(10)	(10)	(9)
XIX Dotations et reprises nettes au FRBG		0	0	0
XX Part des tiers dans le résultat		85	84	92
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		559	454	617
Résultat par action	5.13	6,42	5,22	7,09
Résultat dilué par action		6,42	5,22	7,09



Annexe aux comptes consolidés

1. Méthodes et périmètre de consolidation, règles de présentation et d'évaluation

1.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX SOCIÉTÉS DU GROUPE ET AUX MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Critères de consolidation et de mise en équivalence

Dexia Crédit Local suit les règles applicables aux établissements de crédit en matière de périmètre de consolidation qui résultent du règlement n° 99-07 du 24 novembre 1999.

Le principe, édicté par les textes, implique que soient consolidées les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou une influence notable. Dès lors qu'une société du groupe possède en substance, notamment en vertu de contrats ou de clauses statutaires, le contrôle d'une entité, celle-ci est consolidée, même en l'absence de lien en capital. Ce principe s'applique aussi, le cas échéant, aux entités ad hoc.

En application du principe de l'image fidèle des comptes du groupe, les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation.

Sont notamment considérées comme non significatives les entreprises dont le total du bilan est inférieur à 0,10% du total du bilan consolidé (soit EUR 174 millions en 2003). Au 31 décembre 2003, la somme des bilans des sociétés non consolidées est inférieure à ce seuil unitaire.

Périmètre de consolidation 2003 — Modifications par rapport au périmètre 2002

Les principales évolutions de périmètre sont les suivantes :

Entrées dans le périmètre

- six filiales dans le périmètre de FSA (Premier International Funding à partir du 30 septembre 2003, FSA Services Australia Pty Ltd, FSA Services Japan Inc, FSA Administrative Services LLC NY, FSA International Credit Protection Ltd et FSA Capital Markets Services Ltd) ;
- deux filiales dans le périmètre de Kommunalkredit Austria AG (Kommunalkredit Public Consulting GmbH et Kommunalleasing GmbH).

Sorties de périmètre

- La participation dans Dexia BIL a été cédée à Dexia Banque ; la plus-value de cession s'élève à EUR 41 millions ;
- Les fonds communs de placement dédiés (FCP Rendement, FCP Fondexia et FCP Stratégie Long Short), fermés au cours du premier semestre, ont été déconsolidés avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003 ;
- Les sociétés Crédit Associatif, Créatis, SNC du Chapitre et Dexia Insurance, précédemment mises en équivalence, ont été déconsolidées en date du 31 décembre 2003 car leur activité n'est plus significative à l'échelle du groupe ;
- Une filiale dans le périmètre de FSA (Truman Capital Founders LLC) a été cédée en octobre 2003.



Autres mouvements

- La quote-part détenue par Dexia Holding Inc. dans FSA a été augmentée de 97,98 % à 98,10 % au 1^{er} octobre 2003 ;
- Dexia Crédit Local a fait évoluer sa participation dans :
 - Ifax (de 70 % à 100 %, en date du 1^{er} janvier 2003),
 - Otzar Hashilton Hamekomi (de 45,31 % à 65,31 %, en date du 1^{er} janvier 2003),
 - Dexia Hypothekenbank Berlin (de 50,50 % à 100 %, en date du 1^{er} octobre 2003),
 - Dexia Crediop (de 60 % à 70 %, en date du 31 décembre 2003).
- La consolidation de Dexia Fund Services Italia Spa, filiale de Dexia Crediop, est effectuée selon la méthode de l'intégration globale au niveau du compte de résultat et selon la méthode de la mise en équivalence (49,83 %) à l'actif du bilan.

Impact des variations de périmètre sur le compte de résultat consolidé

Les évolutions de périmètre mentionnées ci-dessus n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés de l'exercice 2003.

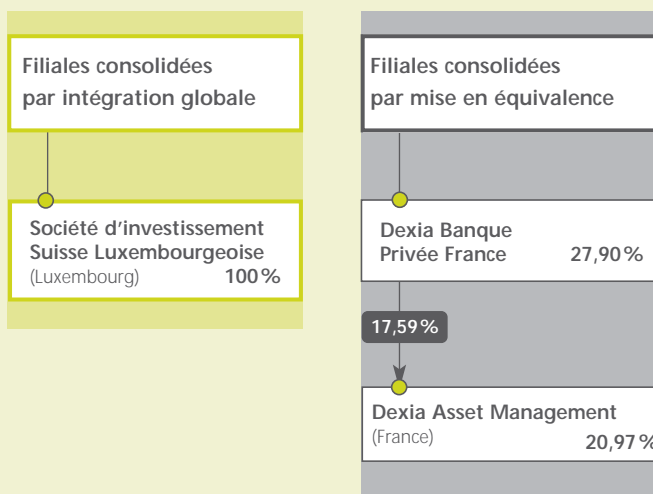
Faits marquants de l'exercice

Les opérations importantes ayant un impact sur les comptes consolidés sont décrites ci-dessous :

- Provision de EUR 39 millions sur la participation détenue dans Veolia Environnement pour tenir compte de la diminution de la valeur d'utilité de cette participation,
- Gain de change de EUR 12 millions sur le remboursement du capital en dollars d'une filiale de Dexia Crediop,
- Plus-value de EUR 8 millions dégagée sur le remboursement anticipé d'un titre d'investissement détenu par la succursale new-yorkaise : ce résultat figure pour EUR 15 millions en gains ou pertes sur actifs immobilisés et pour EUR – 7 millions en produit net bancaire (soulte de résiliation du swaps de couverture),
- Reprise d'une partie des provisions sur dérivés de crédit dotées l'an dernier (reprise de provision de EUR 42 millions contre une dotation de EUR 69 millions l'an dernier),
- Provision de EUR 8 millions sur les titres de la société américaine GSF, filiale non consolidée de DHI à 75 %, dont l'activité dans le secteur des US Leases pourrait être remise en cause par un projet de loi visant à réduire ce type d'opérations,
- Provision pour risques de EUR 13 millions concernant un désaccord avec l'administration fiscale faisant suite à un contrôle effectué en 2003 chez Dexia Crédit Local et Dexia Municipal Agency. Le groupe conteste la position de l'administration fiscale, mais a passé une provision conservatrice. Les informations sont données dans l'annexe comptable,
- Gain fiscal de EUR 21 millions réalisé par Dexia Crediop lors du transfert en FRBG de certaines provisions : cette opération a donné lieu à un paiement libératoire de l'impôt correspondant à taux réduit, inférieur aux provisions pour impôts différés antérieurement constituées,
- Forte dépréciation du dollar par rapport à l'euro (– 20 %) réduisant la contribution des entités américaines du groupe. À titre d'exemple, à dollar constant, les contributions au résultat net part du groupe de FSA et de la succursale new-yorkaise se seraient élevées respectivement à EUR 192 millions et EUR 85 millions (contre EUR 160 millions et EUR 70 millions dans les comptes au 31 décembre 2003),
- Les provisions sectorielles ou statistiques ont fait l'objet de reprises nettes pour l'activité française à hauteur de EUR 12 millions, dont EUR 18 millions sur le secteur des collectivités locales chez Dexia Crédit Local, et de dotations complémentaires pour l'activité internationale à hauteur de EUR 16 millions afin de les adapter à la situation des risques sur ces deux secteurs. Contrairement à l'exercice 2002, l'exercice écoulé n'a pas vu apparaître d'incidents majeurs,
- La cession de créances hypothécaires par la filiale allemande a dégagé une perte nette de EUR 6 millions.

Périmètre du groupe Dexia Crédit Local au 31 décembre 2003

Autres participations



Filiales consolidées
par mise en équivalence

Filiales consolidées
par intégration globale

Dexia Crédit Local

Succursales

Dexia Crédit Local London Branch
 Dexia Crédit Local Stockholm Branch
 Dexia Crédit Local Dublin Branch
 Dexia Crédit Local New York Branch

Pôle domestique

Filiales consolidées par intégration globale

Dexia CLF Banque	80%
Floral	100%
Dexia Flobail	100%
Dexia CLF Régions Bail	100%
Dexia CLF Immo	100%
Ifax	100%
Sofca (Sofaxis)	100%
Dexia CLF Lease Services	49%
Dexia Bail	100%
Dexia Municipal Agency	100%
Dexia Finance	100%
CLF Patrimoniale	100%
SCI Quai de New York	100%

Filiales consolidées par mise en équivalence

Crédit du Nord	10%
----------------	-----

Pôle international

Filiales consolidées par intégration globale

Dexia Hypothekbank Berlin (Allemagne)	100%
Groupe Dexia Crediop SPA (Italie)	70%
Dexia Kommunalkredit Holding GMBH (Autriche)	50,84%
Dexia banka Slovensko (Slovaquie)	78,98%
Dexia Holding Inc. (États-Unis)	90%
FSA Holdings Ltd (États-Unis)	98,10%
OSM (Israël)	65,31%
Dexia Sabadell Banco Local (Espagne)	60%

Filiales consolidées par mise en équivalence

Kommunalkredit Austria AG (Autriche)	49%
--------------------------------------	-----

49,16%



1.2.A. LISTE DES FILIALES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION PAR INTÉGRATION GLOBALE

Dénomination	Siège	Code d'activité	Fraction du capital détenue (en %)
Dexia CLF Banque	7 à 11, quai André-Citroën 75015 Paris - France	01	80
Dexia Finance	7 à 11, quai André-Citroën 75015 Paris - France	20	100
Dexia CLF Immo	1, rue Foucault 75116 Paris - France	10	100
Dexia CLF Regions Bail	7 à 11, quai André-Citroën 75015 Paris - France	05	100
Dexia Hypothekenbank Berlin	Charlottenstrasse 82 D-10969 Berlin - Allemagne	01	100
Dexia Crediop (*)	Via Venti Settembre, 30 00187 Roma - Italie	01	70
Dexia Flobail	7 à 11, quai André-Citroën 75015 Paris - France	05	100
Floral	7 à 11, quai André-Citroën 75015 Paris - France	49	100
Société d'investissement Suisse Luxembourgeoise	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	10	100
Crediop BV ⁽¹⁾	Rokin 55 - P.O. Box 990 1000 AZ Amsterdam - Holland	49	100
Crediop Overseas Bank Ltd ⁽¹⁾	P.O. Box 707 - West Bay Road Grand Cayman - British West Indies	01	100
Dexia Kommunalkredit Holding GMBH	Turkenstrass, 9 A-1092 Wien	07	50,84
Dexia banka Slovensko	Hodzova ul. 11 010 11 Zilina - Slovaquie	01	78,98
Ifax	18020 Bourges Cedex	30	100
Sofca	18020 Bourges Cedex	47	100
SNC Sofcah ⁽²⁾	18020 Bourges Cedex	30	100
SNC Sofcap ⁽²⁾	18020 Bourges Cedex	30	100
SARL ES Form ⁽²⁾	18020 Bourges Cedex	47	100
SNC Sofim ⁽²⁾	18020 Bourges Cedex	47	100
SA Sofca Investissements ⁽²⁾	18020 Bourges Cedex	47	100
GIE GRH Informatique ⁽²⁾	45100 Orléans	34	79,88
Dexia Sofaxis Services ⁽²⁾	18020 Bourges Cedex	47	100
Dexia CLF Lease Services	7 à 11, quai André-Citroën 75015 Paris France	05	49
Dexia Bail	7 à 11, quai André-Citroën 75015 Paris - France	05	100
Dexia Municipal Agency	7 à 11, quai André-Citroën 75015 Paris - France	01	100



Dénomination	Siège	Code d'activité	Fraction du capital détenue (en %)
Otzar Hashilton Hamekomi ⁽³⁾	3, Heftman Street 64737 Tel Aviv - Israël	01	65,31
Dexia Sabadell Banco Local	Paseo de las Doce Estrellas, 4 Campo de las naciones 28042 Madrid - Espagne	01	60
CLF Patrimoniaie	7 à 11, quai André-Citroën 75015 Paris - France	31	100
SCI Quai New York	1, rue Foucault 75116 Paris	31	100
Dexia Holding Inc	350, Park Avenue New York, NY 10022	10	90
Financial Security Assurance Holdings Ltd	350, Park Avenue New York, NY 10022	10	98,10
Transaction Services Corporation ⁽⁴⁾	350, Park Avenue New York, NY 10022	47	100
CLFG Corp ⁽⁴⁾	350 Park Avenue New York, NY 10022	47	100
FSA Portfolio Management Inc ⁽⁴⁾	350, Park Avenue New York, NY 10022	10	100
Financial Security Assurance Ltd ⁽⁴⁾	167, Macquarie Street Sydney - Australie	47	100
FSA Services (Australia) Pty Ltd ⁽⁴⁾	Level 23, Veritas House 207, Kent Street Sydney NSW 2000	29	100
Financial Security Assurance Inc ⁽⁴⁾	350 Park Avenue New York, NY 10022	28	100
FSA Insurance Company ⁽⁴⁾	350, Park Avenue New York, NY 10022	28	100
Financial Security Assurance (UK) Ltd ⁽⁴⁾	1 Angel Court London - England	28	100

(*) Acquisition de 10 % en date du 31 décembre 2003.

(1) Sociétés consolidées par Dexia Crediop.

(2) Sociétés consolidées par Sofca.

(3) Taux de contrôle de 65,99 %.

(4) Sociétés consolidées par FSA Holdings Ltd.



1.2.A. LISTE DES FILIALES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION PAR INTÉGRATION GLOBALE

Dénomination	Siège	Code d'activité	Fraction du capital détenue (en %)
FSA Services (Japan) Inc. ⁽⁴⁾	Tokyo Ginko Kyokai Building 17 Floor 3-1, Marunouchi 1-chome Chiyoda-ku, Tokyo 100-0005 - Japon	29	100
Financial Security Assurance International Ltd ⁽⁴⁾	3 Bermudiana Road PO Box HM 1272 Hamilton, Bermuda	28	80
FSA Asset Management LLC ⁽⁴⁾	350 Park Avenue New York, NY 10022	19	100
FSA Capital Markets Services LLC ⁽⁴⁾	350 Park Avenue New York, NY 10022	19	100
FSA Capital Management Services LLC ⁽⁴⁾	350 Park Avenue New York, NY 10022	19	100
FSA Administrative Services LLC NY ⁽⁴⁾	350 Park Avenue New York, NY 10022	10	100
FSA Global Funding Ltd ⁽⁴⁾	Queensgate house Grand Cayman, Cayman Island British West Indies	10	29
Canadian Global Funding ⁽⁴⁾	P.O Box 1984 GT, Elizabethan Square Grand Cayman, Cayman Islands British West Indies	49	0
R2Co. ⁽⁴⁾	Queensgate House Grand Cayman, Cayman Islands British West Indies	49	29
Enterprise Co. ⁽⁴⁾	Queensgate House Grand Cayman, Cayman Islands British West Indies	49	29
Premier International Funding ^(**) ⁽⁴⁾	Queensgate House Grand Cayman, Cayman Islands British West Indies	10	0
FSA International Credit Protection Ltd ⁽⁴⁾	P.O. Box 309 GT, Uglan House South Church Street, George Town Grand Cayman, Cayman Islands British West Indies	28	100
FSA Capital Markets Services Ltd ⁽⁴⁾	P.O. Box 1093 GT, Queensgate House South Church Street, George Town Grand Cayman, Cayman Islands British West Indies	19	100

(**) Société consolidée à partir du 30 septembre 2003.

(4) Sociétés consolidées par FSA Holdings Ltd.

**1.2.B. LISTE DES FILIALES NON CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE**

Dénomination	Siège	Code d'activité	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres (milliers euros)	Motif de l'exclusion
Assuréco	7 à 11 quai André-Citroën 75015 Paris - France	22	99,99	1 798	importance négligeable
CLF Marne-la-Vallée	7 à 11, quai André-Citroën 75015 Paris - France	10	99,76	47	importance négligeable
Dexia Éditions	7 à 11, quai André-Citroën 75015 Paris - France	45	99,98	529	importance négligeable
Europrojet Développement	7 à 11, quai André-Citroën 75015 Paris - France	20	99,94	174	importance négligeable
CLF Badger	7 à 11, quai André-Citroën 75015 Paris - France	10	99,92	82	importance négligeable
Dexint Développement	76, rue de la Victoire 75009 Paris - France	20	99,76	55	importance négligeable
Compagnie pour le Foncier et l'Habitat	1, rue Foucault 75116 Paris - France	31	100	3 049	importance négligeable
Astris finance	Washington	20	55	916	importance négligeable
Kofis Leasing	Jana Milca 6 010 01 Zilina - Slovaquie	05	100	2 979	importance négligeable
Dexia Global Structured Finance	445, Park Avenue New York NY 10022	20	75	7 126	importance négligeable

1.2.C. LISTE DES FILIALES COMMUNES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Néant.

1.2.D. LISTE DES FILIALES COMMUNES NON CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Néant.



1.2.E. LISTE DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Dénomination	Siège	Code d'activité	Fraction du capital détenue (en %)
Sogama Crédit Associatif (*)	75, rue Saint-Lazare 75009 Paris - France	22	16,5
SNC du Chapitre (*)	37, rue Notre-Dame-des-Sept-Douleurs 84000 Avignon - France	41	50
Kommunalkredit Austria AG	Turkenstrasse 9 A-1092 Wien - Autriche	01	49
Dexia Asset Management France (1)	40, rue Washington Washington Plaza 75008 Paris - France	19	20,97
Dexia Banque Privée France	37-39, rue d'Anjou 75008 Paris - France	01	27,9
Créatis (*)	34, rue Nicolas-Leblanc 59000 Lille - France	01	12,5
Crédit du Nord	59, boulevard Haussmann 75008 Paris - France	01	10
Dexia Insurance (*)	23, avenue des Arts B-1000 Bruxelles - Belgique	28	10
Fairbanks Capital Holding Corp (2)	3815 SW Temple Salt Lake City (Utah) – États-Unis	47	29,8
XL Insurance (2)	Cumberland House 1, Victoria street Hamilton, Bermuda	28	15
Kommunalkredit International Bank Ltd (3)	25 Spyrou Araouzou St. Cy - 3036 Limassol	01	100
Kommunalkredit Beteiligungs und Immobilien GmbH (3)	Türkenstrasse 9, A-1090 Wien	31	100
Kommunalkredit Finance AS (3)	Krakovská 1366/25 CZ - 110 00 Praha	49	100
Kommunalleasing GmbH (3)	Türkenstrasse 9, A-1090 Wien	05	50
Kommunalkredit Public Consulting GmbH (3)	Türkenstrasse 9, A-1090 Wien	41	100
Dexia Fund Services Italia Spa (**)(4)	Via Mesina 38 20154 Milano - Italie	47	49,83

(*) Sociétés déconsolidées au 31 décembre 2003.

(**) Société intégrée globalement à 100% jusqu'au 31 décembre 2003, date à laquelle une fraction du capital a été cédée.

(1) Société détenue à 20,97% en direct et à 4,91% via Dexia Banque Privée France.

(2) Sociétés consolidées par FSA Holdings Ltd.

(3) Sociétés consolidées par Kommunalkredit Austria AG : certaines en intégration globale (100%), d'autres mises en équivalence (50%),
(Les comptes consolidés de Kommunalkredit Austria AG sont mis en équivalence dans les comptes du groupe Dexia Crédit Local).

(4) Société consolidée par Dexia Crediop.

**1.2.F. LISTE DES ENTREPRISES ASSOCIÉES QUI NE SONT PAS MISES EN ÉQUIVALENCE**

Dénomination	Siège	Code d'activité	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres (milliers euros)
Le Monde Investisseurs	21 bis, rue Claude-Bernard 75005 Paris - France	10	35,75	3 291
Fonds Innovation Plus Nord-Pas-de-Calais	7 à 11, quai André-Citroën 75015 Paris - France	41	37,5	204
Virtual markets Assurance (ex-Kensington Group)	1114 ave. of the Americas NY, NY USA	50	25	0
Cypress Point	Queensgate House Grand Cayman, Cayman Islands British West Indies	17	23	18
Istituto per il Credito Sportivo	Via Giovanbattista Vico, 5 00192 Rome - Italie	1	21,62	24 658
SPS – Sistema Permanente di Servizi Scpa in liquidazione e concordato preventivo	Via Livorno, 36 00162 Rome - Italie	46	20,4	0

Les sociétés Créatis, Crédit Associatif, SNC du Chapitre et Dexia Insurance, déconsolidées en date du 31 décembre 2003, ne sont pas présentées ici car le résultat qu'elles ont réalisé en 2003 a été mis en équivalence.

1.2.G. LISTE DES ENTREPRISES NON CONSOLIDÉES NI MISES EN ÉQUIVALENCE DANS LESQUELLES LE GROUPE DÉTIENT DES DROITS SOCIAUX REPRÉSENTANT 10 % AU MOINS DU CAPITAL SOUSCRIT ET DONT LA VALEUR COMPTABLE EST SUPÉRIEURE À EUR 10 MILLIONS

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Capitaux propres (milliers euros)	Résultat (milliers euros)	Exercice
Dexia Fondelec Energy Efficiency	Walker house P.O. Box 265 GT George Town, Grand Cayman Cayman Islands, British West Indies	13,33	41 487	(865)	30.09.2003
Ecofin Water and Power opportunities PLC	77, A High Street Brentwood, Essex CM14 4RR	15,00	90 381	59 673	31.03.2003



VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION PAR RAPPORT AU PÉRIMÈTRE DU 31.12.2002

Entrées dans le champ des sociétés consolidées par intégration globale

Premier International Funding (0%) à partir du 30 septembre 2003

FSA Services (Australia) Pty Ltd

FSA Services (Japan) Inc.

FSA Administrative Services LLC NY

Modifications du pourcentage de détention dans les sociétés consolidées par intégration globale

Otzar Hashilton Hamekomi : de 45,31 % à 65,31 %

Ifax : de 70 % à 100 %

Financial Security Assurance Holding Ltd : de 97,98 % à 98,1 %

Dexia Hypothekenbank Berlin : de 50,50 % à 100 %

Dexia Crediop : de 60 % à 70 %

Sorties du champ des sociétés consolidées par intégration globale

FCP CLF Rendement

FCP Fondexia

FCP Stratégie Long Short

Entrées dans le champ des sociétés mises en équivalence

Kommunalkredit Public Consulting Gmbh (49%)

Kommunalleasing Gmbh

Sorties du champ des sociétés mises en équivalence

Dexia BIL

Crédit Associatif (déconsolidée au 31 décembre 2003)

Créatis (déconsolidée au 31 décembre 2003)

SNC du Chapitre (déconsolidée au 31 décembre 2003)

Truman Capital Founders LLC (cédée en octobre 2003)

Dexia Insurance (déconsolidée au 31 décembre 2003)

Changement de méthode de consolidation

Dexia Fund Services Italia Spa : intégrée globalement à 100 % jusqu'au 31 décembre 2003, date à laquelle la cession d'une fraction du capital a conduit à consolider cette société par mise en équivalence (49.83 %)

Changement de dénomination

Prva Komunálna Banka devient Dexia banka Slovensko.



LE CODE D'ACTIVITÉ

- | | |
|--|---|
| 1. Banque, établissement de crédit | 24. Bureau de change |
| 2. Caisse d'épargne privée | 25. Assurances vie |
| 3. Institution publique de crédit | 26. Assurances non-vie |
| 4. Agence bancaire | 27. Captive de réassurance |
| 5. Société de leasing | 28. Entreprises d'assurances multibranches |
| 6. Crédit hypothécaire | 29. Agents et courtiers en produits financiers |
| 7. Financement de sociétés
par prises de participations | 30. Agents et courtiers en produits d'assurance |
| 8. Distribution de crédits à la consommation | 31. Activité immobilière pour compte propre |
| 9. Distribution de différents types de crédits | 32. Activité immobilière pour compte de tiers |
| 10. Prise et gestion de participations | 33. Santé et action sociale |
| 11. Société de Bourse | 34. Activités informatiques |
| 12. Sicav | 35. Activités associatives bancaires |
| 13. Fonds commun de placement | 36. Autres activités associatives |
| 14. Société de gestion de Sicav | 37. Assainissement, voirie et gestion des déchets |
| 15. Affacturage, factoring | 38. Activités récréatives |
| 16. Société de financement
d'infrastructures et d'immeubles | 39. Télécommunications |
| 17. Autres auxiliaires de distribution
de produits financiers spécifiques | 40. Transports |
| 18. Administration de marchés financiers | 41. Autres services fournis aux entreprises |
| 19. Gestion de portefeuille et de fortune,
conseils en placements | 42. Énergie |
| 20. Ingénierie financière, consultance,
études et conseils financiers | 43. Développement économique |
| 21. Autre professionnel du secteur financier | 44. Eau |
| 22. Société de cautionnement | 45. Édition de livres et multimédia |
| 23. Activité de fiducie | 46. Activité d'étude, recherche et développement |
| | 47. Autres activités de service |
| | 48. Production, gestion, distribution des moyens
de paiements informatisés |
| | 49. Société de financement |
| | 50. Merchant Bank |



1.3. RÈGLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les règles appliquées pour l'établissement du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat consolidés suivent les principes de présentation bancaire.

Ils sont présentés selon les principes et les règles des directives européennes relatives aux comptes consolidés des banques et après concertation avec les autorités de tutelle, la Commission bancaire et financière en Belgique ainsi que l'Autorité des marchés financiers et la Commission bancaire en France.

A. *Modification des règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés*

La première application du règlement CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le traitement comptable des risques de crédit a conduit, à l'intérieur du poste « Créances sur la clientèle », à présenter sur une ligne spécifique les encours restructurés à des conditions hors marché d'une part, et à déclasser les encours douteux de plus d'un an en encours douteux compromis d'autre part. L'annexe 2.3 sur les créances à la clientèle a été modifiée en conséquence : les montants concernés ne sont pas significatifs au regard du total du poste.

Par ailleurs, la mise en œuvre du règlement CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs n'a pas de conséquence significative sur la présentation des comptes consolidés du groupe Dexia Crédit Local.

Enfin, les impôts différés actifs et passifs sont dorénavant compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale. Les comptes des années 2001 et 2002 ont été retraités en conséquence, ce qui a conduit au transfert respectivement de EUR 98 millions et EUR 287 millions du poste « Autres actifs » vers le poste « Impôts différés et latences fiscales ». L'impact de la compensation des impôts différés au titre de l'exercice 2003 s'élève à EUR 46 millions.

B. *Méthodes appliquées aux différents postes du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat consolidé*

B.1. Méthodes d'évaluation et de présentation

Les principes comptables généralement acceptés ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes.

Le format des comptes applicable aux établissements de crédit a été adapté pour prendre en compte les particularités des activités des sociétés d'assurance. La présentation a été enrichie par l'intégration, dans les postes déjà présents dans le bilan ou le hors-bilan consolidés et dans le compte de résultat consolidé, de sous-postes ou rubriques spécifiques à l'activité d'assurance. L'information dans l'annexe aux comptes consolidés a été aussi enrichie des nouveaux sous-postes ou rubriques spécifiques aux activités non bancaires intégrées.

Les produits et charges réciproques entre le domaine d'activité bancaire et celui de l'assurance, qui concernent l'activité courante, ne sont pas éliminés dans le compte de résultat. Cette façon de procéder donne une idée plus précise du résultat de chaque activité.

Dans les tableaux de l'Annexe, la notion d'entreprise avec lien de participation correspond aux sociétés mises en équivalence et aux sociétés détenues à plus de 10 % du groupe Dexia Crédit Local, et celle d'entreprise liée non consolidée aux sociétés du groupe Dexia (hors périmètre Dexia Crédit Local).

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle sont indiqués au bilan pour leurs montants nets après provisions constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement. Ils sont ventilés en quatre catégories : créances saines, créances saines restructurées, créances douteuses et litigieuses et créances douteuses compromises.

Un encours est classé dans la deuxième catégorie dès lors qu'une restructuration de sa dette a été mise en place dans des conditions hors marché. Les encours restructurés sont des encours sains identifiés dans un compte spécifique jus-



qu'à leur échéance finale. La perte induite par cette restructuration, calculée de façon actuarielle, fait l'objet d'une constatation immédiate en coût du risque, puis est reprise en revenus d'intérêts en fonction du profil d'amortissement jusqu'à l'échéance des opérations.

Un encours douteux est considéré comme compromis dès lors que ses perspectives de recouvrement sont devenues très faibles. Le déclassement intervient au plus tard un an après son passage en douteux ou bien immédiatement si le dossier était préalablement en encours restructurés.

Par ailleurs, il est précisé qu'une créance est considérée comme douteuse lorsqu'elle présente un risque probable ou certain de non recouvrement. Ce sont les créances impayées, de plus de neuf mois en matière de crédits aux collectivités locales, de plus de six mois en matière de crédit immobilier, et de plus de trois mois pour tous les autres types de crédit. Sont considérées comme créances litigieuses, les créances présentant un caractère contentieux (procédure d'alerte, de redressement judiciaire...). Les créances litigieuses sont ventilées en annexe de la même façon que les créances douteuses.

Le taux de provisionnement appliqué à la créance douteuse est proportionnel au risque attaché à celle-ci. Les contrats signés mais non versés figurent dans le hors-bilan.

Les intérêts relatifs aux prêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *pro rata temporis*, ainsi que les intérêts sur les échéances impayées. Les intérêts des créances douteuses et compromises figurant en produit net bancaire sont neutralisés par une provision de montant équivalent.

Les commissions reçues sur les opérations auxquelles elles se rapportent, sont enregistrées directement en résultat. Aussi bien sur le plan comptable que fiscal, les indemnités de remboursement anticipé sont amorties sur la durée de vie résiduelle des prêts en fonction des intérêts restant à courir.

Il en va de même des soultes sur rachats de créances.

Les opérations de crédit-bail réalisées par les filiales du groupe Dexia Crédit Local spécialisées dans ce domaine sont classées dans une rubrique spécifique pour leur valeur déterminée selon les principes de la comptabilité financière ; ces valeurs se substituent à celles déterminées d'après les règles juridiques et fiscales applicables pour l'établissement des comptes sociaux de ces sociétés.

Un impôt différé est calculé sur la totalité de la réserve latente de crédit-bail, qui correspond à l'excédent des amortissements comptables sur l'amortissement financier des contrats. Elle est inscrite parmi les réserves consolidées pour son montant net d'impôt différé, et les variations sont enregistrées dans le compte de résultat.

OPÉRATIONS SUR TITRES

Les titres détenus par le groupe Dexia Crédit Local sont inscrits à l'actif du bilan dans les postes :

- effets publics admissibles au refinancement auprès de la Banque centrale,
- obligations et autres titres à revenu fixe,
- actions, parts et autres titres à revenu variable.

En application du règlement n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire, ils sont ventilés, dans l'annexe, en titres de transaction, titres de placement et titres d'investissement.

Titres de négociation/transaction

Ce sont des titres négociables sur un marché dont la liquidité est assurée et qui sont acquis ou vendus avec l'intention, dès l'origine, de les revendre ou de les racheter à brève échéance. Le portefeuille de transaction de Dexia Crédit Local est principalement constitué d'obligations indexées sur des taux révisables. Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition, intérêts courus et frais inclus.

Ils sont évalués, à chaque arrêté comptable, au dernier prix de marché disponible au jour de l'arrêté. Les différences résultant des variations de cours sont portées directement au compte de résultat.



Préalablement à l'arrêté, ce portefeuille fait l'objet d'un réexamen visant à s'assurer que les conditions de classement des valeurs dans cette rubrique sont toujours respectées. En particulier, les titres détenus depuis plus de six mois sont transférés dans le portefeuille de placement ou d'investissement. La durée de détention est déterminée selon la règle « premier entré-premier sorti ». Le transfert de titres s'effectue à la valeur de marché du jour de la date de transfert.

Il ne peut être dérogé à cette règle de reclassement que si, pour une ligne déterminée, l'établissement justifie d'une opération de couverture, d'un instrument financier évalué au prix du marché ou d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Titres de placement

Ce sont tous les titres acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance. Ces titres sont acquis par Dexia Crédit Local dans le but de constituer une réserve de liquidité. Ce portefeuille de placement est constitué principalement d'obligations à taux fixe et à taux révisable et marginalement de titres à revenu variable. Les titres à taux fixe sont le plus souvent couverts contre une variation défavorable des taux d'intérêt par la mise en place de swaps de taux et ou de devises classés en opérations de couverture. Cette technique permet ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux révisables ou variables immunisés du risque de taux.

Ces titres sont enregistrés pour leur coût d'acquisition au pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. Le montant résultant de la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement (surcote ou décote) est inscrit au bilan, afin d'être ensuite étalé *pro rata temporis* sur la durée de vie résiduelle du titre. Cette option s'applique à l'ensemble du portefeuille.

En date d'arrêté, selon le principe de prudence, les titres de placement apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition ou bien à leur valeur de réalisation à la date de clôture, si celle-ci est inférieure, après prise en compte, le cas échéant, des gains sur opérations de microcouverture pour le calcul de la réduction de valeur. Lorsque le risque sur le titre excède le gain latent sur la couverture, la provision figure en dépréciation d'actif. Dans le cas d'un risque net sur la couverture, la provision figure en provision pour risques.

En cas de cession des titres de placement, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti » ; pour les titres ayant été classés préalablement dans le portefeuille de transaction, la date d'entrée retenue est celle du jour de transfert des titres du portefeuille de transaction au portefeuille de placement.

Si des titres de placement sont reclassés dans le portefeuille d'investissement, ils le sont pour leur coût d'acquisition. Pour un titre provisionné à la date de transfert, une reprise de la provision devenue sans objet est réalisée à partir de cette date, sur la durée de vie résiduelle du titre.

Titres d'investissement

Ce sont exclusivement des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance. Ces titres font l'objet d'une couverture en risque de taux et/ou d'un adossement à des ressources affectées à leur financement. Lorsque ces titres font l'objet d'une couverture contre le risque de dépréciation dû aux variations de taux d'intérêt, les instruments utilisés sont exclusivement des swaps de taux d'intérêt ou de devises. Ces instruments en couverture affectée des titres permettent ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux variables ou révisables immunisés contre le risque de taux.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. L'écart positif ou négatif entre la valeur de remboursement et le coût d'acquisition pied de coupon (décote ou surcote) est amorti linéairement sur la durée résiduelle du titre.



En date d'arrêt, les gains latents ne sont pas comptabilisés et les dépréciations n'ont pas à être provisionnées, sauf dans les cas suivants :

- la naissance d'un doute sur la capacité de l'émetteur à faire face à ses obligations,
- la probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable dans lesquels la société investit de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Les TAP sont comptabilisés à la date d'achat au prix d'acquisition frais exclus. En date d'arrêt, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, cette valeur peut être la moyenne des cours de Bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de Bourse. À chaque arrêté comptable les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation aux provisions sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

En cas de cession des TAP, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Placements nets de l'activité d'assurance

Les titres détenus par le groupe FSA, y compris les placements de l'activité de *Guaranteed Investment Contract* (GIC), sont inscrits à l'actif du bilan dans des sous-postes particuliers des rubriques suivantes :

- effets publics admissibles au refinancement auprès de la Banque centrale,
- obligations et autres titres à revenu fixe,
- actions, parts et autres titres à revenu variable,
- immobilisations financières.

Les titres détenus à long terme, tant les titres représentatifs d'une dette que les titres représentatifs de fonds propres, sont maintenus à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation n'est comptabilisée qu'en cas de dépréciation durable.

Les obligations acquises à titre de support de liquidité sont évaluées à leur prix d'acquisition. À la clôture du bilan, elles sont évaluées à la valeur du marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les décotes et les primes sur obligations sont amorties sur la durée de remboursement en tenant compte du rendement réel. Les hypothèses qui concernent les remboursements sont revues périodiquement. Toutes les corrections dues aux changements de rendement réel sont enregistrées dans les revenus courants.

Pour mémoire, les titres du portefeuille de FSA ont été évalués en valeur de marché à la date de la première consolidation (juin 2000). Les nouvelles décotes et surcotes qui en résultent suivent le principe énoncé ci-dessus.

Les placements à court terme, c'est-à-dire dont l'échéance est inférieure à un an à dater de l'achat, sont enregistrés à la valeur de marché laquelle est proche du coût.

Les plus-values ou moins-values réalisées sont déterminées sur la base d'une identification spécifique.

CESSIONS TEMPORAIRES

Des opérations de cessions temporaires de titres sont réalisées dans un objectif de réduction du coût de la liquidité court terme. Les opérations conclues sont exclusivement des opérations de pensions livrées et de *repurchase agreement* (*repo*).

Les mises en pensions livrées ou en *repo* sont enregistrées dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire. Les charges relatives à la rémunération des liquidités reçues sont rapportées au résultat de l'exercice *prorata temporis*.



Pour le calcul des résultats, les titres donnés en pensions livrées ou en *repo* font l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie du portefeuille titres dont ils sont issus.

Les opérations qui combinent simultanément une vente comptant avec un achat à terme ferme d'un même titre sont assimilées à des opérations de *repo*. Le traitement comptable de ces opérations est celui du *repo*.

Ces opérations de cessions temporaires font l'objet d'une revalorisation périodique. Cette technique consiste à ajuster le montant emprunté aux mouvements qui se produisent sur le titre en cours de contrat. Ceci permet de diminuer chez la contrepartie le risque de crédit résultant de l'évolution de la valeur du collatéral titre.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Entreprises mises en équivalence

Les participations mises en équivalence sont évaluées selon la part du groupe dans les capitaux propres de la société, retraités selon les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés de Dexia Crédit Local.

Titres de participation

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet :

- soit d'exercer une influence ou le contrôle de la société émettrice,
- soit d'entretenir des relations bancaires avec cette société.

Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté ces titres sont évalués au plus bas des deux montants : leur coût d'acquisition et leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour Dexia Crédit Local.

Si la société émettrice présente une situation nette au moins égale à celle qui prévalait lors du dernier achat de titres, un résultat précédent bénéficiaire ou des perspectives réelles de redressement pour l'exercice en cours, la valeur d'usage en date d'arrêté sera réputée au moins égale au coût historique. Si ces conditions ne sont pas remplies, une analyse multi-critères est effectuée, afin de déterminer si l'application du principe de prudence doit conduire à constituer une provision sur la ligne de participation.

Les titres en devises financés en euros font l'objet d'une réévaluation portée en écart de conversion et non pas en résultat, conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la réglementation bancaire.

En cas de cession partielle d'une ligne de participation, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Autres titres détenus à long terme

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable investis dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres détenus à long terme, cotés ou non, représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention.

En cas de cession des titres détenus à long terme, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».



ÉCARTS DE CONSOLIDATION

Lorsqu'une société est consolidée pour la première fois, il est constaté un écart entre le prix d'acquisition des titres et la part dans les capitaux propres de la société consolidée à laquelle ils correspondent (capitaux propres préalablement retraités selon les méthodes du groupe). Les principales différences liées à la réestimation des actifs et passifs sont, dans la mesure du possible, affectées en augmentation ou en diminution des postes du bilan qui sont concernés, et amortis, dépréciés ou repris au résultat selon les règles d'évaluation applicables aux dits éléments.

L'écart positif résiduel est inscrit à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts de consolidation », dans la mesure où il dépasse EUR 1 million, sinon il est immédiatement pris en charge. Il est amorti linéairement et *prorata temporis* l'année d'acquisition. La durée d'amortissement retenue, qui ne peut excéder vingt ans, reflète alors les hypothèses et les objectifs poursuivis et documentés lors de l'acquisition. En cas de changements significatifs défavorables dans les éléments qui ont servis à déterminer le plan d'amortissement, il est procédé à une modification de ce dernier, ou à l'enregistrement d'un amortissement exceptionnel.

L'écart d'acquisition négatif est inscrit au passif du bilan consolidé sous la rubrique « Écarts de consolidation ». Il peut être maintenu dans les capitaux propres s'il correspond à des réserves définitivement acquises. S'il est destiné à compenser des charges ou des pertes futures, il est repris en résultat sur une durée compatible avec les événements qui l'ont généré.

ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. L'amortissement est linéaire.

Les agencements et mobiliers sont amortis sur dix ans. Le matériel est amorti sur cinq ans généralement. Les logiciels sont amortis sur trois ans. Les frais d'établissement sont intégralement amortis l'année de leur constitution.

AUTRES ACTIFS

Le sous-poste « Activité assurance » de cette rubrique reprend principalement les frais d'acquisition différés de FSA. Ces frais nets différés comprennent à la fois des charges directes et indirectes supportées par l'entreprise pour obtenir les contrats signés au cours de l'année et les primes de réassurance de ces contrats. Ce montant net est étalé sur la durée de vie des contrats.

Les frais d'acquisition liés à l'activité de *Guaranteed Investment Contract* (GIC) ne font pas l'objet d'un étalement.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Ce poste comprend des emprunts obligataires et des titres de créances négociables.

Emprunts obligataires

Les emprunts sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *prorata temporis* sur la base des taux contractuels.

Les emprunts à « zéro coupon » sont enregistrés à leur prix d'émission. À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux actuariel de l'émission, sont enregistrés dans les charges sur dettes représentées par un titre dans le compte de résultat, et en complément de la dette au passif, et ce jusqu'à la date d'échéance pour atteindre par capitalisation le montant du nominal à rembourser.

Les frais et commissions à l'émission des emprunts obligataires font l'objet d'un étalement par fraction égale sur la durée de vie des emprunts auxquels ils sont rattachés. Les soultes versées ou reçues sur rachats d'emprunts sont étalées sur la durée de vie résiduelle des emprunts.

Concernant les emprunts en devises, le traitement appliqué est celui des opérations en devises.



Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux *Medium term notes*, aux Bons à moyen terme négociables (BMTN) et aux certificats de dépôts négociables sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *prorata temporis*. Les intérêts payés d'avance sur les *Commercial papers* sont enregistrés à la date d'opération, dans un compte de régularisation, puis étalés, *prorata temporis*, dans un compte de charges d'exploitation.

Primes de remboursement et d'émission sur des dettes représentées par des titres

Les primes de remboursement et les primes d'émission sont amorties sur la durée de vie des titres concernés, dès la première année, *prorata temporis*. Elles figurent au bilan dans le poste de dettes concernées. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe.

Activité assurance

L'endettement de FSA, de nature obligataire, a été évalué à sa valeur de marché à la date d'acquisition. Les décotes et surcotes ont été calculées en fonction de cette réévaluation.

AUTRES PASSIFS

Le sous-poste « Activité assurance » de cette rubrique reprend principalement les primes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance en cours d'étalement.

PROVISIONS AU PASSIF DU BILAN

Activité bancaire

Des provisions sont constituées pour faire face, d'une part à des risques, d'autre part à des pertes et charges. Des provisions non individualisées sur la clientèle mais correspondant aux risques estimés par catégorie de clientèle ou par secteur d'activité figurent dans cette rubrique. Ces provisions sont évaluées de manière statistique. Des provisions fiscales réglementées, constituées dans les comptes sociaux sur les crédits à moyen et long terme et sur les amortissements dérogatoires, sont éliminées en consolidation et virées nettes d'impôts différés en réserves consolidées. Des provisions pour impôts différés sont calculées selon la méthode du report variable afin de tenir compte, en fonction de leur exercice d'imputation, des décalages temporaires entre la prise en compte de certaines pertes ou charges et de certains profits ou produits dans le résultat comptable et le résultat fiscal de l'exercice en cours. Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

Seuls les actifs d'impôt différé considérés comme récupérables sont reconnus.

Des provisions liées aux instruments financiers à terme sont comptabilisées conformément aux règles précisées ci-dessous dans le paragraphe relatif aux opérations sur instruments financiers à terme.

Les engagements en matière de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont enregistrés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés par pays, conformément aux règles locales contractuelles. Ces engagements sont réestimés chaque année selon une méthode actuarielle et sont comptabilisés dans les provisions pour risques et charges. Ils représentent des montants peu importants et sont présentés dans l'annexe 5.4.

Activité assurance

Il s'agit d'une provision spécifique destinée à couvrir des pertes ou charges de nature clairement identifiée et d'une provision de caractère plus général.

La provision spécifique est comptabilisée en prenant en considération la valeur actualisée de la perte estimée. Elle est revue périodiquement.

La provision non spécifique est déterminée en appliquant à l'encours global des engagements un facteur de dépréciation déterminé par une agence de rating indépendante à partir des caractéristiques des encours et de l'historique du portefeuille de la société.

Ces provisions sont présentées nettes de réassurance.



FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

En application du règlement n° 90-02 du CRB, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué au 1^{er} janvier 1990, pour un montant de EUR 478 millions.

Ces fonds sont destinés à rester durablement dans les fonds propres et n'ont pas vocation à faire l'objet de reprise. Depuis 1995, le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) est stable.

PASSIFS SUBORDONNÉS

Des titres subordonnés remboursables ont été émis par le groupe Dexia Crédit Local. Ces titres sont à retenir également dans les fonds propres complémentaires en application de l'article 4d) du règlement n° 90-02 du CRB, conformément à la définition du ratio de solvabilité européen.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Dexia Crédit Local conclut régulièrement des opérations d'instruments financiers à terme, principalement dans le but de couvrir le risque de taux ou de change auquel ses différentes activités l'exposent. Accessoirement, le recours à de telles opérations a pour objet de tirer parti des évolutions favorables de ces taux. Les opérations sont traitées sous les formes suivantes : swaps de taux et/ou de devise, Fra, Cap, Floor, options de taux, *futures*, *credit default swap*, *credit spread option*.

L'enregistrement de ces opérations s'effectue conformément aux principes définis par les règlements n° 90-15 et n° 92-04 du CRB. Cette réglementation distingue quatre catégories comptables d'enregistrement, reflétant l'intention initiale dans laquelle ont été conclues ces opérations. L'affectation dans l'une de ces catégories – couverture affectée, macrocouverture, position ouverte isolée, gestion spécialisée de portefeuille – conditionne les principes d'évaluation et de comptabilisation.

Pour toutes les catégories, l'engagement, appelé montant notionnel, est comptabilisé en hors-bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à son terme ou le début de la période de référence pour les accords de taux futurs. Dans le cas où le montant notionnel varie, le montant souscrit en hors-bilan est actualisé pour représenter l'engagement maximal actuel ou futur.

Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Opérations de microcouverture

Les opérations répertoriées en couverture affectée ou en microcouverture ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine. Seuls sont considérés comme conclus à titre de couverture affectée les contrats qui répondent aux conditions suivantes :

- l'élément couvert par les contrats contribue à exposer l'établissement de crédit à un risque global de variation de prix ou de taux d'intérêt,
- les contrats achetés ou vendus ont pour but et pour effet de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'intérêt affectant l'élément couvert et sont identifiés comme tels dès l'origine.

Répondent principalement à cette définition les swaps affectés en microcouverture des émissions primaires, des titres du portefeuille obligataire de placement et d'investissement ainsi que des actifs clientèle. Ces instruments de couverture construisent des passifs ou des actifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables donc immunisés contre le risque de taux.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément, ou de l'ensemble homogène couvert. Ce principe s'applique de la même manière aux soultes de résiliation reçues ou payées attachées à l'instrument de couverture, lorsque ce dernier est cédé.



Dans le cas où le sous-jacent couvert est cédé alors que l'instrument de couverture est conservé, le traitement suivant est appliqué :

- L'instrument de couverture est évalué en valeur de marché et la valeur positive ou négative qui en ressort est étalée sur la durée résiduelle du sous-jacent d'origine,
- L'instrument de couverture est ensuite reclassé en position ouverte isolée.

Opérations de macrocouverture

Cette catégorie regroupe les opérations qui ont pour but de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors-bilan à l'exclusion des opérations répertoriées dans les portefeuilles de couverture affectée, de gestion spécialisée et de position ouverte isolée.

Ces opérations de macrocouverture réduisent globalement le risque de taux d'intérêt auquel est exposé l'établissement par ses différentes activités.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits *pro rata temporis* en compte de résultat, sur les lignes de produits et de charges d'intérêt sur opérations avec la clientèle. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans les comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds. Les soultes de résiliation des opérations sont enregistrées de la manière suivante : étalement, lorsque la résiliation n'est pas liée à la modification préalable du risque global de taux d'intérêt à couvrir, ou traitement symétrique à celui adopté pour les éléments ayant entraîné une modification de ce risque.

OPÉRATIONS DE GESTION DE POSITION

Chez Dexia Crédit Local, trois activités distinctes entrent dans ce cadre :

- une activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction,
- une activité de prise de position,
- une activité de dérivés de crédit.

Activité de gestion spécialisée

Cette activité regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations incluses dans cette activité ont pour but de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction, comprenant des contrats déterminés d'échange de taux d'intérêt et d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt.

Ce portefeuille de transaction, dont les positions sont centralisées et les résultats calculés quotidiennement, est géré constamment en sensibilité. Des limites internes au risque de taux d'intérêt encouru sur ce portefeuille ont été préalablement établies, conformément aux dispositions du règlement n° 97-02 du CRB.

Le résultat est comptabilisé suivant le principe du *mark-to-market* qui se traduit par :

- une réévaluation mensuelle de l'ensemble des flux futurs, enregistrée directement en résultat,
- l'inscription immédiate en résultat des flux payés ou perçus, quels qu'ils soient.

La technique utilisée pour le calcul de la réévaluation des instruments dérivés est celle du coût de remplacement. Elle consiste, pour chaque contrat donné, à simuler un nouveau contrat permettant, à la date d'arrêt, de clore la position ouverte par le contrat d'origine, puis à actualiser les différences de flux ainsi déterminées.

La valorisation de ce portefeuille prend en compte les frais de gestion ainsi que le risque de contrepartie.

Activité de prise de position

Les opérations de dérivés logées dans ce portefeuille ont pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt. C'est aussi dans cette catégorie qu'est affecté l'ensemble des opérations qui ne satisfont pas aux critères de classement dans les autres catégories.



Le résultat est comptabilisé suivant le principe de prudence qui se traduit par :

- une évaluation périodique, au taux du marché, des contrats, qui donnent lieu à la constitution de provisions en cas de moins-values latentes, alors que les plus-values latentes ne sont pas constatées en résultat,
- l'inscription en compte de résultat *pro rata temporis* des intérêts ainsi que des soultes.

Dans cette catégorie sont également répertoriés des swaps conclus à l'origine en couverture affectée du portefeuille titres. Les titres sous-jacents ayant été vendus, ces swaps ont été réaffectés en position ouverte isolée. Toutefois, le risque de taux sur ces swaps ayant été neutralisé par une couverture adaptée, ces swaps ne font pas l'objet d'une valorisation en date d'arrêté.

Dérivés de crédit

Dexia Crédit Local négocie uniquement des achats de risque de crédit, par lesquels il prend une position d'investisseur final sur des titres obligataires sous-jacents. Ces opérations sont donc assimilables à des substituts de crédit et sont répertoriées dans le portefeuille de « position ouverte isolée ». L'écart entre la valeur de marché et le coût historique fait l'objet d'une provision même en l'absence d'un risque de défaut avéré.

Les primes reçues au titre de ces opérations sont étalées linéairement, *pro rata temporis*, sur leur durée de vie.

OPÉRATIONS DE CHANGE

Dans le cadre de la couverture de son risque de change, Dexia Crédit Local conclut des swaps cambistes et des opérations d'achats et de ventes à terme de devises. Les swaps cambistes sont initiés dans le cadre de la transformation de ressources dans une devise identique à la devise des emplois qu'elles financent. Des opérations de change à terme sont quant à elles mises en place dans le but de compenser ou de réduire le risque de variation de cours de change affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogène. Par ailleurs des opérations de change non couvertes sont réalisées accessoirement dans le cadre de prises de position.

Conformément au règlement n° 89-01 du CRB, deux catégories d'opérations sont distinguées : le change « terme couvert » et le change « terme sec ». Cette distinction conditionne le mode d'enregistrement du résultat de ces opérations.

Pour toutes ces catégories d'opérations, l'engagement est comptabilisé en hors-bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à la date de début de la période de référence.

Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

Opérations de couverture

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat des opérations de change couvertes consiste à constater en résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat le report/déport, c'est-à-dire la différence entre le cours terme et le cours comptant. La position est inscrite à l'origine sur la base du cours comptant puis le report/déport est incorporé progressivement jusqu'à l'échéance.

Opérations de gestion de position

Ce sont des opérations de change à terme non qualifiées d'opérations de change à terme couvertes, au sens du règlement n° 89-01 du CRB, c'est-à-dire qui ne sont associées simultanément ni à des prêts et emprunts ni à des opérations de change au comptant. Ce type d'opération est réalisé dans le but de tirer avantage des évolutions du cours des devises.

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat de ces opérations de change sec consiste à convertir en euros des comptes mouvementés en devises sur la base du cours terme restant à courir.



OPÉRATIONS EN DEVISES

En application du règlement n° 89-01 du CRB, modifié par le règlement n° 90-01 du 23 février 1990, le groupe Dexia Crédit Local comptabilise les opérations en devises dans des comptes ouverts et libellés dans chacune des devises utilisées. Des comptes de position de change et de contre-valeur de position de change spécifiques sont ouverts dans chaque devise.

À chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position au cours de marché à la date d'arrêté et, d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change sont portés au compte de résultat.

Les écarts résultant de la conversion des titres de participation libellés en devises et financés en euros sont enregistrés au bilan dans les comptes d'écarts de conversion.

Les écarts de conversion sur les titres d'investissement libellés en devises et financés en devises sont comptabilisés parallèlement aux écarts constatés sur le financement.

Les comptes des filiales étrangères consolidées font l'objet d'une conversion. Le bilan est converti au cours de clôture, les capitaux propres sont maintenus au cours historique et le compte de résultat est converti sur la base d'un cours moyen. L'écart de conversion sur les capitaux et le résultat de l'exercice figure en écart de conversion sur fonds propres.

COÛT DU RISQUE

Ce poste comprend les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagements hors-bilan (hors instruments financiers de hors-bilan) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de provisions sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les composantes du résultat exceptionnel sont à caractère exclusivement extraordinaire par rapport à l'activité et à la gestion du patrimoine du groupe ainsi qu'à l'environnement des sociétés dans leurs pays d'implantation.

De plus, les produits ou les charges concernés ne dépendent pas de prise de décisions dans le cadre de la gestion courante des activités ou du patrimoine du groupe mais résultent d'événements extérieurs subis et de nature complètement inhabituelle. Seuls les éléments de cette nature qui ont une importance significative sur le résultat de la période sont classés en produits et charges exceptionnels.

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Le taux de l'impôt sur les sociétés est en France de 35,43 %. Le taux appliqué sur les contributions des filiales étrangères est celui appliqué localement en fonction de chaque législation nationale.

En matière d'impôts différés, le taux appliqué aux bases françaises dont l'échéance est postérieure à 2003 est de 35,43 %.

INTÉGRATION FISCALE

L'établissement stable de Dexia en France est la tête du groupe fiscal, réunissant les sociétés suivantes :

- Dexia Crédit Local
- Floral
- Dexia CLF Immo
- Compagnie pour le Foncier et l'Habitat
- CLF Patrimoniale
- CLF Marne-la-Vallée Participation
- Dexia Éditions



- Dexia Assuréco
- CLF Badger
- Dexia Municipal Agency
- Dexia CLF Développement
- Dexia CLF Energia
- Dexia CLF Energy
- Dexia CLF Organisation
- Dexia CLF Avenir
- Dexia Habitat
- Europrojet Développement
- Dexint Développement
- Dexia Flobail
- Dexia Bail
- Dexia Finance

Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale, liées aux déficits, sont enregistrées chez Dexia établissement stable.

B.2. Retraitements de consolidation

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués préalablement à la consolidation.

Les soldes réciproques au bilan, hors-bilan et compte de résultat consolidés, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre sociétés du groupe, sont éliminés.

Les principaux retraitements de consolidation sont les suivants :

1. La provision pour risques sur crédits à moyen et long terme est portée en réserves consolidées pour son montant net d'impôt différé, soit EUR 174 millions chez Dexia Crédit Local et EUR 173 millions chez Dexia Crediop au 31 décembre 2003.
L'annulation dans les comptes consolidés des mouvements de 2003 (dotation et reprise de la provision) se traduit par un produit d'impôt différé de EUR 16,8 millions (EUR - 6,1 millions chez Dexia Crédit Local et EUR 22,9 millions chez Dexia Crediop).
2. La rubrique « Impôt différé et latences fiscales » inscrite au passif s'élève à EUR 484 millions, après compensation avec les impôts différés actifs lorsqu'ils concernent la même entité fiscale. Elle comprend notamment :
 - l'impôt différé provenant de l'annulation de la provision pour risques sur crédits à moyen et long terme de Dexia Crédit Local (EUR 96 millions) et de Dexia Crediop (EUR 107 millions),
 - l'impôt différé de EUR 235 millions, relatif, d'une part, aux déficits de GIE, SNC et, d'autre part, aux déficits fiscaux des sociétés immobilières fiscalement transparentes.
3. Les opérations de crédit-bail figurent au bilan consolidé pour leurs encours financiers qui sont substitués à ceux déterminés d'après les règles fiscales. La réserve latente globale nette d'impôt figure en réserves consolidées pour EUR 33,9 millions.



2. Notes sur l'actif du bilan consolidé

(en millions d'euros)

2.0. CAISSE, AVOIRS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES ET DES OFFICES DE CHÈQUES POSTAUX

	Montant au 31.12.2003
Caisse	13
Réserve obligatoire auprès de la banque centrale	307
Autres avoirs auprès de la banque centrale	5
Avoirs sur des offices de chèques postaux	0
TOTAL	325

2.1. EFFETS PUBLICS ADMISSIBLES AU REFINANCEMENT AUPRÈS DE LA BANQUE CENTRALE (POSTE II DE L'ACTIF)

a. *Intérêts courus repris sous ce poste : 48*

b. *Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus*

Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	Montant total
13	127	1 446	1 773	54	3 413



**c. Ventilation selon le type de portefeuille
hors intérêts courus et variations de l'exercice**

	Activité bancaire et autre			Activité assurance	Total
	Portefeuille de négociation	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement		
Valeur d'acquisition au 31.12.2002	0	671	2 613	2 171	5 455
Variations de l'exercice					
Acquisitions	0	849	318	280	1 447
Cessions et titres échus	0	(448)	(19)	(228)	(695)
Transferts ⁽²⁾	0	(148)	(468)	0	(616)
Variations de périmètre (entrées) ⁽³⁾	0	0	0	(1 644)	(1 644)
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0
Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	(19)	(141)	(373)	(533)
Autres variations	0	0	0	0	0
VALEUR D'ACQUISITION AU 31.12.2003 (A)	0	905	2 303	206	3 414
Réductions de valeur au 31.12.2002	0	0	(7)	0	(7)
Variations de l'exercice					
Actées	0	(1)	7	0	6
Reprises	0	0	0	0	0
Annulées	0	0	0	0	0
Transférées	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0
Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0	0
Réductions de valeur au 31.12.2003 (B)	0	(1)	0	0	(1)
VALEUR COMPTABLE NETTE					
AU 31.12.2003 (A) – (B)	0	904	2 303	206	3 413

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre 31.12.2002 et 31.12.2003 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2002 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

(2) Ce transfert trouve sa contrepartie dans la note 2.4.e. (correction de classement).

(3) L'entrée de Premier dans le périmètre de consolidation de FSA a un effet négatif sur le portefeuille, dans la mesure où l'activité de Premier est réalisée avec FSA Global Funding, également consolidée par FSA : les effets publics détenus par FSA Global Funding sont donc annulés cette année dans le bilan consolidé du groupe.

d. Transferts entre portefeuilles

	Valeur nette comptable au 31.12.2003	Impact sur le résultat 2003
Du portefeuille de transaction au portefeuille de placement	0	0
Du portefeuille de transaction au portefeuille d'investissement	0	0
Du portefeuille de placement au portefeuille d'investissement	0	0



e. Ventilation en titres cotés et autres titres, hors intérêts courus

	Valeur comptable au 31.12.2003	Valeur de marché au 31.12.2003	Plus-value latente nette au 31.12.2003
Titres cotés	3 157	3 163	6
Autres titres	256	-	-
TOTAL	3 413	-	-

**2.2. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :
AUTRES CRÉANCES (POSTE III.B. DE L'ACTIF)**

a. Intérêts courus repris sous ce poste : 126

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	Montant total
2 130	441	1 789	4 599	0	8 959

c. Ventilation selon les contreparties hors intérêts courus

Contreparties	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Créances sur les établissements de crédit liés non consolidés	768	1 604
Créances sur les établissements de crédit avec lien de participation	124	330
Créances sur d'autres établissements de crédit	5 894	7 025
TOTAL	6 786	8 959

d. Qualité des encours à la fin de l'exercice

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003		Total
		Créances douteuses et litigieuses	Créances douteuses compromises	
Encours brut	3	0	1	1
Réductions de valeur	(3)	0	0	0
Encours net	0	0	1	1

e. *Ventilation selon le caractère subordonné hors intérêts courus*

Caractère subordonné	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Créances subordonnées	5	5
Créances non-subordonnées	6 781	8 954
TOTAL	6 786	8 959

f. *Variations de l'exercice des créances subordonnées hors intérêts courus*

	Entreprises mises en équivalence	Autres entreprises	Total
Valeur d'acquisition au 31.12.2002	0	5	5
Variations de l'exercice			
Acquisitions	0	0	0
Cessions et titres échus	0	0	0
Transferts	0	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0
Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0	0
Autres variations	0	0	0
VALEUR D'ACQUISITION AU 31.12.2003 (A)	0	5	5
Réductions de valeur au 31.12.2002	0	0	0
Variations de l'exercice			
Actées	0	0	0
Reprises	0	0	0
Annulées	0	0	0
Transférées	0	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0
Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0	0
Autres variations	0	0	0
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU 31.12.2003 (B)	0	0	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2003 (A) – (B)	0	5	5

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre 31.12.2002 et 31.12.2003 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2002 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.



2.3. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (POSTE IV DE L'ACTIF)

a. *Intérêts courus repris sous ce poste : 1162*

b. *Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus*

Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	Montant total
3 992	6 430	26 870	49 846	134	87 272

c. *Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie des créances hors intérêts courus*

Secteur économique	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003		Total
		Secteur public	Autres secteurs	
Encours sains	84 395	74 714	12 344	87 058
Encours restructurés	47	28	0	28
Encours douteux	97	4	59	63
Encours douteux compromis	178	9	114	123
TOTAL	84 717	74 755	12 517	87 272

d. *Qualité des encours à la fin de l'exercice*

Valorisation du risque par zone géographique de la société prêteuse	France	Allemagne	Italie	Autres	Montant au 31.12.2003
Créances douteuses et litigieuses					
Encours brut	12	0	0	71	83
Réductions de valeur ⁽¹⁾	(6)	0	0	(14)	(20)
Encours net	6	0	0	57	63
Créances douteuses compromises					
Encours brut	108	62	16	52	238
Réductions de valeur ⁽¹⁾	(35)	(43)	(9)	(28)	(115)
Encours net	73	19	7	24	123
TOTAL ENCOURS NETS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	79	19	7	81	186

(1) Le coût du risque est présenté dans la note 5.5.

**e. Ventilation selon les contreparties hors intérêts courus**

Contreparties	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Créances sur les entreprises liées non consolidées	0	0
Créances sur d'autres entreprises avec lien de participation	40	13
Créances sur d'autres contreparties	84 677	87 259
TOTAL	84 717	87 272

f. Ventilation selon le caractère subordonné hors intérêts courus

Caractère subordonné	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Créances subordonnées sur la clientèle	0	0
Créances non-subordonnées sur la clientèle	84 717	87 272
TOTAL	84 717	87 272

g. Ventilation selon la durée initiale hors intérêts courus

	Montant net au 31.12.2002	Montant brut au 31.12.2003	Réductions de valeur 31.12.2003	Montant net au 31.12.2003
Créances à moins d'un an	7 530	5 872	45	5 827
Créances à plus d'un an	77 187	81 535	90	81 445
TOTAL	84 717	87 407	135	87 272



2.4. OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE (POSTE V DE L'ACTIF)

a. *Intérêts courus repris sous ce poste : 842*

b. *Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus*

Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	Montant total
1935	2623	19793	29713	3605	57669

c. *Ventilation selon le secteur économique de l'émetteur hors intérêts courus*

Secteur économique de l'émetteur	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Émetteurs publics	22048	26860
Autres émetteurs	32873	30809
TOTAL	54921	57669

d. *Ventilation en titres cotés et autres titres hors intérêts courus*

	Valeur comptable au 31.12.2003	Valeur de marché au 31.12.2003	Plus-value latente nette au 31.12.2002
Titres cotés	47335	49765	2430
Autres titres	10334	-	-
TOTAL	57669	-	-



e. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

	Activité bancaire et autre			Activité assurance	Total
	Portefeuille de négociation	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement		
Valeur d'acquisition au 31.12.2002	1 916	23 494	18 644	10 909	54 963
Variations de l'exercice					
Acquisitions	5 222	17 785	4 500	9 957	37 464
Cessions et titres échus	(1 723)	(14 994)	(2 973)	(7 326)	(27 016)
Transferts ⁽³⁾	0	118	497	0	615
Variations de périmètre (entrées) ⁽²⁾	0	0	0	(3 949)	(3 949)
Variations de périmètre (sorties)	(60)	(40)	0	0	(100)
Écarts de conversion ⁽¹⁾	(133)	(513)	(1 272)	(2 346)	(4 264)
Autres variations	0	0	0	0	0
VALEUR D'ACQUISITION AU 31.12.2003 (A)	5 222	25 850	19 396	7 245	57 713
Réductions de valeur au 31.12.2002	0	(28)	(13)	(1)	(42)
Variations de l'exercice					
Actées	0	(23)	(3)	0	(26)
Reprises	0	17	6	0	23
Annulées	0	0	0	0	0
Transférées	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0
Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0	1	0	1
Autres variations	0	0	0	0	0
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU 31.12.2003 (B)	0	(34)	(9)	(1)	(44)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2003 (A) – (B)	5 222	25 816	19 387	7 244	57 669

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre 31.12.2002 et 31.12.2003 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2002 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

(2) L'entrée de Premier dans le périmètre de consolidation de FSA a un effet négatif sur le portefeuille obligataire, dans la mesure où l'activité de Premier est réalisée avec FSA Global Funding, également consolidée par FSA : les obligations détenues par FSA Global Funding sont donc annulées cette année dans le bilan consolidé du groupe.

(3) Ce transfert trouve sa contrepartie dans la note 2.1.

Des titres d'investissement pour un montant de EUR 727 millions ont été cédés avant leur échéance.



f. Transferts entre portefeuilles

	Valeur nette comptable au 31.12.2003	Impact sur le résultat 2003
Du portefeuille de transaction au portefeuille de placement	0	0
Du portefeuille de transaction au portefeuille d'investissement	0	0
Du portefeuille de placement au portefeuille d'investissement	0	0

g. Ventilation selon les contreparties hors intérêts courus

Contreparties	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par des entreprises liées non consolidées	109	100
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par d'autres entreprises avec lien de participation	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par d'autres contreparties	54 812	57 569
TOTAL	54 921	57 669

h. Ventilation selon le caractère subordonné hors intérêts courus

Caractère subordonné	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par des établissements de crédit	152	167
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par d'autres entreprises	59	235
Obligations et autres titres à revenu fixe non-subordonnés	54 710	57 267
TOTAL	54 921	57 669
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés représentés par des titres cotés	84	84

i. Pour le portefeuille de transaction hors intérêts courus

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Différence positive entre la valeur supérieure de marché et la valeur d'acquisition pour les obligations et titres évalués à la valeur de marché	6	4

**j. Pour les portefeuilles de placement et d'investissement hors intérêts courus**

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	12	19
Différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	35	71

k. Variations de l'exercice des titres subordonnés hors intérêts courus

	Entreprises mises en équivalence	Autres entreprises	Total
Valeur d'acquisition au 31.12.2002	0	217	217
Variations de l'exercice			
Acquisitions	0	8	8
Cessions et titres échus	0	(11)	(11)
Transferts	0	208	208
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0
Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	(16)	(16)
Autres variations	0	0	0
VALEUR D'ACQUISITION AU 31.12.2003 (A)	0	406	406
Réductions de valeur au 31.12.2002	0	(6)	(6)
Variations de l'exercice			
Actées	0	(3)	(3)
Reprises	0	5	5
Annulées	0	0	0
Transférées	0	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0
Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0	0
Autres variations	0	0	0
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU 31.12.2003 (B)	0	(4)	(4)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2003 (A) – (B)	0	402	402

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre 31.12.2002 et 31.12.2003 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2002 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.



2.5. ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE (POSTE VI DE L'ACTIF)

a. Ventilation selon le type de portefeuille et variations de l'exercice

	Activité bancaire et autre		Activité assurance	Total
	Portefeuille de négociation	Portefeuille de placement		
Valeur d'acquisition au 31.12.2002	5	339	0	344
Variations de l'exercice				
Acquisitions	0	81	0	81
Cessions et titres échus	0	(205)	0	(205)
Transferts	(5)	5	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	(4)	0	(4)
Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	(8)	0	(8)
Autres variations	0	0	0	0
VALEUR D'ACQUISITION AU 31.12.2003 (A)	0	208	0	208
Réductions de valeur au 31.12.2002	0	(53)	0	(53)
Variations de l'exercice				
Actées	0	(13)	0	(13)
Reprises	0	49	0	49
Annulées	0	0	0	0
Transférées	0	0	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0	0
Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	3	0	3
Autres variations	0	0	0	0
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU 31.12.2003 (B)	0	(14)	0	(14)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2003 (A) – (B)	0	194	0	194

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre 31.12.2002 et 31.12.2003 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2002 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

Les principales cessions concernent les actions Swisslife (EUR 49 millions en valeur brute) et des OPCVM allemands et français pour EUR 129 millions. La provision de EUR 38 millions sur les titres Swisslife a été reprise suite à leur cession.

**b. Transferts entre portefeuilles**

	Valeur nette comptable au 31.12.2003	Impact sur le résultat 2003
Du portefeuille de transaction au portefeuille de placement	5	0
Du portefeuille de placement vers le portefeuille de titres détenus à long terme	0	0

c. Ventilation selon le type de titres

	31.12.2002		31.12.2003	
	Cotés	Non cotés	Cotés	Non cotés
ACTIONS				
Françaises	6	0	0	0
Belges	16	0	17	0
Étrangères	29	53	20	67
OPCVM				
Français	51	83	77	13
Belges	0	0	0	0
Étrangers	0	53	0	0
TOTAL	102	189	114	80

d. Ventilation en titres cotés et autres titres

	Valeur comptable au 31.12.2003	Valeur de marché au 31.12.2003	Plus-value latente nette au 31.12.2003
Titres cotés	114	116	2
Titres non cotés	80	-	-
TOTAL	194	-	-

e. Pour le portefeuille de transaction

	Montant au 31.12.2003
Différence positive entre la valeur supérieure du marché et la valeur d'acquisition pour les titres évalués à la valeur de marché	0



2.6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (POSTE VII DE L'ACTIF)

- a. *Intérêts courus repris sous ce poste : néant*
- b. *Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie et variations de l'exercice*

	Entreprises mises en équivalence		Autres entreprises			Total
	Établ. crédit	Autres	Activité bancaire et autre		Activité assurance	
			Établ. crédit	Autres		
Valeur d'acquisition au 31.12.2002	320	123	134	284	13	874
Variations de l'exercice						
Acquisitions	0	2	0	7	0	9
Cessions et titres échus	0	(5)	(2)	(5)	(1)	(13)
Transferts	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0	5	0	5
Variations de périmètre (sorties)	(114)	(5)	0	0	0	(119)
Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	(17)	0	(2)	(2)	(21)
Autres variations	1	(2)	0	0	0	(1)
VALEUR D'ACQUISITION						
AU 31.12.2003 (A)	207	96	132	289	10	734
Réductions de valeur au 31.12.2002	0	0	(2)	(17)	0	(19)
Variations de l'exercice						
Actées	0	0	0	(48)	(1)	(49)
Reprises	0	0	0	4	0	4
Annulées	0	0	0	0	0	0
Transférées	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0	0	1	0	1
Autres variations	0	0	0	0	0	0
Réductions de valeur au 31.12.2003 (B)	0	0	(2)	(60)	(1)	(63)
VALEUR COMPTABLE NETTE						
AU 31.12.2003 (A) – (B)	207	96	130	229	9	671

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre 31.12.2002 et 31.12.2003 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2002 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

Les autres variations au niveau des entreprises mises en équivalence représentent essentiellement la quote-part de résultat acquise par le groupe dans les entités consolidées par mise en équivalence, nette des dividendes versés par celles-ci. Les titres Dexia BIL, mis en équivalence, ont été cédés au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2002, ils étaient évalués à EUR 110 millions. Dans les autres participations, l'entrée de périmètre concerne les titres Dexia Insurance, auparavant mis en équivalence dans les comptes du groupe.

**c. Titres cotés et autres titres**

	Titres cotés			Autres titres
	Valeur comptable au 31.12.2003	Valeur de marché au 31.12.2003	Plus-value ou Moins-value latente au 31.12.2003	Valeur comptable au 31.12.2003
Entreprises mises en équivalence	0	0	0	303
Autres participations	260	318	58	107
TOTAL	260	318	58	410

Les moins-values calculées par rapport au cours coté ne donnent pas nécessairement lieu à une provision si le groupe estime que la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable.

d. Principales lignes significatives

Titres cotés	Valeur comptable nette au 31.12.2003
Entreprises mises en équivalence	0
Autres entreprises	
Véolia (ex Vivendi Environnement)	127
Société Générale	97
Autoroute du Sud de la France	30
Sabadell	6
Autres titres	Valeur comptable nette au 31.12.2003
Entreprises mises en équivalence	
Crédit du Nord	127
Dexiam	11
Dexia Banque Privée	22
XL Financier	51
Kommunalkredit Austria	57
Autres entreprises	
Istituto per il Credito Sportivo	25

e. Principaux titres de participation non consolidés

Sociétés	Pourcentage de participation	Quote-part des capitaux propres au 31.12.2003	Valeur brute comptable ⁽¹⁾ au 31.12.2003	Réductions de valeurs au 31.12.2003	Valeur nette comptable au 31.12.2003	Avances et créances sur participations
Istituto per il Credito Sportivo	21,62 %	245	25	0	25	0

(1) Prix de revient des titres chez la société détentrice.



†. Principaux titres mis en équivalence

Sociétés	Quote-part de situation nette au 31.12.2003	dont résultat au 31.12.2003
Crédit du Nord	127	19
Dexiam	11	0
Dexia Banque Privée	22	(9)
XL Financial	51	17
Kommunalkredit Austria	57	8

2.7. VENTILATION DES EMPLOIS SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE DE REMBOURSEMENT HORS INTÉRÊTS COURUS

(Tableau récapitulatif)

	Montant au 31.12.2002	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Obligations et autres titres à revenu fixe	Montant au 31.12.2003
Jusqu'à 3 mois	8 079	13	2 130	1 935	8 070
De 3 mois à 1 an	10 481	127	441	2 623	9 621
De 1 an à 5 ans	42 799	1 446	1 789	19 793	49 898
Plus de 5 ans	81 238	1 773	4 599	29 713	85 931
Durée indéterminée ou non ventilé	9 275	54	0	3 605	3 793
TOTAL	151 872	3 413	8 959	57 669	157 313

2.8. ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE ÉQUIVALENCE (POSTE VIII.B. DE L'ACTIF ET LE POSTE XIV DU PASSIF)

a. Variations

	Écarts positifs (poste VIII.B de l'actif)		Écarts négatifs (poste XIV du passif)	
	Écarts de consolidation	Écarts de mise en équivalence	Écarts de consolidation	Écarts de mise en équivalence
Valeur comptable nette 31.12.2002	1 429	124	0	0
Variations de l'exercice				
Dues à une augmentation du pourcentage de contrôle	0	0	19	0
Dues à une diminution du pourcentage de contrôle	0	0	0	0
Entrées dans le périmètre	40	0	0	0
Sorties du périmètre	0	(14)	0	0
Amortissements	(84)	(9)	(4)	0
Écarts de change	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2003	1 385	101	15	0

L'augmentation des écarts de consolidation concerne principalement les participations complémentaires prises dans Dexia Crediop (EUR 21 millions), Ifax (EUR 13 millions) et Otzar Hashilton Hamekomi Ltd (EUR 4 millions). L'écart de consolidation négatif concerne l'acquisition de titres Dexia Hypothekenbank Berlin.

**b. Détail des principaux écarts de consolidation nets**

	Année d'acquisition	Écarts de consolidation	Écarts de mise en équivalence
Dexia Crediop	1996	129	0
Credit du Nord	2000	0	71
Dexia Banque Privée ⁽¹⁾	1999	0	2
Dexia Holding Inc	2000	1 181	0
Dexiam France	1999	0	16
Dexia banka Slovensko	2000	4	0
Ifax	1999	59	0
Otzar Hashilton Hamekomi Ltd	2001	12	0
Kommunalkredit Austria AG	2001	0	12
Dexia Hypothekenbank Berlin	2003	(15)	0
TOTAL		1 370	101

(1) L'écart de consolidation a fait l'objet d'un amortissement exceptionnel de EUR 2,3 millions en raison d'une dégradation de l'activité de Dexia Banque Privée.

Durée d'amortissement de 20 ans sauf Dexia Hypothekenbank Berlin (amortissement sur 15 mois).

2.9. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET ACTIFS INCORPORELS (POSTE VIII.A. DE L'ACTIF)

	Frais d'établissement	Autres actifs incorporels	Total
Valeur comptable brute au 31.12.2002	3	148	151
Mouvements de l'exercice			
Augmentations	0	26	26
Diminutions	0	(8)	(8)
Écarts de conversion	0	(1)	(1)
Variation de périmètre (entrées)	0	0	0
Variation de périmètre (sorties)	0	0	0
Autres	0	0	0
VALEUR COMPTABLE BRUTE AU 31.12.2003 (A)	3	165	168
Amortissements et réductions de valeur au 31.12.2002	(1)	(103)	(104)
Mouvements de l'exercice			
Augmentations	(2)	(19)	(21)
Diminutions	0	3	3
Écarts de conversion	0	0	0
Variation de périmètre (entrées)	0	0	0
Variation de périmètre (sorties)	0	0	0
Autres	0	0	0
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU 31.12.2003 (B)	(3)	(119)	(122)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2003 (A) – (B)	0	46	46



2.10. ACTIFS CORPORELS (POSTE IX DE L'ACTIF)

	Terrains et constructions	Installations machines et outillage, mobilier et matériel roulant	Location, financement et droits similaires	Autres actifs corporels	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
Valeur d'acquisition au 31.12.2002	146	94	13	29	2	284
Mouvements de l'exercice						
Acquisitions (et production immobilisée)	2	9	0	2	6	19
Cessions et désaffectations (-)	(1)	(17)	0	(2)	0	(20)
Transfert d'un poste à un autre (+/-)	0	15	(12)	0	(3)	0
Variation de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	(4)	(1)	(1)	0	(6)
Autres variations	0	0	0	0	0	0
VALEUR D'ACQUISITION AU 31.12.2003 (A)	147	97	0	28	5	277
Amortissements et réductions de valeur au 31.12.2002	(36)	(72)	(6)	(14)	0	(128)
Mouvements de l'exercice						
Dotations	(6)	(12)	0	(3)	0	(21)
Reprises et désaffectations	0	13	0	2	0	15
Transfert d'un poste à un autre (+/-)	0	(6)	6	0	0	0
Variation de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	4	0	0	0	4
Autres variations	0	0	0	0	0	0
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU 31.12.2003 (B)	(42)	(73)	0	(15)	0	(130)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2003 (A) - (B)	105	24	0	13	5	147
dont : - terrains et constructions			0			
- installations, machines et outillage			0			
- mobilier et matériel roulant			0			

**2.11. DÉTAIL DES COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF (POSTE XIV DE L'ACTIF)****a. Ventilation par nature**

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Primes et Charges à reporter sur emprunts	755	638
Primes sur prêts	74	114
Primes et Charges à reporter sur opérations de couverture	831	1 285
Produits acquis sur opérations de couverture	5 287	4 793
Produits acquis sur opérations de trading	130	81
Écart de conversion actif	71	0
Autres Charges à reporter	111	216
Autres Produits acquis	20	26
Commissions activées sur titres	0	0
TOTAL	7 279	7 153

b. Ventilation des primes et charges à reporter sur opérations de couverture

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Sur valeurs mobilières	0	0
Sur devises	103	46
Sur d'autres instruments financiers	728	1 239
Sur intérêts	472	1 236
Sur autres achats et ventes à terme	256	3
TOTAL	831	1 285

c. Ventilation des produits acquis sur opérations de couverture

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Sur valeurs mobilières	0	0
Sur devises	691	428
Sur d'autres instruments financiers	4 596	4 365
Sur intérêts	4 596	4 027
Sur autres achats et ventes à terme	0	338
TOTAL	5 287	4 793

d. Ventilation des produits acquis sur opérations de trading

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Sur valeurs mobilières	0	0
Sur devises	0	1
Sur d'autres instruments financiers	130	80
Sur intérêts	130	80
Sur autres achats et ventes à terme	0	0
TOTAL	130	81



2.12. AUTRES ACTIFS (POSTE XIII DU BILAN ACTIF)

a. Détail du poste XIII.A. Autres actifs : Activité bancaire et autre

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Métaux précieux	0	0
Biens destinés à la revente	0	0
Actifs divers dont :	2 617	3 654
Créances fiscales	101	103
Primes payées sur swaptions émises	4	1
Autres actifs	360	274
Dépôts de garantie versés	2 082	3 214
Primes payées sur options	0	0
Provisions pour coupons	0	4
Valeurs à recevoir à court terme	21	0
Impôts différés actifs	49	57
Autres immobilisations financières	0	1
TOTAL	2 617	3 654

Les actifs d'impôts différés correspondent essentiellement à des différences temporaires et des crédits d'impôt.

b. Détail du poste XIII.B. Autres actifs : activité d'assurance

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Part des réassureurs dans les provisions techniques	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	49	28
Primes restant à émettre	0	0
Frais d'acquisition reportés	242	217
Autres actifs d'assurance	71	81
TOTAL	362	326

2.13.A. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES (CONTRIBUTION DES FILIALES FRANÇAISES)

Cette note concerne exclusivement la filiale Dexia CLF immo.

a. Évolution des encours et réductions de valeur liées aux opérations immobilières

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Encours global	54	36
Dont encours douteux	21	5
Ratio encours douteux / encours global	38,88 %	13,89 %
Réductions de valeur	21	7
Actif	18	4
Passif	3	3
Comptes courants au passif pour prise en compte des pertes SCI/SNC	0	0
TOTAL RÉDUCTIONS DE VALEUR ET COMPTES COURANTS PASSIF	21	7

**b. Mouvements des réductions de valeur**

	Montant au 31.12.2002	Dotations	Reprises	Montant au 31.12.2003
Réductions de valeur actif	18	1	15	4
Sur créances douteuses	18	0	15	3
Sur titres et avances	0	1	0	1
Réductions de valeur passif	3	0	0	3
TOTAL	21	1	15	7

c. Évolution des pertes sur SCI

	Montant au 31.12.2002	Variation de périmètre	Résultat sur opérations	Transferts ⁽¹⁾	Montant au 31.12.2003
Pertes sur SCI	0	0	0	0	0

(1) Il s'agit de l'affectation des pertes sur les avances d'associés lors du débouclage des opérations.

2.13.B. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES (CONTRIBUTION DES FILIALES ÉTRANGÈRES)

Cette note concerne exclusivement la filiale Dexia HypothekenBank Berlin.

a. Évolution des encours et réductions de valeur liées aux opérations immobilières

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Encours global	294	173
Dont encours douteux	87	62
Ratio encours douteux / encours global	29,59 %	35,84 %
Réductions de valeur	50	43
Actif	46	43
Passif	4	0
TOTAL RÉDUCTIONS DE VALEUR	50	43

b. Mouvements des réductions de valeur

	Montant au 31.12.2002	Variation de périmètre	Écart de conversion	Dotations	Reprises	Montant au 31.12.2003
Réductions de valeur actif	46	0	0	16	19	43
Sur créances douteuses	46	0	0	16	19	43
Sur titres et avances	0	0	0	0	0	0
Réductions de valeur passif	4	0	0	0	4	0
TOTAL	50	0	0	16	23	43



2.14. ACTIONS PROPRES (POSTE XII DE L'ACTIF)

	Montant en capital détenu	Nombre correspondant d'actions
Actions propres détenues par :		
L'établissement lui-même	0	0
Ses filiales	0	0
TOTAL	0	0

3. Notes sur le passif du bilan consolidé

(en millions d'euros)

3.1. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : À TERME OU À PRÉAVIS (POSTE I.B. DU PASSIF)

- a. *Intérêts courus repris sous ce poste : 606*
- b. *Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement du poste I.B. hors intérêts courus*

Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	Montant total
24 818	4 441	3 697	7 932	7	40 895

- c. *Ventilation selon les contreparties hors intérêts courus*

Contreparties	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Dettes vis-à-vis des établissements de crédit liés non consolidés	837	3 372
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit avec lien de participation	3 986	8 564
Dettes vis-à-vis d'autres établissements de crédit	30 275	28 959
TOTAL	35 097	40 895

- d. *Ventilation géographique par lieu de résidence de la contrepartie hors intérêts courus*

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Envers la France	4 715	10 900
Envers la Belgique	5 621	2 401
Envers autres pays Union européenne	7 647	15 930
Envers pays hors Union européenne	17 114	11 664
TOTAL	35 097	40 895

**3.2. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE (POSTE II DU PASSIF)**

- a. *Intérêts courus repris sous ce poste : 108*
- b. *Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus, dettes à vue exclues.*

Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	Montant total
468	855	3 117	4 457	0	8 897

- c. *Ventilation selon les contreparties des dettes hors intérêts courus*

Contreparties	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Dettes vis-à-vis des entreprises liées non consolidées	0	0
Dettes vis-à-vis d'entreprises avec lien de participation	0	0
Dettes vis-à-vis d'autres contreparties	7 727	10 127
TOTAL	7 727	10 127

- d. *Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie des dettes à vue et à terme hors intérêts courus*

Secteur économique	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Secteur public	2 275	4 864
Autres secteurs	5 452	5 263
TOTAL	7 727	10 127

- e. *Ventilation géographique des dettes à vue et à terme hors intérêts courus*

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Envers la France	5	4
Envers la Belgique	1 390	1 381
Envers autres pays Union européenne	3 303	4 590
Envers pays hors Union européenne	3 029	4 152
TOTAL	7 727	10 127



3.3. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (POSTE III DU PASSIF)

a. *Intérêts courus repris sous ce poste : 2 211*

b. *Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus*

Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	Montant total
14 308	11 784	44 050	26 801	3	96 946

c. *Ventilation selon le type de titre et variations de l'exercice hors intérêts courus*

	Bons de caisse	Emprunts obligataires	Certificats de dépôts créances négociables et assimilées	Total
Valeur au 31.12.2002	0	76 089	22 166	98 255
Variations de l'exercice				
Émissions	0	26 060	7 430	33 490
Échéances et rachats	0	(19 097)	(4 509)	(23 606)
Transferts	0	(7 090)	7 090	0
Variations de périmètre (entrées) ⁽²⁾	0	(7 018)	0	(7 018)
Variations de périmètre (sorties)	0	0	0	0
Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	(4 139)	(36)	(4 175)
Autres variations	0	0	0	0
VALEUR AU 31.12.2003	0	64 805	32 141	96 946

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre 31.12.2002 et 31.12.2003 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2002 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

(2) L'entrée de Premier dans le périmètre de consolidation de FSA a un effet négatif sur ce poste, dans la mesure où l'activité de Premier est réalisée avec FSA Global Funding, également consolidée par FSA : les dettes représentées par un titre de FSA Global Funding sont donc annulées cette année dans le bilan consolidé du groupe.

d. *Ventilation selon les contreparties hors intérêts courus*

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Dettes représentées par un titre vis-à-vis des entreprises liées non consolidées ⁽¹⁾	3 563	3 956
Dettes représentées par un titre vis-à-vis d'entreprises avec un lien de participation	27	27
Dettes représentées par un titre vis-à-vis d'autres entreprises	94 665	92 963
TOTAL	98 255	96 946

(1) Opérations réalisées avec Dexia Banque.

**3.4. DÉTAIL DES COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF (POSTE V DU PASSIF)****a. Ventilation par nature**

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Primes et produits à reporter sur emprunts	1	0
Produits à reporter sur prêts	636	528
Produits à reporter sur opérations de couverture	1 048	1 633
Charges à imputer sur opérations de couverture	4 616	4 704
Charges à imputer sur opérations de trading	129	79
Écart de conversion passif	598	2 324
Loyers à reporter	1	1
Autres produits à reporter	80	62
Autres charges à imputer	168	181
Autres	0	0
TOTAL	7 277	9 512

b. Ventilation des produits à reporter sur opérations de couverture

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Sur valeurs mobilières	0	0
Sur devises	108	92
Sur d'autres instruments financiers	940	1 541
Sur intérêts	918	1 515
Sur autres achats et ventes à terme	22	26
TOTAL	1 048	1 633

c. Ventilation des charges à imputer sur opérations de couverture

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Sur valeurs mobilières	0	0
Sur devises	456	278
Sur d'autres instruments financiers	4 160	4 426
Sur intérêts	4 160	4 019
Sur autres achats et ventes à terme	0	407
TOTAL	4 616	4 704

d. Ventilation des charges à imputer sur opérations de trading

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Sur valeurs mobilières	0	0
Sur devises	1	0
Sur d'autres instruments financiers	128	79
Sur intérêts	128	79
Sur autres achats et ventes à terme	0	0
TOTAL	129	79



3.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (POSTE VI.A. DU PASSIF)

Provisions	Pensions et assimilées	Charges fiscales	Crédits d'engagement*	Risque pays*	Positions en devises, en valeurs mobilières et en autres instruments financiers	Autres risques et charges	Provisions pour rehaussement de crédit assurance ⁽²⁾	Positions en devises, en valeurs mobilières et en autres instruments financiers	Total
					instruments financiers			instruments financiers	
Montant au 31.12.2002	17	41	140	32	49	19	141	45	484
Variations de l'exercice									
Dotations	2	43	64	2	8	4	41	0	164
Utilisations et reprises	(4)	0	(60)	(7)	(43)	(12)	(16)	(22)	(164)
Transferts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre									
(entrées)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre									
(sorties)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	(7)	(6)	(2)	(1)	0	(28)	(6)	(50)
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONTANT AU 31.12.2003	15	77	138	25	13	11	138	17	434

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre 31.12.2002 et 31.12.2003 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2002 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

(2) Ces provisions sont présentées nettes de réassurance.

(*) Le coût du risque est présenté dans la note 5.5.

3.6. IMPÔTS DIFFÉRÉS (POSTE VI.B. DU PASSIF)

	Impôts différés étalements	Impôts différés passifs	Total
Montant au 31.12.2002	0	451	451
Variations de l'exercice			
Dotations	0	106	106
Utilisations et reprises	0	(72)	(72)
Transferts ⁽²⁾	0	46	46
Variations de périmètre			
(entrées)	0	0	0
Variations de périmètre			
(sorties)	0	0	0
Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	(47)	(47)
Autres variations	0	0	0
MONTANT AU 31.12.2003	0	484	484

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre 31.12.2002 et 31.12.2003 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2002 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

Les passifs d'impôts différés correspondent essentiellement à des différences temporaires.

(2) Ce transfert traduit la compensation des impôts différés actifs et passifs lorsqu'ils concernent la même entité fiscale.

**3.7. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG) (POSTE VII DU PASSIF)**

Montant au 31.12.2002	478
Variations de l'exercice	0
MONTANT AU 31.12.2003	478

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre 31.12.2002 et 31.12.2003 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2002 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

3.8. DÉTAIL DES PASSIFS SUBORDONNÉS (POSTE VIII DU PASSIF)

a. *Intérêts courus repris sous ce poste : 24*

b. *Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus*

Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	Montant total
0	81	251	2 371	198	2 901

c. *Variations de l'exercice hors intérêts courus*

Montant au 31.12.2002	2 117
Variations de l'exercice	
Émissions	946
Échéances et rachats	(39)
Transferts	0
Variations de périmètre (entrées)	0
Variations de périmètre (sorties)	0
Écarts de conversion ⁽¹⁾	(123)
Autres variations	0
MONTANT AU 31.12.2003	2 901

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre 31.12.2002 et 31.12.2003 appliquée aux soldes en devises au 31.12.2002 que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

d. *Charges annuelles afférentes aux passifs subordonnés*

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Intérêts, commissions	(78)	(69)



e. Ventilation selon les contreparties hors intérêts courus

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Dettes subordonnées vis-à-vis des entreprises liées non consolidées ⁽¹⁾	1 197	1 584
Dettes subordonnées vis-à-vis d'entreprises avec un lien de participation	0	0
Dettes subordonnées vis-à-vis d'autres entreprises	920	1 317
TOTAL	2 117	2 901

(1) Opérations réalisées avec Dexia.

f. Pour le poste dans son ensemble hors intérêts courus

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Passifs subordonnés de l'établissement consolidant	1 848	2 620
Passifs subordonnés d'autres entreprises comprises dans la consolidation	269	281
TOTAL	2 117	2 901

g. Indications relatives à chaque emprunt

N° réf.	Devise	Montant en millions	Échéance ou modalité de durée	a) Circonstances de remboursement anticipé b) Conditions de subordination c) Conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (en %)
54444	EUR (FRF)	76,2	30.06.2004	a) remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TME - 0,30
54062	EUR (FRF)	45,7	26.09.2005	a) remboursement anticipé possible après 5 ans et accord de la Commission bancaire (hors liquidation) b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,90
56037	USD	100	08.04.2005	a) remboursement anticipé possible après 5 ans et accord de la Commission bancaire (hors liquidation) b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	LUSD 6M - 0,1875
56325	EUR	100	01.12.2014	a) remboursement anticipé possible après 5 ans et accord de la Commission bancaire (hors liquidation) b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	93,25%*CMS 10 ⁽¹⁾
901002800	EUR (DEM)	1	12.04.2005	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,85
901002900	EUR (DEM)	5,1	11.04.2005	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	8

		→				
901003000	EUR (DEM)	1	04.05.2005	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,832	
901000800	EUR (DEM)	12,8	19.05.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,03	
901000900	EUR (DEM)	2,6	19.05.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,03	
901001000A	EUR (DEM)	2,6	28.08.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,02	
901001000B	EUR (DEM)	2,6	28.08.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,02	
901001100	EUR (DEM)	2,6	01.09.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7	
901001200	EUR (DEM)	5,1	04.09.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7	
901001300	EUR (DEM)	2,6	02.10.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,80	
901001400	EUR (DEM)	1	26.09.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,80	
901001500	EUR (DEM)	5,1	26.09.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,70	
901002300	EUR (DEM)	5,1	26.09.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,70	
901001600	EUR (DEM)	1	26.09.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,70	
901003100	EUR (DEM)	5,1	02.10.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,65	
901002400	EUR (DEM)	2,6	24.10.2007	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,24	
901001800	EUR (DEM)	2,6	12.11.2007	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,27	
901001900	EUR (DEM)	0,5	12.11.2007	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,27	
901002500A	EUR (DEM)	2,6	14.11.2007	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,26	
901002500B	EUR (DEM)	2,6	14.11.2007	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,26	
901002000	EUR (DEM)	5,1	10.12.2007	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,28	
901002100	EUR	3	20.11.2012	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,45	

→						
901002200	EUR	5	09.12.2009	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,15
901002600	EUR	2,5	11.10.2010	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,55
421000100	EUR (DEM)	5,1	1 jour ouvré après l'assemblée générale de 2004	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		7,50
421000300A	EUR (DEM)	0,5	1 jour ouvré après l'assemblée générale de 2004	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		7,75
421000300B	EUR (DEM)	2	1 jour ouvré après l'assemblée générale de 2004	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		7,75
421000400	EUR (DEM)	1	15.12.2005	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		7,35
421000500	EUR (DEM)	1	01.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,95
421000600	EUR (DEM)	1	01.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,89
421000700	EUR (DEM)	5,1	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,89
421000800	EUR (DEM)	2,6	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,86
421000900	EUR (DEM)	2,6	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,86
421001000A	EUR (DEM)	1	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,83
421001000B	EUR (DEM)	2,6	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,83
421001000C	EUR (DEM)	3,1	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,83
421001000D	EUR (DEM)	1,5	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,83
421001100	EUR (DEM)	2,6	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,80
421001200	EUR (DEM)	2,6	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,65
421001300A	EUR (DEM)	2,6	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,65
421001300B	EUR (DEM)	7,7	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,65
421001400	EUR (DEM)	0,5	02.06.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,54

421001500	EUR (DEM)	10,2	02.06.2009	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,63
421001600	EUR (DEM)	4,6	02.06.2009	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,63
421001700	EUR	3,5	01.06.2012	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,97
805930	EUR (DEM)	10,2	30.06.2006	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7
805931	EUR (DEM)	5,1	31.12.2005	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7
805933	EUR	13	31.12.2008	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	var
805934	EUR	15	30.06.2011	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,40
216842	EUR	18	04.01.2010	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,50
216853	EUR	10	17.08.2011	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	7,00
83484	USD	150	19.12.2011	a) remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LUSD 3M + 0,475
43296	EUR	48,58	10.06.2009	a) remboursement anticipé possible après 5 ans et accord de la Commission bancaire (hors liquidation) b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	EURIBOR 3M + 0,35
43295	EUR	13	10.06.2009	a) remboursement anticipé possible après 5 ans et accord de la Commission bancaire (hors liquidation) b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	EURIBOR 3M + 0,35
45163	EUR	200	29.09.2010	a) remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M + 0,50
69478	EUR	640	27.06.2011	a) remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M + 0,5
124884	USD	25	15.10.2012	a) remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LUSD 3M + 0,48

→						
125233	USD	25	27.09.2012	a) remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LUSD 3M + 0,495	
125515	USD	60	27.09.2012	a) remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LUSD – BBA 3M + 0,50	
112152	USD	150	28.06.2012	a) remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LUSD 3M + 0,40	
125533	USD	250	01.10.2017	a) remboursement anticipé possible avec accord préalable de la Commission bancaire, pas avant 5 ans sauf remplacement par des fonds propres d'égales ou de meilleure qualité. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LUSD 3M + 1,1	
421002200	EUR	1	31.12.2012	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,60	
805935	EUR	5	30.06.2013	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,50	
901003200	EUR	5	07.11.2012	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,21	
901003300	EUR	5	12.11.2012	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,08	
901003400	EUR	10	07.03.2013	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,28	
169189	USD	130	01.04.2013	a) remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LUSD – BBA 3M + 0,45	
213819	USD	200	01.04.2013	a) remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LUSD – BBA 3M + 0,40	
233095	USD	200	27.06.2013	a) remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LUSD – BBA 3M + 0,35	

	→					
247036	USD	300	30.09.2013	a) remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LUSD – BBA 3M + 0,35	
243288	USD	200	01.10.2013	a) remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LUSD – BBA 3M + 0,36	
421002300	EUR	10	30.06.2014	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,250
DE0008059387	EUR	10	30.06.2014	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,450
DE0007269953	EUR	20	02.06.2014	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant		6,250
266327	USD	100	02.01.2014	a) remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts, avec accord préalable de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LUSD – BBA 3M+0,38	

TME = Taux moyen mensuel des emprunts d'État à 7 ans et plus.

TCAD = Moyenne des taux des « bankers acceptances » à Toronto (Toronto Canadian Dollar).

LUSD 6 M = Libor US dollars 6 mois.

(1) Taux de référence Constant Maturity Swap pour les swaps en euros taux fixe à 10 ans contre EURIBOR 6M en euros (CMS 10), multiplié par 93,25 %, du 01.12.2002 au 01.12.2003 Rémunération retenu 4,734 %.

3.9. VENTILATION DES RESSOURCES SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE DE REMBOURSEMENT HORS INTÉRÊTS COURUS

(Tableau récapitulatif)

	Dettes envers			Dettes		Passifs subordonnés	Montant au 31.12.2003
	Montant au 31.12.2002	établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	représentées par un titre			
Jusqu'à 3 mois	23 883	24 818	468	14 308	0	39 594	
De 3 mois à 1 an	21 051	4 441	855	11 784	81	17 161	
De 1 an à 5 ans	54 885	3 697	3 117	44 050	251	51 115	
Plus de 5 ans	42 143	7 932	4 457	26 801	2 371	41 561	
Durée indéterminée ou non ventilée	239	7	0	3	198	208	
TOTAL	142 201	40 895	8 897	96 946	2 901	149 639	



3.10. DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Part du groupe	Part hors groupe	Total
Situation au 31.12.2002			
Capital	1 327	0	1 327
Primes d'émission et d'apport	1 087	0	1 087
Réserves et résultat reporté	1 231	871	2 102
Écarts de conversion	(66)	(31)	(97)
Écarts de consolidation	0	0	0
Résultat	454	84	538
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2002	4 033	924	4 957
Variations de la période			
Variations du capital	0	0	0
Variations des primes d'émission et d'apport	0	0	0
Dividendes versés (-) reçus (+)	(336)	(32)	(368)
Écart de conversion	(100)	(48)	(148)
Écarts de consolidation	15	0	15
Résultat de la période	617	92	709
Autres variations ⁽²⁾	(1)	(250)	(251)
Situation au 31.12.2003			
Capital	1 327	0	1 327
Primes d'émission et d'apport	1 087	0	1 087
Réserves et résultat reporté	1 348	673	2 021
Écarts de conversion ⁽¹⁾	(166)	(79)	(245)
Écarts de consolidation	15	0	15
Résultat	617	92	709
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2003 (A)	4 228	686	4 914
Fonds pour risques bancaires généraux au 31.12.2002	478	0	478
Variations du FRBG	0	0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX AU 31.12.2003 (B)			
	478	0	478
FONDS PROPRES STABLES AU 31.12.2003 (A) + (B)	4 706	686	5 392

(1) Dont écart de conversion sur les sociétés de la zone euro : EUR – 5 millions. Cet écart fait l'objet d'une provision.

(2) FSA a contracté auprès d'un groupe d'investisseurs une option qui lui permet d'émettre à tout moment des actions préférentielles pour un montant de USD 200 millions, moyennant le paiement d'une prime trimestrielle. Le montant des frais et primes payés est imputé en capitaux propres, et s'élève à EUR 3 millions.

Le capital social de Dexia Crédit Local d'un montant de EUR 1 327 004 846 est composé de 87 045 757 actions.

3.11. VENTILATION BILANTAIRE MONÉTAIRE

Classement par devises en comptabilité	en euros	en autres	en autres	Total
		devises UE	devises hors UE	
TOTAL DE L'ACTIF	130 976	9 597	33 591	174 164
TOTAL DU PASSIF	136 123	5 595	32 446	174 164

**3.12. AUTRES PASSIFS (POSTE IV DU BILAN PASSIF)****a. Détail du poste IV.A. Autres passifs : activité bancaire et autres**

	Montant au 31.12.2003
Dettes fiscales, salariales et sociales échues	14
Impôts	66
À payer	35
Dettes fiscales estimées	31
Autres dettes	898
Dépôts de garanties reçus	366
Fonds de pension en faveur du personnel	1
Dettes fiscales, salariales et sociales	212
Fournisseurs	78
Primes reçues sur swaptions émises	23
Primes d'option vendues	3
Autres passifs	215
TOTAL	978

b. Détail du poste IV.B. Autres passifs : activité assurance

	Montant au 31.12.2003
Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	924
Dettes nées d'opérations de réassurance	37
Primes reportées rehaussement de crédit	2
Autres passifs d'assurance	0
TOTAL	963



4. Notes sur le hors-bilan consolidé

(en millions d'euros)

4.1. PASSIFS ÉVENTUELS (POSTE I DU HORS-BILAN)

Ce poste correspond aux engagements de garantie donnés.

a. Ventilation par catégorie de bénéficiaire

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Engagements en faveur d'établissements de crédit	131	156
Engagements en faveur de la clientèle	16 105	19 442
TOTAL	16 236	19 598

La croissance de ce poste est principalement due à la succursale de New York, dont l'activité consiste à accorder des lettres de crédit en faveur de collectivités locales.

b. Ventilation par contrepartie

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Garanties données à des entreprises liées non consolidées	0	51
Garanties données à des entreprises avec lien de participation	3	0
Garanties données à d'autres contreparties	16 233	19 547
TOTAL	16 236	19 598

c. Ventilation par nature d'opérations

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Cautions	15 737	18 982
Avals et autres garanties	485	579
Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	0	0
Acceptations non négociées	14	37
TOTAL	16 236	19 598



4.2. ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU À UN RISQUE DE CRÉDIT (POSTE II DU HORS-BILAN)

Ce poste comprend les engagements de financement donnés, les engagements donnés sur titres et les devises prêtées. Les engagements de financement sur prêts et lignes de crédit comprennent les contrats émis mais non versés au 31 décembre 2003.

a. Ventilation par catégorie de bénéficiaire

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Engagements en faveur d'établissements de crédit	2 048	154
Engagements en faveur de la clientèle	21 207	25 153
Engagements donnés sur titres	251	77
TOTAL	23 506	25 384

b. Ventilation par contrepartie

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit vis-à-vis des entreprises liées non consolidées	0	13
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit vis-à-vis des entreprises avec un lien de participation	2	0
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit vis-à-vis d'autres contreparties	23 504	25 371
TOTAL	23 506	25 384

4.3. VALEURS ET CRÉANCES CONFIÉES AU GROUPE (POSTE III DU HORS-BILAN)

Néant.



4.4. RELEVÉ DES OPÉRATIONS DE HORS-BILAN À TERME SUR VALEURS MOBILIÈRES, DEUISES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (POSTE VI.B. ET VII DU HORS-BILAN)

Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts sont enregistrés conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et n° 90-15 du Comité de la réglementation bancaire : pour les opérations fermes, les montants sont portés pour la valeur nominale des contrats, pour les opérations conditionnelles, les montants sont portés pour la valeur nominale de l'instrument sous-jacent.

a. Ventilation selon le type de marché et le type de produits

Type d'opérations	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003	Couverture		Trading	
			Micro- couverture	Macro- couverture	Position ouverte isolée	Gestion de portefeuille spécialisée
Sur devises ⁽¹⁾	55 573	46 744	26 080	20 111	346	207
Opérations de change à terme	17 287	5 797	3 658	1 811	121	207
Swaps de devises et d'intérêts	38 199	40 679	22 422	18 257	0	0
Futures sur devises	0	0	0	0	0	0
Options sur devises	0	0	0	0	0	0
Contrats de taux de change à terme	87	268	0	43	225	0
Sur autres instruments financiers	513 075	547 038	133 096	374 310	11 535	28 097
Sur intérêts ⁽²⁾						
<i>Swaps de taux d'intérêt</i>	444 184	530 945	128 087	372 037	8 698	22 123
<i>Opérations interest futures</i>	49 836	3 380	0	3	0	3 377
<i>Contrats à terme de taux d'intérêt</i>	4 689	4 975	3 404	1 174	0	397
<i>Options sur taux d'intérêt</i>	9 880	3 978	600	1 096	290	1 992
Autres achats et ventes à terme ⁽³⁾						
<i>Autres contrats d'options</i>	3 332	3 697	1 005	0	2 484	208
<i>Autres opérations de futures</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Autres achats et ventes à terme</i>	1 154	63	0	0	63	0
TOTAL	568 648	593 782	159 176	394 421	11 881	28 304

(1) montant à livrer à l'exception des devises vendues au comptant non encore livrées. (2) montant nominal/notionnel de référence.

(3) prix d'achat/de vente convenu entre les parties.

b. Ventilation selon le type de marché

Type d'opérations	Marché de gré à gré	Marché organisé	Total
Sur devises	46 744	0	46 744
Sur autres instruments financiers			
Sur intérêts	538 514	4 764	543 278
Sur autres achats et ventes à terme	3 689	71	3 760
			593 782

**c. Ventilation : opérations fermes et conditionnelles**

Type d'opérations	Opérations fermes	Opérations conditionnelles	Total
Sur devises	46 744	0	46 744
Sur autres instruments financiers			
Sur intérêts	540 919	2 359	543 278
Sur autres achats et ventes à terme	1 099	2 661	3 760
			593 782

d. Ventilation selon la durée résiduelle

Type d'opérations	Durée indéterminée				Total
	Jusqu'à 1 an	De 1 an 5 ans	Plus de 5 ans	ou non ventilé	
Sur devises	16 624	17 215	12 905		46 744
Sur autres instruments financiers					
Sur intérêts	243 874	155 108	144 296		543 278
Sur autres achats et ventes à terme	846	1 492	1 422		3 760
					593 782

e. Opérations de position ouverte isolée

Montant de la plus-value latente des opérations de position ouverte isolée : 30

f. Évaluation au mark-to-market des instruments financiers à terme de taux classés en macrocouverture

Catégorie d'opérations à terme (instruments de taux : swaps, caps, floors, FRA...)	Montant au 31.12.2003 ⁽¹⁾	Différence entre valeur de marché et valeur comptable ⁽²⁾
Dans le cadre de la gestion de trésorerie (durée <= à 1 an)	(120)	(24)
Dans le cadre de la gestion ALM (autres)	(498)	(350)

(1) Mark-to-market.

(2) + différence positive entre la valeur de marché et le résultat enregistré ;

- différence négative entre la valeur de marché et le résultat enregistré.



4.5. GARANTIES RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES ACTIFS PROPRES

Pour sûreté de dettes et engagements de la société : 7501.

4.6. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS-BILAN NON REPRIS DANS LES COMPTES

Dexia Crédit Local s'est engagé à racheter les actions détenues par les administrateurs de FSA. L'engagement porte, au 31 décembre 2003, sur un montant global de EUR 67 millions.

4.7. PRÉSENTATION DES ÉQUIVALENTS RISQUE CRÉDIT

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul du ratio international de solvabilité.

Selon ces dispositions prudentielles internationales, l'équivalent risque de crédit est calculé sur les instruments dérivés, qui ne sont pas négociables sur un marché organisé, et se compose de deux éléments :

- le coût de remplacement positif, qui correspond à la valeur de marché, obtenue par l'actualisation des flux futurs des opérations concernées. En pratique, il s'agit de calculer le gain actualisé, en se référant aux conditions de marché à la date de référence, d'une opération symétrique ayant pour effet d'annuler les flux de l'opération évaluée. Les coûts de remplacement négatifs ne sont pas pris en considération ;
- un élément additionnel, désigné sous le terme de *add-on*, qui traduit le risque potentiel de crédit et se calcule sur les montants notionnels des instruments dérivés quel que soit le sens, positif ou négatif, de leur valeur de marché. Les coefficients de cet élément additionnel, définis dans le cadre du ratio international de solvabilité, varient en fonction de la nature des contrats et de leur durée résiduelle.

La somme de ces deux éléments détermine l'équivalent risque de crédit.

Par ailleurs, dans le cadre du calcul du risque de contrepartie sur les instruments financiers à terme, Dexia Crédit Local tient compte de l'effet de réduction du risque de crédit des contrats de compensation.

La compensation résulte d'un accord avec la contrepartie dont l'objet est d'atténuer le risque de crédit lié aux opérations sur les produits dérivés avec cette contrepartie. Le principal mode de compensation appliqué par Dexia Crédit Local est la compensation par liquidation, qui permet en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur de marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant net à payer ou à recevoir de celle-ci.

Cette clause (*close out netting*) est insérée dans les contrats cadres régissant les relations contractuelles avec les contreparties aux contrats de produits dérivés. Par voie de conséquence, le risque crédit sur une contrepartie avec laquelle cette clause est convenue est calculé sur le coût de remplacement net au prix du marché de l'ensemble des opérations conclues avec cette contrepartie. Ce risque de crédit est défini alors comme étant la somme algébrique positive des valeurs de marché positives et négatives des opérations concernées avec une même contrepartie.

Par ailleurs ce solde peut faire l'objet d'une garantie (collatéralisation) consentie sous forme d'espèces ou de titres. Dans le cadre des accords conclus jusqu'à ce jour par Dexia Crédit Local, cet échange de collatéral n'a lieu que si la valeur de marché nette des opérations avec une contrepartie est au moins égale au seuil d'un appel de marge défini contractuellement avec cette dernière.

En cas d'appel de garantie par Dexia Crédit Local, le risque de crédit s'établit alors à la valeur liquidative nette des instruments et des titres (valeur liquidative positive minorée de la garantie reçue) majorée du risque potentiel de crédit. Les opérations de dérivés de crédits dans lesquelles est engagée la société Dexia Crédit Local au 31 décembre 2003 la mettent en position d'investisseur final potentiel sur l'instrument de référence des ventes de put conclues. En conséquence, le risque de crédit s'analyse comme un risque direct sur les émetteurs des titres constituant le sous-jacent des opérations.



a. Zone OCDE

Type de contrepartie	Niveau de notation	Équivalent risque non pondéré non compensé	Équivalent risque non pondéré compensé	Effet en montant de la compensation sur équivalent risque non pondéré	Effet en montant des garanties sur équivalent risque non pondéré	Équivalent risque non pondéré net des effets de la compensation et des garanties
Établissement de crédit	AAA	3 382	672	3 041	0	341
	AA+	433	85	290	0	143
	AA	9 621	1 923	7 769	0	1 852
	AA-	35 246	7 046	31 699	164	3 383
	A+	2 055	412	1 591	0	464
	A	441	88	393	0	48
	A-	1 863	373	1 229	163	471
	BBB+	8	2	194	0	(186)
	BBB	226	45	95	8	123
	BBB-	0	0	0	0	0
	BB	0	0	0	0	0
	Sans rating	86	11	0	33	53
Clientèle publique	non coté	70	14	0	0	70
Clientèle privée	non coté	12 527	6 253	11 607	5	915
TOTAL 1		65 958	16 924	57 908	373	7 677

b. Encours hors OCDE

Type de contrepartie	Niveau de notation	Équivalent risque non pondéré non compensé	Équivalent risque non pondéré compensé	Effet en montant de la compensation sur équivalent risque non pondéré	Effet en montant des garanties sur équivalent risque non pondéré	Équivalent risque non pondéré net des effets de la compensation et des garanties
Clientèle privée	non coté	9	5	0	0	9
TOTAL 2		9	5	0	0	9

TOTAL 1+2		65 967	16 929	57 908	373	7 686
------------------	--	---------------	---------------	---------------	------------	--------------



4.8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS (POSTE V.A. DU HORS-BILAN)

Ce poste comprend les engagements de financement reçus d'établissements de crédit, les engagements reçus sur titres et les devises empruntées.

4.9. OPÉRATIONS DE CHANGE EN DEVISES

Les opérations de change au comptant et de change à terme sont présentées pour leur valeur en devises, convertie sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice.

Les postes « Monnaies à recevoir » et « Monnaies à livrer » sont composés de swaps longs en devises avec existence de flux de paiement intercalaires correspondant à des opérations de couverture.

4.10. OPÉRATIONS SUR TITRES (POSTE VIII DU HORS-BILAN CONSOLIDÉ)

a. Ventilation selon la nature d'opérations

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Achats	3 507	1 609
Comptant	836	375
Terme	2 671	1 234
Vente	878	711
Comptant	723	72
Terme	155	639
TOTAL	4 385	2 320

b. Ventilation des opérations à terme selon le type d'opération

Type d'opérations	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003	Couverture		Trading	
			Micro- couverture	Macro- couverture	Position ouverte isolée	Gestion de portefeuille spécialisée
Sur valeurs mobilières	2 826	1 873	0	1 873	0	0

**c. Ventilation des opérations à terme selon le marché**

	Marché de gré à gré	Marché organisé	Total
Sur valeurs mobilières	1 873	0	1 873

d. Ventilation des opérations à terme selon la durée résiduelle

	Jusqu'à 1 an	De 1 an 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilé	Total
Sur valeurs mobilières	1 623	143	107	0	1 873

e. Opérations de position ouverte isolée

Montant de la plus-value latente des opérations de position ouverte isolée : néant.

4.11. TABLEAU DE VENTILATION DES OPÉRATIONS EN EUROS ET EN DEVICES DU HORS-BILAN

Libellé	en euros	En autres devises UE	En autres devises hors UE	Total
Passifs éventuels	995	28	18 575	19 598
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	23 124	1 351	909	25 384
Valeurs et créances confiées au groupe	0	0	0	0
À libérer sur actions et parts de société	0	0	0	0
Engagements reçus	10 983	257	82 368	93 608
Opérations de change en devises	33 386	8 110	55 706	97 202
Engagements sur instruments financiers à terme	433 389	34 706	78 943	547 038
Opérations sur titres	2 138	0	182	2 320
Autres engagements donnés	7 099	0	310 325	317 424

4.12. ENGAGEMENTS – ACTIVITÉ ASSURANCE

Le poste IX.B reprend les engagements de garantie donnés par le groupe FSA dans le cadre de son activité.

Le poste V.C reprend les engagements reçus de la part des réassureurs.

4.13. ENTITÉS NON CONSOLIDÉES PAR FSA

FSA garantit une partie des actifs et des dettes émises par Cypress Point, entité non consolidée, qu'elle détient à 23%.



5. Notes sur le compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

5.0 INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

a. *Intérêts et produits assimilés sur opérations avec clientèle*

Le poste représente pour EUR 3 630 millions le produit des intérêts échus et des intérêts courus non échus des opérations de crédits à la clientèle, et le résultat des opérations de couverture du risque de taux sur ces crédits.

Les indemnités de remboursement anticipé des prêts représentent EUR 149 millions. Ces indemnités sont réparties sur la durée de vie résiduelle des prêts au prorata des intérêts restant à courir. Ce poste comprend également les produits d'engagements de financement et de garantie qui représentent EUR 72 millions.

Les produits d'intérêts sur instruments de macrocouverture figurent également à ce poste pour un montant global de EUR 6 320 millions.

b. *Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe*

Le poste représente pour EUR 1 857 millions le produit des intérêts échus et des intérêts courus non échus des obligations et autres titres à revenu fixe, les produits et charges d'étalement des décotes et surcotes sur titres d'investissement, ainsi que le résultat des opérations de couverture sur ces titres.

c. *Intérêts et charges assimilées sur opérations avec clientèle*

Les charges d'intérêts sur instruments de macrocouverture figurent principalement à ce poste pour un montant global de EUR 6 698 millions.

d. *Intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe*

Ce poste représente la principale charge d'intérêts du groupe Dexia Crédit Local avec EUR 3 231 millions, hors opérations de macrocouverture.

En plus des intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe, il inclut également le résultat des opérations de couverture sur le risque de taux, lorsque celui-ci est identifié dès l'origine sur des ensembles d'éléments homogènes liés à des titres de créances négociables, à des émissions obligataires ou à des dettes subordonnées.

Ce poste comprend pour EUR 62 millions le produit de l'étalement des primes d'émission créditrices sur des dettes constituées par des titres.

5.1. VENTILATION DES REVENUS SUR LES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (POSTE III.B. DU COMPTE DE RÉSULTAT)

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Entreprises liées non consolidées	2	1
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	2	1
Produits d'autres immobilisations financières	12	15
TOTAL	16	17

**5.2. VENTILATION DES COMMISSIONS (POSTES IV ET V DU COMPTE DE RÉSULTAT)****a. Détail des commissions perçues (poste IV du compte de résultat)**

Nature	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Gestion financière d'actifs et administration OPCVM	3	3
Activité d'assurance (intermédiation)	34	42
Activité de crédit	7	10
Activité de Bourse (intermédiation sur actions)	1	0
Achat/ventes d'autres valeurs mobilières (rachat de bons de caisse, ventes d'obligations, augmentation de capital)	0	0
Services de paiement (tarification de comptes à vue, cartes Visa, Proton, chèques, transferts...)	9	5
Droits de garde et services sur valeurs mobilières (dépôt-titres et coffres, commissions perçues sur coupons)	0	0
Ingénierie financière	5	1
Gestion privée et institutionnelle	0	0
Opérations sur instruments financiers	0	0
Autres services financiers	8	16
TOTAL	67	77

b. Détail des commissions versées (poste V du compte de résultat)

Nature	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Gestion financière d'actifs et administration OPCVM	0	0
Activité d'assurance (intermédiation)	2	3
Activité de crédit	1	2
Activité de Bourse (intermédiation sur actions)	2	1
Achat/ventes d'autres valeurs mobilières (rachat de bons de caisse, ventes d'obligations, augmentation de capital)	0	0
Services de paiement (tarification de comptes à vue, cartes Visa, Proton, chèques, transferts...)	0	0
Droits de garde et services sur valeurs mobilières (dépôt-titres et coffres, commissions perçues sur coupons)	1	2
Ingénierie financière	2	4
Gestion privée et institutionnelle	1	0
Opérations sur instruments financiers	0	0
Autres services financiers	4	4
TOTAL	13	16



5.3. RÉSULTATS PROVENANT D'OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES (POSTES VI ET VII DU COMPTE DE RÉSULTAT)

a. Ventilation

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Résultats sur		
Opérations de trading de titres et d'autres instruments financiers	159	37
Cessions de titres de placement et résultats liés	5	(29)
Réductions de valeur sur titres de placement	(47)	39
Résultat de change	16	50
TOTAL	133	97

Les actions Swisslife, classées en Titre de l'activité de portefeuille, ont été cédées au cours de l'exercice. Une moins value de cession de EUR 36 millions a été dégagée, compensée par une reprise de provision de 38 millions d'euros. Un complément de provision de EUR 1 million avait été passé sur ces titres au 30 juin 2003.

b. Détail des plus ou moins-values de cession et dotations/ reprises sur titres de placement

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Dotations aux réductions de valeur	(94)	(41)
Reprises de réductions de valeur	47	80
Sous-total	(47)	39
Moins-values de cessions	(250)	(299)
Plus-values de cessions	255	270
Sous-total	5	(29)
TOTAL	(42)	10



5.4. RENSEIGNEMENTS SUR LE PERSONNEL

	Exercice 2002		Exercice 2003	
	Entreprises intégrées		Entreprises intégrées	
	globalement	proportionnellement	globalement	proportionnellement
Effectif moyen du personnel	2 971	0	3 043	0
Ouvriers	12	0	9	0
Employés	1 642	0	1 638	0
Personnel de direction ⁽¹⁾	406	0	425	0
Autres	911	0	971	0
Frais de personnel (en millions d'euros)	226	0	239	0
(a) Rémunérations et avantages sociaux directs	152	0	159	0
(b) Cotisations patronales d'assurance sociale	43	0	47	0
(c) Primes patronales pour assurances extra-légales	3	0	4	0
(d) Autres frais de personnel	21	0	20	0
(e) Pensions	7	0	9	0
Provisions pour pensions et assimilées	5	0	(2)	0
Dotations	6	0	2	0
Reprises	(1)	0	(4)	0

(1) Notion de cadres dirigeants.

5.5. VENTILATION DU COÛT DU RISQUE (POSTE XIII DU COMPTE DE RÉSULTAT)

	Dotations Pertes ⁽¹⁾	Reprises Utilisations	Total
Provisions pour dépréciation et pertes sur créances douteuses et titres d'investissement ⁽¹⁾	(178)	153	(25)
Provisions et pertes sur engagement hors-bilan	0	0	0
Provisions pour crédits d'engagement ⁽²⁾	(64)	60	(4)
Provisions pour risques pays	(2)	7	5
Autres	(1)	4	3
Provisions et pertes sur activité de rehaussement de crédit ⁽³⁾	(31)	0	(31)
TOTAL	(276)	224	(52)

(1) Les dotations nettes aux provisions affectées, après déduction des pertes constatées, ont été constituées essentiellement pour faire face à des risques individualisés dans des opérations de financement de projets, ainsi que dans le portefeuille de créances hypothécaires de la filiale allemande.

(2) Les provisions sectorielles ou statistiques ont fait l'objet de reprises pour l'activité française à hauteur de EUR 12 millions, et de dotations complémentaires pour l'activité internationale à hauteur de EUR 16 millions, afin de les adapter à la situation des risques sur ces deux secteurs.

(3) Les provisions statistiques relatives à l'activité de rehaussement de crédit de FSA ont été dotées à hauteur de EUR 30 millions.



5.6. VENTILATION DES GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (POSTE XV.B. DU COMPTE DE RÉSULTAT)

a. Ventilation

	Montant au 31.12.2002		Montant au 31.12.2003	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Dotations aux réductions de valeur	0	(10)	0	(49)
Reprises de réductions de valeur	0	3	0	8
Sous-total	0	(7)	0	(41)
Moins-values sur cessions	0	(9)	0	(17)
Plus-values sur cessions	0	8	0	65
Sous-total	0	(1)	0	48
TOTAL	0	(8)	0	7

Une provision de EUR 39 millions a été dotée sur les actions Véolia, ainsi qu'une provision de EUR 8 millions sur les titres Dexia Global Structured Finance. Les plus-values sur cessions intègrent une plus-value de EUR 41 millions sur cession de titres de Dexia BIL et une plus-value de EUR 15 millions liée au remboursement anticipé d'un titre d'investissement détenu par la succursale new-yorkaise.

b. Répartition par nature des titres

	Montant au 31.12.2003
Titres de participation	(6)
Autres titres détenus à long terme	2
Titres d'investissement	11
TOTAL	7

5.7. RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels (poste XVI du compte de résultat)	0
Charges exceptionnelles (poste XVI du compte de résultat)	0

5.8. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS EXCEPTIONNELS (DÉTAIL DU POSTE XVII. DU COMPTE DE RÉSULTAT)

	Montant au 31.12.2003
Impôts de sociétés	0



5.9. CHARGES D'IMPÔTS (POSTE XVII DU COMPTE DE RÉSULTAT)

Détail de la charge d'impôt	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
A – Impôts des sociétés (poste XVII.A.)	221	284
Impôts sur le résultat de l'exercice	202	240
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	19	44
B – Impôts différés (poste XVII.B.)	8	30
Dotations	214	183
Reprises	(206)	(153)

Charge d'impôt effective 2003

Le taux d'impôt légal en vigueur en France à la clôture de l'exercice est de 35,43 %.

Le taux d'impôt constaté en 2003 s'élève à 28,90 %.

L'écart de taux s'analyse de la manière suivante :

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Résultat net comptable	538	709
Impôt	229	314
Résultat des mises en équivalence	(71)	(23)
Amortissement des goodwill	93	89
Base Imposable	789	1 089
Taux d'impôt en vigueur à la clôture	35,43 %	35,43 %
Impôt théorique au taux normal	280	386
Différentiel d'impôt lié aux écarts entre taux étrangers et taux de droit commun français	5	(6)
Complément d'impôt lié aux dépenses non déductibles	2	5
Économie d'impôt sur produits non imposables	(58)	(69)
Différentiel d'impôt sur éléments fiscalisés au taux réduit	(2)	1
Autres compléments ou économies d'impôt	(10)	(13)
Déficits fiscaux non activés	13	(3)
Avoirs fiscaux	(1)	0
Provisions pour litige fiscal	0	13
Impôt comptabilisé ⁽¹⁾	229	314
TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ	29,02 %	28,90 %

(1) Dont part des minoritaires pour EUR 27 millions.

Un désaccord est apparu fin 2003 avec l'administration fiscale concernant les échéances de règlement des impôts engendrés par les indemnités de remboursement anticipé des prêts (IRA) et les soultes de résiliation des swaps de couverture (SR). Dexia Crédit Local amortit les IRA, comptablement et fiscalement, sur la durée de vie résiduelle des prêts remboursés. De même, les SR sont étalées sur la durée résiduelle des opérations résiliées. Ces éléments sont mentionnés dans les règles de présentation et d'évaluation des comptes de l'annexe comptable.

L'administration fiscale réclame le produit total de l'impôt sur l'exercice où l'IRA et/ou la SR a été perçue. Dexia Municipal Agency et Dexia Crédit Local contestent la position prise par l'administration fiscale ; au moment où les comptes sont arrêtés, l'issue du dossier n'est pas connue et seule une notification concernant l'année 2000 a été reçue. Bien que les arguments de Dexia Municipal Agency et Dexia Crédit Local paraissent forts, une position de prudence a conduit à passer en charge une provision conservatrice de EUR 13 millions.



5.10. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ORGANES DE DIRECTION

Rémunérations allouées aux organes de direction de la société consolidante en raison de leurs fonctions dans celle-ci, dans les entreprises filiales et dans les entreprises associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées au même titre aux anciens organes de direction

Comité exécutif et directoire	6
Conseil de surveillance	0
TOTAL	6

Montant en fin d'exercice des créances existant à leur charge, des passifs éventuels en leur faveur et des autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Comité exécutif et directoire	1
Conseil de surveillance	0
TOTAL	1

5.11. VENTILATION GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE

a. Par société située

	Produit net bancaire	Résultat brut d'exploitation	Total
En Belgique	0	0	0
En France	594	353	213
Au Luxembourg	9	7	9
Dans d'autres pays	1 003	773	487
TOTAL	1 606	1 133	709

b. Par métier

(en millions d'euros)

	Produit net bancaire		Résultat brut d'exploitation		Résultat Net	
	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Services financiers au secteur public, financement de projets et rehaussement de crédit	1 280	1 375	880	975	580	684
Services financiers de proximité	22	19	11	7	19	19
Gestion d'actifs financiers	0	0	(3)	(2)	16	(12)
Trésorerie et marchés financiers	120	169	89	139	59	105
Non alloué	(20)	43	(46)	14	(136)	(87)
TOTAL	1 402	1 606	931	1 133	538	709



5.12. MARGE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (POSTE X DU COMPTE DE RÉSULTAT)

a. *Détail du poste*

	Montant au 31.12.2003
Intérêts et produits assimilés	183
Intérêts et charges assimilées	(88)
Revenus de titres à revenu variable	0
Commissions perçues	1
Commissions versées	(6)
Résultat provenant d'opérations financières	22
Autres résultats d'exploitation	341
TOTAL	453

b. *Détail des autres résultats d'exploitation*

	Montant au 31.12.2003
Primes et cotisations acquises	458
Primes et cotisations cédées	(139)
Charges de prestation	0
Variations des provisions techniques	0
Autres résultats techniques	22
TOTAL	341



5.13. RÉSULTATS CONSOLIDÉS

a. Résultats globaux consolidés des cinq derniers exercices

	1999 ⁽¹⁾	2000 ⁽¹⁾	2001 ⁽¹⁾	2002	2003
Produit net bancaire (PNB)	938	1 095	1 407	1 402	1 606
Résultat net de l'exercice	439	578	644	538	709
dont résultat hors groupe	65	56	85	84	92

(1) Selon le nouveau format des comptes.

b. Résultats consolidés par action (en euros)

Années	Résultats consolidés par action	Résultats consolidés par action part du groupe
1991	4,7	4,7
1992	5,09	5,09
1993	5,52	5,51
1994	6,17	6,17
1995	6,22	6,15
1996 ⁽¹⁾	3,56	3,49
1997	3,82	3,73
1998	4,34	4,04
1999 ⁽²⁾	5,76	4,90
2000 ⁽³⁾	6,77	6,12
2001 ⁽⁴⁾	7,39	6,42
2002 ⁽⁴⁾	6,18	5,22
2003 ⁽⁴⁾	8,15	7,09

(1) Nombre d'actions porté à 70 000 000 à compter de 1996.

(2) Nombre d'actions porté à 76 141 084 à compter de 1999.

(3) Nombre d'actions porté à 87 045 757 à compter de 2000 ; nombre moyen d'actions retenu = 85 375 285.

(4) Nombre d'actions retenu = 87 045 757.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Dexia Crédit Local, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les trois points suivants exposés dans la note 1.3 A de l'annexe aux comptes consolidés relatifs à :

- la première application du CRC n° 2002-03 depuis le 1^{er} janvier 2003 ;
- la première application du CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ;
- la nouvelle présentation des impôts différés dans les états financiers de cet exercice et des deux exercices précédents.

2 JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, et conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous portons à votre connaissance les éléments suivants, par référence aux paragraphes de la note 1.3.B.1 de l'annexe aux comptes consolidés :

- s'agissant des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à toute activité bancaire, la société procède à l'enregistrement de provisions spécifiques et de provisions déterminées de manière statistique par catégorie de clientèle ou par secteur d'activité, comme indiqué respectivement aux paragraphes « Créances sur la clientèle », « Provisions au passif du bilan – Activité bancaire » et « Opérations sur instruments financiers à terme – Dérivés de crédit » ;
- s'agissant des provisions pour risques sur l'activité de rehaussement de crédit, la société procède à l'enregistrement de provisions spécifiques destinées à couvrir des pertes ou charges de nature clairement identifiée, et de provisions non spécifiques en appliquant à l'encours global des engagements un facteur de dépréciation déterminé par une agence de notation compte tenu des caractéristiques des encours et de l'historique du portefeuille, comme indiqué au paragraphe « Provisions au passif du bilan – Activité assurance » ;



- s'agissant des provisions pour dépréciation des immobilisations financières et des titres de l'activité de portefeuille (TAP), la société détermine les dépréciations éventuelles de ses titres en fonction de leur valeur d'utilité, comme indiqué aux paragraphes « Immobilisations financières » et « Opérations sur titres – Titres de l'activité de portefeuille » ;
- s'agissant des provisions pour dépréciation des portefeuilles titres de placement, la société détermine les dépréciations éventuelles de ses titres en fonction de leur valeur de réalisation, après prise en compte des opérations de micro couverture, comme indiqué au paragraphe « Opérations sur titres – Titres de placement » ;
- s'agissant de l'amortissement et de la dépréciation des écarts de consolidation, la société amortit et déprécie les écarts positifs et négatifs selon des règles d'évaluation applicables aux dits éléments, comme indiqué au paragraphe « Écarts de consolidation ».

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi de ces risques, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, examiné l'application des méthodologies décrites dans l'annexe et la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Nos travaux ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 11 mars 2004

Les commissaires aux comptes

CADERAS MARTIN

Daniel BUTELOT
Associé

Olivier AVRIL
Associé

MAZARS & GUÉRARD

Guillaume POTEL
Associé

Anne VEAUTE
Associée

Comptes sociaux

- 148 *Bilan social*
- 149 *Engagements de hors-bilan sociaux*
- 150 *Compte de résultat social*
- 151 *Annexe aux comptes sociaux*
- 172 *Rapport général des commissaires aux comptes*





Bilan social au 31 décembre 2003

(en millions d'euros)

<i>Actif</i>	<i>Note</i>	Montant au 31.12.2001	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
I Caisse, banques centrales, CCP		350	329	138
II Effets publics et valeurs assimilées	2.3	3 175	2 938	1 139
III Créances sur les établissements de crédit	2.4	11 713	14 208	18 682
A. À vue		4 206	238	1 729
B. Autres créances		7 507	13 970	16 953
IV Opérations avec la clientèle	2.4	34 819	30 203	26 964
V Obligations et autres titres à revenu fixe	2.3	22 240	19 302	23 893
A. Des émetteurs publics		5 705	5 249	8 244
B. D'autres émetteurs		16 535	14 053	15 649
VI Actions et autres titres à revenu variable	2.3	484	280	109
VII Participations et autres titres détenus à long terme	2.1 et 2.2	4 405	4 466	4 557
VIII Immobilisations incorporelles		27	32	33
IX Immobilisations corporelles		28	25	21
X Capital souscrit appelé non versé		0	0	0
XI Capital souscrit non appelé		0	0	0
XII Actions propres		0	0	0
XIII Autres actifs		858	2 199	3 333
XIV Comptes de régularisation		7 145	5 625	5 120
TOTAL DE L'ACTIF		85 244	79 607	83 989



Bilan social au 31 décembre 2003

(en millions d'euros)

<i>Passif</i>	Note	Montant au 31.12.2001	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
I Dettes envers les établissements de crédit		32 251	31 352	33 350
A. À vue		4 854	4 280	2 622
B. À terme ou à préavis		27 397	27 072	30 728
II Opérations avec la clientèle		530	675	723
A. Dépôts d'épargne		0	0	0
B. Autres dettes		530	675	723
1. À vue		0	0	0
2. À terme ou à préavis		530	675	723
III Dettes représentées par un titre		39 239	34 995	36 001
A. Bons et obligations en circulation		15 909	12 813	8 817
B. Autres		23 330	22 182	27 184
IV Autres passifs		1 634	815	381
A. Autres		1 634	815	381
B. Activité assurance		0	0	0
V Comptes de régularisation		5 017	5 169	6 205
VI Provisions pour risques et charges		1 097	1 034	994
A. Provisions pour risques et charges		694	622	511
B. Provisions pour Impôts différés		157	145	192
C. Provisions réglementées	3.1	246	266	291
VII Fonds pour risques bancaires généraux	3.2	478	478	478
VIII Passifs subordonnés		1 800	1 863	2 633
CAPITAUX PROPRES	3.2	3 198	3 226	3 224
IX Capital souscrit	3.2	1 327	1 327	1 327
X Primes d'émission	3.2	1 087	1 087	1 087
XI Réserves (et résultat reporté)	3.2	489	505	475
XVII Résultat de l'exercice	3.2	295	307	335
XIII Acompte sur dividendes		0	0	0
TOTAL DU PASSIF		85 244	79 607	83 989

Engagements de hors-bilan sociaux

I Passifs éventuels	4.1	20 385	25 818	30 392
II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	4.2	7 103	11 992	10 070
III Valeurs et créances confiées au groupe	4.3	0	0	0
IV À libérer sur actions et parts de sociétés		0	0	0
V Engagements reçus		10 199	10 909	10 598
A. Engagements de financement		4 629	6 728	5 976
B. Engagements de garantie		5 570	4 181	4 622
C. Engagements reçus par des entreprises d'assurance		0	0	0
VI Opérations de change en devises	4.4 et 4.7	107 390	99 823	88 370
A. Montants à recevoir		54 459	49 898	43 681
B. Montants à livrer		52 931	49 925	44 689
VII Engagements sur instruments financiers à terme	4.4	376 679	412 379	463 963
VIII Opérations sur titres	4.8	378	51	298
IX Autres engagements donnés		11 916	6 805	6 447
A. Autres	4.9	11 916	6 805	6 447
B. Activité assurance		0	0	0



Compte de résultat social au 31 décembre 2003

(en millions d'euros)

	Note	Montant au 31.12.2001	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
I Intérêts et produits assimilés		14 512	12 206	10 353
A. Opérations avec les établissements de crédit		1 392	604	638
B. Opérations avec la clientèle		11 974	10 707	8 993
C. Obligations et autres titres à revenus fixes		1 147	895	722
II Intérêts et charges assimilées		(14 311)	(11 854)	(9 951)
A. Opérations avec les établissements de crédit		(2 246)	(944)	(752)
B. Opérations avec la clientèle		(9 653)	(9 358)	(7 973)
C. Obligations et autres titres à revenus fixes		(2 412)	(1 552)	(1 226)
III Revenus des titres à revenu variable		96	64	68
A. D'actions, parts de sociétés et autres titres à revenus variables		19	2	1
B. De participations, actions et parts constituant des immobilisations financières		77	62	67
IV Commissions (produits)		7	15	9
V Commissions (charges)		(8)	(9)	(6)
A. +/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		327	164	160
B. + /- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		30	(1)	23
VII Autres produits d'exploitation bancaire		5	1	2
X Autres charges d'exploitation bancaire		(3)	(5)	(8)
PRODUIT NET BANCAIRE		655	581	650
VIII Charges générales d'exploitation	<i>5.1</i>	(177)	(160)	(154)
IX Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		(18)	(22)	(24)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		460	399	472
XI Coût du risque		(123)	(64)	(19)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		337	335	453
XII + /- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		40	8	12
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		377	343	465
XV + /- Résultat exceptionnel	<i>5.2</i>	0	0	0
XVII Impôt sur les bénéfices	<i>5.3</i>	(82)	(35)	(130)
XIII + /- Dotations/Reprises de FRBG		0	0	0
RÉSULTAT NET		295	307	335
RÉSULTAT PAR ACTION		3,39	3,53	3,85
RÉSULTAT DILUE PAR ACTION		3,39	3,53	3,85



Annexe aux comptes sociaux

1. Règles de présentation et d'évaluation

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Dexia Crédit Local a acquis fin 2003 les intérêts minoritaires de sa filiale située en Allemagne, Dexia Hypothekenbank. Elle détient désormais 100 % de cette filiale.
- Dexia Crédit Local a acquis, auprès de Dexia BIL, 10 % complémentaire de sa filiale italienne, Dexia Crediop, elle détient désormais 70 % de cette entité, les autres intérêts minoritaires sont détenus par des sociétés hors du périmètre Dexia.
- Au cours de l'exercice, Dexia Crédit Local a acquis 30 % complémentaires de sa filiale Ifax portant sa détention à 100 %.
- Une reprise de provision à hauteur de EUR 2 millions a été comptabilisée au cours de l'exercice 2003 sur Dexia CLF Immo en raison de l'amélioration de la situation nette constatée sur cette participation du groupe.
- La participation au sein de OSM a été portée au cours de l'exercice de 45 % à 65 % par acquisition d'une partie des intérêts minoritaires.
- Une dotation de EUR 10 millions a été dotée pour couvrir la perte de valeur constatée sur Dexia Banque Privée France en raison d'une dégradation de son activité.
- La bonne tenue du secteur des collectivités locales, secteur clé de Dexia Crédit Local, a permis de reprendre EUR 18 millions des provisions sectorielles affectées à ce secteur dans le cadre des provisions sectorielles statistiques. Par ailleurs, les autres secteurs qui avaient été fortement impactés en 2002 n'ont pas connu au cours de l'année écoulée d'incidents majeurs. De nombreux dossiers ont été soldés au cours de l'exercice, les provisions affectées sur ces dossiers ont été reprises couvrant largement les risques finaux.
- Dexia Crédit Local a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2000 et 2001. Les conséquences de la notification auxquelles Dexia Crédit Local compte répondre à l'administration fiscale ont fait l'objet d'un provisionnement prudent.
- Cession d'un titre d'investissement dans le cadre d'une opération de rachat par l'émetteur au sein de la succursale de New York, dégageant une plus value de EUR 15 millions, ce qui explique la forte hausse sur les revenus des titres d'investissement en 2003. Compte tenu d'une soule négative sur swap de couverture, le résultat net de cette opération s'établit à EUR 8 millions.

1.2 RÈGLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION DES COMPTES SOCIAUX

Les règles appliquées pour l'établissement du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan sociaux suivent les principes de présentation bancaire. Ces comptes sont présentés selon les principes et les règles des directives européennes relatives aux comptes annuels des banques et après concertation avec les autorités de tutelle, l'Autorité des marchés financiers et la Commission bancaire.

a. *Modification des règles de présentation et d'évaluation des comptes sociaux*

En application du règlement CRC 2002-03, les encours douteux ont été segmentés selon les nouvelles règles comptables applicables depuis le 1^{er} janvier 2003. Les nouvelles catégories d'encours douteux compromis, ou d'encours restructurés ont été appliquées à la situation fin 2002 pour permettre une présentation comparative des comptes. Par ailleurs, la mise en œuvre du règlement CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs n'a pas de conséquence significative sur la présentation des comptes sociaux de Dexia Crédit Local. Les impôts différés actifs et passifs sont présentés en net au passif du bilan. Les comptes 2001 et 2002 ont été retraités pour les montants respectifs de EUR 62 millions et EUR 86 millions.

b. *Méthodes appliquées aux différents postes du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat social*

Les méthodes appliquées aux différents postes du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat social sont identiques



à celles qui ont été utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Ces méthodes sont présentées dans la partie « Annexes aux comptes consolidés – Méthodes appliquées aux différents postes du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat consolidé ».

Succursales de Dexia Crédit Local

Les comptes des succursales de New York, de Dublin, de Stockholm et de Londres sont intégrés dans les comptes de Dexia Crédit Local selon les mêmes règles de conversion que les filiales étrangères (voir « Annexes aux comptes consolidés : 1.3. Règles de présentation et d'évaluation - Opérations en devises »).

2. Notes sur l'actif du bilan social

(en millions d'euros)

2.1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COTÉES OU NON COTÉES

	Valeur comptable au 31.12.2003	Valeur de marché au 31.12.2003	Plus-value latente au 31.12.2003
Titres cotés	68	97	29
Titres non cotés	4 489		
TOTAL	4 557		

2.2. VARIATION DES TITRES DE PARTICIPATIONS

	Entreprises Liées		Autres participations		Total
	Établissements de crédit	Autres	Établissements de crédit	Autres	
Valeur d'acquisition au 31.12.2002	4 003	60	383	55	4 501
Variations de l'exercice					
Acquisitions	265	30	0	1	296
Cessions et titres échus	0	0	(2)	(3)	(5)
Transferts	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	(195)	0	0	0	(195)
Autres variations	0	0	0	0	0
VALEUR D'ACQUISITION AU 31.12.2003 (A)	4 073	90	381	53	4 597
Réductions de valeur au 31.12.2002	(22)	0	0	(13)	(35)
Variations de l'exercice					
Actées	0	0	(10)	(1)	(11)
Reprises	2	0	0	4	6
Annulées	0	0	0	0	0
Transférées	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0	0
Réductions de valeur au 31.12.2003 (B)	(20)	0	(10)	(10)	(40)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2003 (A) - (B)	4 053	90	371	43	4 557



2.3. TITRES COTES OU NON COTES (EN VALEURS NETTES HORS INTÉRÊTS COURUS)

1. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale

	Valeur comptable au 31.12.2003	Valeur de marché au 31.12.2003	Plus-value latente nette au 31.12.2003
Titres cotés	1 107	1 108	1
Titres non cotés	5		
TOTAL	1 112		

2. Obligations et autres titres à revenus fixes

a. ventilation

	Valeur comptable au 31.12.2003	Valeur de marché au 31.12.2003	Plus-value latente nette au 31.12.2003
Titres cotés	17 815	19 059	1 244
Titres non cotés	5 822		
TOTAL	23 637		

b. répartition par type de portefeuille

	Total	Transaction	Placement	Investissement
Titres cotés	17 815	3 920	4 765	9 130
Titres non cotés	5 822	1 303	954	3 565
TOTAL	23 637	5 223	5 719	12 695

3. Actions et autres titres à revenu variable

	Valeur comptable au 31.12.2003	Valeur de marché au 31.12.2003	Plus-value latente nette au 31.12.2003
Titres cotés	37	38	1
Titres non cotés	72		
TOTAL	109		

2.4. OPÉRATIONS AVEC DES ENTREPRISES LIÉES OU AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION ET ACTIFS SUBORDONNÉS

1. Créances sur les établissements de crédit

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Créances sur les établissements de crédit liés	746	1 603
Créances sur les établissements de crédit avec lien de participation	11 553	13 660
Créances sur d'autres établissements de crédit	1 538	1 568
TOTAL	13 837	16 831



Ventilation des créances subordonnées et non subordonnées

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Créances subordonnées sur les établissements de crédit	30	41
Créances non subordonnées sur les établissements de crédit	13 807	16 790
TOTAL	13 837	16 831

2. Créances sur la clientèle

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Créances sur les entreprises liées	0	0
Créances sur d'autres entreprises avec lien de participation	40	13
Créances sur d'autres contreparties	29 774	26 648
TOTAL	29 814	26 661

Ventilation des créances subordonnées et non subordonnées

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Créances subordonnées sur la clientèle	0	0
Créances non subordonnées sur la clientèle	29 814	26 661
TOTAL	29 814	26 661

3. Notes sur le passif du bilan social

(en millions d'euros)

3.1. VENTILATIONS DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

	Provisions pour crédit à moyen et long terme	Provisions amortissements dérogatoires	Provision pour investissement	Total
Montant au 31.12.2002	246	14	6	266
Variations de l'exercice				
Dotations	16	7	3	26
Utilisations et reprises	(1)	0	0	(1)
Transferts	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0
MONTANT AU 31.12.2003	261	21	9	291

**3.2. CAPITAUX PROPRES**

	Montant
Situation au 31.12.2002	
Capital	1 327
Primes d'émission et d'apport	1 087
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserves et résultat reporté	510
Réserves de réévaluation	(5)
Résultat de l'exercice	307
Acompte sur dividendes	0
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2002	3 226
Variations de la période	
variations du capital	0
variations des primes d'émission et d'apport	0
variations des engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
variation des réserves et résultat reporté	0
variations des réserves de réévaluation	(2)
dividendes versés (-) reçus (+)	(336)
résultat de la période	335
autres variations	0
Situation au 31.12.2003	
Capital	1 327
Primes d'émission et d'apport	1 087
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserves et résultat reporté	482
Réserves de réévaluation	(7)
Résultat de l'exercice	335
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2003 (A)	3 224
Fonds pour risques bancaires généraux au 31.12.2002	478
Variations du FRBG	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX AU 31.12.2003 (B)	478
FONDS PROPRES STABLES AU 31.12.2003 (A) + (B)	3 702

Le capital social de Dexia Crédit Local de EUR 1 327 004 846 est composé de 87 045 757 actions.

3.3. VENTILATION BILANTAIRE MONÉTAIRE

Classement par devises en comptabilité	En euros	En autres devises UE	En autres devises hors UE	Montant total
Total de l'actif	52 350	9 342	22 297	83 989
Total du passif	57 798	5 366	20 825	83 989



4. Notes sur le hors-bilan social

(en millions d'euros)

4.1. PASSIFS ÉVENTUELS (POSTE I DU HORS-BILAN)

Ce poste correspond aux engagements de garantie donnés.

a. Ventilation par catégorie de bénéficiaire

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Engagements en faveur d'établissements de crédit	10054	11731
Engagements en faveur de la clientèle	15764	18661
TOTAL	25818	30392

La croissance de ce poste est principalement due à la succursale de New York, dont l'activité consiste à accorder des lettres de crédit en faveur de collectivités locales.

b. Ventilation par contrepartie

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Passifs éventuels vis-à-vis des entreprises liées	0	0
Passifs éventuels vis-à-vis d'autres entreprises avec lien de participation	9933	11572
Passifs éventuels vis-à-vis d'autres contreparties	15885	18820
TOTAL	25818	30392

c. Ventilation par nature d'opérations

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Engagements de garantie		
Cautions	25818	30392
Avals et autres garanties	0	0
Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	0	0
TOTAL	25818	30392

d. Passifs éventuels et risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels.

Il n'existe pas de passifs éventuels et risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels.



4.2. ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU À UN RISQUE DE CRÉDIT (POSTE II DU HORS-BILAN)

Ce poste comprend les engagements de financement donnés, les engagements donnés sur titres et les devises prêtées. Les engagements de financement sur prêts et lignes de crédit comprennent les contrats émis mais non versés au 31 décembre 2003.

a. Ventilation par catégorie de bénéficiaire

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Engagements en faveur d'établissements de crédit	5 300	3 944
Engagements en faveur de la clientèle	6 440	6 037
Engagements donnés sur titres	252	89
TOTAL	11 992	10 070

b. Ventilation par contrepartie

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit vis-à-vis des entreprises liées	0	13
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit vis-à-vis d'autres entreprises avec lien de participation	3 283	3 829
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit vis-à-vis d'autres contreparties	8 709	6 228
TOTAL	11 992	10 070

4.3. VALEURS ET CRÉANCES CONFIÉES AU GROUPE (POSTE III DU HORS-BILAN)

Néant.

4.4. RELEVÉ DES OPÉRATIONS DE HORS-BILAN À TERME SUR VALEURS MOBILIÈRES, DEVISES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME.

Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts sont enregistrés conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et n° 90-15 du Comité de la réglementation bancaire :

- pour les opérations fermes, les montants sont portés pour la valeur nominale des contrats,
 - pour les opérations conditionnelles, les montants sont portés pour la valeur nominale de l'instrument sous-jacent.
- Remarque : les opérations de gestion ALM couvrent les opérations bilantielles qui dégagent une valeur de marché positive compensant la valeur du hors-bilan.

a. Opérations de position ouverte isolée

Montant de la plus-value latente des opérations de position ouverte isolée : 25.



b. Évaluation au mark-to-market des instruments financiers à terme de taux classés en macrocouverture, en distinguant le mark-to-market positif et le mark-to-market négatif

Catégorie d'opérations à terme (instruments de taux : swaps, caps, floors, FRA...)	Montant au 31.12.2003 ^(a)	Différence entre valeur de marché et valeur comptable ^(b)
Dans le cadre de gestion de trésorerie	(120)	(24)
Dans le cadre de gestion ALM	(498)	(350)

(a) Mark-to-market

(b) + : différence positive entre la valeur de marché et le résultat enregistré;

- : différence négative entre la valeur de marché et le résultat enregistré.

Remarque : les opérations de gestion ALM couvrent les opérations bilantielles qui dégagent une valeur de marché positive comprenant la valeur du bilan.

c. Ventilation des opérations de hors-bilan à terme sur valeurs mobilières, devises et autres instruments financiers à terme.

Type d'opérations	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003	Couverture		Trading	
			Micro- couverture	Macro- couverture	Position ouverte isolée	Gestion de portefeuille spécialisée
Sur devises⁽¹⁾	49 292	41 566	18 109	22 873	346	238
Opérations de change à terme	15 911	5 470	3 300	1 811	121	238
Swaps de devises et d'intérêts	33 293	35 828	14 809	21 019	0	0
Futures sur devises	0	0	0	0	0	0
Options sur devises	0	0	0	0	0	0
Contrats de taux de change à terme	88	268	0	43	225	0
Sur autres instruments financiers	412 379	463 963	47 200	382 607	3 307	30 848
Sur intérêts ⁽²⁾						
Swaps de taux d'intérêt	400 951	454 705	46 701	381 430	774	25 800
Opérations interest futures	380	3 381	0	3	0	3 377
Contrats à terme de taux d'intérêt	158	1 696	126	1 174	0	396
Options sur taux d'intérêt	7 713	1 768	310	0	215	1 243
Autres achats et ventes à terme ⁽³⁾						
Autres contrats d'options	2 023	2 350	63	0	2 255	32
Autres opérations de futures	0	0	0	0	0	0
Autres achats et ventes à terme	1 154	63	0	0	63	0
TOTAL	461 671	505 529	65 309	405 480	3 653	31 086

(1) Montant à livrer.

(2) Montant nominal/notionnel de référence.

(3) Prix d'achat/de vente convenu entre les parties.



L'utilisation des instruments financiers à terme, par Dexia Crédit Local s'inscrit dans les trois stratégies suivantes :

Gestion Actif/Passif

Dans le cadre de cette gestion sont regroupées les opérations qui ont pour but de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement. Cette gestion ALM se fait principalement par des swaps ainsi que par des contrats future.

Opérations de couverture affectée

Les opérations répertoriées dans cette catégorie ont pour objet de couvrir, le risque de taux d'intérêt affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogène, identifiés dès l'origine.

Constituent principalement cette catégorie, les swaps affectés en microcouverture d'émissions primaires, de titres du portefeuille obligataire de placement ou d'investissement ainsi que d'actifs clientèle. L'association de ces éléments d'actif ou de passif et de leur couverture spécifique permet de construire des actifs ou des passifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables et donc immunisés contre le risque de taux.

Par ailleurs sont également classés dans cette catégorie, les swaps cambistes qui sont mis en place afin de transformer des ressources dans la devise des emplois qu'elles financent, cette transformation ayant pour effet de réduire le risque de change.

Opérations de gestion de position

Cette stratégie se décompose en trois types d'activité :

- une activité dite de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction
- une activité de prise de position
- une activité de dérivé de crédit

L'activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations traitées sont principalement des swaps de taux d'intérêt. Les opérations incluses dans cette activité font l'objet d'une gestion spécialisée en sensibilité.

La seconde activité a pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées, afin le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ou du cours des devises. Les opérations mises en place sont principalement des swaps de taux d'intérêts et des opérations de change à terme.

Enfin dans le cadre de la gestion de ses placements, Dexia Crédit Local de France négocie des opérations de dérivés de crédit sous deux formes : des *credit default swaps*, et des *credit spread options*. Les opérations négociées sont uniquement des ventes de put par lesquelles Dexia Crédit Local de France prend une position d'investisseur final sur les titres obligataires sous-jacents.

4.5. GARANTIES RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES ACTIFS PROPRES

	Hypothèques ⁽¹⁾	Gages sur fonds de commerce ⁽²⁾	Gages sur d'autres actifs ⁽³⁾	Sûretés constituées sur des actifs futurs ⁽⁴⁾
Pour sûreté de dettes et engagements de la société				
Poste du passif	0	0	0	0
Poste du hors-bilan	0	0	5 874	0

(1) Montant de l'inscription ou valeur comptable des immeubles si celle-ci est inférieure.

(2) Montant de l'inscription.

(3) Valeur comptable des actifs gagés. Ce montant correspond aux prêts donnés en garantie des financements reçus d'institutions financières internationales.

(4) Montant des actifs en cause.



4.6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS

Ce poste comprend les engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit, les engagements reçus sur titre et les devises empruntées.

4.7. OPÉRATIONS DE CHANGE EN DEVISES

Les opérations de change au comptant et de change à terme sont présentées pour leur valeur en devises, convertie sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice. Le poste « Monnaies à recevoir » s'élève à EUR 35 milliards et le poste « Monnaies à livrer » à EUR 36 milliards au 31 décembre 2003. Ils sont composés principalement de swaps longs en devises avec existence de flux de paiement intercalaires correspondant à des opérations de couverture.

4.8. OPÉRATIONS SUR TITRES, VENTILATION SELON LA NATURE D'OPÉRATION

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Achats		
Comptant	35	239
Terme	0	0
Vente		
Comptant	16	59
Terme	0	0
TOTAL	51	298

4.9. TABLEAU DE VENTILATION DES OPÉRATIONS EN EUROS ET EN DEVISES DU HORS-BILAN

Classement par devises en comptabilité	En euros	En autres devises UE	En autres devises hors UE	Montant total
Passifs éventuels	11 795	28	18 569	30 392
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	7 905	1 351	814	10 070
Engagements reçus	6 697	185	3 716	10 598
Opérations de change en devises	36 458	7 689	44 223	88 370
Engagements financiers à terme	357 120	34 706	72 137	463 963
Opérations sur titres	116	0	182	298
Autres engagements donnés	6 045	0	402	6 447



5. Notes sur le compte de résultat social

(en millions d'euros)

5.1. RENSEIGNEMENTS SUR LE PERSONNEL

a. Détail

	31.12.2002	31.12.2003
Frais de personnel	123	125
Salaires et traitements	80	83
Charges sociales	43	42
Autres frais administratifs	37	29
Impôts et taxes	12	10
Autres frais administratifs	25	19
TOTAL	160	154

Les montants concernant la participation, l'intéressement et la provision retraite s'élèvent en 2003 respectivement à EUR 6,3 millions, EUR 2,9 millions et à EUR – 1 million.

b. Renseignements sur le personnel

	31.12.2002	31.12.2003
Effectif moyen du personnel	1 300	1 329
Ouvriers	2	0
Employés	447	422
Personnel de direction ⁽¹⁾	116	115
Cadres	735	792

(en millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2003
Frais de personnel	123	126
Rémunérations et avantages sociaux directs	80	83
Cotisations patronales d'assurances sociales	28	30
Primes patronales pour assurances extra-légales	0	0
Autres frais de personnel	14	12
Pensions	1	1
Provisions pour pensions	0	(1)
Dotations (+)	1	1
Reprises (-)	(1)	(2)
TOTAL	123	125

(1) Notion de cadres dirigeants.



c. Schémas d'intéressement du personnel : contrats d'intéressement et de participation

Intéressement

L'accord signé le 26 juin 2002 avec les organisations syndicales (CGC, CFDT, CGT, FO, CFTC et UAI) représentées à Dexia Crédit Local et Dexia CLF Banque s'applique aux exercices 2002, 2003 et 2004. Cet accord concerne l'ensemble des salariés de Dexia Crédit Local et de Dexia CLF Banque.

La masse distribuable représente 0,255 % du résultat brut d'exploitation (RBE) consolidé du groupe Dexia Crédit Local hors FSA dans l'hypothèse d'un taux de réalisation de l'objectif de 100 %. Elle est modulée en fonction de la moyenne du degré d'atteinte de l'objectif fédéral (pour 70 %) et de l'objectif sectoriel (pour 30 %). L'objectif fédéral est fixé chaque année par avenant entre la direction et les organisations syndicales. La liste des centres d'objectif est également révisée chaque année par avenant entre la direction et les organisations syndicales. L'objectif sectoriel est défini annuellement au cours de réunions de concertation dans chaque centre d'objectif.

Les montants d'intéressement versés sont répartis en deux sous-masses distinctes : pour 60 %, au prorata du temps de présence de chaque bénéficiaire ; pour 40 %, proportionnellement à la rémunération annuelle brute versée de l'exercice considéré (avec un plafond égal à 3 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale au 31 décembre de l'exercice).

Une condition d'ancienneté de trois mois dans l'entreprise est exigée pour pouvoir bénéficier de l'intéressement. Les sommes issues de l'intéressement peuvent être directement perçues par les bénéficiaires et/ou placées au sein du Plan d'épargne groupe. Elles donnent lieu à un abondement de 30 % de l'employeur si elles sont investies en actions de l'entreprise via un Fonds commun de placement.

Les sommes affectées au personnel au titre de l'intéressement pour les derniers exercices sont les suivantes (montants bruts hors abondement) :

Exercice 1998	somme affectée :	EUR 1,21 million
Exercice 1999	somme affectée :	EUR 1,82 million
Exercice 2000	somme affectée :	EUR 1,65 million
Exercice 2001	somme affectée :	EUR 2,79 millions
Exercice 2002	somme affectée :	EUR 2,00 millions
Exercice 2003	somme provisionnée :	EUR 2,85 millions

Participation

Le nouvel accord signé le 27 juin 2003 avec les organisations syndicales (CGC, CFDT, CGT, FO, CFTC et UAI) représentées à Dexia Crédit Local et Dexia CLF Banque s'applique à l'exercice 2003. Cet accord concerne l'ensemble des salariés de Dexia Crédit Local et de Dexia CLF Banque.

La réserve spéciale de participation (RSP) distribuée correspond au montant le plus élevé entre la RSP calculée selon la formule légale et la RSP calculée selon la formule dérogatoire plafonnée selon les termes de l'accord.

Le plafond est fixé à EUR 6,636 millions, et sera indexé sur l'évolution du nombre de bénéficiaires ci celle-ci est positive entre le 31.12.2002 et le 31.12.2003.

Une condition d'ancienneté de trois mois dans l'entreprise est exigée pour pouvoir bénéficier de la participation. La répartition est effectuée de façon proportionnelle au salaire plafonné à quatre fois le plafond de la Sécurité sociale. Le montant des droits susceptible d'être attribué à un même salarié ne peut, pour un même exercice, excéder une somme égale aux trois quarts de ce même plafond.

Le montant individuel de la participation doit être affecté au sein du plan d'épargne groupe ou sur le compte courant bloqué.



Les sommes affectées au personnel au titre de la participation pour les derniers exercices sont les suivantes (montants bruts) :

Exercice 1998	somme affectée :	EUR 5,25 millions
Exercice 1999	somme affectée :	EUR 5,49 millions
Exercice 2000	somme affectée :	EUR 5,84 millions
Exercice 2001	somme affectée :	EUR 6,00 millions
Exercice 2002	somme affectée :	EUR 5,96 millions
Exercice 2003	somme provisionnée :	EUR 6,26 millions

Organes de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes (y compris la participation et l'intéressement), charges incluses, alloué pendant l'exercice au comité exécutif s'élève à EUR 5,68 millions en 2003 (contre EUR 4,45 millions en 2002).

En 2003, les membres du comité exécutif :

- Monsieur Jacques Guerber, président du directoire
- Monsieur Philippe Valletoux, vice-président du directoire
- Monsieur Daniel Caille, membre du directoire, directeur général
- Monsieur Bruno Deletré, membre du directoire, directeur général
- Monsieur François Pechon, directeur chargé du département de l'exploitation
- Monsieur Jean-Paul Gauzes, directeur juridique et fiscal
- Monsieur François Duroillet, directeur du département commercial France
- Monsieur Jean-Marie Audric, directeur des ressources humaines
- Monsieur Philippe Ducos, directeur du département des marchés financiers
- Monsieur Pierre Rahmani, directeur du département de l'ingénierie financière
- Monsieur Philippe Rochefort, compliance officer

domiciliés : 7 à 11, quai André-Citröen, BP 1002, 75901 Paris Cedex 15.

Au 31 décembre 2003, les membres des organes de direction de Dexia Crédit Local détenaient différentes options sur les actions cotées de Dexia : 32 000 options de souscription d'actions accordées en 1996 à un prix d'exercice de EUR 5,95 ; 118 000 options de souscription d'actions accordées en 1997 à un prix d'exercice de EUR 8,10 ; 126 000 options de souscription d'actions accordées en 1998 à un prix d'exercice de EUR 11,27 ; 170 250 options d'acquisition d'actions accordées en 1999 à un prix d'exercice de EUR 13,00 ; 173 000 options de souscription d'actions accordées en 2000 à un prix d'exercice de EUR 14,58 ; 285 000 options de souscription d'actions accordées en 2001 à un prix d'exercice de EUR 17,86 ; 319 100 options de souscription d'actions accordées en 2002 à un prix d'exercice de EUR 13,365 000 options de souscriptions d'actions accordées en 2003 à un prix d'exercice de EUR 11,37.

5.2. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Ce poste comprend les plus et moins-values de cessions de créances à Dexia Municipal Agency. Elles ont ensuite été neutralisées et inscrites au bilan pour être étalées comptablement sur la durée de vie résiduelle des créances.



5.3. CHARGES D'IMPÔT

a. Décomposition de la charge d'impôt

	Montant au 31.12.2002	Montant au 31.12.2003
Impôts des sociétés (poste XVII)		
Impôts sur le résultat de l'exercice	(59)	(58)
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	(22)	(38)
TOTAL	(81)	(96)
Impôts différés (poste XVII)		
Dotations	(83)	(85)
Reprises	129	51
TOTAL	46	(34)

Le taux d'imposition retenu pour l'impôt courant 2003 et les impôts différés s'élève à 35,43 % pour la France.

Le taux d'imposition des succursales étrangères est en général inférieur.

La charge d'impôt progresse sensiblement passant de EUR 35 millions à EUR 130 millions, soit EUR + 95 millions.

Cette hausse provient de la forte augmentation du résultat avant impôt, mais aussi des éléments suivants : résultats de la succursale de New York moins favorablement taxés (EUR + 43 millions), provision constituée pour faire face à un litige avec l'administration fiscale (EUR + 8 millions) et opération loi Paul en 2002 (EUR + 9 millions).

Un désaccord est apparu fin 2003 avec l'administration fiscale concernant les échéances de règlement des impôts engendrés par les indemnités de remboursement anticipé des prêts (IRA) et les soultes de résiliation des swaps de couverture (SR).

Dexia Crédit Local amortit les IRA, comptablement et fiscalement, sur la durée de vie résiduelle des prêts remboursés. De même les SR sont étalées sur la durée résiduelle des opérations résiliées. Ces éléments sont mentionnés dans les règles de présentation et d'évaluation des comptes de l'annexe comptable.

L'administration fiscale réclame le produit total de l'impôt sur l'exercice où l'IRA et/ou la SR a été perçue.

Dexia Municipal Agency et Dexia Crédit Local contestent la position prise par l'administration fiscale ; au moment où les comptes sont arrêtés, l'issue du dossier n'est pas connue et seule une notification concernant l'année 2000 a été reçue. Bien que les arguments de Dexia Crédit Local paraissent forts, une position de prudence a conduit à passer en charge une provision conservatrice de EUR 8 millions.

b. Dérogations aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale

	Montant au 31.12.2003
Provisions réglementées	18
Provision crédit moyen et long terme	15
Provision pour investissement	3
Amortissements dérogatoires	8

c. Intégration fiscale

L'établissement stable de Dexia en France est tête de groupe d'intégration fiscale depuis 2002.



Informations complémentaires

1. Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

	1999	2000	2001	2002	2003
SITUATION FINANCIÈRE					
Capital social	(1) 1 160 764 000	(2) 1 327 004 846	1 327 004 846	1 327 004 846	1 327 004 846
Nombre d'actions	76 141 084	87 045 757	87 045 757	87 045 757	87 045 757
RÉSULTATS GLOBAUX					
Chiffre d'affaires	3 918 989 499	4 906 183 849	5 405 835 735	3 216 902 596	2 516 161 072
Bénéfice avant charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	533 483 752	484 390 261	537 487 890	444 180 981	419 236 689
Charge d'impôts sociétés	165 888 452	101 088 079	82 209 337	35 508 990	122 004 913
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	243 901 080	317 832 161	294 932 965	307 265 121	334 957 558
Bénéfice distribué	180 073 664	412 391 647	273 323 677	335 996 622	(3) 330 773 876
RÉSULTATS RÉDUITS À UNE ACTION					
Chiffre d'affaires	52,27	56,36	62,10	36,96	28,91
Bénéfice avant charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions.	4,83	4,40	6,17	5,10	4,82
Charge d'impôts sociétés	2,18	1,16	0,94	0,41	1,40
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	3,2	3,65	3,39	3,53	3,85
Bénéfice distribué	Actions A : 4,70 Actions B : 0,03	4,74	3,14	3,86	3,80
Effectif de fin d'année	925	1 101	1 238	1 300	1 329
<i>dont cadres</i>	589	728	793	831	892
<i>dont non cadres</i>	336	373	445	469	437
Montant de la masse salariale	44 379 215	58 941 723	74 744 060	79 973 412	84 482 339
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	19 359 194	27 212 324	31 814 023	26 975 614	28 038 961

(1) Une augmentation de capital de EUR 93,6 millions a été effectuée en rémunérations de l'apport des titres BIL au CLF le 29 juin 1999.

(2) En 2000, le capital a été augmenté :

- sur décision de l'AGM du 26 juillet 2000 à la suite de la fusion absorption de Dexia Project & Public Finance International Bank de 87,2 millions d'euros ;
- sur décision du directoire le 4 septembre 2000 (sur autorisation de l'AGM du 26 juillet 2000) de EUR 79,9 millions.

(3) Dividende proposé.

2. Renseignements concernant les filiales et participations au

(en euros)

Sociétés	Capital	Prime d'émission, réserves et report à nouveau	Chiffre d'affaires HT ou produit net bancaire du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Quote-part du capital détenu (en %)
----------	---------	--	---	---	---

1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 0,5 % du capital de Dexia Crédit Local

A. FILIALES (DE 50 % À 100 % DU CAPITAL DÉTENU)

Dexia CLF Banque					
7 à 11, quai André-Citroën - 75015 Paris	7 625 000	3 616 849	23 261 590	9 938 694	80,00 %
Dexia Finance					
7 à 11, quai André-Citroën - 75015 Paris	1 525 000	9 327 622	4 904 640	2 405 550	99,97 %
Dexia CLF Immo					
1, rue Foucault - 75016 Paris	2 364 700	10 500 311	1 616 099	1 379 118	100,00 %
Dexia Bail					
7 à 11, quai André-Citroën - 75015 Paris	4 550 000	616 350	874 073	114 567	100,00 %
CLF Patrimoniale					
1, rue Foucault - 75016 PARIS	19 863 125	179 634	66 964	801 089	100,00 %
Dexia CLF Régions Bail					
7 à 11, quai André-Citroën - 75015 Paris	7 625 000	1 975 587	1 397 559	971 672	100,00 %
Dexia Sabadell Banco Local					
Paseo de las Doce Estrallas 4 - E - 28042 Madrid	66 061 000	3 174 000	14 884 606	5 130 085	60,00 %
Dexia Crediop (S.P.A.)					
Via Venti Settembre N. 30 - I00187 Roma	450 210 000	350 898 078	186 522 577	108 724 840	70,00 %
Dexia Holding INC. (FSA)	2 090 314 822	36 168 101	1 397 867	808 178	90,00 %
Dexia Hypothekenbank Berlin AG					
Charlottenstr. 82 - D - 10969 Berlin	162 500 000	96 036 542	49 797 759	11 787 981	100,00 %
Dexia Kommunalkredit Holding					
Türkenstrasse 9 - A - 1092 Wien	15 000 000	12 224 773	3 271 980	2 863 698	50,84 %
Dexia Municipal Agency					
7 à 11, quai André-Citroën - 75015 Paris	450 000 000	83 823 717	140 956 763	47 463 648	99,99 %
Dexia Flobail					
7 à 11, quai André-Citroën - 75015 Paris	6 100 000	14 954 272	5 795 411	3 149 099	100,00 %
Floral					
7 à 11, quai André-Citroën - 75015 Paris	22 867 353	26 614 852	2 682 795	1 649 160	99,99 %

31 décembre 2003

Valeur comptable des titres détenus		Dividendes encaissés par Dexia Crédit Local au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par Dexia Crédit Local	Montants des cautions et avals donnés par Dexia Crédit Local	Activité
Brute	Nette				
6 738 631	6 738 631	7 199 910	3 411 910 000	9 233 553 646	Financement à court terme des collectivités locales
1 937 507	1 937 507	712 244	0	0	Activité de conseil et d'assistance de gestion financière
33 691 141	14 243 987	0	47 171 747	0	Financement immobilier
5 171 549	5 171 549	0	71 821 373	0	Financement en crédit-bail de biens mobiliers
19 856 393	19 856 393	742 422	0	0	Administrateur de biens
7 941 401	7 941 401	399 994	73 445 569	0	Financement en crédit-bail de biens immobiliers
39 636 600	39 636 600	0	1 357 841 601	1 998 222 957	Banque, établissement de crédit
581 223 585	581 223 585	23 871 600	2 446 703 497	150 000 000	Banque, établissement de crédit
2 243 319 704	2 243 319 704	0	0	0	Rehaussement de crédit
253 339 375	253 339 375	807 680	0	0	Banque, établissement de crédit
12 787 809	12 787 809	203 360	908 187	2 255 162	Holding
449 999 909	449 999 909	0	6 930 382 269	0	Société de crédit foncier
6 110 888	6 110 888	0	522 318 197	13 061 640	Financement en crédit-bail de bien mobiliers et immobiliers
23 080 690	23 080 690	0	0	0	Émission d'emprunts pour la société mère



	Capital	Prime d'émission, réserves et report à nouveau	Chiffre d'affaires HT ou produit net bancaire du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Quote-part du capital détenu (en %)
Sociétés					
Ifax					
7 à 11, quai André-Citroën - 75015 Paris	18 605 000	33 042 740	6 814 103	6 692 662	100,00 %
Otzar Hashilton Hamekomi Ltd					
3 Heftman Str. - 64737 Tel Aviv - Israël	31 008 669	29 095 640	17 695 764	6 415 774	65,10 %
SNC Du Chapitre ⁽¹⁾					
72, rue Riquet - 31000 Toulouse	7 622	(1 565 290)	2 476 212	3 527 262	50,00 %
Société d'Investissement Suisse Luxembourgeoise					
69, route d'Esch - L 2953 Luxembourg	337 650 000	(15 743 386)	8 862 734	70 794 464	99,99 %
B. PARTICIPATIONS (10 % À 50 % DU CAPITAL DÉTENU)					
Dexia CLF Lease Services					
7 à 11, quai André-Citroën - 75015 Paris	2 286 000	(474 789)	1 262 118	167 398	49,00 %
Créatis ⁽¹⁾					
34, rue Nicolas-Leblanc - 59000 Lille	22 867 353	1 083 793	17 560 000	843 625	12,50 %
Sogama-Crédit Associatif ⁽¹⁾					
75, rue Saint-Lazare - 75009 Paris	4 573 470	2 008 613	558 432	10 949	16,50 %
Crédit du Nord					
28, place Rihour - 59800 Lille	740 263 000	343 734 000	1 162 900	190 418 000	10,00 %
Dexia Asset Management					
40, rue Washington Washington Plaza - 75008 Paris	3 619 200	30 140 972	39 039 456	(1 067 295)	23,97 %
Dexia Banque Privée France					
37, rue d'Anjou - 75008 Paris	79 901 422	25 101 725	39 587 000	(30 426 000)	27,89 %
Dexia Insurance ⁽¹⁾					
Avenue des Arts 23 - B 1000 Bruxelles	101 661 259	119 132	79 386 793	25 074 875	7,02 %
Kommunalkredit Austria AG					
Türkenstrasse 9 - A - 1092 Wien	13 807 300	96 165 746	35 077 000	26 157 000	49,00 %

(1) Sociétés déconsolidées au 31.12.2003

2. Renseignements globaux

A. Filiales non reprises au paragraphe 1-A

Sociétés françaises

Sociétés étrangères

B. Filiales non reprises au paragraphe 1-B et autres titres de participations dont le capital détenu est inférieur à 10 %

Sociétés françaises

Sociétés étrangères

Valeur comptable des titres détenus		Dividendes encaissés par Dexia Crédit Local au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par Dexia Crédit Local	Montants des cautions et avals donnés par Dexia Crédit Local	Activité
Brute	Nette				
67 392 275	67 392 275	0	0	0	Détention et gestion de participation dans des sociétés de courtage d'assurance
56 002 837	56 002 837	0	0	35 670 807	Banque, établissement de crédit
3 811	3 811	0	0	0	Financement de l'activité blanchisserie du CHU de Toulouse
353 514 002	353 514 002	0	84 773 717	0	Prise de participation
1 120 500	1 120 500	0	12 095 985	0	Location de longue durée de véhicules
2 858 419	2 858 419	0	0	0	Banque
814 931	814 931	0	0	0	Financement des organismes du secteur associatif
184 463 311	184 463 311	10 366 856	0	0	Banque
28 042 529	28 042 529	0	0	0	Gestion d'actifs pour la clientèle privée et institutionnelle
34 299 680	24 354 680	2	0	0	Banque industrielle et mobilière privée
7 496 606	7 496 606	0	0	0	Entreprise d'assurances multibranche
59 725 767	59 725 767	2 273 788	0	0	Banque, établissement de crédit
0	0	0	7 278 127 892	7 868 573	
88 428 842	86 486 349	3 073 128	294 387 503	11 731 569 799	
28 960 193	27 544 240	638 105	0	0	



3. Portefeuille titres de Dexia Crédit Local

(en millions d'euros)

TITRES DE PLACEMENT

	Valeur de marché	Valeur portefeuille	Gains latents	Pertes latentes	Valeur nette comptable
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE					
Obligations françaises	223	223	4	(1)	221
Autres émetteurs	223	223	4	(1)	221
<i>Établissements de crédit</i>	202	198	4	0	198
<i>Autres établissements privés</i>	21	25	0	(1)	23
<i>TSDI</i>	0	0	0	0	0
Obligations étrangères	5537	5511	82	(42)	5498
Organismes publics	889	858	48	(15)	857
<i>Administrations centrales</i>	53	45	7	0	45
<i>Collectivités locales</i>	836	813	41	(15)	812
Autres émetteurs	4648	4653	34	(27)	4641
<i>Établissements de crédit</i>	4648	4653	34	(27)	4641
<i>Autres établissements privés</i>	0	0	0	0	0
<i>TSDI</i>	0	0	0	0	0
TOTAL OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	5760	5734	86	(43)	5719
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE					
FCP Obligations	5	5	0	0	5
Actions	105	104	1	0	104
TOTAL ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	110	109	1	0	109
EFFETS PUBLICS					
Organismes publics	140	137	0	0	140
<i>Administrations centrales</i>	0	0	0	0	0
<i>Collectivités locales</i>	140	137	0	0	140
TOTAL EFFETS PUBLICS	140	137	0	0	140
TOTAL GÉNÉRAL	6010	5980	87	(43)	5968



TITRES D'INVESTISSEMENT

	Valeur de remboursement	Surcote (décote)	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE				
Obligations françaises	338	0	0	338
Organismes publics	113	0	0	113
<i>Administrations centrales</i>	0	0	0	0
<i>Collectivités locales</i>	113	0	0	113
Autres émetteurs	225	0	0	225
<i>Établissements de crédit</i>	225	0	0	225
<i>Autres établissements privés</i>	0	0	0	0
<i>TSDI</i>	0	0	0	0
Obligations étrangères	12 188	178	(9)	12 357
Organismes publics	6 955	181	0	7 136
<i>Administrations centrales</i>	613	1	0	614
<i>Collectivités locales</i>	6 342	180	0	6 522
Autres émetteurs	5 233	(3)	(9)	5 221
<i>Établissements de crédit</i>	1 178	1	(3)	1 176
<i>Autres établissements privés</i>	4 055	(4)	(6)	4 045
<i>TSDI</i>	0	0	0	0
TOTAL OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	12 526	178	(9)	12 695
EFFETS PUBLICS				
Organismes publics	971	1	0	972
<i>Administrations centrales</i>	0	0	0	0
<i>Collectivités locales</i>	971	1	0	972
TOTAL EFFETS PUBLICS	971	1	0	972
TOTAL GÉNÉRAL	13 497	179	(9)	13 667

TITRES DE TRANSACTION

	Valeur d'achat ⁽¹⁾	Valeur de marché ⁽¹⁾
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		
Obligations étrangères		
Autres émetteurs	5 202	5 223
<i>Établissements de crédit</i>	4 229	4 239
<i>Autres établissements privés</i>	973	984
TOTAL OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	5 202	5 223
TOTAL GÉNÉRAL	5 202	5 223

(1) La valeur d'achat et la valeur de marché sont calculées coupons courus inclus.

Rapport général des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dexia Crédit Local tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les trois points suivants exposés dans la note 1.2 A de l'annexe aux comptes annuels relatifs à :

- la première application du CRC n° 2002-03 depuis le 1^{er} janvier 2003 ;
- la première application du CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ;
- la nouvelle présentation des impôts différés dans les états financiers de cet exercice et des deux exercices précédents.

2 JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, et conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous portons à votre connaissance les éléments suivants, par référence aux paragraphes de la note 1.2.B.1 de l'annexe aux comptes annuels :

- s'agissant des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à toute activité bancaire, la société procède à l'enregistrement de provisions spécifiques et de provisions déterminées de manière statistique par catégorie de clientèle ou par secteur d'activité, comme indiqué respectivement aux paragraphes « Créances sur la clientèle », « Provisions au passif du bilan » et « Opérations sur instruments financiers à terme – Dérivés de crédit » ;
- s'agissant des provisions pour dépréciation des titres de participation, des autres titres détenus à long terme ainsi que des titres de l'activité de portefeuille (TAP), la société détermine les dépréciations éventuelles de ses participations en fonction de leur valeur d'utilité, comme indiqué respectivement aux paragraphes « Immobilisations financières – Titres de participations et autres titres détenus à long terme » et « Opérations sur titres – Titres de l'activité de portefeuille » ;



– s’agissant des provisions pour dépréciation des portefeuilles titres de placement, la société détermine les dépréciations éventuelles de ses titres en fonction de leur valeur de réalisation, après prise en compte des opérations de micro couverture, comme indiqué au paragraphe « Opérations sur titres – Titres de placement ».

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l’arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l’identification et au suivi de ces risques, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, examiné l’application des méthodologies décrites dans l’annexe et la procédure d’approbation de ces estimations par la direction. Nos travaux ne nous ont pas conduits à relever d’éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s’inscrivent dans le cadre de notre démarche d’audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l’opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 11 mars 2004

Les commissaires aux comptes

CADERAS MARTIN

Daniel BUTELOT
Associé

Olivier AVRIL
Associé

MAZARS & GUÉRARD

Guillaume POTEL
Associé

Anne VEAUTE
Associée



Assemblée générale ordinaire

- 175 *Rapport du directoire sur les projets de résolution*
- 175 *Avis du conseil de surveillance*
- 176 *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées*
- 177 *Propositions de résolutions*



Assemblée générale ordinaire du 6 mai 2004

Rapport du directoire sur les projets de résolutions

Votre directoire vous propose d'adopter différentes résolutions.

La 1^{re} résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de la société.

La 2^{re} résolution concerne l'approbation des comptes consolidés de la société.

Sera ensuite soumis à votre approbation le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-86 du Code de commerce (3^e résolution).

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'assemblée aura à donner quitus aux mandataires sociaux de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice (4^e résolution).

L'assemblée procédera ensuite à l'affectation du résultat, elle fixera le montant du dividende versé par action (5^e résolution).

L'assemblée constatera la certification des comptes.

Enfin l'assemblée donnera pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait pour l'accomplissement des formalités (7^e résolution).

Les projets ont été présentés au conseil de surveillance du 20 février 2004 dont l'avis vous est communiqué.

Avis du conseil de surveillance

Le directoire vous a présenté son rapport qui fait état des résultats de Dexia Crédit Local pour 2003.

Le conseil de surveillance, lors de sa séance du 20 février dernier, a félicité le directoire pour le bon niveau de résultats obtenus malgré un environnement difficile.

Le conseil de surveillance a approuvé le rapport du directoire qui vient de vous être présenté ainsi que les comptes de l'exercice 2003. Il a ensuite examiné les propositions de résolutions qui sont aujourd'hui soumises au vote des actionnaires.

Il vous est proposé d'approuver ces projets résolutions et notamment la proposition d'affectation du résultat.

Le dividende serait ainsi fixé à EUR 3,80 par action, avoir fiscal en sus.

Cette recommandation a fait l'objet d'un accord unanime du conseil de surveillance qui a réaffirmé la confiance qu'il accorde au directoire ainsi que le soutien total qu'il lui apporte dans l'accomplissement de sa mission.



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Dexia Crédit Local, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTION AUTORISÉE AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés de l'absence de convention ayant fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention d'intégration fiscale

Votre conseil de surveillance du 19 novembre 2002 a autorisé Dexia Crédit Local à conclure une nouvelle convention d'intégration fiscale. À compter du 1^{er} janvier 2002, et pour une durée de 5 ans, le périmètre d'intégration est placé sous l'égide de l'établissement de Dexia en France, 95 % des titres composant le capital de Dexia Crédit Local lui étant rattachés en conséquence des opérations de restructuration (décroisement des titres Dexia Crédit Local et CCB, absorption de Dexia France) et d'augmentation de capital intervenues sur l'exercice 2000. Conformément à la doctrine administrative, elle prévoit la remontée des économies d'impôt générées par l'intégration fiscale à la nouvelle tête du groupe fiscal, en lieu et place de Dexia Crédit Local. Le changement de tête du groupe fiscal n'a emporté aucun changement pour les filiales du groupe Dexia Crédit Local.

Dexia Municipal Agency

La convention de « déclaration de soutien » de Dexia Crédit Local au profit de Dexia Municipal Agency soumise à ratification par l'assemblée générale mixte du 10 janvier 2000, bénéficie aux porteurs d'obligations émises par Dexia Municipal Agency. Elle indique que Dexia Crédit Local détiendra durablement plus de 95 % du capital de Dexia Municipal Agency. Par ailleurs, Dexia Crédit Local veillera à ce que Dexia Municipal Agency développe son activité dans le respect des dispositions des articles L.515-13 à L.515-33 du Code monétaire et financier sur les sociétés de crédit foncier et dispose des moyens financiers lui permettant de faire face à ses obligations.

Fait à Paris, le 11 mars 2004

Les commissaires aux comptes

CADERAS MARTIN

Daniel BUTELOT
Associé

Olivier AVRIL
Associé

MAZARS & GUÉRARD

Guillaume POTEL
Associé

Anne VEAUTE
Associée



Assemblée générale ordinaire du 6 mai 2004

Propositions de résolutions

PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du directoire, du président du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes ainsi que les observations du conseil de surveillance, approuve les comptes au 31 décembre 2003 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées aux dits rapports, et faisant apparaître un bénéfice de EUR 334 957 558,20.

DEUXIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du directoire, du président du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes ainsi que les observations du conseil de surveillance, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2003 tels qu'ils lui sont présentés avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées aux dits rapports, et faisant apparaître un bénéfice, part du groupe, de EUR 617 121 251.

TROISIÈME RÉOLUTION : CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 225-86 du Code de commerce, l'assemblée générale ordinaire approuve dans les conditions de l'article 225-88 du Code de commerce les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉOLUTION : QUITUS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En conséquence de l'approbation des précédentes résolutions, l'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux mandataires sociaux de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

CINQUIÈME RÉOLUTION : DIVIDENDES

L'assemblée générale ordinaire décide de prélever sur le résultat de l'exercice s'élevant à 334.957.558,20 euros, une somme de 330.773.876,60 euros pour servir le dividende annuel et de reporter le solde au compte « report à nouveau », soit 4.183.681,60 euros.

A chaque action, correspond un dividende de 3,80 euros, avoir fiscal en sus.

Le dividende sera mis en paiement le 7 mai 2004.

Au titre de l'exercice 2002 a été versé, à chaque action, un dividende de EUR 3,86.

Au titre de l'exercice 2001 a été versé, à chaque action, un dividende de EUR 3,14.

Par ailleurs, sur décision de l'assemblée générale mixte réunie le 27 décembre 2001, un dividende exceptionnel de EUR 2,30, avoir fiscal de EUR 1,15 en sus, a été versé à chaque action.

Au titre de l'exercice 2000 a été versé, à chaque action, un dividende de EUR 2,44.

SIXIÈME RÉOLUTION : CERTIFICATION DES COMPTES

En application de l'article L 822-14 du Code de commerce, l'assemblée générale ordinaire prend acte de ce que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 sont certifiés par :

– M. Guillaume Potel et Mme Anne Veaute, associés, représentant la société Mazars & Guérard d'une part, et MM. Daniel Butelot et Olivier Avril, associés, représentant la société Caderas Martin d'autre part.

SEPTIÈME RÉOLUTION : POUVOIRS

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.



Informations complémentaires

- 179 *Renseignements concernant la dette obligataire*
- 183 *Commissaires aux comptes*
- 183 *Ventilation des honoraires des commissaires aux comptes en 2003*
- 184 *Informations juridiques et administratives*
- 187 *Document de référence*



Renseignements concernant la dette obligataire

Emprunts obligataires cotés

Les émissions obligataires de Dexia Crédit Local bénéficient de la notation AA attribuée par l'agence Standard & Poor's, de la notation AA+ par l'agence Fitch Ratings et de la notation Aa2 attribuée par l'agence Moody's.

Tous les emprunts obligataires émis sur le marché domestique par Dexia Crédit Local et auparavant par la CAECL sont cotés à la Bourse de Paris (leur liste figure en annexe).

Les emprunts obligataires émis par Dexia Crédit Local sur les marchés étrangers sont cotés pour la plupart (leur liste figure également en annexe).

Dexia Municipal Agency, filiale à 100% de Dexia Crédit Local, assure depuis 1999 le refinancement des prêts du groupe au secteur public local européen. Cet établissement bénéficie de la notation AAA attribuée par l'agence Standard & Poor's, de la notation AAA par l'agence Fitch Ratings et de la notation Aaa attribuée par l'agence Moody's.

CONTRE-VALEUR EURO DE CHAQUE DEVISE 31.12.2002 ET 31.12.2003

Pays	Devise	Contre-valeur euro		Évolution (en %)
		31.12.2002	31.12.2003	
Australie	AUD	1,8556	1,6802	- 9,45
Canada	CAD	1,6550	1,6234	- 1,91
Suisse	CHF	1,4524	1,5579	+ 7,26
République Tchèque	CZK	31,5770	32,4100	+ 2,64
Danemark	DKK	7,4288	7,4450	+ 0,22
Communauté européenne	EUR	1,0000	1,0000	0,00
Grande-Bretagne	GBP	0,6505	0,7048	+ 8,35
Hong Kong	HKD	8,1781	9,8049	+ 19,89
Israël	ILS	4,9744	5,4380	+ 9,32
Japon	JPY	124,3900	135,0500	+ 8,57
Norvège	NOK	7,2756	8,4141	+ 15,65
Nouvelle-Zélande	NZD	1,9975	1,9244	- 3,66
Pologne	PLN	4,0210	4,7019	+ 16,93
Suède	SEK	9,1528	9,0800	- 0,80
Singapour	SGD	1,8199	2,1450	+ 17,86
Slovaquie	SKK	41,5030	41,1700	- 0,80
États-Unis	USD	1,0487	1,2630	+ 20,43
Afrique du Sud	ZAR	9,0094	8,3276	- 7,57



RÉCAPITULATIF DE L'ENCOURS TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES & EURO MÉDIUM TERM NOTES

Devises	Encours hors Swaps		Encours net de Swaps	
	Encours en millions de devises	Encours en millions d'euros	Encours en millions de devises	Encours en millions d'euros
AUD	114	68	0	0
CAD	796	491	0	0
CHF	878	564	100	64
DKK	1 300	40	0	0
EUR	28 776	28 776	30 736	30 736
GBP	264	375	1	2
HKD	2 729	278	0	0
JPY	126 215	935	1 259	(9)
NOK	800	95	0	0
PLN	100	21	0	0
SEK	7 665	844	7 165	790
SGD	490	229	19	(9)
USD	3 360	2 661	4 615	3 654
TOTAL		35 376		35 228

ÉCHELONNEMENT DE LA DETTE AU 31.12.2003

(en millions d'euros)

Année	Euro	Autre devise	Total
2004	11 838	2 120	13 958
2005	4 326	629	4 955
2006	2 954	740	3 694
2007	2 497	911	3 408
2008	3 557	385	3 942
2009	1 763	633	2 396
2010	269	7	276
2011	349	213	562
2012	375	338	713
2013	336	481	817
2014	323	19	342
2015	0	7	7
2016	33	58	91
2017	25	15	40
2018	10	0	10
2021	0	7	7
2031	0	37	37
2032	18	0	18
2033	73	0	73
2041	30	0	30
TOTAL	28 776	6 600	35 376



LISTE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES MARCHÉ DOMESTIQUE ÉMIS PAR DEXIA CRÉDIT LOCAL AU 31.12.2003

Désignation des titres	Code ISIN/RGA	Encours en millions d'euros	Date d'échéance finale
FRF 2200M 8,634 % 03.02.04	Obligataire privé ⁽²⁾	341	03.02.2004
FRF 7628M 7,5 % 31.03.04	FR0000584625	1 163	31.03.2004
FRF 1000M TME 21.06.04	FR0000194821	152	21.06.2004
EUR AMORT TC 4 % 22.10.04	FR0000186405	11	22.10.2004
FRF 140M INDEXÉ 12.11.04	300873	21	12.11.2004
EUR AMORT TC 4,4 % 29.11.04	FR0000186496	16	29.11.2004
EUR AMORT TC 4,4 % 07.03.05	FR0000186637	16	07.03.2005
EUR AMORT TC 4,4 % 09.05.05	FR0000186785	13	09.05.2005
EUR AMORT TC 5 % 11.07.05	FR0000186918	15	11.07.2005
FRF 950M O % 23.10.05 ⁽¹⁾	FR0000197360	145	23.10.2005
FRF100M INDEXÉ 27.10.05	FR0000208316	15	27.10.2005
FRF100M INDEXÉ 24.11.05	FR0000208456	15	24.11.2005
EUR 61M INDEXÉ 10.01.06	FR0000484925	61	10.01.2006
FRF 5000M 6,70 % 24.01.06	FR0000584641	762	24.01.2006
FRF 3000M 5,75 % 07.02.06	FR0000584633	457	07.02.2006
FRF 300M TME 02.05.06	FR0000197782	46	02.05.2006
FRF 120M 1,5 % INDEXÉ 05.05.06	FR0000209074	18	05.05.2006
EUR 50M 21.07.06	FR0000476517	50	21.07.2006
FRF 300M 0,4 % 31.07.06 ⁽¹⁾	FR0000208613	45	31.07.2006
EUR 40M 14.08.06	FR0010002162	40	14.08.2006
EUR 30M 25.08.06	FR0010007781	30	25.08.2006
EUR 50M 25.08.06	FR0010007799	50	25.08.2006
FRF 745M TEC 12.12.06	FR0000207466	144	12.12.2006
EUR 25M 2003-2006	FR0010033407	25	18.12.2006
EUR 37,5M 18.12.06	FR0010033415	38	18.12.2006
EUR 37,5M 18.12.06	FR0010033423	38	18.12.2006
FRF 600M 0,80 % INDEXÉ 15.06.07	FR0000209827	91	15.06.2007
FRF 300M TEC 04.09.07	FR0000208183	46	04.09.2007
FRF 2575M TEC 25.10.97	FR0000584658	393	25.10.2007
FRF 1000M 8,5243 % 10.02.08	Obligataire privé ⁽²⁾	154	10.02.2008
FRF 300M 4,5 TEC 24.4.08	FR0000209082	46	24.04.2008
FRF 3000M 6 % 26.02.09	FR0000584666	458	26.02.2009
FRF 500M 4,51 TEC 26.03.09	FR0000208951	56	26.03.2009
EUR 20M 17.01.11	FR0000187338	20	17.01.2011
EUR 20M 07.02.11	FR0000187346	20	07.02.2011
EUR 20M 11.02.11	FR0000484990	20	11.02.2011
EUR 50M 04.04.11	FR0000485286	50	04.04.2011
FRF 100M INDEXÉ 18.06.13	FR0000209405	15	18.06.2013
TOTAL		5 096	

(1) Le montant de l'encours au 31 décembre 2003 correspond au montant initial de l'émission.

(2) Emprunt non coté.



**LISTE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET EURO MEDIUM TERM NOTES
ÉMIS HORS FRANCE PAR DEXIA CRÉDIT LOCAL AU 31.12.2003**

Devise	Encours en devise	ISIN/RGA	Libellé	Date échéance	Encours en millions d'euros
CAD	250 000 000	XS0047356257	CAD 250M 7% 14.01.94	14.01.04	154
CAD	250 000 000	XS0049062176	CAD 250M 6.75% 21.03.06	21.03.06	154
SOMME CAD	500 000 000				308
CHF	300 000 000	CH0001138384	CHF 300M 2.25% 16.03.04	16.03.04	193
CHF	100 000 000	CH0003791537	CHF 100M 5% 26.07.05	26.07.05	64
CHF	200 000 000	CH0002257795	CHF 200M 2.50% 24.03.06	24.03.06	128
CHF	150 000 000	CH0016064740	CHF 150M 12.06.06	12.06.06	96
SOMME CHF	750 000 000				481
EUR	100 000 000	XS0082680884	EUR 100M 5.375% 15.01.04	15.01.04	100
EUR	100 006 555	Private Placement ⁽¹⁾	FRF 656M 4% 08.02.04	08.02.04	100
EUR	158 823 076	NL0000134070	NLG 350M 6.75% 13.05.04	13.05.04	159
EUR	457 347 052	XS0046028543	FRF 1500M 6.25% 27.09.05	27.09.05	457
EUR	90 756 043	XS0060195103	NLG 200M FLOAT 27.09.05	27.09.05	91
EUR	258 228 450	XS0070797534	ITL 200 MD 8.125% 06.12.06	06.12.06	258
EUR	206 582 760	XS0072866519	ITL 300000M 7.125% 05.03.07	05.03.07	207
EUR	609 796 069	XS0038002027	FRF 2000M 0% 25.06.07	25.06.07	610
EUR	11 000 000	XS0178007521	EUR 11M INDEXÉ 03.11.09	03.11.09	11
SOMME EUR	1 992 540 004				1 993
GBP	150 000 000	XS0050841211	GBP 150M 8.375% 16.06.04	16.06.04	213
GBP	44 000 000	Private Placement ⁽¹⁾	GBP 44M 7.5% 14.11.05	14.11.05	62
SOMME GBP	194 000 000				275
EUR	20 167 764 000		Euro Medium Term Note Program		20 168
SOMME EUR	20 167 764 000				20 168

(1) Emprunt non coté.



Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de Dexia Crédit Local ainsi que leurs suppléants ont été renouvelés par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2002, pour une durée de six ans.

CADERAS MARTIN

76, rue Monceau

75008 Paris

représenté par Daniel BUTELOT, associé

et Olivier AVRIL, associé

Suppléant : Benoit DESAUW

MAZARS & GUÉRARD

Le Vinci, 4, allée de l'Arche

92075 Paris La Défense

représenté par Guillaume POTEL, associé

et Anne VEAUTE, associée

Suppléant : Yves ROBIN

Ventilation des honoraires des commissaires aux comptes en 2003

(en milliers d'euros)

Comptes consolidés	Mazars & Guérard	Caderas Martin	Total
Prestations d'audit			
Commissariat aux comptes	2 058	647	2 705
Certification, examen des comptes individuels et consolidés			
Missions accessoires	154	16	170
Autres prestations			
Juridique, fiscal, social	136	0	136
Audit interne			
Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)			
TOTAL	2 348	663	3 011



Informations juridiques et administratives

Renseignements sur la société

DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination « Dexia Crédit Local » a été adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2001. Elle s'est substituée à la dénomination Dexia Public Finance Bank adoptée lors de la fusion des trois entités Dexia Crédit Local de France, Dexia France et Dexia Project & Public Finance International Bank, intervenue le 26 juillet 2000.

SIÈGE SOCIAL

Tour Cristal
7 à 11, quai André-Citroën
75015 Paris

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

LÉGISLATION APPLICABLE

Société anonyme régie par le Code de commerce, le décret du 23 mars 1967 ainsi que par le Code monétaire et financier.

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La société a été créée le 28 août 1989 pour une durée de 99 ans.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La société a pour objet, à titre de mission permanente, de poursuivre l'activité suivante :

- réaliser en France et à l'étranger toutes opérations de crédit en faveur du développement local, et notamment de l'équipement collectif, principalement au profit des collectivités locales et des établissements publics, des organismes bénéficiant de leur garantie, des sociétés d'économie mixte locales, des sociétés concessionnaires de services publics et plus généralement des organismes réalisant des opérations d'urbanisme et d'habitat, ou ayant passé avec une collectivité locale une convention pour la réalisation ou la gestion d'un équipement d'intérêt local ;
- pratiquer au profit de ces mêmes personnes une activité de courtage en assurances et toute activité de conseil et d'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, et, d'une manière générale, offrir tous les services destinés à faciliter leur gestion financière sous réserve des dispositions législatives relatives à l'exercice de certaines professions réglementées ;
- recueillir les dépôts de trésorerie des collectivités locales et des établissements publics locaux conformément à la réglementation qui leur est applicable ;
- conserver les fonds prêtés à ses clients, en attente d'emploi ;
- émettre des emprunts obligataires en France et à l'étranger destinés au financement des prêts qu'elle consent.

À cet effet, elle peut notamment :

- créer des filiales ;
- détenir des participations dans les sociétés dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social ;
- constituer et gérer des fonds de garantie pour garantir le remboursement des crédits accordés aux organismes mentionnés au premier alinéa du présent article.



Elle peut également réaliser toute opération entrant dans son objet pour le compte d'organismes ou d'institutions d'intérêt général qui lui donnent mandat.

N° RCS, SIRET, CODE APE

N° du Registre du commerce et des sociétés : PARIS B 351 804 042.

N° Siret 351 804 042 00023. Code APE : 652 C (distribution de crédit).

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS JURIDIQUES RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Tour Cristal, 7 à 11, quai André-Citroën, 75901 Paris Cedex 15.

EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 39 DES STATUTS)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (ARTICLE 40 DES STATUTS)

- I. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des prélèvements prévus à l'article 39, et augmenté des reports bénéficiaires.
- II. L'assemblée générale détermine, sur proposition du directoire, la part du bénéfice distribuable attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes. Quant au surplus, s'il en existe, l'assemblée générale décide, soit de le reporter à nouveau, soit de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation et l'emploi. En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.
- III. Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée ou, à défaut, par le directoire. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête du directoire.
Nonobstant les dispositions qui précèdent et dans les cas prévus par la loi, le directoire est compétent pour décider de répartir un acompte à valoir sur les dividendes d'exercices clos ou en cours, avant que les comptes de ces exercices n'aient été approuvés. Le directoire en fixe le montant et la date de répartition. Il appartient à l'assemblée générale, lors de la fixation du dividende définitif, de s'assurer que les dispositions de ce paragraphe sont effectivement satisfaites pour l'ensemble de ce dividende (acompte compris).

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Convocation (article 27 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu choisi par l'auteur de la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir la communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi et de mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Droit d'admission aux assemblées (article 28 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées sur simple justification de son identité, à condition toutefois que ses actions soient libérées des versements exigibles.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire.

Les pouvoirs doivent être déposés au siège social, cinq jours au moins avant la réunion.



Droit de vote (article 31 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Renseignements concernant le capital et l'action

CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2003, à EUR 1 327 004 846 divisé en 87 045 757 actions.

AUTORISATION D'AUGMENTER LE CAPITAL

Une résolution d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été adoptée par l'assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2002.

MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Le directoire est autorisé à augmenter le capital soit en émettant des actions nouvelles auxquelles les actionnaires pourront souscrire en priorité, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes par distribution d'actions gratuites et/ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes.

MONTANT GLOBAL DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le montant total de l'augmentation de capital qui résultera des émissions autorisées ne pourra excéder EUR 1 milliard.

DÉLAI DE VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

Cette autorisation a été donnée pour une durée de cinq ans à compter de l'assemblée générale du 21 mai 2002.

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de Dexia Crédit Local.

RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

	1999	2000 *	2001	2002	2003
France	49,99 %	-	-	-	-
Dexia (anciennement dénommée Dexia Belgium)	49,99 %	99,98 %	99,98 %	99,98 %	99,98 %
Particuliers français et/ou belges	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %

* Après fusions réalisées le 26 juillet 2000.

À l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2003, le nombre de droits de vote existants était de 87 045 757.



Dexia Crédit Local, document de référence 2003

Personnes qui assument la responsabilité du document de référence

À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité et la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Jacques Guerber
Président du directoire

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Dexia Crédit Local et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent document de référence. Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Jacques Guerber, président du directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Le présent document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIÈRES HISTORIQUES

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2001, le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003 arrêtés par le directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve avec la même observation figurant respectivement dans notre rapport général sur les comptes annuels (1), et dans notre rapport sur les comptes consolidés (2) pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, et formulée dans les termes suivants :

(1) « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les trois points suivants exposés dans la note 1.2 A de l'annexe aux comptes annuels relatifs à :

- la première application du CRC n° 2002-03 depuis le 1^{er} janvier 2003 ;
- la première application du CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ;
- la nouvelle présentation des impôts différés dans les états financiers de cet exercice et des deux exercices précédents. »



(2) « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les trois points suivants exposés dans la note 1.3 A de l'annexe aux comptes consolidés relatifs à :

- la première application du CRC n° 2002-03 depuis le 1^{er} janvier 2003 ;
- la première application du CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs,
- la nouvelle présentation des impôts différés dans les états financiers de cet exercice et des deux exercices précédents. »

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, les éléments suivants ont été portés à la connaissance des actionnaires, respectivement dans notre rapport général sur les comptes annuels (3) et dans notre rapport sur les comptes consolidés (4), lesquels s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit portant sur les comptes pris dans leur ensemble et ont donc contribué à l'expression des opinions exprimées :

(3) « En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, et conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous portons à votre connaissance les éléments suivants, par référence aux paragraphes de la note 1.2.B.1 de l'annexe aux comptes annuels :

- s'agissant des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à toute activité bancaire, la société procède à l'enregistrement de provisions spécifiques et de provisions déterminées de manière statistique par catégorie de clientèle ou par secteur d'activité, comme indiqué respectivement aux paragraphes "Créances sur la clientèle", "Provisions au passif du bilan" et "Opérations sur instruments financiers à terme - Dérivés de crédit" ;
- s'agissant des provisions pour dépréciation des titres de participation, des autres titres détenus à long terme ainsi que des titres de l'activité de portefeuille (TAP), la société détermine les dépréciations éventuelles de ses participations en fonction de leur valeur d'utilité, comme indiqué respectivement aux paragraphes "Immobilisations financières - Titres de participations et autres titres détenus à long terme" et "Opérations sur titres - Titres de l'activité de portefeuille" ;
- s'agissant des provisions pour dépréciation des portefeuilles titres de placement, la société détermine les dépréciations éventuelles de ses titres en fonction de leur valeur de réalisation, après prise en compte des opérations de micro couverture, comme indiqué au paragraphe "Opérations sur titres - Titres de placement" .

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi de ces risques, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, examiné l'application des méthodologies décrites dans l'annexe et la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Nos travaux ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables ainsi que des évaluations qui en résultent. »

(4) « En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, et conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous portons à votre connaissance les éléments suivants, par référence aux paragraphes de la note 1.3.B.1 de l'annexe aux comptes consolidés :

- s'agissant des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à toute activité bancaire, la société procède à l'enregistrement de provisions spécifiques et de provisions déterminées de manière statistique par catégorie de clientèle ou par secteur d'activité, comme indiqué respectivement aux paragraphes "Créances sur la clientèle", "Provisions au passif du bilan - Activité bancaire" et "Opérations sur instruments financiers à terme - Dérivés de crédit" ;



- s'agissant des provisions pour risques sur l'activité de rehaussement de crédit, la société procède à l'enregistrement de provisions spécifiques destinées à couvrir des pertes ou charges de nature clairement identifiée, et de provisions non spécifiques en appliquant à l'encours global des engagements un facteur de dépréciation déterminé par une agence de notation compte tenu des caractéristiques des encours et de l'historique du portefeuille, comme indiqué au paragraphe "Provisions au passif du bilan - Activité assurance" ;
- s'agissant des provisions pour dépréciation des immobilisations financières et des titres de l'activité de portefeuille (TAP), la société détermine les dépréciations éventuelles de ses titres en fonction de leur valeur d'utilité, comme indiqué aux paragraphes "Immobilisations financières" et "Opérations sur titres - Titres de l'activité de portefeuille" ;
- s'agissant des provisions pour dépréciation des portefeuilles titres de placement, la société détermine les dépréciations éventuelles de ses titres en fonction de leur valeur de réalisation, après prise en compte des opérations de micro couverture, comme indiqué au paragraphe "Opérations sur titres - Titres de placement" ;
- s'agissant de l'amortissement et de la dépréciation des écarts de consolidation, la société amortit et déprécie les écarts positifs et négatifs selon des règles d'évaluation applicables aux dits éléments, comme indiqué au paragraphe "Écarts de consolidation" .

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi de ces risques, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, examiné l'application des méthodologies décrites dans l'annexe et la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Nos travaux ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables ainsi que des évaluations qui en résultent. »

CONCLUSION SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2003

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le présent document de référence.

Fait à Paris, le 26 mars 2004

Les commissaires aux comptes

CADERAS MARTIN

Daniel BUTELOT
Associé

Olivier AVRIL
Associé

MAZARS & GUÉRARD

Guillaume POTEL
Associé

Anne VEAUTE
Associée



Table de concordance du document de référence

Informations Rapport annuel

Attestations des responsables

Attestation des responsables du document de référence	187
Attestation des contrôleurs légaux des comptes	187
Politique d'information	Néant

Renseignements de caractère général

Émetteur :

Réglementation applicable (sociétés étrangères)	Néant
---	-------

Capital :

Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...)	Néant
Capital autorisé non émis	Néant
Capital potentiel	Néant
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	186

Marché des titres :

Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	Néant
Dividendes	44-165-175-177

Capital et droits de vote

Répartition actuelle du capital et des droits de vote	186
Évolution de l'actionnariat	186
Pactes d'actionnaires	Néant

Activité du groupe

Organisation du groupe (relations mères et filiales, information sur les filiales)	8-72-166
Chiffres clés du groupe	5
Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	11 à 18
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	179 à 182
Politique d'investissements	100 à 105
Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise)	Néant



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2004, conformément au règlement n°98-01/95-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Informations Rapport annuel

Analyse des risques du groupe

Facteurs de risques :

Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille d'actions)	27 à 30
Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)	31 à 33
Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)	29-62
Risques industriels et liés à l'environnement	Néant
Assurances et couverture des risques	62

Patrimoine, situation financière et résultats

Comptes consolidés et annexe	66 à 144
Engagements hors-bilan	67
Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	183
Information financière <i>pro forma</i>	Néant
Ratios prudentiels réglementaires (banques, assurances, courtiers)	30
Comptes sociaux et annexe	148 à 171
Comptes semestriels consolidés	Néant

Gouvernement d'entreprise

Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	4-21 à 24
Composition et fonctionnement des comités	25 à 30 - 45 à 63
Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	23 à 24-163
Dix premiers salariés non mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	25
Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	25
Conventions réglementées	176

Évolution récente et perspectives

Évolution récente	44
Perspectives	44



Lexique





Arbitrage

Technique qui consiste à mettre à profit un écart constaté entre deux marchés ou entre deux intervenants sur un même marché.

Asset liabilities management (ALM)

Voir « Gestion actif/passif ».

Au pair

L'émission ou le remboursement d'un titre de créance est dit « au pair » lorsqu'il se fait à la valeur nominale du titre.

Avoir fiscal

Crédit d'impôt ouvert à tout contribuable percevant des dividendes distribués par des sociétés françaises ayant supporté l'impôt sur les sociétés. Il est actuellement égal à 50 % du montant de ces dividendes pour les particuliers et les sociétés mères, et à 15 % pour les entreprises.

Bons à moyen terme négociables

Titres de créance négociables, avec une durée minimum d'un an et un jour, et d'un montant nominal minimum de EUR 152 449. Ils peuvent être émis par tous les types de sociétés, à condition qu'elles respectent les conditions fixées par la réglementation.

Certificats de dépôt négociables

Titres de créance négociables, d'une durée comprise entre dix jours et un an, d'un montant nominal minimum de EUR 152 449. Ils ne peuvent être émis que par les établissements habilités à recevoir du public des fonds à vue et assujettis en France à la constitution de réserves obligatoires.

Close out netting

Clause prévoyant une compensation réciproque des créances et des dettes en cas de défaillance d'une des contreparties. Cette clause permet donc de réduire le risque de contrepartie.

Credit default swap

Opération de dérivé de crédit. Contrat par lequel le cédant du risque paye au cessionnaire une prime (exprimée en général en points de base appliqués au montant nominal de l'actif sous-jacent). En contrepartie, en cas de diminution de la valeur d'un actif sous-jacent (titre) due à la détérioration de la qualité de son émetteur ou à la défaillance de ce dernier, le cessionnaire s'engage à verser au cédant la valeur d'origine de cet actif.

Credit spread option

Opération de dérivé de crédit. Contrat d'option par lequel l'investisseur, moyennant le paiement d'une prime à la contrepartie de l'opération, achète le droit d'acheter (call) ou le droit de vendre (put) un crédit de référence à un spread déterminé (strike ou prix d'exercice).

Dérivé de crédit

Contrat par lequel un intervenant transfère un risque de crédit, sur un ou plusieurs actifs sous-jacents de référence, à une contrepartie en échange d'une rémunération. Ce sont par exemple des credit default swaps ou des credit spread options.

Dettes subordonnées

Emprunt ou titres dont les souscripteurs sont remboursés, en cas de défaillance de l'émetteur, après les autres créanciers, mais avant les actionnaires.

Duration

La duration d'un actif ou d'un passif représente la vie moyenne, exprimée en années, des flux actualisés aux taux du marché de ces éléments. C'est un indicateur de sensibilité.

Émission zéro-coupon

Reconnaissance de dette à long terme émise au-dessous du pair et dépourvue de paiement périodique d'intérêt. La différence entre le prix d'émission et le montant perçu à l'échéance est comparable au rendement d'un prêt à intérêts capitalisés.

Ensemble homogène

Cette notion s'applique plus particulièrement aux instruments financiers à terme. Il s'agit d'un groupe d'instruments (de taux ou de change) présentant les mêmes caractéristiques de sensibilité ou des caractéristiques proches.

Euro commercial paper

Billets de trésorerie émis sur le marché européen.

Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Montants que l'établissement de crédit décide d'affecter à la couverture de risques généraux, lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires. Les dotations ou reprises au FRBG sont inscrites au compte de résultat.

Fonds propres complémentaires

Éléments du passif contribuant à garantir la solvabilité d'un établissement de crédit mais présentant un niveau de stabilité inférieur à celui des fonds propres de base. Il s'agit notamment des dettes subordonnées à durée indéterminée ou à terme supérieur à cinq ans. Ils sont également appelés *tier two*.

Fonds propres de base

Première ligne de solvabilité des établissements de crédit ne faisant intervenir que les capitaux propres au sens strict (capital et réserves), ainsi que le FRBG. Ils sont également appelés *tier one*.

Fonds propres pruden­tiels

Addition des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, desquels sont déduites en partie les participations dans des établissements de crédit.

Forward rate agreement (FRA) ou accord de taux futur

Contrat traité de gré à gré, en vertu duquel un établissement (le vendeur) s'engage envers un autre (l'acheteur) à lui prêter, à un certain taux prédéfini, une somme déterminée pendant une période précise dont le point de départ se situe à une date future.

Future

Contrat traité sur un marché organisé entre deux parties, qui consiste à acheter ou à vendre une quantité donnée d'un actif appelé « sous-jacent » au contrat à un prix donné et à une date d'échéance fixée à l'avance.

Gestion actif/passif

Gestion qui consiste à gérer globalement le risque de taux et de change de l'établissement et à protéger les résultats contre une évolution défavorable des taux d'intérêts et des cours de change, l'objectif étant d'assurer la rentabilité et la liquidité de la banque. Cette gestion est principalement assurée par la mise en place d'instruments financiers à terme.

Instruments financiers à terme

Contrat portant sur une grandeur économique par lequel l'une des contreparties s'engage vis-à-vis de la seconde à livrer ou à prendre livraison (ou à payer ou recevoir un différentiel de prix) de l'objet du contrat à une date d'échéance ou jusqu'à une date d'échéance donnée, à laquelle l'engagement pris devra être respecté.

Cap ou accord de taux plafond

Garantie de taux plafond consentie par un établissement de crédit (vendeur) à un emprunteur (acheteur) à taux variable. Moyennant le paiement d'une prime, ce dernier est garanti contre la hausse du coût de son emprunt en recevant à chaque échéance la différence existant entre le taux de référence de son emprunt et le taux fixe garanti par le contrat de *cap*, si ce taux fixe est inférieur.

Floor ou accord de taux plancher

Garantie de taux plancher consentie par un établissement de crédit (vendeur) à un investisseur (acheteur) à taux variable. Moyennant le paiement d'une prime, ce dernier est garanti contre la baisse du rendement de son investissement en recevant à chaque échéance la différence existant entre le taux de référence de son investissement et le taux fixe garanti par le contrat de *floor*, si ce taux fixe est supérieur.

Intégration globale

Méthode de consolidation consistant à substituer aux titres d'une filiale dans les comptes de la maison mère les éléments actifs et passifs et le résultat de cette filiale, en faisant ressortir les droits des tiers (minoritaires) sur sa situation nette et son résultat net, après élimination des opérations réciproques.

Intérêts minoritaires

Intérêts des associés autres que ceux de la société mère dans les capitaux propres d'une filiale intégrée globalement.

Mark-to-market

(voir valeur de marché)

Mise en équivalence

Méthode de consolidation consistant, dans le bilan de la société mère, à substituer à la valeur comptable des titres d'une filiale consolidée, la valeur de la quote-part détenue dans la situation nette et le résultat de cette filiale.

Montant notionnel

Dans le cadre d'un instrument financier à terme, il s'agit du montant de référence sur lequel sont appliqués les calculs de taux d'intérêt.

Opérations de pension

Opération par laquelle un établissement bancaire (le cédant) cède en propriété à un autre établissement (le cessionnaire) des titres, moyennant le versement par ce dernier d'une somme en numéraire représentative de la valeur des titres. Ces opérations ont une durée limitée, définie irrévocablement par les deux intervenants, à l'issue de laquelle un échange inverse intervient. Selon que l'on se situe chez le cédant ou le cessionnaire, on parle de pension livrée ou reçue. Ces opérations peuvent s'assimiler à des prêts ou emprunts garantis par des titres.

Option

Contrat qui lie deux parties, un acheteur et un vendeur, dans lequel l'acheteur acquiert, moyennant le versement d'une prime au vendeur, le droit mais non l'obligation d'acheter (ou de vendre) une quantité déterminée d'un bien, à un prix convenu et pendant une période de temps définie ou à une date d'échéance précise. Il existe des options d'achat (*call*) ou de vente (*put*).

Call Option d'achat qui confère à l'acheteur le droit d'acheter l'élément sous-jacent et engendre chez le vendeur l'engagement de le vendre.

Put Option de vente qui confère à l'acheteur le droit de vendre l'élément sous-jacent et engendre chez le vendeur l'engagement de l'acheter.

Pied du coupon (acquisition d'un titre au)

Le montant des intérêts courus sur un titre lors de son achat n'est pas inclus dans la valeur d'acquisition enregistrée en comptabilité.

Prime d'émission

Abattement du prix d'émission d'une obligation par rapport à sa valeur nominale.

Prime de remboursement

Excédent du prix de remboursement d'une obligation sur sa valeur nominale.

Produit net bancaire

Total des charges et des produits d'exploitation bancaires, qui sont les produits et les charges générés par l'activité bancaire courante, ainsi que la marge technique et financière de l'activité Assurance telle que définie à l'annexe 5.12.

Ratio de solvabilité

Rapport entre les fonds propres d'un établissement de crédit et l'ensemble des risques de crédit qu'il encourt du fait de son activité. On distingue le ratio européen de solvabilité (RES), défini par une directive de la CEE et qui s'applique aux banques françaises, et le ratio international de solvabilité (RIS ou ratio Cooke) défini par le comité de Bâle et qui doit être respecté par les banques ayant une activité internationale importante. Dans les deux cas, la valeur minimale à respecter de ce ratio a été fixée à 8%.

Règle « premier entré-premier sorti »

Méthode d'enregistrement d'un stock de biens foncibles, par laquelle les biens sortis sont réputés être prélevés sur les biens entrés à la date la plus ancienne.

Repurchase agreement (repo)

Accord par lequel le vendeur d'un titre garantit son rachat à une date et à un prix préalablement fixés. Ce type d'opération peut s'assimiler à une opération de pension. La différence est qu'un repo implique une cession et un rachat effectif des titres. C'est donc un emprunt à court terme assorti d'un titre comme garantie.

Risque de change

Risque lié à la variation du cours d'une devise par rapport à la monnaie de référence utilisée par un établissement de crédit. Pour une transaction donnée, ce risque est constitué par le fait que le règlement financier de l'opération s'effectue à une parité de change différente de celle qui avait été retenue lors de l'engagement initial.

Risque de crédit ou de contrepartie

Risque résultant, pour un créancier, de l'incapacité de son débiteur à honorer tout ou partie de sa dette à l'échéance.

Risque de liquidité

Risque pour un établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation de marché.

Risque de taux d'intérêt

Risque que fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette à taux fixe ou variable, l'évolution ultérieure des taux d'intérêt.

Sensibilité

La sensibilité correspond à la variation du prix d'un instrument financier pour une variation donnée des taux d'intérêt.

Soulte

Montant qui, dans un contrat d'échange (typiquement, un swap) doit être versé par l'une des parties à l'autre afin de rétablir l'égalité des valeurs échangées.

Spread

Supplément de rémunération que verse une contrepartie afin de tenir compte du risque que sa signature représente par rapport à la qualité d'une signature sans risque (exemple : État souverain).

Swap

Transaction financière qui permet aux deux parties contractantes de s'échanger des montants de *cash flow* spécifiés à des dates déterminées afin de se couvrir contre le risque de taux ou contre le risque de change. L'échange peut porter sur des devises (*swap cambiste*), des taux d'intérêt (swap de taux) ou des taux d'intérêt et des devises (*currency swap*).

Swaption

Contrat d'option qui donne le droit à l'acheteur (mais non l'obligation) de mettre en place un swap de taux avec le vendeur, dans le futur, à des conditions prédéfinies, à une échéance ou sur une période donnée.

Taux actuariel

Taux exprimant, en valeur actualisée, et pour une période donnée, le rapport du coût effectif d'un emprunt (ou du rendement effectif d'un prêt) avec le montant du capital. Il est calculé à partir du taux d'intérêt nominal de l'emprunt ou du prêt, mais en tenant compte du mode de calcul et de paiement des intérêts, des décalages de valeur et du montant du capital effectivement disponible.

Tier one

Voir « Fonds propres de base ».

Tier two

Voir « Fonds propres complémentaires ».

Titres de créances négociables

Titres émis au gré de l'émetteur, négociables sur un marché réglementé, qui représentent un droit de créance pour une durée déterminée. Leur émission impose le respect par l'émetteur d'un certain nombre de contraintes, notamment d'information.

Upper tier two

Il s'agit des dettes subordonnées de qualité la plus élevée.

Valeur de marché (voir mark-to-market)

Valeur d'un bien telle que déterminée par les marchés financiers sur lesquels il est échangé.

Valeur historique

Valeur d'un bien lors de sa comptabilisation initiale.

Value at risk (VAR)

Méthode de quantification, dans un intervalle de confiance prédéfini (typiquement 95 ou 99%), de la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille ou l'établissement dans son ensemble, sur une courte période de temps (entre un et dix jours) dans des conditions de marché normales. Cette analyse peut utilement être complétée par des analyses de scénario et des tests de stress, pour étudier les pertes potentielles en cas d'évolution extrême ou spécifique du marché.

Vente ou achat à terme

Opérations d'achat ou de vente (de titres, de devises...) pour lesquelles la livraison et le règlement interviennent après un délai convenu entre les parties lors de la négociation. Le prix d'échange prend en compte ce délai, et constitue le cours à terme.

Vente ou achat comptant

Opérations d'achat ou de vente (de titres, de devises...) pour lesquelles la livraison et le règlement interviennent immédiatement ou à très bref délai après la négociation.



Ce rapport annuel a été imprimé sur un papier 100 % recyclé, ayant reçu les labels écologiques, Blue Angel, NAPM, APUR et Eugropa.

Conception

Direction de la communication
de Dexia Crédit Local

Création graphique et réalisation

htbdesign.com
Krista Sochor et Zoé Vayssières

Illustrations

Véronique Bour

Crédits Photos

D.R.

Relecture

Francys Gramet

Impression

Blanchard Printing

Dexia Crédit Local

Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance
au capital de 1 327 004 846 euros
RCS Paris B 351 804 042

Siège social

7 à 11, quai André-Citroën
BP 1002 - F-75901 Paris Cedex 15
Tél. : (33) 1 43 92 77 77
www.dexia-creditlocal.com
www.dexia-clf.fr

En France

Achatpublic.com

107, avenue Parmentier
75011 Paris
Tél. : (33) 1 48 07 53 20

Créatis

34, rue Nicolas Leblanc
59000 Lille
Tél. : (33) 3 20 40 59 83

Dexia Asset Management

Washington Plaza
40, rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08
Tél. : (33) 1 53 93 40 00
www.dexia-am.com

Dexia Bail

7 à 11, quai André Citroën
F-75015 Paris
Tél. : (33) 1 43 92 75 13

Dexia Banque Privée France

37-39, rue d'Anjou
F-75008 Paris
Tél. : (33) 1 40 06 60 00
www.dexiaplus.fr

Dexia CLF Banque

7 à 11, quai André Citroën
BP 546 - F-75725 Paris cedex 15
Tél. : (33) 1 44 37 45 02
www.dexia-clf.fr

Dexia CLF Lease Services

7 à 11, quai André Citroën
F-75015 Paris
Tél. : (33) 1 41 14 57 78

Dexia CLF Régions Bail

7 à 11, quai André Citroën
F-75015 Paris
Tél. : (33) 1 43 92 73 89

Dexia Éditions

7 à 11, quai André Citroën
F-75015 Paris
Tél. : (33) 1 43 92 79 13

Dexia Épargne Pension

65/67, rue de la Victoire
F-75009 Paris
Tél. : (33) 1 55 07 95 21

Dexia Finance

7 à 11, quai André Citroën
F-75015 Paris
Tél. : (33) 1 43 92 75 28

Dexia Flobail

7 à 11, quai André Citroën
F-75015 Paris
Tél. : (33) 1 43 92 73 89

Dexia Municipal Agency

7 à 11, quai André Citroën
F-75015 Paris
Tél. : (33) 1 43 92 77 77
www.dexia-ma.com

Dexia Prévoyance

Site BRGM - BP 6009
F-45060 Orléans cedex 2
Tél. : (33) 2 38 64 39 80

Dexia Sofaxis

Route de Créton
F- 18100 Vasselay
Tél. : (33) 2 48 48 10 10
www.sofaxis.com

À l'international

Dexia Crediop

Via Venti Settembre, 30
I-00187 Roma
Tél. : (39) 06 47 711
www.dexia-crediop.it

Dexia Crédit Local Dublin Branch

6 Georges Dock
IFSC Dublin 1 - IRL-Dublin
Tél. : (353) 1 670 27 00

Dexia Crédit Local New York Agency

445 Park Avenue - New York
NY 10022
Tél. : (1) 212 515 7000
www.dexia-americas.com

Dexia Crédit Local Australie

Level 23, Veritas House
207 Kent Street
Sydney NSW 2000
Australie
Tél. : (612) 92 47 56 39

Dexia Crédit Local Portugal

Estrella Office
Rua Domingos Sequeira 27-5G
P-1350119 Lisbonne
Tél. : (351) 21 395 15 16

Dexia Crédit Local Singapore

9 Raffles Place
43-01 Republic Plaza
Singapore 048619
Tél. : (65) 64 35 33 32

Dexia Global Structured Finance LLC

445 Park Avenue - New York
USA-NY 10022
Tél. : (1) 212 515 7157

Dexia Hypothekenbank Berlin

Charlottenstrasse 82
D-10969 Berlin
Tél. : (49) 30 25 59 80
www.dexia.de

Dexia Kommunalkredit Polska

Ul. Sienna 39
PL-00-121 Varsovie
Tél. : (48) 22 654 35 84

Dexia Public Finance Bank London

Shackleton House - Hays Galleria
4 Battle Bridge Lane
UK-London SE1
Tél. : (44) 207 7407 4444

Dexia Public Finance Norden

Box 7573 - Engelbrektsplan 2
S-103 93 Stockholm
Tél. : (46) 8 407 57 00

Dexia Sabadell Banco Local

Paseo de las Doce Estrellas, n°4
Campo de las Naciones
E-28042 Madrid
Tél. : (34) 91 721 33 10

Financial Security Assurance Inc

350 Park Avenue - New York
USA-NY 10022
Tél. : (1) 212 826 0100
www.fsa.com

Kommunalkredit Austria

Türkenstrasse 9
A-1092 Wien
Tél. : (43) 1 316 31 0
www.kommunalkredit.at

Otzar Hashilton Hamekomi

3 Heftman Str.
61070 Tel-Aviv
Israël
Tél. : (972) 3 695 7211 5

Dexia banka Slovensko

Hodzova 11
01011 Zilina
Slovak Republik
Tél. : (421) 41 51 11 506
www.dexia.sk



Crédit Local